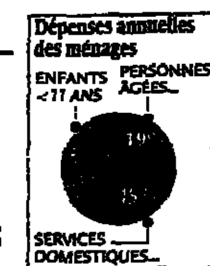


Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Les emplois solidaires
■ Immobilier : 2 pages d'annonces



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16491 – 7,50 F

MARDI 3 FÉVRIER 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ ENQUÊTE

Voyage au centre du cerveau

1 330 GRAMMES en moyenne, des poussières de neurones, de matière grise plissée et repliée, le cerveau cache bien sa complexité. Il fallait entreprendre un long voyage, un de ces périples à la Jules Verne pour découvrir cette « terre inconnue » de la connaissance, érigée il y a vingt siècles, au terme de vives batailles théoriques, comme siège de la pensée et des passions, en lieu et place du cœur. Combien de crânes palpés, de vaisseaux sanguins ouverts pour défaire la thèse *« cardiocentriste »* avant que la cause soit entendue : l'encéphalogramme plat signe la fin d'un homme, après avoir enfermé toute sa vie.

Le cortex humain est un résumé du monde et le sésame de l'espèce, par lequel l'homme est sorti de l'animal. Plus de trois mois d'enquête auprès des meilleurs spécialistes ont ouvert au *Monde* la voie fascinante des neurosciences dont le siècle qui s'annonce pourrait signifier l'âge d'or. Grâce à l'imagerie moderne par résonance magnétique, l'homme peut regarder son cerveau au travail, parlant, calculant, retrouvant des souvenirs ou formant des hypothèses. Les zones cérébrales qui *« s'allument »* dévoilent la cartographie intérieure de l'intellect et de l'émotion, des localisations changeantes d'un individu à l'autre, fondées sur un réseau astronomique de neurones que même les gènes sont incapables de maîtriser pleinement.

Ce voyage extraordinaire, qui se poursuivra dans nos quatre prochains numéros, est une leçon de liberté : l'homme construit lui-même son cerveau sur les bases d'un programme général que l'expérience vient infléchir pour y apposer le sceau d'un destin, aussi individuel que des empreintes digitales. La machine cérébrale insère de l'histoire, l'histoire du moi dans l'histoire du monde.

Lire pages 12 et 13

Les choix nucléaires de M. Jospin

● Un comité interministériel devait confirmer, lundi, la fermeture de Superphénix ● Le gouvernement n'exclut pas un redémarrage du surgénérateur Phénix ● Dominique Voynet et les Verts s'y opposent

UN COMITÉ interministériel devait examiner, lundi 2 février, l'ensemble de la politique nucléaire de la France et annoncer la fermeture du surgénérateur Superphénix de Creys-Malville. Jean-Pierre Aubert, chargé par Lionel Jospin d'étudier les possibilités de reconversion du site, affirme au *Monde* que *« des moyens spécifiques devront être déterminés »* pour aider les entreprises locales. L'éventuel redémarrage du surgénérateur expérimental Phénix et la construction d'un ou de plusieurs laboratoires souterrains d'enfouissement de déchets nucléaires ultimes doivent être aussi évoqués. Devant le conseil national des Verts, Dominique Voynet a par avance critiqué toute *« autorisation de redémarrage de Phénix »*, affirmant : *« Qu'on ne compte pas sur moi pour donner mon accord à l'ouverture de laboratoires destinés au stockage irréversible des déchets* [nucléaires] *en profondeur. »*

Lire page 10 et nos autres informations page 6



Les militants gaullistes manifestent leur fidélité à Jacques Chirac

LES MILITANTS du mouvement gaulliste, réunis pour leurs assises, samedi 31 janvier et dimanche 1er février, ont refusé de changer le nom de leur parti. Les partisans du changement n'ayant pas réussi à faire la différence lors du vote, Philippe Séguin a renoncé au sigle RPF, qui était celui du rassemblement fondé par de Gaulle en 1947, pour conserver celui de RPR. Douze minutes d'ovation ont salué la lecture du message du chef de l'Etat, confirmant que Jacques Chirac reste la *« référence »* du parti dont il fut longtemps le président. La nouvelle direction comprendra des représentants de toutes les tendances : des séguinistes, des balladuriens, mais aussi des proches d'Alain Juppé, qui a été très applaudi par les participants.

Lire page 5, notre éditorial page 15 et la chronique page 31

■ L'Allemagne contre le chômage

Face au spectre de cinq millions de chômeurs, la coalition de Helmut Kohl étudie des mesures d'urgence en faveur des jeunes. p. 4

■ Irak : offensive diplomatique

Alors que la communauté internationale se mobilise pour trouver une solution pacifiste à la crise, Mme Albright réaffirme la détermination américaine de recourir à la force. p. 2 et 3

■ Accord sur le nickel calédonien

Une usine de retraitement du nickel, promise depuis trente ans, devrait être construite dans le nord de l'île. p. 17

■ La Whitbread quitte Auckland

Les douze concurrents de la course autour du monde à la voile doivent arriver à partir du 23 février à Sao Sebastiao (Brésil). p. 24

■ Sotheby's embarrassé

La collection de photographies Helene Anderson des années 20, vendue 17,2 millions de francs par Sotheby's, appartenait en réalité à Kurt Kirchbach, membre du Parti nazi. p. 26

■ Sida : pas de vaccin avant dix ans

Selon le prix Nobel David Baltimore, il ne faut pas espérer un vaccin contre le virus du sida avant dix ans. p. 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 203 - 7,50 F

Un opéra de Delius sert d'antidote à la violence dans le métro de Newcastle

LONDRES
de notre correspondant

Le proverbe le dit, les Anglais l'ont prouvé : la musique adoucit vraiment les mœurs. Mais pas n'importe laquelle. Pour lutter contre les voyous et les vandales qui sévissaient dans la station de métro de Shiremoor, à Newcastle, la société gestionnaire a fait appel à... la musique classique. Elle diffuse en boucle, douze heures par jour, les mêmes œuvres du compositeur anglais Frederick Delius, sa musique de scène pour *Hassan*, ou *Voyage doré à Samarcande*, des passages de son opéra *Roméo et Juliette au village*, ou *Le Premier Chant du coucou au printemps*. Ce musicien d'origine allemande, qui vécut longtemps en France, où il est mort en 1934, reste connu outre-Manche. Mais il passe pour ennuyeux. C'est exactement ce que souhaitaient les promoteurs de cette expérience, mécontents des 5 millions de francs de dégâts causés chaque année dans le métro.

Habitués à entendre dans les couloirs des rengaines pop ou du rock, les hooligans ont été déconcertés, puis chassés par ces sonorités insolites. *« Ils ne pouvaient plus les supporter »*, a indiqué l'inspecteur de police Allan Curry. *« Pour faire face aux désordres de la délinquance juvénile*, a-t-il ajouté, *nous avons finalement essayé la musique classique. Nous étions prêts à tout tenter pour mettre fin à la violence. Selon nos premières indications, celle-ci a considérablement diminué. »*

Un expert en délinquance urbaine analyse le phénomène dans le *Daily Telegraph* : *« Les musiques trépidantes attiraient les jeunes. Une certaine musique classique a un effet très calmant. Il faut choisir la bonne, une musique instrumentale douce et non pas des airs tapageurs. »* Bref, il fallait écarter, par exemple, ces extraits de la *IXe Symphonie* de Beethoven ou de *La Pie voleuse* de Rossini rendus fameux par le film *Orange mécanique*.

Selon un enseignant du Collège royal de musique, *« cela en dit beaucoup sur le pouvoir de la musique et sa capacité à altérer le caractère. Si vous êtes dans l'humeur de vandaliser des distributeurs de billets et que vous entendez ces morceaux douceâtres, je pense que vous n'avez qu'une envie, celle de quitter les lieux »*. Les promoteurs de l'expérience sont d'accord : *« Cette musique est très peu énergétique. Les voyous ne peuvent pas l'écouter longtemps, et ils s'en vont. Mais nous ne comptons pas jouer que du Delius. Cela risquerait de les mithridatiser ! »*

Pourquoi Delius ? Il a été choisi au hasard parmi des compositeurs peu connus et *« rasoirs »*, car la diffusion d'œuvres célèbres, populaires, auraient pu au contraire attirer les vandales. On peut toutefois penser que les héritiers de Delius, et ceux qui l'apprécient encore, seront indignés de le voir utilisé comme un soporifique ou un antidote à la violence. Mais que l'on se rassure : tout d'abord, les bonnes gens peuvent enfin prendre leur métro tranquilles et, qui sait, certains d'entre eux se mettront un jour à siffloter ou à chantonner ces airs si souvent entendus. Et peut-être découvriront-ils la musique classique à travers Delius. A quand le Delius, médicament calmant, remboursé par la sécurité, sociale ou autre ?

Patrice de Beer

Grève et grogne contre M. Allègre

LA QUASI-TOTALITÉ des syndicats d'enseignants du secondaire appellent à une journée de grève, mardi 3 février, dans les collèges et les lycées. Au-delà de multiples revendications – sur l'emploi, la formation, les modes de mutation – et de craintes sur la réforme des programmes du lycée, les syndicats expriment un fort sentiment « anti-Allègre ». Le SNES demande ainsi que *« le ministre cesse de mettre en cause les personnels et qu'il renonce à ses projets »*. De plus, plus de dix mille instituteurs ont manifesté à Paris, dimanche 1er février, pour demander l'intégration de tous les enseignants du premier degré dans le corps des professeurs des écoles.

Lire page 8

Le discutable écart médiatique de Me Klarsfeld

SANS LE SAVOIR, semble-t-il, un président de cour d'assises juge, depuis quatre mois, un homme accusé d'avoir été le complice de la déportation et de l'assassinat, à Auschwitz, des deux sœurs et des deux parents de sa tante par alliance. Un tribunal est habituellement le lieu de la manifestation de la vérité. Mais, pour inédite qu'elle soit, dans un procès que l'on dit « historique », cette vérité-là est stupéfiante. Me Arno Klarsfeld a considéré qu'il fallait la révéler sans attendre et a déclenché, mercredi 28 janvier, un véritable séisme. Durant quatre jours, appuyé par son père, Serge, il a menacé de demander la récusation du président. Finalement, dimanche soir, il annonçait le retrait de sa menace et laissait au juge *« la responsabilité de décider ce qu'il convenait de faire »*.

Le procès de Maurice Papon souffre d'un terrible malaise. D'une part, la *« révélation »* a placé dans une situation intenable un magistrat qui, fouillant la mémoire collective, a vu surgir soudainement, au travers des faits qu'il doit juger, un pan de sa vie familiale qu'il affirme avoir ignoré. Selon les autres avocats, qui le soutiennent, le président Castagnède s'est dit *« amer »* de penser qu'on pût soupçonner son impartialité, mais aurait confié que, s'il avait eu connaissance de ces liens auparavant, il aurait demandé à être écarté des débats. On mesure aujourd'hui l'ambiguïté de sa position.

D'autre part, cette « révélation » a mis en évidence l'attitude difficilement compréhensible de la partie civile que représentent Mes Klarsfeld, père et fils. Violemment vilipendés par leurs confrères, tancés par plusieurs instances de la communauté juive, les deux avocats, qui l'un conseille et l'autre préside l'association des Fils et Filles de déportés juifs de France (FFDJF), sont accusés d'avoir voulu *« casser le procès »*, œuvrant à contre-courant de leurs intérêts. Un comble pour Serge Klarsfeld, dont le travail de mémoire est d'habitude loué et respecté.

Bien sûr, les intéressés s'en défendent. Au nom de la vérité, toujours, ils estiment qu'il valait mieux livrer cette information le plus tôt possible pour éviter que quiconque s'en empare, soit pour favoriser des moyens de défense ultérieurs, soit pour jeter la suspicion sur le verdict, quelle qu'en aurait été la teneur.

Jean-Michel Dumay

Lire la suite page 15, le point de vue d'Alain Finkielkraut page 16 et nos informations page 9

Les abus de la F1



BERNIE ECCLESTONE

LE PROJET mirifique d'introduire la formule 1 en Bourse risque de ne pas aboutir. La manière dont Bernie Ecclestone, le promoteur de l'idée, gère ce sport avec Max Mosley, le président de la Fédération internationale automobile, intrigue le commissaire à la concurrence de la Commission européenne, Karel Van Miert. Ce dernier a relevé de nombreux abus de position dominante dans la conduite de ces affaires, en infraction avec les règles du Traité de Rome.

Lire page 21

CRISE **La France, la Turquie, la Russie, l'Autorité palestinienne et l'Egypte s'emploient à convaincre l'Irak de coopérer avec les inspecteurs militaires de l'ONU, avant que la solution militaire ne devienne inévitable. *Des experts internationaux* ont commencé, dimanche 1er février à Bagdad, à faire le point sur l'élimination des armes de destruction massive de Bagdad. ● KOFI ANNAN, *le secrétaire général* de l'ONU, a recommandé, dimanche 1er février, de porter à 5,2 milliards de dollars par semestre le produit des ventes de pétrole *irakien autorisées* en vertu de la formule dite « pétrole contre nourriture ». ● LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT américaine, Madeleine Al*bright, a réaffirmé*, dimanche à Jérusalem, que les Etats-Unis recourraient à la force contre l'Irak en cas d'échec de la diplomatie. Elle a aussi *réaffirmé l'engagement* des Etats-Unis à assurer la sécurité d'Israël.**

Les médiateurs se succèdent en Irak pour tenter de régler la crise

La France dépêche à Bagdad le secrétaire général du ministère des affaires étrangères et la Turquie le chef de sa diplomatie. Le secrétaire général de l'ONU recommande de multiplier par deux les ventes autorisées de pétrole irakien

UNE SEMAINE D'EFFORTS intenses, destinés à persuader le président irakien Saddam Hussein de la gravité de la crise avec l'ONU, s'est ouverte lundi 2 février, tandis que des réunions d'experts militaires internationaux ont commencé à Bagdad pour évaluer le programme d'armement de l'Irak.

Alors que le premier ministre britannique, Tony Blair, se disait sceptique sur les chances de succès de la diplomatie, la France a annoncé, dimanche, qu'elle dépêchait *« dans les quarante-huit heures »* un émissaire à Bagdad. Il s'agit du secrétaire général du ministère des affaires étrangères, Bertrand Dufourcq, chargé de *« mettre en garde l'Irak face aux risques que comporte la situation actuelle »* et de *« rappeler les principes d'une solution diplomatique qui ne peut être fondée que sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU »*.

Tandis que la Turquie annonçait le départ pour Bagdad de son ministre des affaires étrangères, Ismail Cem, l'envoyé spécial russe, Viktor Possouvaliouk, est retourné dimanche en Irak, où l'on a accepté, selon lui, lors d'une première mission la semaine dernière, de discuter, le 2 mars, de l'inspection des sites dits *« présidentiels »* avec Richard Butler, le chef de la commission de l'ONU chargée du désarmement (Unscom).

Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a lui aussi chargé son ambassadeur à Bagdad de transmettre une lettre au président Saddam Hussein. Et celui-ci a reçu un message de son homologue égyptien, Hosni Moubarak, l'exhortant à respecter les résolutions de l'ONU afin d'éviter un *« conflit armé »*.

SUPPLIQUE DES ÉTATS MUSULMANS

Tout en apportant un soutien *« à cent pour cent »* aux Etats-Unis, le Koweït, qui continue de redouter son voisin irakien, a demandé à la communauté internationale de *« poursuivre ses efforts en vue d'assurer une coopération totale de l'Irak avec l'Unscom (...) pour parvenir à une solution diplomatique de la crise et d'épargner au peuple irakien les souffrances pouvant résulter d'autres options qu'il ne faut pas écarter »*.

Une supplique du même genre a été adressée au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, par l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Le chef d'Etat iranien, Mohamad Khatami, président en exercice de l'OCI, a demandé au secrétaire général de cette organisation – qui groupe tous les Etats musulmans – de conduire une *« mission de bons offices »*, en coordination avec M. Annan, pour résoudre la crise.

A Bagdad, en pleine crise sur les inspections militaires, une équipe de vingt-trois experts de l'Unscom et d'autres des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Allemagne – ce qui est une première – a commencé, dimanche, à faire le point de l'armement de l'Irak en missiles et ogives. Dirigée par un expert chevronné en missiles, le Russe Nikita Smidovitch, cette équipe doit discuter avec les experts irakiens. Ses travaux devraient durer cinq jours.

Une seconde équipe de dix-huit experts, dirigée par l'Allemand Horts Reeps, devait commencer lundi à discuter du gaz innervant VX. Une troisième série de discussions consacrées aux armes biologiques est prévue dans quelques semaines. Le chef de l'Unscom, que la presse irakienne traite d'*« incapable »*, est d'ores et déjà sceptique sur les chances de voir ces réunions déboucher sur des résultats tangibles.

VOLONTAIRES À L'ENTRAÎNEMENT

Les Irakiens attendent pour leur part l'issue de ces rencontres pour aborder le dossier épineux des sites dits *« présidentiels »*, dont ils refusent l'accès aux inspecteurs des Nations unies. Bagdad a renouvelé samedi sa propre proposition d'inspection de ces sites : chacun des quinze pays membres du Conseil de sécurité enverrait cinq représentants – soixante-quinze au total – qui pourraient être *« des experts, des intellectuels ou des diplomates choisis par leurs gouvernements respectifs »*. Ces délégués se joindraient à *« deux représentants de chacun des vingt et un pays participant à l'Unscom »*, ce qui représente quarante-deux personnes. Toute l'équipe pourrait visiter les *« sites présidentiels » « le temps qu'il faudra, même s'il s'agit d'un mois »*. Cette formule a déjà été rejetée par l'ONU en novembre.

Parallèlement, d'après l'agence officielle irakienne INA, des centaines de milliers d'Irakiens ont commencé, dimanche, un entraînement de trois mois pour défendre leur pays en cas d'attaque américaine. Les autorités avaient fixé au 1er février le début de l'exercice, préconisé par le président Hussein le 17 janvier. L'entraînement des *« volontaires de Saddam »* est organisé dans les cours des écoles et dans les stades. – *(AFP, Reuter.)*

M. Hollande et M. Chevènement défavorables à l'embargo

François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, a préconisé, dimanche 1er février, sur Europe 1, l'assouplissement de l'embargo contre l'Irak. *« Il faut être dur sur les conditions de vérification de la présence d'armes chimiques ou biologiques et, en même temps, on doit assouplir l'embargo puisqu'on est devant un problème de tension, non pas par rapport à la population* [mais par rapport aux dirigeants irakiens] ». M. Hollande s'est même demandé s'il ne fallait pas *« lever »* cet embargo. De son côté, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a déclaré dimanche à Arras, lors de la convention nationale du Mouvement des citoyens, dont il est le président, qu'*« il n'est pas concevable que la France s'associe »* à une éventuelle intervention militaire en Irak. *« L'Irak n'est plus une menace militaire pour personne »*, a-t-il affirmé. M. Chevènement a qualifié d'*« intolérable »* l'embargo à l'égard de l'Irak.

L'ONU propose d'améliorer la formule « pétrole contre nourriture »

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a recommandé une très forte augmentation des ventes de pétrole irakien à des fins humanitaires, dans un rapport présenté dimanche 1er février aux pays membres du Conseil de sécurité. M. Annan propose que l'Irak soit autorisé à vendre pour 5,2 milliards de dollars de pétrole par semestre, au lieu des 2 milliards originellement prévus par la formule dite *« pétrole contre nourriture »*. C'est à la demande des Etats-Unis que M. Annan a pris cette décision spectaculaire, affirment des diplomates.

Le revirement des Américains sur l'aspect humanitaire de la crise irakienne est patent. Ils entendent dissocier la souffrance de la population civile, en partie due aux sanctions économiques en vigueur depuis 1991, et le conflit avec le régime de Bagdad sur le désarmement. A la télévision, les responsables américains prennent maintenant soin de réaffirmer leur souci de la tragédie que vit la population irakienne.

Exprimant son soutien à l'augmentation de la vente de pétrole irakien pour l'achat, supervisé par l'ONU, de vivres et de médicaments, la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a déclaré – à Jérusalem, où elle se trouvait dimanche – que son pays n'avait *« rien contre la population civile en Irak »*, ajoutant : *« Nous sommes en fait davantage préoccupés par leur sort que ne l'est le régime de Bagdad. »*

Ce changement d'attitude intervient alors que les Britanniques, les alliés les plus proches des Etats-Unis sur l'affaire irakienne, préparent un projet de résolution condamnant l'Irak pour *« violation flagrante »* des termes du cessez-le-feu de 1991, expression qui permet, selon eux, le recours à la force. Conscient de l'hostilité de l'opinion publique arabe à une nouvelle action militaire américaine contre l'Irak, Washington veut éliminer l'*« argument humanitaire »*, en prenant les devants sur l'amélioration du programme « pétrole contre nourriture ».

RÉTICENCES IRAKIENNES

« En acceptant un relèvement substantiel du quota pétrolier irakien, Washington n'a rien à perdre et tout à gagner, estime un diplomate ; *cette nouvelle stratégie permettrait, d'une part, de montrer à l'opinion publique que l'Amérique n'est pas insensible à la tragédie humanitaire en Irak et mettrait, d'autre part, en difficulté le régime de Bagdad qui compte sur la sympathie de l'opinion publique internationale envers sa population. »*

Ce qui explique que, si la recommandation de M. Annan a toutes les chances d'être soutenue à l'unanimité par les pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU, son acceptation par l'Irak est plus aléatoire. Basée sur la résolution 986 du Conseil de sécurité adoptée en avril 1995, la formule « pétrole contre nourriture » n'est entrée en vigueur qu'en décembre 1996, à cause des réticences de Bagdad. Son renouvellement à deux reprises a aussi fait, à chaque fois, l'objet de tractations entre l'Irak et le secrétariat de l'ONU.

Les Etats-Unis ne sont pas les seuls à avoir prodigué des *« conseils »* à M. Annan à propos de la formule « pétrole contre nourriture ». Paris aussi a fait des recommandations claires. L'ambassadeur français à l'ONU, Alain Dejammet, a fait une démarche auprès du secrétaire général pour qu'il inclue une recommandation *« chiffrée »* dans son rapport – ce que M. Annan n'avait d'abord pas l'intention de faire.

L'adoption par le conseil des recommandations du secrétaire général représente une victoire importante pour le responsable onusien du programme humanitaire de l'ONU en Irak. L'Irlandais Dennis Halliday avait demandé au secrétaire général de dissocier l'humanitaire de la politique. Dans un rapport à M. Annan, les agences humanitaires et M. Halliday avaient chiffré les besoins humanitaires de l'Irak à 3,8 milliards de dollars *« au minimum »* et à 6,2 milliards de dollars, dans l'optique d'une reconstruction du pays.

PRODUCTION INCERTAINE

Dans son rapport de trente pages obtenu par *Le Monde*, M. Annan explique qu'*« il est désormais évident que la somme actuelle est inadéquate pour empêcher que ne continue de se dégrader la situation humanitaire »*. Tout en proposant d'augmenter de 3,6 milliards de dollars les ventes autorisées du pétrole, il explique que *« le chiffre est indépendant de la capacité de production de l'Irak »*. Il n'est pas certain, estiment des diplomates, que Bagdad soit en mesure de produire la quantité proposée.

Pour répondre à une plainte permanente de Bagdad sur les retards à l'approbation des contrats, le secrétaire général suggère aussi que désormais *« tous les contrats pour l'achat de nourriture et de médicaments »* soient approuvés par le secrétariat et non pas, comme c'est le cas actuellement, par le comité des sanctions, composé des pays membres du Conseil de sécurité, et que l'Irak accuse de biaiser.

Outre l'augmentation des ventes de pétrole, M. Annan propose celle des effectifs du programme humanitaire de l'ONU en Irak et l'installation à New York d'un représentant de la Banque centrale irakienne. Pour accélérer les choses, le rapport recommande un plan de distribution permanent. Le document sera examiné par le Conseil de sécurité au milieu de la semaine.

Des diplomates soulignent toutefois qu'une action militaire éventuelle contre l'Irak pourrait mettre fin, non seulement au travail du désarmement de l'Irak, mais aussi au programme humanitaire, car M. Annan sera obligé d'évacuer le personnel de l'ONU.

Afsané Bassir Pour

Une offensive militaire pourrait diviser le gouvernement turc

ISTANBUL
de notre correspondante

Le gouvernement turc, divisé sur l'attitude à adopter face à la possibilité d'une nouvelle offensive contre l'Irak, a annoncé dimanche 1er février qu'il va dépêcher à Bagdad son ministre des affaires étrangères, Ismail Cem, pour tenter de désamorcer la crise irakienne.

La décision a été prise au cours d'une réunion au sommet à Ankara à laquelle participaient notamment le premier ministre Mesut Yilmaz, le vice-premier ministre Bulent Ecevit, ainsi que le numéro deux des forces armées, le général Cevik Bir. Les autorités irakiennes semblent avoir accueilli favorablement cette proposition.

La démarche d'Ankara, qui n'a pas suscité de réaction à Washington, aurait reçu l'appui du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Ankara espère convaincre d'autres pays de la région, notamment la Syrie, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Jordanie, d'envoyer également une représentation auprès de Saddam Hussein pour le convaincre de respecter les résolutions de l'ONU et d'éviter un affrontement qu'aucun des pays de la région ne souhaite.

Samedi, le premier ministre Mesut Yilmaz avait précisé qu'il n'était pas question pour la Turquie de participer activement à une éventuelle opération militaire contre l'Irak. *« Nous hésitons aussi sérieusement à y participer passivement »*, avait-il ajouté. Le premier ministre évoquait l'usage éventuel de la base aérienne d'Incirlik, d'où s'envolent les avions alliés qui patrouillent régulièrement le ciel au nord de l'Irak.

Consciente de la position délicate de la Turquie et de la fragilité de son gouvernement, l'administration américaine ne prendra probablement pas le risque d'embarrasser Ankara en demandant l'autorisation d'utiliser la base pour des bombardements contre l'Irak. Il n'est en revanche pas exclu que ses avions souhaitent utiliser Incirlik pour faire le plein de carburant.

Car contrairement au premier ministre, qui laisse la porte entrouverte à une telle éventualité, Bulent Ecevit, le vice-premier ministre et dirigeant du Parti démocratique de gauche, a, quant à lui, devancé la déclaration officielle et exprimé clairement sa position personnelle dès vendredi. *« Que personne n'attende notre aide pour une offensive militaire que nous n'approuverons pas »*, a-t-il assuré.

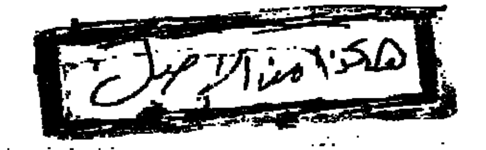
MÉFIANCE ANTI-AMÉRICAINE

De nombreux Turcs partagent cette méfiance à l'égard de la politique américaine dans la région. *« Bulent Ecevit a entièrement raison »*, a estimé ainsi l'éditorialiste Oktay Eksi dans le quotidien *Hurriyet*, *« Chaque fois que les Etats-Unis s'énervent et frappent l'Irak, c'est la Turquie qui paie le prix. »* Le pays affirme en effet que la perte du marché irakien – Bagdad était un de ses principaux partenaires commerciaux – lui a coûté quelque 30 à 35 milliards de dollars depuis la guerre du Golfe.

Tout le monde semble d'accord sur la nécessité de poursuivre les efforts diplomatiques. C'est sur la politique à suivre si l'affrontement se révélait inévitable que la coalition semble divisée. La presse turque affirme que deux camps se sont formés, l'un soutenant la position de M. Ecevit, l'autre, qui compterait le premier ministre et le chef de l'état-major, estimant que, face à la détermination des Américains, la Turquie serait forcée de s'aligner sur la position de ses alliés, surtout à un moment où les relations avec les Européens sont tendues.

En attendant, les forces armées turques ont déjà pris leurs dispositions en déployant des renforts de troupes le long des 331 kilomètres de frontière qui séparent la Turquie de l'Irak.

Nicole Pope



Mme Albright assure Israël du soutien indéfectible des Etats-Unis

Le processus de paix reste en revanche dans une impasse

Lors de l'étape israélienne de sa tournée diplomatique, la secrétaire d'Etat américaine a assuré le pays du soutien des Etats-Unis. *En dépit de nouveaux entretiens* avec Benyamin Nétanyahou et Yasser Arafat, Mme Albright n'est pas parvenue, en revanche, à ramener l'espoir à propos du processus de paix.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Sur la route du Golfe, l'étape israélo-palestinienne de la tournée diplomatique entreprise par la secrétaire d'Etat américaine depuis samedi au Proche-Orient avait deux objectifs : d'abord rassurer sur *« l'indéfectible engagement des Etats-Unis pour la sécurité d'Israël »* et ce *« quelles que peuvent être nos différences concernant la meilleure façon de relancer le processus de paix »* avec les Palestiniens ; ensuite, justement, *« obtenir des réponses précises »* aux dernières propositions du président Clinton concernant une éventuelle réanimation de ce processus, moribond depuis plus de dix mois.

Sur ce dernier point, dimanche 1er février, Madeleine Albright a fait chou blanc. La secrétaire d'Etat n'aurait pourtant pas détesté obtenir un geste des autorités israéliennes, fût-il minime, à un moment délicat où l'ensemble du monde arabe fustige une politique américaine à *« deux poids, deux mesures »* : l'une, *« tolérante vis-à-vis d'Israël qui viole toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies depuis trente ans »*, comme l'a rappelé samedi un ministre de Yasser Arafat, l'autre, *« violente quand il s'agit d'un Etat arabe »*, l'Irak. Mme Albright a tout juste pu annoncer la venue à Washington, *« à la fin de la semaine prochaine »*, d'émissaires israéliens et palestiniens dont elle n'a pas précisé le rang pour continuer les discussions.

Mme Albright l'a reconnu au sortir de ses rencontres avec Benyamin Nétanyahou puis Yasser Arafat, elle n'est *« pas aussi satisfaite »* qu'elle l'aurait voulu. Un commentateur du « 20 Heures » de la première chaîne israélienne estimait dimanche soir que la diplomate américaine *« est extrêmement déçue »*, et il ajoutait que si personne, *« ni Nétanyahou, ni Arafat, ne veut être le premier à déclarer la mort du processus d'Oslo, c'est néanmoins ce que tout le monde pense »*.

UN MESSAGE RASSURANT

En ce qui concerne, en revanche, la tension avec l'Irak, la brève mission de Mme Albright, qui est repartie de Jérusalem dimanche après-midi, apparaissait plus satisfaisante. Washington *« préférerait »* une solution diplomatique, a-t-elle répété : *« Mais si la diplomatie s'épuise, alors nous nous réservons le droit d'utiliser la force. Et si nous le faisons, ce sera rapide, substantiel et dirigé contre des cibles spécifiques. »*

Sur la question d'une éventuelle attaque irakienne contre Israël proprement dit, Mme Albright s'est voulue moins alarmiste que ne le fut, la semaine dernière, le chef des inspecteurs onusiens de l'Unscom, Richard Butler, qui avait évoqué un éventuel bombardement de Tel Aviv : *« Si les Irakiens menacent leurs voisins ou leur infligent des dommages*, a néanmoins prévenu la secrétaire d'Etat, *la réponse des Etats-Unis sera rapide et énergique »*.

Israël avait été la cible, en 1991, de trente-neuf Scud conventionnels tirés par l'Irak sur sa région côtière, mais le gouvernement fait tout pour ne pas ajouter à l'inquiétude de ses administrés. *« En principe*, a expliqué dimanche Itzhak Mordehaï, ministre de la défense, *s'il y a conflit, c'est entre les Etats-Unis et l'Irak. Nous ne sommes pas impliqués et je ne veux pas que nous le soyons. »* Pour autant, le gouvernement qui, à la demande des Etats-Unis, avait accepté de ne pas répliquer aux tirs irakiens en 1991, n'a pas réitéré cet engagement.

Invité par certains de ses amis politiques, dont Moshé Arens, ministre likoud de la défense au moment de la guerre du Golfe, à *« ne pas répéter l'erreur de 1991 »* et *« à répliquer en cas d'attaque »*, M. Nétanyahou s'est contenté d'indiquer que son équipe *« décidera, et décidera seule »*. *« Si quelqu'un est assez fou pour faire quelque chose d'aussi stupide*, a averti le ministre de la défense, *nous pèserons notre réponse très soigneusement. »*

Israël, a-t-il ajouté, *« se tient prêt »* et *« peut se défendre de diverses manières »* en cas d'attaque. Pour autant, les allégations alarmistes publiées par certains journaux locaux selon lesquelles Israël répliquerait à l'Irak *« avec l'arme nucléaire »*, voire par le largage d'une *« bombe à neutrons »* sur Bagdad, *« paraissent stupides »* à l'ancien général Mordehaï.

Patrice Claude

L'Afrique attend beaucoup de la coopération décentralisée

Les collectivités locales doivent bénéficier directement de ce nouveau type de soutien, qui ne pèse pas encore assez lourd pour modifier en profondeur les mécanismes de l'aide au développement

ABIDJAN
de notre correspondant

« Africités », la première édition des Journées de la commune africaine, s'est terminée samedi 31 janvier sur l'adoption de deux résolutions, l'une rédigée par les maires présents, l'autre par les ministres chargés de la décentralisation. Ces deux textes ont repris de manière générale les thèmes qui *ont structuré la rencontre* : poursuite du processus de décentralisation des Etats africains, amélioration de la démocratie et de la gestion locales, accroissement des ressources des collectivités.

Les maires ont demandé que 10 % de l'aide au développement aille directement aux communes. Pour l'instant, la coopération décentralisée ne représente qu'une faible partie de l'aide publique venue du Nord. Mais sa part et, *surtout*, sa vogue *vont croissant* : les collectivités locales des pays développés multiplient les projets de coopération avec leurs homologues d'Afrique subsaharienne pendant que les Etats riches appuient les projets de décentralisation.

Cette aide directe permet aux communes africaines de mener à bien des projets que leurs ressources propres n'autoriseraient pas autrement. La plupart d'entre elles ne disposent pas de budget d'investissement et dépendent généralement du gouvernement central pour toutes les dépenses d'équipement.

Certains critiques reprochent à la coopération décentralisée d'être surtout déterminée par l'offre des collectivités riches, prises dans une logique humanitaire : *« Les maires africains sont souvent débordés par la multiplicité de projets menés par les villes européennes jumelées avec leur communes, auxquels viennent s'ajouter ceux des ONG* [organisations non gouvernementales]. *Ils n'arrivent pas à mener un projet »*, s'insurge le responsable d'une association d'opérateurs économiques africains.

Mais les défenseurs de la coopération décentralisée affirment que ces errements appartiennent au passé. Le responsable du dossier au ministère français de la coopération estime que *« la demande des élus africains s'est beaucoup affinée et la mise au point des projets ne se fait plus à sens unique »*. Très souvent, les villes du Nord *interviennent pour former les acteurs* de la vie locale : élus, fonctionnaires municipaux, responsables d'associations. Les dons purs et simples de matériels municipaux autrement destinés à la casse se sont faits très rares.

50 MILLIONS DE FRANCS EN 1997

Mais la coopération décentralisée ne pèse pas encore assez lourd pour modifier en profondeur les mécanismes et les méthodes de l'aide publique au développement. Avec le concours du ministère de la coopération, qui participe, parfois jusqu'à 50 %, les *collectivités locales* françaises *ont* consacré en 1997 50 millions de francs aux projets décentralisés en direction de l'Afrique. Ces opérations sont souvent la conséquence d'un jumelage ancien. Et les élus africains qui ont été pour l'instant délaissés ont bien du mal à trouver des partenaires européens.

Le Sahel, qui a bénéficié dans les années 70 de l'élan de solidarité provoqué par la grande sécheresse, profite toujours de ces acquis, alors que les villes du littoral, dont la situation est tout aussi misérable, suscitent peu d'intérêt, même si certaines collectivités s'attachent à *corriger cet état de* fait, comme le conseil général de Seine-Saint-Denis, qui s'est engagé dans une opération de coopération avec le département du Bas-Ogoué, au Gabon.

Les villes africaines attendent aussi qu'on les aide à trouver l'argent qui leur manque. La plupart d'entre elles ne collectent qu'une petite partie des impôts qui leurs reviennent de droit, les gouvernements centraux sont *parfois chiches dans leurs dotations* et rechignent à définir un partage durable et équitable des recettes fiscales. Une fois ces obstacles franchis – et les gouvernements représentés à « Africités » s'y sont engagés, même s'ils n'ont pas fixé de dates –, les villes africaines pourront peut-être songer à emprunter : *« Aucune grande ville ne s'est développée sur fonds propres »*, fait remarquer Daby Diagne, le président du Programme de développement municipal pour l'Afrique de l'Ouest, l'un des moteurs de la rencontre d'Abidjan. De nombreux élus africains *espèrent que les collectivités* locales des pays développés leur faciliteront bientôt l'accès aux marchés financiers.

Thomas Sotinel

La condamnation d'un Allemand en Iran suscite des tensions avec l'Europe

AU MOMENT où la machine semblait bien huilée pour une reprise du dialogue entre l'Union européenne (UE) et l'Iran, la condamnation *« à mort »* à Téhéran, selon l'Allemagne, d'un ressortissant allemand, Helmut Hofer, pour relations sexuelles avec une musulmane, risque de compromettre le processus. Les autorités iraniennes ont reconnu, dimanche 1er février, que M. Hofer a été jugé, mais n'ont soufflé mot de la peine qui a été prononcée. Le ministère allemand des affaires étrangères a averti que cette affaire pourrait *« compromettre de la façon la plus grave »* les relations entre Bonn et Téhéran. Il aurait pu ajouter *« et entre l'Iran et l'ensemble de l'UE »* tant l'unité des Quinze pour tout ce qui a trait à l'Iran est solide.

Les choses semblaient pourtant sur la bonne voie entre l'UE et l'Iran, après le retour, en novembre 1997, des ambassadeurs européens en Iran et iraniens en Europe. Les ministres des affaires étrangères des Quinze se préparaient à annoncer, le 23 février, deux sortes de mesures.

La première devait être la reprise du dialogue qualifié de *« critique »* jusqu'en avril 1997, mais auquel il ne serait désormais apposé aucune épithète et dont le contenu devrait être élargi. Le ton nouveau adopté par Téhéran sur des questions sensibles depuis l'élection du président Mohamad Khatami a encouragé l'UE à rétablir les ponts.

UN PRÉCÉDENT ENCOURAGEANT

Ceux-ci avaient été rompus après qu'un tribunal de Berlin eut mis en cause, le 10 avril 1997, *« le plus haut sommet de l'Etat iranien »* dans le meurtre de quatre opposants kurdes dans la même ville en septembre 1992. L'UE avait alors arrêté le *« dialogue critique »*, suspendu les visites ministérielles officielles, décidé de réfléchir à l'exclusion des officiers de renseignement iraniens en poste dans les Etats membres de l'Union et de surveiller de près l'évolution des droits de l'homme.

Quant au contenu du dialogue, il devrait être plus large. Jusqu'au mois d'avril 1997, il portait sur le respect des droits de l'homme, le terrorisme, le processus de paix israélo-arabe, l'armement nucléaire – autant de sujets sur lesquels l'Iran est en quelque sorte placé en position d'accusé –, ainsi que sur la fatwa de l'imam Khomeiny condamnant à mort pour blasphème l'écrivain britannique Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques*. Ces sujets devraient demeurer à l'ordre du jour, mais le dialogue devrait inclure des questions d'« intérêt commun », c'est-à-dire, diverses et variées comme il en existe entre tous les Etats.

L'autre mesure que les Quinze devaient annoncer est la relance des visites de ministres iraniens dans les pays de l'UE et inversement.

M. Hofer peut encore faire appel du jugement prononcé contre lui en Iran. Il existe un précédent relativement encourageant : en 1992, un ingénieur allemand, Helmut Szimkus, avait été condamné à mort pour espionnage par la justice iranienne, mais il avait été gracié.

Mouna Naïm

La France cherche à exporter ses surplus militaires

LA FRANCE cherche à exporter des fournitures militaires sur les *marchés d'occasion. La professionnalisation* de ses armées, qui se traduit par une rétraction importante du dispositif, libère des surplus dits de seconde main. Pour les seuls équipements terrestres, cela représente quelque 60 milliards de francs. Ces matériels intéressent des clients peu fortunés. Mais la France manque de moyens pour satisfaire la demande.

A la fin de 1997, par exemple, le Pakistan a pu faire voler le premier des quarante-cinq avions Mirage III et Mirage 5 que la France s'était engagée à lui livrer après les avoir prélevés sur les stocks de l'armée de l'air française. Ces appareils anciens, qui viennent s'ajouter à une vingtaine d'autres précédemment fournis dans les mêmes conditions par l'Australie, doivent être modernisés. Ce contrat, baptisé « Blue Hawk 6 », a longtemps été tenu secret par le client et ses fournisseurs de peur d'irriter l'Inde, qui réclame à la France de pouvoir lui acheter de nouveaux Mirage 2 000. En Asie encore, la France accepte d'entraîner deux cent cinquante pilotes de Singapour qui viendront dès cet été, avec leurs familles et pour plusieurs années, s'exercer à des tirs réels sur la base de Cazaux (Landes) faute d'avoir un espace aérien national suffisant.

De même, et toujours à titre d'exemple, la France discute actuellement avec le Chili de la vente du pétrolier ravitailleur d'escadre *La Durance* et d'une vingtaine de chars de combat AMX-30. Le bâtiment, qui déplace 17 800 tonnes à pleine charge, était en service depuis vingt-deux ans dans la marine française. Depuis juillet 1997, il est en réserve à Brest. La vente au Chili de *La Durance* se heurte à une divergence d'appréciation sur le prix du navire, la France l'estimant à 200 millions de francs et le *client ne voulant pas y mettre plus* de 40 millions. Quant aux chars AMX-30, il s'agit aussi d'une vente d'occasion qui permetterait au Chili de renouveler sa flotte de cinquante blindés acquis dans les années 80.

Ultime exemple, en Afrique. La France vient de céder gratuitement, *via* le Sénégal, dix auto-mitrailleuses, trente-trois camions, quarante-deux camionnettes, cinq ambulances et des matériels de *transmissions au profit* d'un bataillon interafricain de maintien de la paix. Ces fournitures ont été prélevées sur des stocks appartenant à l'armée de terre française.

A la différence des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne (qui cherche à placer les matériels hérités de l'ex-Allemagne de l'Est), la France n'a pas les moyens de gérer et d'écouler de telles quantités de surplus – armements, véhicules, munitions, moyens radio, tenues militaires et pièces de rechange – qui iront en se développant.

Des offices de commercialisation et des sociétés de services extérieurs aux armées, tout en étant souvent proches d'elles, existent. Mais ces organismes ne sont pas la panacée. D'abord, ils recherchent, au travers de commissions, à tirer un profit maximum de leur intervention. Ce qui a pour effet d'accroître le coût des matériels aux *yeux d'une clientèle qui vise plutôt* à bénéficier d'*« un prix d'amis »*. Ensuite, les procédures de cession sont longues et complexes, en termes de disponibilités, de prix, de quantités, de délais et de livraisons. Ce qui est préjudiciable à la rapidité d'une transaction dans le cadre d'une compétition internationale souvent impitoyable. Enfin, les industriels concernés tentent de créer de plus en plus fréquemment leurs propres *réseaux de commercialisation*. Ce qui peut expliquer la méfiance qu'ils manifestent envers les offices et qui s'exprimera avec plus de force quand commenceront à se mettre en place les conventions – commme celle que prépare l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans le commerce international.

De leur côté, les armées françaises se disent souvent encombrées par leurs surplus. Le stockage et l'entretien coûtent cher, concernant des matériels dont la valeur marchande se discute au coup par coup et qui menacent de se détériorer. L'attitude la plus répandue est alors de « réformer » les équipements, pour s'en débarrasser et libérer les entrepôts. Cette destruction se pratique aux frais du contribuable.

En revanche, la professionnalisation *des armées* a un *aspect positif*. Elle va dégager, des rangs de l'armée active, des spécialistes, soit en limite d'âge, soit de façon anticipée, qui iront instruire les personnels étrangers appelés à servir les matériels français. Plusieurs sociétés de services, dont l'intention avouée est de mieux s'implanter en Amérique latine et en Asie en *« partenariat »* avec les armées françaises sur le modèle de ce que fait déjà le groupe Airco avec l'armée de l'air, sont en discussions avec l'Etat pour rédiger des conventions en ce sens. Mais, à en croire des responsables, ce dossier ne semble pas spécialement motiver le ministère de la défense, ni le quai d'Orsay, malgré des propositions de réorganisation établies fin 1996 par le contrôle général des armées.

Jacques Isnard

L'aggravation du chômage en Allemagne oblige Helmut Kohl à trouver des remèdes d'urgence

Les associations de sans-emploi appellent à manifester le 5 février

Le spectre des cinq millions de chômeurs pèse sur la situation politique allemande. A un mois des élections de Basse-Saxe, qui auront un impact lourd sur les législatives de septembre, les partisans du chancelier Kohl s'efforcent de reprendre l'initiative. Des mesures d'urgence en faveur des jeunes et des RMistes sont à l'étude au sein de la coalition avant la publication, jeudi, des chiffres de l'emploi.

BONN
de notre correspondant

Face à la montée inexorable du chômage, qui touche une personne sur dix à l'ouest du pays, une sur cinq dans l'ancienne RDA, la coalition de Helmut Kohl envisageait en début de semaine de présenter rapidement un nouveau plan de lutte en faveur de l'emploi. Il y a urgence. Les chiffres de l'emploi qui seront publiés jeudi 5 février seront certainement mauvais : en Allemagne, ces chiffres sont – curieusement – publiés et interprétés en données non corrigées des variations saisonnières, et le mois de janvier est traditionnellement mauvais. Le nombre des demandeurs d'emploi pourrait atteindre le record historique de 4,9 millions.

Les associations allemandes de chômeurs, encouragées par le mouvement des Français, ont appelé à manifester ce jour-là devant les bureaux du travail du pays. La situation inquiète les partisans de M. Kohl, qui doivent au moins montrer, avant les élections de Basse-Saxe, qui auront lieu le 1er mars, qu'ils reprennent l'initiative. Il faut barrer la voie à Gerhard Schröder, ministre-président social-démocrate (SPD) de Basse-Saxe et adversaire potentiel le plus dangereux pour Helmut Kohl aux élections générales de septembre. S'il réalise un mauvais score en Basse-Saxe, M. Schröder ne sera pas candidat à la chancellerie.

UN COÛT LIMITÉ

Le plan emploi, révélé par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, s'inspirerait de propositions du député chrétien-démocrate Ulf Fink. Ce dernier voudrait proposer à 80 000 jeunes sans emploi et sans formation un stage de deux ans dans les entreprises, payé 500 marks par mois (1 700 francs environ), les pouvoirs publics remboursant ces sommes aux entreprises, au moins la première année. Le financement par le contribuable de stages dans les entreprises va à l'encontre de la tradition allemande, où les entreprises, au contraire, sont habituées à payer les 590 000 apprentis qu'elles forment chaque année entre 2 000 francs et 3500 francs par mois. Mais le système d'apprentissage rencontre des difficultés ; de plus en plus de jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ; le chômage des jeunes a beau rester très inférieur à celui d'un pays comme la France (le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans est de 12 % contre 28 % en France), il a doublé en quelques années. La classe politique doit impérativement proposer des solutions concrètes à une population qui juge viscéralement intolérable qu'on laisse les jeunes dans la rue, sans métier.

M. Fink souhaite aussi que les communes allemandes emploient entre 100 000 à 200 000 bénéficiaires de l'aide sociale – l'équivalent du RMI en Allemagne – à des travaux d'intérêt général. Ces mesures viendraient compenser en partie la forte baisse des mesures de traitement social du chômage intervenue en 1997 dans les régions de l'est du pays, où, de surcroît, les commmunes prévoient plus de 200 000 suppressions d'emplois dans prochaines les années. Comme tout le monde, y compris les jeunes, a droit à l'aide sociale outre-Rhin, le coût pour le contribuable de ce mini-plan emploi, s'il est confirmé, serait limité. Aucune ligne budgétaire supplémentaire ne semble en tout cas prévue pour ces mesures, qui devront être financées par des économies faites ailleurs. Des aides supplémentaires pourraient être annoncées en faveur du secteur du bâtiment, sinistré par la fin du boum de la reconstruction à l'Est.

Helmut Kohl doit faire preuve de prudence en matière de lutte contre le chômage. Il s'est déjà discrédité à deux reprises en prenant, avec les partenaires sociaux, des engagements intenables, comme celui de diviser par deux le chômage d'ici à l'an 2 000, ou de créer 100 000 emplois par an à partir de 1996 dans l'ancienne RDA. A moins que la croissance ne fasse enfin sentir ses effets sur l'emploi, les mois d'hiver vont être psychologiquement très durs : la barre des 5 millions de chômeurs pourrait être franchie, du jamais vu depuis les années 30. On s'attend en outre qu'au printemps le système d'apprentissage connaisse une nouvelle crise, avec un accroissement du nombre de jeunes ne trouvant pas de place de formation. A moins d'un effort considérable des entreprises, qui n'est pas à exclure, cette crise culminera en septembre au moment de la rentrée scolaire, juste avant les élections.

Arnaud Leparmentier

La Banque européenne de développement n'a plus de président

JACQUES DE LAROSIÈRE a quitté, vendredi 30 janvier comme prévu, la présidence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Son départ était attendu depuis six mois. M. de Larosière, qui avait succédé en septembre 1993 à Jacques Attali, avait fait savoir en septembre qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat de quatre ans, tout en acceptant de prolonger sa mission jusqu'à la fin janvier. Le délai est passé, mais les gouvernements européens – actionnaires majoritaires de l'institution créée en 1991 pour favoriser la transition des pays de l'Est vers l'économie de marché – ne se sont pas encore mis d'accord sur le nom de son successeur. Les candidats ne manquent pourtant pas. Philippe Lagayette, ancien directeur général de la Caisse des dépôts, est celui de la France, face au vice-premier ministre et ministre des finances belge, Philippe Maystadt, considéré comme le grand favori.

Les hésitations des gouvernements européens n'ont rien à voir avec la qualité des candidats en lice. Le sort de l'institution se trouve lié, par une de ces parties de billard à trois bandes dont l'administration française a le secret, au règlement de la question de la présidence de la future Banque centrale européenne (BCE). Paris avait, en novembre, jeté un pavé dans la mare en présentant pour ce poste le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, face au président actuel de l'Institut monétaire européen, le Néerlandais Wim Duisenberg. La France n'est décidée à renoncer à la présidence de la BERD qu'en échange d'un compromis satisfaisant sur celle de la BCE. Y parviendra-t-elle ?

Une scission du mandat du président de la BCE était apparue aux yeux de certains comme une possible solution. Le traité de l'Union européenne stipule que sa durée est de huit ans, et la Commission européenne ne voit aucun inconvénient à ce que son titulaire *« décide de lui-même de lui fixer un terme »*. Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen aux finances, s'est fait l'avocat d'une telle solution : un premier mandat pouvant selon lui se décomposer *« en deux périodes »*, l'une de mise en route de l'euro allant jusqu'en 2002 (date de la mise en circulation des billets et des pièces) et l'autre de gestion proprement dite.

Le problème est que ce point de vue n'est pas partagé par le principal intéressé. Interrogé, jeudi 29 janvier par la télévision publique des Pays-Bas, l'actuel président de l'Institut monétaire européen a déclaré qu'un mandat de quatre ans *« ne le tentait pas »*. *« Ce serait un très mauvais début pour la nouvelle Banque centrale, si la première décision la concernant se trouvait être en contradiction avec le traité de Maastricht »*, a dit M. Duisenberg, en confirmant son intention, s'il était nommé, *« de rester à ce poste jusqu'à la fin du mandat »*. Dès le lendemain, le premier ministre néerlandais Wim Kok a précisé que, *« si le traité dit que le mandat est de huit ans, il ne peut y avoir qu'un seul président »*.

« NOMBRILISME »

Paris ne se laisse pourtant pas impressionner. Et tant pis si la BERD pâtit de ces tractations intra-européennes. Les Britanniques n'ont pas mis longtemps à railler l'attitude des Européens. Dans son éditorial du 29 janvier, le *Financial Times* a vigoureusement dénoncé *« l'absence lamentable de sens du devoir »* des gouvernements européens. *« Cette indécision est symbolique du nombrilisme de l'Europe occidentale. La BERD est trop importante pour être prise en otage en raison de rivalités nationales »*, poursuivait le quotidien britannique. M. de Larosière avait déjà mis en garde l'Union européenne contre tout nouveau retard dans la nomination de son successeur. *« Cette banque mérite un bon président et elle le mérite maintenant. J'espère de tout cœur que cette décision sera prise très rapidement »*, indiquait-il quelques jours avant son départ.

Rien n'indique aujourd'hui qu'il sera entendu. La nomination du président de la BERD a peu de chance d'intervenir avant la session informelle des ministres des finances des Quinze qui se déroulera le 20 mars à York. La banque s'est donc installée, lundi 2 février, dans une période d'intérim. Conformément à ses statuts, c'est le premier vice-président, l'Américain Charles Franck, qui tiendra la barre jusqu'à l'arrivée du nouveau président.

Babette Stern

L'Espagne se mobilise contre le terrorisme

PRÈS DE 500 000 PERSONNES ont manifesté, samedi 31 janvier, à Séville (Andalousie) pour condamner l'attentat de l'ETA qui a coûté la vie, vendredi, au deuxième adjoint au maire de cette ville, Alberto Jimenez Becerril, et à son épouse, Ascension Garcia Ortiz. Le cortège a été conduit par le maire conservateur de Séville, Soledad Becerril, ainsi que par le vice-président espagnol, Rodrigo Rato, et plusieurs autres membres du gouvernement. Ils tenaient une banderole proclamant *« l'Andalousie pour la paix et la démocratie »*.

Le couple Jimenez Becerril avait été inhumé, samedi matin, à l'issue d'une cérémonie funéraire dans la cathédrale de Séville, en présence de l'infante Elena d'Espagne et du président du gouvernement, José Maria Aznar. La manifestation a pratiquement été aussi importante que celle qui avait rassemblé, en juillet 1997, plus de 500 000 personnes dans la capitale andalouse après l'enlèvement et l'exécution par l'ETA d'un autre conseiller municipal conservateur, Miguel Angel Blanco, élu de la localité basque d'Ermua.

Dans le nord de l'Espagne, 100 000 personnes ont également défilé samedi soir dans les rues de Bilbao (Pays basque) en faveur de la paix. Des manifestations rassemblant plusieurs milliers de personnes ont eu lieu dans d'autres villes. Vingt mille personnes ont exprimé leur rejet de la violence à Huelva (sud) et 7 000 à Vigo (nord-ouest).

ACTIONS DE GUÉRILLA URBAINE

Dans le même temps, de jeunes séparatistes basques ont attaqué aux cocktails Molotov six succursales bancaires dans la nuit de samedi à dimanche dans les provinces basques du Guipuzcoa et de Biscaye, sans faire de victime. Une vingtaine d'inconnus masqués s'en sont pris à une fourgonnette de la police régionale basque. L'un des agents a dû tirer un coup de feu en l'air pour se dégager. Ces actions de guérilla urbaine se reproduisent chaque fin de semaine et, selon la police, elles sont menées par des groupes d'appui à l'organisation séparatiste basque ETA. – *(AFP.)*

La Chine réaffirme qu'elle ne dévaluera pas

« LA CHINE n'a pas l'intention de souffler sur les braises. Elle ne dévaluera pas sa monnaie car cela risquerait de déclencher un cercle vicieux et de mettre en péril la croissance asiatique et celle du monde », a réaffirmé dimanche 1er février au Forum de Davos le vice-premier ministre chinois, Li Lanqing. Afin de ne pas ouvrir la voie aux dévaluations compétitives, le gouvernement de Pékin a décidé d'affirmer clairement qu'il n'avait pas l'intention de modifier la valeur de sa monnaie. Mais il veut aller plus loin et démontrer qu'il prend ses responsabilités dans les affaires de la région. Monsieur Li Lanqing a précisé que son pays, *« qui n'était pas encore affecté directement par la crise »*, ne fera rien qui pourrait relancer la tourmente monétaire. Il *« soutiendra toutes les mesures que le gouvernement de Hong-Kong prendra pour assurer la stabilité de son système financier et maintenir le lien "fixe" entre le dollar de Hong-Kong et celui des Etats-Unis »*. *(Corresp.)*

Costa-Rica : le candidat d'opposition remporte l'élection présidentielle

SAN JOSE. Selon deux sondages réalisés à la sortie des urnes, le candidat d'opposition du Parti de l'unité social-chrétienne (PUSC), Miguel Angel Rodriguez, aurait remporté, le 1er février, l'élection présidentielle face à son adversaire social-démocrate du Parti de la libération nationale (PLN) au pouvoir, José Miguel Corrales. Ce dernier a reconnu sa défaite, dans la nuit du 1er au 2 février.
Industriel de l'agro-alimentaire, professeur d'université et avocat, M. Rodriguez a été ministre de la présidence puis de la planification, ainsi que directeur de la banque centrale entre 1966 et 1970. Président du Congrès de 1990 à 1993, il avait perdu les élections en 1994 contre le candidat social-démocrate José Maria Figueres. Il a notamment promis de réactiver l'économie en favorisant l'investissement national et étranger, et en limitant les dépenses publiques. – *(AFP.)*

Au Burundi, M. Buyoya accepte une médiation internationale

BUJUMBURA. Le major Pierre Buyoya est prêt à accepter une médiation internationale sur le Burundi, ont indiqué des parlementaires de l'Assemblée internationale de langue française (AIPLF) reçus, vendredi 30 janvier à Bujumbura, par l'homme fort du Burundi. Les parlementaires de l'AIPLF ont indiqué qu'ils avaient pu rencontrer les deux ex-présidents du Burundi, Sylvestre Ntibantunganya et Jean-Baptiste Bagaza. Le coup d'Etat de Pierre Buyoya du 25 juillet 1996 avait déclenché un embargo régional contre le Burundi soutenu par le Zaïre (devenu République démocratique du Congo, RDC), le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Ethiopie, l'Erythrée et la Zambie. – *(AFP.)*

L'armée libanaise recherche toujours Sobhi Toufayli

BAALBECK. L'armée libanaise a poursuivi, dimanche 1er février, ses opérations dans l'est du Liban sous contrôle syrien à la recherche de cheikh Sobhi Toufayli, chef dissident du Hezbollah pro-iranien, poursuivi par le parquet militaire. L'armée, qui a acheminé à Baalbeck de nouveaux renforts, a effectué des perquisitions à Douris, à l'entrée sud de la ville, où le domicile de cheikh Toufayli avait été pris d'assaut samedi par la troupe. Les militaires ont appréhendé des journalistes qui se trouvaient sur le théâtre des opérations sans être munis d'autorisations. Le cheikh dissident se serait replié avec des partisans en armes dans les montagnes à l'est de Brital, près de la frontière avec la Syrie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **BOSNIE : les 21 membres du nouveau gouvernement du réformateur bosno-serbe Milorad Dodik** ont prêté serment dimanche 1er février. Les modérés de la République serbe de Bosnie ont obtenu que le siège du gouvernement soit transféré de Pale (fief des ultranationalistes, près de Sarajevo) à Banja Luka. Ils ont aussi abrogé toutes les lois votées par l'ancienne législature, dominée par les radicaux, après sa dissolution par la présidente Biljana Plavsic, le 3 juillet. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : l'interdiction totale de possession d'armes à feu** à titre privé est entrée en vigueur dimanche 1er février. Les possesseurs d'armes qui ne les auront pas rendues d'ici un mois seront passibles de dix 10 ans de prison. L'idée de cette loi avait été lancée après le massacre de Dublane, en Ecosse, où seize enfants d'une école primaire avaient été abattus le 13 mars 1996. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : le pape a demandé la grâce de Karla Faye Tucker,** condamnée à mort au Texas, convertie au christianisme, dont la date de l'exécution a été fixée au mardi 3 février. Dans son intervention auprès de George Bush Junior, gouverneur du Texas, le pape réclame *« un geste de clémence qui contribuerait à créer une culture plus favorable au respect de la vie »*. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : le chef de la guerilla zapatiste, le « sous-commandant Marcos »**, a rejeté les nouvelles propositions de dialogue du gouvernement, refusant de rencontrer en tête-à-tête le ministre de l'Intérieur, Francisco Labastida. Le « sous-commandant » estime que les persécutions contre les zapatistes continuent au Chiapas où, selon lui, l'Etat n'a toujours pas abandonné l'option militaire. L'Eglise catholique avait récemment cru pouvoir tenir des propos optimistes sur la reprise du dialogue avec les guérilleros. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : plusieurs officiers bissau-guinéens ont été arrêtés** dans le cadre d'une enquête sur un trafic d'armes vers la Casamance, a indiqué, samedi 31 janvier à Dakar, le ministre bissau-guinéen de la défense. La Guinée-Bissau a accru sa surveillance à la frontière pour empêcher les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) de se réfugier sur son territoire. – *(AFP.)*

■ **RWANDA : un prêtre croate, le Père Vjeko Curic, a été assassiné,** samedi 31 janvier, près de l'église des Saintes familles, en plein centre de Kigali. Il a reçu huit balles tirées à bout portant par un individu qui a pu prendre la fuite. Il vivait au Rwanda depuis 1981, et travaillait pour l'organisation humanitaire catholique Caritas. – *(AFP.)*

■ **SRI LANKA : plus de 300 rebelles tamouls ont été tués** par l'armée sri-lankaise à Kilinochchi, dans le sud de la péninsule de Jaffna, a annoncé dimanche 1er février le ministère de la défense. L'armée a engagé une grande offensive pour reprendre une route stratégique reliant l'ancien bastion de la guérilla séparatiste à Jaffna au reste du pays. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : les Khmers rouges** ont annoncé la création d'un mouvement de *« paysans pauvres »*, dimanche 1er février, dont l'objectif est de *« réunifier toutes les forces nationales »* et renverser le régime du co-Premier ministre Hun Sen, l'homme fort du pays. – *(AFP.)*

■ **CHINE : quatre poètes contestataires ont été arrêtés** en début de semaine par la police de Guiyang, la capitale de la province du Guizhou (sud-ouest), a annoncé dimanche 1er février le Centre d'information sur les droits de l'homme en Chine, basé à Honk Kong. Les quatre hommes – Ma Zhe, 38 ans, Wu Ruohai, 35 ans, Xiong Jinren, 32 ans et Ma Qiang, 28 ans – ont été arrêtés alors qu'ils voulaient lancer une revue littéraire non-officielle. – *(AFP.)*

GAULLISME Philippe Séguin n'a pu obtenir des militants du RPR, réunis en assises, samedi 31 janvier et dimanche 1er février à Paris, qu'ils procèdent au changement d'appellation de leur mouvement. La direction provisoire espérait marquer une rupture avec le passé récent en faisant baptiser le parti du nom de « Rassemblement pour la France », ce qui aurait permis de retrouver le sigle du mouvement fondé par le général de Gaulle en 1947, le RPF. ● JACQUES CHIRAC a pu démontrer qu'il restait le chef incontesté du mouvement qu'il a fondé en 1976, les militants faisant un triomphe au message qu'il leur a envoyé. ● LA RÉCONCILIATION du mouvement, voulue par son actuel président, se traduira par la composition d'une direction comprenant toutes les tendances : les séguinistes, les balladuriens, mais aussi les proches d'Alain Juppé *(lire aussi notre éditorial page 15).*

Le RPR oppose à Philippe Séguin sa fidélité à Jacques Chirac

Les militants du mouvement gaulliste ont fait un triomphe au message du chef de l'Etat et refusé de changer le nom de leur parti comme le souhaitait son actuelle direction. Ils ont adopté un projet largement ouvert aux idées du libéralisme économique

EN RENDANT visite aux journalistes, dimanche 1er février, peu après la clôture des assises extraordinaires du RPR, Philippe Séguin voulait s'assurer que son message sur *« le changement dans la fidélité »* avait bien été compris. Sept mois auparavant, il n'avait rien promis d'autre que la *« réconciliation »*, la *« rénovation »* et l'*« ouverture »*. Eh bien, le compte y était, estimait-il en substance. Il est vrai que, prudemment, le président du RPR n'a jamais parlé, au cours des premiers mois de son mandat, de la *« refondation »* du mouvement créé, en 1976, par Jacques Chirac. Quelques heures plus tôt, juste après l'annonce du maintien de l'appellation RPR, Nicolas Sarkozy, porte-parole du mouvement, avait pareillement fait le siège de l'enceinte de presse. L'un et l'autre apportaient ainsi la preuve qu'il s'est passé quelque chose au cours de ces assises.

RÉCIT

Enorme, et un peu *provocatrice*, l'ovation à Jacques Chirac aura duré... douze minutes

A leur arrivée, samedi 31 janvier, au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, là même où avait été fondé le Rassemblement pour la République, les mandataires peuvent percevoir les changements dans l'organisation : il n'y a plus d'enceintes réservées aux dignitaires du mouvement. Mais des rites subsistent. Comme à l'accoutumée, les représentants des DOM-TOM, des Français de l'étranger et du Limousin sont placés aux premiers rangs. Parmi eux, les délégués de Corrèze sont les premiers à livrer cette consigne en gros caractères sur leurs pochettes : *« Votez RPR pour Jacques Chirac »*.

Pendant des mois, les quatre textes qui composent le « projet » du RPR ainsi que les nouveaux statuts ont fait l'objet de plusieurs va-et-vient entre la direction nationale et les assemblées de circonscriptions. Un large accord s'est dégagé. Aussi, la nouvelle appellation du mouvement devient-elle peu à peu un point de fixation. Même les plus naïfs commencent à percevoir l'enjeu politique qui se cache sous le choix d'un sigle. L'équipe de transition, qui avait opté pour le *« Rassemblement »* jusque dans la rédaction du projet de statuts, a dû reculer une première fois, à la mi-janvier, en laissant le choix ouvert entre *« Rassemblement »*, *« RPR »* (Rassemblement pour la République) et *« RPF »* (Rassemblement pour la France).

M. PASQUA RABROUÉ

Jusqu'au bout, Philippe Séguin et Nicolas Sarkozy se sont certes gardé d'exprimer publiquement leurs préférences personnelles. Mais, lorsque, samedi, dans l'après-midi, Charles Pasqua, rapporteur de la commission des statuts, fait ouvertement campagne pour *« RPF »*, parce que, dit-il, *« la prééminence va incontestablement à la France »*, parce que *« c'est à cette idée que les Français identifient le mouvement gaulliste »*, il se fait vertement rabrouer par une partie de l'auditoire. Quelques instants plus tôt, il est vrai, Jacques Chirac s'est invité à ces assises.

Le refus des Girondins

Avec les Ardennes et la Seine-et-Marne, la fédération de la Gironde, celle d'Alain Juppé, s'est prononcée massivement contre les nouveaux statuts. En l'absence de l'ancien premier ministre, samedi 31 janvier, on pouvait mettre cette manifestation de mauvaise humeur sur le compte de mandataires trop zélés. Mais, dimanche, à l'occasion d'un long bain de foule entrepris, dans les travées du Parc des expositions, sous les acclamations de ses partisans, pendant que Silvio Berlusconi s'exprimait à la tribune, M. Juppé a justifié ce vote en expliquant que les projets de statuts, tels qu'ils étaient rédigés, ne faisaient référence qu'au *« Rassemblement »* et entérinaient de fait un changement de l'appellation du RPR. Il l'avait pourtant lui-même envisagé un moment, lorsqu'il était secrétaire général du mouvement...

A 14 h 36, M. Séguin annonce qu'il va donner lecture d'un message *du président de la République*, qu'il a reçu la veille. L'ovation est énorme, enthousiaste, un rien provocatrice tant elle dure, dure, dure. Debout à la tribune, son papier à la main, le député des Vosges attend, dans un demi-sourire. M. Pasqua fait signe de se calmer, mais rien n'y fait. *« Ohé, ohé, ohé, Chirac, Chirac ! »* A 14 h 42, Françoise de Panafieu a un peu plus de succès en invitant ses collègues à se lever sur la tribune et à s'associer à l'ovation. *« Mes chers compagnons, en ce grand jour... »*, se risque à lire le député des Vosges. *Et ça repart*, pour deux minutes encore. La technique envoie opportunément, sur les écrans géants, des images de la victoire du 7 mai 1995, histoire de rappeler qu'on n'a pas oublié. Au total, l'hommage au président aura duré douze minutes. M. Séguin se met lui-même à applaudir.

Dès lors, c'est sans surprise que la cote du *« RPR »* va peu à peu remonter. La volonté des militants a été au-delà de ce que pouvaient souhaiter les proches du chef de l'Etat. *« Jacques Chirac reste la pièce maîtresse, l'inspirateur de ce mouvement »*, constate, dans les couloirs, Jacques Toubon avec satisfaction. Bernard Pons est là aussi pour assurer que l'association qu'il préside, les Amis de Jacques Chirac, est le *« noyau dur »* des soutiens du président. Dimanche matin, M. Séguin livre le résultat du vote intervenu la veille au soir. Celui-ci est si serré qu'il renonce à organiser le deuxième tour qui était initialement prévu. *« Il y a un équilibre parfait entre la volonté de changement et la volonté de fidélité. Je fais aux assises la proposition suivante : nous demeurerons le Rassemblement pour la République »*, déclare M. Séguin.

L'un de ses proches, François Fillon, explique aussitôt que le président du RPR n'a pas voulu *« remettre en cause les efforts de réconciliation qui ont été faits »*. Il aurait suffi du vote d'un ou de deux mandataires supplémentaires – chacun étant porteur, en moyenne, d'une trentaine de mandats – pour que le *« RPF »* obtienne tout juste la majorité absolue. *« Mais on nous aurait reproché de passer en force »*, explique un collaborateur de M. Séguin. Et chacun d'assurer très tranquillement que, par le passé, les votes acquis à plus de 90 % étaient truqués !

BONNES VIEILLES RECETTES

A toutes fins utiles, cependant, la direction du mouvement a fait appel, pour la seconde journée des assises, aux bonnes vieilles recettes qui permettent de « tenir » une salle. La scène est de nouveau encadrée par une claque de jeunes militants : l'an dernier encore, elle était juppéiste ; cette fois, elle est séguiniste. A leur arrivée, les mandataires reçoivent une nouvelle affichette, *« Avec Séguin, c'est reparti ! »*, qu'un plaisantin s'amuse à détourner : en blanchissant le *« t »* de *« reparti »* ainsi que les voyelles, on obtient *« Avec Séguin, c'est R... P... R... ! » Plus discrètement, quelques jeunes* délégués portent un tout nouveau tee-shirt : *« Séguin-Sarkozy, un rassemblement uni »*.

En faisant défiler, pendant deux jours, plus d'une centaine de porte-parole des fédérations départementales, de préférence aux « barons » du mouvement, M. Séguin a voulu marquer un changement. Au moment où Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, dénonçait justement *« les faux prophètes qui n'ont eu de cesse de nous opposer les uns aux autres »*, Alain Juppé faisait son entrée dans la salle, et M. Séguin, là encore, a pris soin de le faire monter brièvement à la tribune, pour mieux marquer la réconciliation. Enfin, ce n'est pas sans fierté qu'il a accueilli les messages ou la présence physique d'une vingtaine de délégations étrangères, parmi lesquelles l'ancien président du conseil italien, Silvio Berlusconi, et le président de l'Union démocratique européenne, Aloïs Mock. Le député des Vosges a lui-même lu un message du chancelier Helmut Kohl, invitant à faire de la *« maison Europe une maison qui résistera aux intempéries du XXIe siècle »*. Rénovation, réconciliation et ouverture donc, mais dans la fidélité à Jacques Chirac.

Jean-Louis Saux

Egalité parfaite

Trois votes ont été organisés au cours des assises du RPR.

● **Le « projet ».** Composé de quatre textes, il a été ratifié par 95,1 % des mandats. Au total, il y avait 88 809 mandats présents ou représentés.

● **Les statuts.** Les nouvelles règles du mouvement, qui prévoient notamment l'élection de tous les responsables, dont celle du président par l'ensemble des adhérents, ont été adoptées par 87,9 % des suffrages.

● **Le nom.** Sur 85 169 mandats exprimés, la majorité absolue était de 42 585 mandats. Le « RPF » en a obtenu 42 558, soit 49,94 % des suffrages, et le « RPR » 42 045, soit 49,34 %. Le « Rassemblement » n'a rallié que 566 suffrages (0,66 %). Il y a eu 38 bulletins nuls.

Le message du président de la République

Jacques Chirac a envoyé un message aux assises du RPR qui a été lu, samedi 31 janvier, par Philippe Séguin. En voici le texte intégral :

« Mes chers compagnons,

» En ce grand jour qui réunit toute la famille gaulliste, je voudrais adresser à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux très chaleureux de succès pour l'action que vous avez engagée derrière votre président, Philippe Séguin.



VERBATIM

» La France a plus que jamais besoin des idéaux du mouvement gaulliste.

» Votre combat, c'est la défense de l'autorité de l'Etat là où elle est défaillante. C'est le dialogue social pour moderniser le monde du travail et le faire participer à la croissance. C'est la lutte contre la misère et l'exclusion. Votre combat, c'est l'affirmation des valeurs de la République et de son exigence morale. C'est la volonté de donner à la nation, dans l'Europe que nous construisons, une place conforme à ses intérêts et à l'idée que nous nous faisons de notre rôle dans le monde.

» Aujourd'hui, unis derrière Philippe Séguin, vous devez aller plus ardemment encore à la rencontre de nos concitoyens. Vous devez être attentifs à leurs espoirs et à leurs inquiétudes. Vous devez dire aux Français que, pour gagner l'avenir, ils doivent se rassembler et mobiliser toutes leurs forces, en rejetant les vaines querelles et les divisions inutiles.

» C'est ainsi que vous contribuerez à faire que la France demeure la grande nation que nous voulons et que nous aimons.

» Demain comme hier, nous resterons liés par notre ardeur au service de la France, là où je suis, là où vous êtes.

» Vive la République ! Vive la France ! »

Philippe Séguin aux militants : « Nous n'avons su ni vous parler ni vous entendre »

APRÈS AVOIR *rappelé*, par deux fois, dans son discours du dimanche 1er février, que Jacques Chirac avait demandé, la veille, aux militants gaullistes de s'adresser aux Français, Philippe Séguin s'y est employé le premier. *« En 1995, vous aviez été nombreux à vous dire que, peut-être, une voie nouvelle était en train de s'ouvrir. Deux ans après, vous avez exprimé votre déception. Nous y sommes certainement pour beaucoup. Nous n'avons su ni vous parler ni vous entendre »*, a-t-il reconnu, en indiquant qu'il fallait *« tirer les enseignements de ce rendez-vous manqué »*.

Concernant la mondialisation et le jeu des marchés financiers, M. Séguin a refusé ce partage des rôles qui verrait *« Londres devenir la seule place financière européenne d'envergure mondiale (...), l'Allemagne devenir le pivot de la production et de la gestion de l'industrie européenne et la France une sorte de zone de loisirs, assurant, en quelque sorte, le repos du guerrier économique »*. Sans vouloir relancer le débat sur l'Union monétaire européenne, il a défini *« trois conditions »* pour sa réussite : *« avoir l'assise la plus large possible (...) ; intégrer dans le fonctionnement et les objectifs de la Banque centrale la croissance et l'emploi ; être adossée à un solide gouvernement économique de l'Europe »*.

Abordant la préparation des élections régionales, M. Séguin a estimé que *« la gauche ne véhicule plus que des nostalgies »*. A propos du Front national, il a affirmé : *« Il n'y a rien à espérer d'une faction qui n'a rien à proposer de sérieux. Il y a tout à redouter, en revanche, d'un parti qui, lorsqu'il se laisse aller, trahit sa vraie nature liberticide, xénophobe et raciste. »*

Enfin, le député des Vosges est revenu sur ce qui venait de se passer : *« Nos assises n'auront été ni un requiem, car nous croyons à la permanence de nos valeurs, ni un* Te Deum, *car les victoires ne sont qu'à venir, ni une messe de couronnement, car il n'y a personne ici à couronner. C'est Jacques Chirac qui est notre référence et qui le demeure. (...) Je suis un militant qui a souhaité assurer la présidence du mouvement dans une période difficile de son histoire, une période sans précédent, pour sauver, dans l'urgence, son unité qui était menacée, (...) pour créer les conditions du dialogue et du débat, pour moderniser nos structures, pour faire en sorte que la première échéance électorale qu'il aurait à affronter ne soit pas un sauve-qui-peut général. (...) Voilà ce que j'ai voulu. Et, comme je n'attends ni n'espère rien, voilà dans quel esprit j'achèverai ma tâche. »*

La direction du mouvement sera ouverte aux amis d'Alain Juppé

LA NOUVELLE direction du RPR sera désignée, *« dans les tout prochains jours »*, par Philippe Séguin. Celui-ci doit à la fois nommer un secrétaire général, puisqu'après quelques hésitations, ce poste a été maintenu, et l'ensemble de la commission exécutive. Il ne fait plus guère de doute que le choix du président du RPR se portera sur Nicolas Sarkozy pour en faire le numéro deux du mouvement.

L'ancien porte-parole d'Edouard Balladur n'est plus le proscrit de l'Elysée qu'il était encore au printemps dernier et, surtout, il s'est imposé comme l'un des membres les plus actifs de l'équipe de transition, en effectuant cinquante-sept déplacements en cinq mois dans les fédérations. Il a aussi imposé sa marque au *« projet »* du RPR, à tel point que M. Balladur a lui-même reconnu, dimanche soir sur France 3, que beaucoup de ses idées, d'inspiration libérale et européenne, se retrouvaient dans les documents adoptés par le mouvement. Enfin, au lendemain des assises, on voit mal comment M. Séguin pourrait rompre son alliance avec les balladuriens.

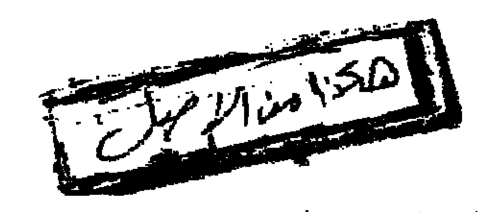
Pour autant, une place sera faite, dans la commission exécutive, non pas aux chiraquiens, puisque tous le sont peu ou prou, mais aux « chiraco-juppéistes ». C'est ainsi que Jean-François Copé, maire de Meaux et ancien député de Seine-et-Marne, proche d'Alain Juppé, a été le premier à intervenir dans le débat sur le projet, *« en plein accord avec M. Juppé et avec l'Elysée »*, a-t-il précisé au *Monde*. A cette occasion, il a plaidé pour que la droite soit *« vraiment la droite »* et qu'elle surmonte son *« complexe de Vichy »*. *« Il est temps que la droite parle à nouveau, sans état d'âme, le langage de la nation, du travail, de la famille et de la morale publique (...), valeurs qui n'appartiennent ni à Pétain ni à Le Pen, mais à la République »*, a affirmé M. Copé.

UNE ÉQUIPE ÉLARGIE

Des députés, tels Pierre Lellouche (Paris), Philippe Briand (Indre-et-Loire), Nicolas Dupont-Aignan (Essonne), Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine), François Cornut-Gentille (Haute-Marne), sont susceptibles de faire leur entrée ou leur retour à la direction du mouvement, qui sera, de toute façon, plus large que l'équipe de transition sortante. La plupart des membres sortants de cette équipe devraient être, en effet, reconfirmés. Conseiller de M. Séguin et député européen, Roger Karoutchi pourrait aussi apparaître au grand jour. Sans se transformer en « contre-gouvernement », la nouvelle commission exécutive devrait être organisée, non plus seulement en secteurs opérationnels (élections, fédérations, formation), mais en fonction des grands thèmes politiques (budget, éducation, santé, sécurité, etc.).

En revanche, Charles Pasqua, qui a participé, comme conseiller du président en charge de la réforme des statuts, à la rénovation du RPR, s'interroge sur la nécessité pour lui de conserver une place dans la direction opérationnelle.

J.-L. S.



M. Chevènement affiche sa sérénité face à la grogne des militants du MDC

M. Sarre devient président délégué

ARRAS
de notre correspondant régional

Un peu plus de cinq cents personnes ont participé, samedi 31 janvier et dimanche 1er février à Arras, à la convention du Mouvement des citoyens. S'il y eut quelques fausses notes et quelques silences dans cette grand-messe républicaine chantée sur le thème de la refondation, cela s'est essentiellement produit en l'absence de Jean-Pierre Chevènement, pendant le débat général dont le président du MDC n'a suivi qu'une très courte partie.

La plupart des interventions ont porté sur la difficulté d'un *« détour par les allées du pouvoir pour retrouver les valeurs de gauche »*. Jean-Yves Autexier, secrétaire national chargé des études et des programmes, ne l'a pas caché à l'ouverture de la convention. S'attendant à des remontrances sur l'attitude du MDC face au mouvement des chômeurs, M. Autexier s'est efforcé de justifier l'action de M. Chevènement en tant que ministre de l'intérieur. Soulignant que le parquet doit *« être soumis à l'intérêt général »*, il a évoqué la loi sur l'immigration. Dans tous les cas, a-t-il affirmé, *« notre boussole, c'est la République, pour le social comme pour la justice. Jean-Pierre Chevènement n'a jamais cédé aux tenants des papiers pour tous pas plus qu'aux tenants de l'immigration zéro »*. M. Autexier a réclamé un référendum sur le traité d'Amsterdam qu'il estime contraire à la Constitution. *« La refondation républicaine est nécessaire et elle se fera à gauche »*, a-t-il souligné.

Les critiques des militants ont presque toutes été dans le même sens, en évoquant une certaine incapacité du MDC à s'exprimer et à marquer sa différence, à *« trouver une place comme les Verts et les autres »*. *« Nous avons l'impression d'être hors du temps*, a affirmé un militant de Seine-Saint-Denis, *hors du contexte de la situation sociale, de l'euro et d'Amsterdam. C'est cela qu'il faut dire, même si cela déplaît à Jospin. Le choix de Trichet, un budget d'austérité pour 1998, nous devons les dénoncer. Quand on vient nous expliquer qu'on ne peut pas s'occuper des chômeurs et des exclus à cause de l'euro qui arrive, ce n'est pas acceptable et nous devons le dire. »*

La tonalité critique des interventions sur la politique sociale du gouvernement comme sur les accords électoraux pour les régionales n'a pas entamé la sérénité des responsables du MDC – qui se targuent d'avoir dépassé le nombre de 4 000 adhérents en quatre ans – pas plus que la démission de Michel Suchod de son poste de secrétaire général. *« Je n'empêche personne de s'exprimer*, a affirmé le ministre de l'intérieur. *Mais dans nos rapports avec le gouvernement, je ne suis pas partisan du harcèlement. Je m'exprime, même sur le chômage. Mais moi, je ne confonds pas le chômage avec le problème des fins de droit, problème essentiel de la société française. »*

Le cas de M. Suchod a été réglé sans heurt apparent par une refonte du secrétariat national, élargi, et par le choix d'un président délégué, Georges Sarre. Paul Loridant, maire des Ulis, est devenu secrétaire général et Jean-Luc Laurent, maire du Kremlin-Bicêtre, secrétaire national chargé de la coordination. M. Suchod reste secrétaire national et investi d'une mission de relations extérieures.

« C'est dans la durée que nous nous déterminons, a assuré M. Chevènement. *L'impatience n'est pas bonne conseillère. Le trépignement médiatique est tentant mais nous ne sommes pas des convulsionnaires. Entre les muets du sérail et les convulsionnaires de Saint-Médard, il y a un juste chemin. Il serait triste de perdre la parole, mais entre le mutisme et la danse de Saint-Guy, je vous laisse le chemin à trouver. »*

Pierre Cherruau

« Un nouveau paysage » européen

Lors de la convention du Mouvement des citoyens à Arras, Jean-Pierre Chevènement a évoqué *« un nouveau paysage »* européen depuis la nomination de Lionel Jospin à Matignon. *« L'inclusion de l'Italie dans le premier cercle paraît acquise bien que je n'ignore pas les résistances qu'elle rencontre »*, a souligné M. Chevènement, pour qui cette participation *« écarte le spectre d'un euro aussi fort que le mark, c'est-à-dire assassin pour l'investissement et l'emploi »*. Pour le ministre de l'intérieur, *« cette embellie ne signifie pas que la monnaie unique, réalisée dans ces conditions, deviendrait un atout. Loin de là. Encore une fois, le Mouvement des citoyens maintient ses objections de fond au principe de la monnaie unique qui ne laisse subister, comme variables d'ajustement, que le chômage et les salaires »*. La politique monétaire de la future Banque centrale européenne, a ajouté M. Chevènement, *« ne doit pas nous ramener vers la rigueur monétariste »*.

Mme Voynet dresse un bilan positif de l'action gouvernementale mais insiste sur ses différences

La non-réélection de Mme Blandin à la tête de la région Nord- Pas-de-Calais serait un « casus belli »

Dominique Voynet a dressé, devant les Verts à Limoges, un bilan nuancé mais positif de l'action gouvernementale. Elle a averti les socialistes que la fermeture de Superphénix ne devait pas être un *« os à ronger »*. Les Verts menacent de ne pas soutenir les candidats socialistes aux présidences de régions si, dans le Nord - Pas-de-Calais, M. Delebarre ne s'incline pas devant un score *« significatif »* de Mme Blandin.

LIMOGES
de notre envoyée spéciale

Dominique Voynet *« n'a pas d'états d'âme »*. Venue dresser devant ses amis Verts, réunis samedi 31 janvier et dimanche 1er février en conseil national inter-régional (CNIR), à Limoges (Haute-Vienne), le bilan de huit mois de participation gouvernementale, elle a expliqué qu'elle trouve le bilan plutôt satisfaisant. Devant les caméras de télé qui se pressent autour d'elle, elle explique que, pour sa part, *« le verre est plus qu'à moitié plein »*. Pendant près d'une heure, elle a enjoint ses troupes à le trouver un peu plus qu'*« à moitié vide »*.

Sourires, gentillesse, petits apartés... La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement l'a compris : les Verts ont besoin qu'on leur parle. Pour ne pas avoir prêté d'attention à ses troupes, en décembre, en donnant son aval à la culture du maïs transgénique, elle avait dû venir, de manière impromptue, devant le conseil national défendre son bilan ministériel et soigner quelques vagues à l'âme. Samedi, elle a passé la journée à Limoges et elle a donné, à travers quelques anecdotes pédagogiques – *« obstétricales »*, – quelques cours de bon fonctionnement triangulaire entre les Verts, le ministère et les députés. *« Il y a des moments où, quand la décision a du mal à passer, il faut pousser. Mais quand la contraction est passée, ça ne sert plus à rien de pousser, les gars ! Et quand le bébé est là, il faut savoir se réjouir et en profiter ! »*

Attention : Mme Voynet n'est pas communiste, et 1998 n'est pas 1984. Pas question, donc, de s'avancer dans des formules trop rapides et dangereuses, façon *« globalement positif »*. Beaucoup d'*« avancées obtenues sont d'abord culturelles, avant d'être concrètement palpables ; certains diraient : des effets d'annonce »*. La ministre énumère tranquillement les points faibles du gouvernement, non sans avoir prévenu, jeudi, dans un long courrier, le premier ministre. Au chapitre des points faibles : la loi sur la nationalité et la loi Chevènement, qui, en n'abrogeant pas les lois Pasqua-Debré, *« n'[ont] pas marqué la rupture symbolique nécessaire »*. Têtue, Mme Voynet redit que *« le »* mouvement des chômeurs est *« légitime »*, et son *« soutien »*, elle *« le revendique haut et fort. Et si c'était à refaire, je ne changerais rien à ce que j'ai déclaré alors »*.

C'est dans les échecs, d'ailleurs, que l'on puise des leçons. Et la méfiance nécessaire. Lors du débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), *« culturellement et politiquement, nous – quand je dis nous, c'est je – sommes apparus perdants »*. Pas question, désormais, au nom de la solidarité gouvernementale, de signer tout et n'importe quoi. *« Je le dis clairement : que l'on ne compte pas sur moi pour apposer ma signature au bas d'une autorisation de redémarrage de Superphénix. Que l'on ne compte pas sur moi pour donner mon accord à l'ouverture de laboratoires destinés au stockage irréversible des déchets en profondeur »*, lance la ministre, deux jours avant le comité interministériel sur le nucléaire, lundi 2 février, à Matignon. Ni l'arrêt de Superphénix, qu'elle juge acquis, ni l'abandon du projet de centrale du Carnet (Loire-Atlantique) *« ne sauraient constituer un solde de tout compte, l'os donné à ronger aux Verts pour que tout le reste continue de tourner comme avant »*. De même, *« sans engagement clair dans une politique de maîtrise et de diversification énergétique, le contrat ne serait pas rempli »*.

L'avertissement est lancé. C'est ainsi que Mme Voynet conçoit la *« majorité plurielle » « car je continuerai à employer cette expression qui me paraît tout à fait pertinente »*. C'est aussi cette *« majorité plurielle »*, indique-t-elle à l'aile gauche de son parti, qui juge qu'une sortie du gouvernement n'est *« plus taboue »* (*Le Monde* daté 1er-2 février), qui reste la *« meilleure base pour tenter de construire une alternative »*.

Les Verts ont aussi agrémenté leur stratégie d'alliance électorale avec le PS de quelques clauses imprévues. Sur une proposition du collège exécutif, fortement appuyée par le ministère, les écologistes ont voté à la quasi-unanimité un texte indiquant que *« la légitimité de la présidence verte dans la région Nord - Pas-de-Calais est incontournable, dès lors que le score de la liste tirée par Marie-Christine Blandin est significativement supérieur à celui de 1992 »* : les accord signés dans les autres régions, et notamment *« les reports de voix »* le soir des élections, seront soumis au maintien de la présidente *« Marie »*. *« Un casus belli »*, a encore menacé Mme Voynet, dimanche, sur France 2, en direction des socialistes...

Ariane Chemin

M. Hollande récuse la démarche de Mme Blandin

François Hollande a répondu, dimanche 1er février au « Club de la presse » d'Europe 1, à Dominique Voynet, qui avait parlé de *« casus belli »* si Marie-Christine Blandin n'était pas la candidate de la gauche à la présidence de la région Nord - Pas-de-Calais. *« C'est Mme Blandin qui a récusé la liste commune*, a affirmé le premier secrétaire du PS. *Nous n'avons pas voulu désigner nos candidats à la présidence des régions mais des chefs de file avant que les électeurs ne se soient prononcés. Nous n'avons pas voulu nous partager les régions avant qu'elles n'aient été conquises. »* Pour M. Hollande, si beaucoup de régions sont gagnées par la gauche, *« il y aura une redistribution »*. Mais, notant que Mme Blandin avait *« voulu marquer son identité et voir combien elle pesait »*, M. Hollande a estimé qu'*« il y avait une meilleure manière de se mettre dans l'union »*. *« Celui qui arrivera en tête aura un large avantage pour conduire le conseil régional »*, a-t-il souligné.

« Nos députés risqueraient de ne pas voter la loi... » sur les 35 heures

SAMEDI 31 JANVIER, en présence de Dominique Voynet, les Verts étaient bien sages, applaudissant tous le discours de leur ministre. Dimanche, en son absence, les délégués du conseil national ont retrouvé leur goût du débat et... des coups de théâtre. La discussion, attendue, sur les 35 heures, alors que le projet de loi est en débat à l'Assemblée nationale, devait donner une idée du rapport de forces en présence (*Le Monde* daté 1er-2 février). Elle s'est soldée par une grosse colère d'Alain Lipietz, membre de la majorité, dont la motion a été mise en minorité : l'économiste a même *« suspendu »* ses fonctions de porte-parole du mouvement, qu'il partageait avec Marie-Anne Isler-Béguin et Philippe Boursier.

Le message de M. Lipietz était simple. De temps en temps, il faut savoir ne pas bouder son plaisir. Alors, quand le gouvernement propose une loi sur la réduction du temps de travail, une revendication portée par les Verts, *« parfois seuls parmi les forces politiques, pendant plus de dix ans »*, il souhaite qu'ils *« applaudissent »*, même *« sous cape »*, à ce *« succès culturel et politique considérable »*. *« Nous avons accepté de perdre des élections en proposant les 32 heures à notre programme*, avait rappelé la veille Mme Voynet. *Cette réforme, nous l'avons voulue. Certes, nous n'avions pas imaginé la mise en œuvre de cette réforme exactement comme cela. Mais, le plus important, c'est que la perspective des 35 heures, et, au-delà, des 32 heures, est enfin ouverte pour des millions de personnes. »*

Dimanche matin, M. Lipietz propose au conseil national de voter un amendement « [saluant] *le dépôt par le gouvernement de la loi sur les 35 heures »* que les Verts *« voteront quel que soit le sort réservé à leurs amendements »*. A une majorité de 56 voix contre 34, le CNIR lui a préféré un texte des deux minorités de gauche, celle de M. Boursier, porte-parole, et celle de Francine Bavay. Ils rappellent que *« l'engagement de Lionel Jospin sur ce point a largement déterminé la participation des Verts à la majorité plurielle »*. Dans cette motion, le CNIR *« confirme le mandat donné aux députés Verts pour infléchir significativement le texte de loi »*. Et ajoute que *« si aucun des amendements »* proposés par les Verts *« n'était retenu »* – comme l'application de la loi aux entreprises de moins de vingt salariés et la mise en place de *« garde-fous »* contre l'annualisation du temps de travail –, *« nos députés risqueraient de ne pas pouvoir voter la loi »*.

Lundi matin, M. Lipietz précisait qu'il suspendait ses fonctions pendant *« quelquesjours »* seulement, le temps pour les députés de voter la loi, le 10 février... et pour lui de continuer à sillonner la France en expliquant qu'il faut *« coûte que coûte »* la défendre. N'empêche : dans un fonctionnement ministre-parti-députés qui se cherche, le *« mandat »* donné par les Verts aux six parlementaires écologistes est une première, tout comme le désaveu infligé à ces derniers. Les Verts *« regrettent »* en effet que leurs députés *« n'aient pas pris dès à présent un engagement limitant le recours aux heures supplémentaires »*. L'avertissement donné à M. Lipietz augure peut-être de quelques discussions houleuses au sein des *« Verts pluriels »*...

Ar. Ch.

M. Rocard et M. Mexandeau polémiquent à propos de l'affaire Dumas

L'AFFAIRE Roland Dumas et le rôle éventuel qu'aurait joué l'ancien ministre des affaires étrangères dans la vente, en 1991, de six frégates à Taïwan, provoque quelques remous parmi les socialistes. Premier ministre lors du début de la négociation, Michel Rocard rappelle, dans *Le Journal du dimanche* (daté 1er février), qu'il était très favorable à cette vente pour des raisons *« géostratégiques »*. Mais, assure-t-il, *« j'étais loin d'imaginer en arrière-plan ces formidables concussions, si elles sont avérées »*.

M. Rocard insiste, certes, sur le fait que *« rien ne permet d'accuser Roland Dumas de façon certaine »*. Mais il ne se prive pas de laisser planer le soupçon, affirmant que, *« par une sorte d'esthétisme »*, François Mitterrand *« aimait à s'entourer de gens un peu à la limite »*. *« Ainsi est montée autour de lui, à son insu en large partie, toute une culture politique cynique portée par des gens intéressés par les privilèges liés au pouvoir »*, précise M. Rocard. Il ajoute que ce *« serait un très grave dysfonctionnement de la République »* s'il était prouvé que M. Dumas a touché les commissions évoquées dans cette enquête.

Député du Calvados et mitterrandiste de toujours, Louis Mexandeau réplique à M. Rocard dans *France-Soir* (daté 2 février), qualifiant ses déclarations d'*« inconvenantes »* et *« regrettables »*. *« On préférerait que ce type d'attaques vienne de l'autre camp que du nôtre »*, déclare-t-il. De son côté, interrogée sur TF 1, dimanche 1er février, Ségolène Royal a rappelé que *« la présomption d'innocence doit être respectée »*. Mais la ministre déléguée à l'enseignement scolaire a insisté sur le fait que la justice doit *« faire son travail »*.

La LCR s'engage dans une mutation en douceur mais garde son nom

AVEC son treizième congrès, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) s'est engagée nettement dans la voie de la rénovation mais pas au point de changer de nom... La LCR reste une « ligue » plutôt qu'un parti, elle a repoussé de peu la suppression de « communiste », à l'issue de trois jours de débats, achevés dimanche 1er février à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Seul le « révolutionnaire » n'était pas remis en question, faisant l'unanimité dans une organisation qui, depuis décembre 1995, s'est révélée être un des fers de lance des mouvements sociaux.

Contre les partisans d'un rapprochement privilégiant les autres mouvements d'extrême gauche, les congressistes ont approuvé à 70 % les thèses de la direction sortante, qui souhaite *« rassembler au sein de la gauche ses composantes radicales et anticapitalistes »* et *« aider à construire un débouché politique au mouvement social »*. Lors de son intervention, vendredi, Alain Krivine, porte-parole de la LCR, a rappelé que *« la gauche est contre la droite »* et qu'*« une gauche en rupture avec le capitalisme existe dans le PS, au PC et chez les Verts »*. Dans ce contexte, la Ligue doit trouver un *« deuxième souffle »* pour être *« un outil pour demain »*.

Un partisan de la motion minoritaire, en récusant l'accusation de *« gauchiste sectaire »*, a plaidé pour une autre stratégie : *« Ce qui est essentiel pour nous, ce n'est pas de mettre ensemble des militants déjà organisés, mais d'avancer en compagnie de militants non organisés, mais acteurs essentiels des revendications sociales. »* Cette tendance prône une collaboration avec la Voix des travailleurs (un mouvement en rupture avec Lutte ouvrière d'Arlette Laguiller) ou encore avec Alternative libertaire, tout en concédant que *« ce sont des forces limitées »*.

Philippe Corcuff, ex-Vert et animateur d'un mouvement *« écologiste et libertaire »*, a estimé que *« la LCR était le point de passage obligé de la recomposition radicale »*, à condition *« qu'elle donne des signes d'ouverture »*, dont le changement de nom est cité comme *« un des tests principaux »*.

ABANDON DES PSEUDONYMES

Pour M. Krivine, le congrès a *« manifesté sa volonté d'ouverture »*, concrétisée par la présence de plusieurs représentants de la gauche « plurielle ». *« Jamais la gauche n'était venue à un de nos congrès d'une manière aussi complète »*, a commenté le porte-parole, auquel le congrès a décidé d'adjoindre deux autres militants, dont une femme, désignés lors du prochain comité central. Marie-Pierre Vieu pour le PCF, mais aussi les représentants du MDC et du PS, ont apprécié le discours d'ouverture, tout en estimant qu'il restait du chemin à faire.

L'abandon des pseudonymes et l'introduction de procédures d'adhésion plus faciles sont les premiers signes de cette mutation en douceur d'une organisation née il y a plus de vingt ans. Le nom de *« gauche démocratique et révolutionnaire »* a obtenu 64,8 % des suffrages, dans la nuit de samedi à dimanche, alors que les statuts prévoient une majorité de 66 % pour un changement de nom. *« Le débat va se poursuivre dans l'organisation. Le comité central, rajeuni et féminisé, peut très bien décider l'organisation du prochain congrès uniquement sur ce point »*, envisage M. Krivine.

Pascale Sauvage

Mme Zimmermann (RPR) est élue députée en Moselle, mais la droite reste très divisée

Les négociations pour les régionales avancent lentement dans l'opposition

Suppléante de Jean-Louis Masson, dont l'élection avait été invalidée par le Conseil constitutionnel, Marie-Jo Zimmermann (RPR) a été élue, dimanche 1er février, députée de Moselle, au second tour d'un scrutin législatif partiel. Elle a devancé, de près de 3 300 voix, la candidate des Verts soutenue par le PS, Marie-Anne Isler-Béguin. La droite progresse difficilement dans ses négociations pour les régionales.

METZ
de notre correspondant

Marie-Jo Zimmermann (RPR) a été élue députée, dimanche 1er février, au second tour du scrutin destiné à remplacer Jean-Louis Masson (RPR), invalidé par le Conseil constitutionnel pour avoir violé les règles relatives au financement des campagnes électorales (*Le Monde* du 18 décembre 1997). Elle devance de près de 3 300 voix Marie-Anne Isler-Béguin, porte-parole des Verts, également soutenue par le Parti socialiste.

L'ancienne suppléante de M. Masson améliore de près de cinq points le score obtenu par le député invalidé le 1er juin 1997, mais totalise deux fois moins de voix que lui. Le scrutin a en effet été marqué par un très fort taux d'abstention. Pour sa part, Mme Isler-Béguin fait certes mieux que le total des voix de gauche au premier tour (34,94 %) mais recule par rapport au mois de juin 1997. La décision des Verts de partir sous leurs propres couleurs lors des régionales en Moselle n'a sans doute pas favorisé un sursaut de mobilisation de la part de l'électorat socialiste messin.

Avec la victoire de Mme Zimmermann, la droite conserve quatre sièges sur dix en Moselle mais, dans la perspective des régionales, reste affaiblie par de nombreuses divisions internes. Dès l'automne, M. Masson avait lancé sa campagne régionale alors que le président du conseil général de Moselle, Philippe Leroy (RPR), était chargé de préparer une liste d'union avec l'UDF. Ayant mis entre parenthèses son initiative depuis son invalidation, l'ancien député dira dans les prochains jours s'il maintient sa candidature, l'élection de Mme Zimmermann confortant ses positions.

Parallèlement, les négociations entre l'UDF et le RPR progressent très difficilement, les décisions de M. Leroy dans la préparation de sa liste étant ouvertement contestées par de nombreux élus. Ces discordes traduisent aussi l'absence de candidat mosellan de droite pour la présidence de la région, occupée par Gérard Longuet depuis 1992. C'est d'ailleurs une des raisons invoquées par le maire de Metz, Jean-Marie Rausch (divers droite), pour se lancer à son tour dans la bataille avec la volonté de retrouver la présidence de l'assemblée régionale qu'il a occupée de 1982 à 1992.

Jean-Louis This

I., 66 639 ; V., 20 508 ; A., 69,22 % ; E., 19 337.
Marie-Jo Zimmermann, RPR, c. m., 11 315 (58,51 %)... *ÉLUE*
Marie-Anne Isler-Béguin, Verts, 8 022 (41,48 %).

[25 janvier 1998 : I., 66 641 ; V., 18 891 ; A., 71,65 % ; E., 18 285 ; Zimmermann, 6 172 (33,75 %) ; Isler-Béguin, 4 338 (23,72 %) ; Jacques Marchal, FN, c. r., 2 976 (16,27 %) ; Alain Hethener, RPR diss., 1 787 (9,77 %) ; Daniel Delrez, div. g., 1 115 (6,09 %) ; Jean-Claude Bonichot, UDF-FD, adj. m. de Metz, 956 (5,22 %) ; Etienne Hodara, LO, 497 (2,71 %) ; Jacques Maréchal, PC, 444 (2,42 %).

1er juin 1997 : I., 67 041 ; V., 45 021 ; A., 32,84 % ; E., 42 242 ; Jean-Louis Masson, RPR, c. m., 22 580 (53,45 %) ; Isler-Beguin, 19 662 (46,54 %).]

ALPES-MARITIMES

Municipale de Cagnes-sur-Mer (premier tour)

I., 25 925 ; V., 14 759 ; A., 43,07 % ; E., 14 556.

Liste divers droite conduite par *Louis Nègre, m. s. de Cagnes-sur-*Mer, 4 248 (29,18 %) ; liste FN de Jean-Paul Ripoll, c. m. de Saint-Laurent-du-Var, 2 788 (19,15 %) ; liste divers droite de Georges Boisseau, adj. m. de Cagnes-sur-Mer, 2 266 (15,56 %) ; liste de gauche plurielle de Michel Santinelli (PC), 2 182 (14,99 %) ; liste RPR de Jean-Antoine Burroni, c. g., c. m., 1 483 (10,18 %) ; liste UDF de Marie-Ange Riger, 1 197 (8,22 %) ; liste CNIP de Monique Lartigue, 392 (2,69 %)... *BALLOTTAGE.*

[La démission de plusieurs élus de la majorité municipale, dont les adjoints au maire, ont provoqué cette élection municipale partielle. La crise interne n'a pas érodé l'électorat du maire sortant, Louis Nègre (div. d.), qui arrive en tête et conserve quasiment le même score que lors du premier tour de l'élection en 1995. Georges Boisseau (div. d.), qui a pris la tête de la contestation interne, fait une percée. Dans cette situation, rendue obscure par les querelles fratricides, la réélection de M. Nègre reste conditionnée aux alliances entre les différentes listes de droite. Les deux candidats RPR et UDF, Jean-Antoine Burroni et Marie-Ange Riger, ne retrouvent pas à eux deux le score de l'ancien maire dont ils étaient colistiers, Suzanne Sauvaigo, RPR, battue par M. Nègre en 1995, mais leur réserve de voix est en mesure de *faire basculer l'élection. La profusion des* listes à droite profite au Front national dont la liste, conduite par Jean-Paul Ripoll, arrive en seconde position, en améliorant de 4,12 points le score 1995. Toute la gauche s'était rassemblée avec les Verts autour du candidat communiste, Michel Santinelli, mais elle enregistre un tassement de ses électeurs.

11 juin 1995 : I., 27 637 ; V., 16 684 ; A., 39,63 % ; E., 16 353 ; liste div. d. (Nègre), 4 884 (29,86 %) ; liste d'union de la droite (Sauvaigo, RPR.d., m.), 4 675 (28,58 %) ; liste d'union de la gauche (Straforelly, PC), 2 818 (17,23 %) ; liste FN (Charrac), 2 458 (15,03 %) ; liste div. d. (Bertozzi), 787 (4,81 %) ; liste div. d. (Le Goillou), 731 (4,47 %).]

INDRE-ET-LOIRE

Canton de Tour-nord-est (second tour)

I., 10 115 ; V., 2 917 ; A., 71,16 % ; E., 2 800.

Jean-Paul Beuzelin, div. d., 1 641 (58,60 %)... *ÉLU*

Frédéric Thomas, PS, 1 159 (41,39 %).

[Le siège laissé vacant par le décès de Michèle Beuzelin (RPR) revient à son mari, Jean-Paul Beuzelin (div.d.), un cardiologue sans mandat *électif qui n'avait l'investiture ni* de l'UDF ni du RPR. Il a bénéficié de la forte notoriété qu'avait son épouse dans ce canton depuis 1982 et du soutien des trois sénateurs de droite d'Indre-et-Loire. Ce canton sera renouvelable en mars.

25 janvier 1998 : I., 10 115 ; V., 2 847 ; A., 71,85 % ; E., 2 785 ; Thomas, 500 (17,95 %) ; Beuzelin, 473 (16,98 %) ; Christiane Baillaud, div. d., 362 (12,99 %) ; Lionel Bejeau, RPR, 327 (11,74 %) ; François Sidos, FN, 297 (10,66 %) ; Sabine Le Pihen, PRS, 283 (10,16 %) ; Serge Babary, UDF-DL, c. m., 250 (8,97 %) ; Serge Drylewicz, PC, 155 (5,56 %) ; Dominique Boutin, Verts, 138 (4,95 %).]

M. Le Pen évoque son « accord presque parfait » avec M. Mégret

Le chef du FN récuse tout recentrage de son parti

JEAN-MARIE LE PEN n'en finit pas de lever l'équivoque sur une éventuelle différence de stratégie entre lui-même et son délégué général, Bruno Mégret. *« Ne comptez pas sur moi, ni sur aucun des dirigeants du parti, pour suivre une ligne à la Fini ou à la Heider »*, s'est-il exclamé lors d'une réunion régionale du Front national, dimanche 1er février, à Bordeaux. Pas question, donc, de suivre l'exemple du chef du parti d'extrême droite italien, qui a abandonné toute référence au fascisme. Pas question non plus de copier le dirigeant autrichien qui refuse de rencontrer le président du Front national. Car, précise-t-il, *« ces lignes* [italienne et autrichienne] *sont acquises en abandonnant la perspective du changement utile »*.

Ce même jour, M. Le Pen – reconnaissant indirectement le rôle majeur de son délégué général – a vanté, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », *« l'accord presque parfait, à nuance humaine »* régnant entre eux. *« L'homme qui a proposé la politique de grande alternative, c'est Bruno Mégret*, a-t-il dit. *C'est lui qui a dit qu'il n'y a pas de possibilité d'accord avec des partis qui ne pensent pas comme nous sur aucun des sujets. J'ai toujours été d'accord avec cette position, mais c'est Bruno Mégret qui l'a mise en forme »*. Quand M. Mégret tend la main à Jean-Claude Gaudin, ancien ministre et maire (UDF) de Marseille, il le fait conformément à *« une stratégie qui avait été élaborée sur une proposition par le bureau politique le jour précédent »*.

Ces points sur les « i » étant mis, il affirme que la présidence du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) n'est pas sa *« principale préoccupation »*. *« Je préfère être battu sur mes idées qu'élu sur celles des autres »*, explique-t-il.

Faut-il comprendre que le président du Front national préférerait ne pas être élu s'il n'obtenait pas une majorité fiable ? Cette dernière lui sera en effet indispensable si son parti décide d'utiliser la région comme plate-forme pour l'application de son programme et en particulier la *« préférence nationale »*.

MANIFESTATION A NICE

M. Mégret a annoncé, jeudi 29 janvier, à Marseille, que son parti modulerait *« les subventions aux entreprises en fonction de leur aptitude à recruter et à employer des Français ou des Européens »*, s'il emportait la présidence de la région PACA. Interrogé à ce sujet lors du « Grand Jury », le président du FN a confirmé que son parti *« essaiera, en fonction de ses responsabilités politiques, de promouvoir les réformes qu'il a préconisées »*. Reste qu'il est *« adversaire de la politique de subvention clientéliste aux entreprises »*, a-t-il précisé.

Entre 3 000 et 6 000 personnes ont manifesté, à l'appel d'une quarantaine d'organisations, associations, syndicats et partis politiques, samedi, à Nice, pour montrer leur hostilité aux idées du Front national. *« Nous ne voulons plus que notre région serve de laboratoire* [au FN] *et de passerelle entre l'extrême droite et une partie de la droite »*, expliquait un tract commun.

Christiane Chombeau

DÉPÊCHES

■ **EMPLOI : un peu plus d'une embauche sur cinq** (22 %) s'est faite en contrat à durée indéterminée, en 1996, dans les établissements de dix salariés ou plus du secteur privé, selon une étude du ministère de l'emploi et de la solidarité sur *« les mouvements de main d'œuvre en 1996 »*, rendue publique dimanche 1er février.

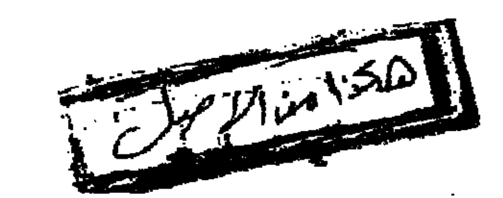
■ **INÉLIGIBILITÉ : Azouz Begag, auteur du *Gone du Chaâba*, dont l'adaptation** cinématographique vient de sortir en salle, a été déclaré inéligible pour un an par le Conseil constitutionnel, bien qu'il ait fait valoir qu'il avait retiré, le 5 mai 1997, sa candidature aux élections législatives dans la 2e circonscription du Rhône : son compte de campagne n'a pas été déposé dans les conditions prévues par le code électoral.

■ **FN : Bernard Chauvet, conseiller régional Front national du Centre, a décidé de** rendre sa carte du parti pour protester contre une *« manœuvre politicienne »* qui a conduit à sa rétrogradation de la deuxième à la quatrième position sur la liste FN pour les élections régionales de mars. Conseiller régional depuis 1992, Bernard Chauvet était trésorier et secrétaire général adjoint du FN dans le Loiret.

■ ***OISE* : Olivier Dassault, petit-fils de l'avionneur,** occupera la dernière position de la liste RPR-UDF aux élections régionales dans l'Oise. Souhaitant se retirer de la vie politique de l'Oise, M. Dassault ne briguera pas un deuxième mandat de conseiller général de l'Oise, le 15 mars.

■ **LUTTE OUVRIÈRE : la porte-parole** de Lutte ouvrière, Arlette Laguiller, s'en est pris au projet de loi sur les 35 heures, qui, selon elle, n'est pas *« un remède au chômage »*, samedi 31 janvier, lors d'un meeting à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Selon elle, le débat *« sert à Jospin à compenser l'effet produit par son refus sec de relever les minima sociaux »*.

■ **ARMÉES : le général Jean-Philippe Douin, chef d'état-major des armées,** a récemment estimé que les choix à venir sur les programmes d'équipement des armées sont *« politiques »* et qu'ils ne doivent pas être *« stérilisés par une logique financière »*.



ÉDUCATION La quasi-totalité des *syndicats d'enseignants du secondaire* appellent à une journée de grève, mardi 3 février, dans les collèges et les lycées. *Au-delà de multiples revendications*, sur l'emploi, la *formation*, les modes de *mutation*, ce mouvement s'appuie sur un fort sentiment « anti-Allègre ». ● ALORS que *les négociations avec le ministère semblent enlisées*, plus de dix mille *instituteurs ont manifesté, dimanche*, à Paris pour demander l'intégration dans le corps de professeurs des écoles. ● LES ASSISES *nationales de l'enseignement*, organisées par Roger Fauroux, se sont achevées, dimanche, à la Sorbonne, montrant de vives oppositions. ● DES ENSEIGNANTS d'un collège de Seine-Saint-Denis se sont *rendus*, vendredi 30 janvier, au prestigieux lycée Louis-le-Grand, à Paris, pour expliquer leurs difficultés et faire connaître le *« manque de moyens »* mis à leur disposition.

Les enseignants du secondaire se mettent en grève contre M. Allègre

Après la manifestation nationale des instituteurs, dimanche 1er février, la quasi-totalité des syndicats appellent à cesser le travail, mardi 3 février, dans les lycées et collèges. La grogne croissante à l'égard du ministre fédère de multiples revendications

UNE GRÈVE, une manifestation, puis à nouveau une grève : en quinze jours, l'éducation nationale aura été secouée par trois mouvements de protestation consécutifs. Mardi 3 février, la quasi-totalité des organisations syndicales du second degré appelle à cesser le travail dans les collèges et les lycées. Dimanche 1er février, plus de dix mille instituteurs et professeurs des écoles défilaient dans les rues de Paris. Mardi 20 janvier, entre un tiers et la moitié des enseignants du premier degré n'avaient pas fait classe.

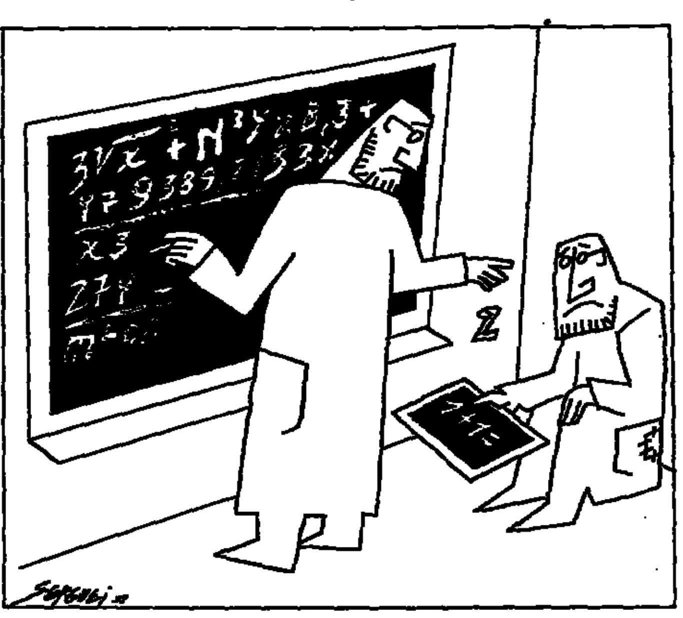
Noyée ou presque dans le mouvement des chômeurs, reléguée à l'arrière plan par la négociation salariale de la fonction publique, la vague de protestation des enseignants finit pourtant par produire un gros bruit de ressac. Assez fort en tous cas pour un gouvernement de gauche, en place depuis huit mois, et qui promettait de ne pas rester sourd au dialogue et à la négociation.

Il y avait bien longtemps que les syndicats des lycées et collèges qui appellent à la grève pour le mardi 3 février, ne s'étaient pas accordés sur une action commune. Le SNES (syndicat national des enseignements du second degré, FSU) a tiré le premier, le 7 janvier, pour protester contre *« la volonté de geler les emplois publics »*, pour que *« le ministre cesse de mettre en cause les personnels et qu'il renonce à ses projets »*. Parmi ceux-ci, la volonté de déconcentration de Claude Allègre, ou la remise en cause, supposée ou réelle, du *« droit à la formation continue sur le temps de travail »*.

UN RÔLE DE DÉCLENCHEUR

Parallèlement, la première organisation du second degré demandait l'ouverture de négociations sur l'amélioration des contenus et des conditions d'enseignement, la programmation des recrutements, la transformation des heures supplémentaires en emplois, la transformation des emplois-jeunes en nouveaux métiers et nouveaux postes...

Le 2 janvier, le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) lui emboîtait le pas. Pour cette organisation, plutôt classée à droite, l'attitude du ministre de l'éducation nationale qui *« s'est fait une spécialité de dénigrer les professeurs »*, a joué le rôle de déclencheur. Une consultation *« tendancieuse »* sur les lycées, induisant la *« suppression du baccalauréat »* ou *« la redéfinition des services des professeurs »* a fait le reste.



Ils ont été rejoints trois jours plus tard par le syndicat FO des lycées et collèges, puis par la CGC, la CGT, le syndicat des infirmières, des bibliothécaires, des profs de gym (tous trois à la FSU), et les non-enseignants. Cela finit par faire du monde, sans préjuger du succès de la grève elle-même.

Et la coalition a beau faire figure de bric-à-brac idéologique et corporatiste, mêlant les craintes sur le bac et la suppression du « mouvement » national de mutations, elle a trouvé un fil conducteur facile : le sentiment « anti-Allègre ».

C'est l'inverse de la situation qui prévaut dans le premier degré, où le ministre se sentirait plutôt en empathie avec ses troupes. N'est-ce pas lui qui, le premier, a rouvert le dossier de l'intégration des instituteurs dans le corps de professeur des écoles, sujet de la manifestation du 1er février ? La ministre déléguée aux enseignements scolaires, Ségolène Royal, ne déclarait-elle pas à Michel Field sur l'antenne de TF1, au soir de cette manifestation, que la revendication des instituteurs *« ne la choquait pas »* ? *« Une discussion est ouverte sur les difficultés nouvelles qu'ont à affronter les enseignants »*, ajoutait-elle.

JEUNESSE ET BONNE HUMEUR

Les instituteurs étaient vingt mille dans la rue dimanche, selon les syndicats organisateurs – le SNU-IPP (FSU), le SE-FEN, le SGEN-CFDT et la FEP-CFDT (enseignement privé) –, sept mille selon la police. Le cocktail – musique, ballons, jeunesse et bonne humeur – qui a assuré la réussite de la manifestation ne doit cependant pas masquer une vraie détermination. *« Quelques-uns ne sont pas venus à cause du climat social. Moi je ne me sens pas coupable »*, affirmait Christiane, une institutrice âgée d'une trentaine d'années. *« Ce n'est pas parce qu'on ne nous donne rien à nous que l'on donnera davantage aux chômeurs »*, ajoutait-elle. Lundi 2 février, les trois principaux syndicats du premier degré devaient se réunir, dans l'après-midi, pour décider de la suite à donner au mouvement.

S'il est indéniable que le climat social a dissuadé un certain nombre d'instituteurs de se joindre à la manifestation, d'autres se sont sentis motivés par la préparation de la rentrée prochaine. Sylvie, jeune professeur des écoles, expliquait dimanche dans le cortège : *« C'est vraiment important de faire une manif unitaire, ça nous donne du poids pour tout le reste, la carte scolaire est en train de se jouer en ce moment »*.

Ce contexte devrait peser également dans le second degré. Les suppressions de postes dans les collèges, d'options dans les lycées, une baisse attendue du nombre de postes aux concours de recrutement d'enseignants, créent l'inquiétude dans les établissements. A cela s'ajoute le climat de violence dans des collèges ou des lycées de banlieue, qui se mettent en grève les uns après les autres pour obtenir leur classement en zones d'éducation prioritaire, ou tout simplement demandent des moyens supplémentaires, pour résoudre une crise plus générale qui les laisse démunis.

B. G.

Le poids des différents syndicats

Voici les résultats des différents syndicats lors des élections professionnelles de décembre 1996 :

● **Premier degré.** Plus de 336 000 instituteurs ou professeurs des écoles étaient concernés par ces élections. Le taux de participation a atteint 70,73 %.
– Snuipp-FSU : 88 640 voix (39,36 %)
– SE-FEN : 72 385 voix (32,14 %)
– SGEN-CFDT : 23 862 voix (10,59 %)
– Snudi-FO : 15 192 voix (6,75 %)

● **Second degré.** Plus de 370 000 enseignants. 67,8 % de taux de participation :
– SNES-FSU : 101 650 voix (42,42 %)
– SGEN-CFDT : 30 923 voix (12,91 %)
– Snetta-FSU : 19 447 voix (8,12 %)
– Snalc : 17 579 voix (7,34 %)
– SNEP-FSU : 6,35 %
– Snfolc : 6,26 %
– SE-FEN : 6,08 %

Louise-Michel, Louis-le-Grand, rencontre de deux mondes

REPORTAGE

Les enseignants de Clichy-sous-Bois ont choisi de manifester devant ce lieu d'excellence

ILS VOULAIENT une *« action symbolique »*. Un peu comme les chômeurs qui avaient occupé plusieurs jours l'Ecole normale supérieure, une quarantaine d'enseignants du collège Louise-Michel de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ont manifesté, vendredi 30 janvier, devant le lycée Louis-le-Grand, à Paris.

En grève depuis le 22 janvier pour réclamer que *« la sécurité et la sérénité soient assurées dans notre établissement »* (*Le Monde* du 27 janvier), ces professeurs de banlieue ont choisi l'excellence du centre-ville pour marquer leur volonté d'obtenir *« de vrais moyens »*. Avec le soutien des parents d'élèves, ils demandent notamment que leur collège soit classé en zone sensible ou en zone d'éducation prioritaire (ZEP).

« Qu'est-ce qu'une école républicaine lorsqu'il n'y a ni égalité ni équité entre les élèves ? », s'interroge un jeune professeur de Louise-Michel. Les enseignants n'ont pas pu entrer dans Louis-le-Grand, mais les discussions se sont déroulées sur le trottoir. Claire, élève en terminale L à Louis-le-Grand, s'est arrêtée près des manifestants, car *« la banlieue, j'en viens »*, explique-t-elle. Lycéenne à Evry jusqu'en classe de première, elle a pu, grâce à ses bons résultats scolaires, intégrer ce très réputé lycée parisien.

« Ici, on a tout ce qu'on veut », lance-t-elle. *« On est tranquille, on a des profs qui nous écoutent, on a plein d'activités culturelles, on est sans arrêt stimulé »*, énumère Claire, qui considère que sa vie *« a changé »*. Elle évoque ces petits détails qui participent à une ambiance. Mais pas question pour elle de renier le passé et, comme pour soutenir les manifestants, elle ajoute, qu'*« en banlieue on a autant de bons profs, mais ils n'ont pas les moyens »*.

A côté d'elle, d'autres élèves – l'une était dans un collège de Villepinte – expliquent, sous le regard interloqué des enseignants de Louise-Michel, qu'à Louis-le-Grand *« il n'y a pas de surveillants, sauf à la cantine »*, et qu'ils sont vingt-sept élèves en filière littéraire, mais parfois trente-huit en filière scientifique.

« LA BANLIEUE, J'EN VIENS »

Cette rencontre entre deux mondes du système éducatif renforce la conviction des professeurs de Clichy-sous-Bois. Ils repensent aux déclarations de Roger Fauroux qui a affirmé, dans un entretien publié le matin même dans *France-Soir*, qu'*« on ne peut plus enseigner les mêmes programmes aux gosses de Bobigny et à ceux du septième arrondissement de Paris »*. Ulcérée, Sylvie, enseignante depuis plus de dix ans à Louise-Michel, parle de ses élèves *« qui ont envie de travailler »* et *« que l'on doit traiter comme les autres »*. *« Ce qu'ose avancer Roger Fauroux ne fera que renforcer le phénomène d'exclusion et poussera encore davantage les enseignants à partir enseigner en centre-ville »*, s'insurge une professeur en lettres modernes de Clichy-sous-Bois.

« Bon courage, la banlieue j'en viens ! », lance une enseignante de Louis-le-Grand. *« Il faut mieux que vous demandiez un classement en établissement sensible »*, leur conseille-t-elle. Les professeurs de Louise-Michel partent manifester devant le ministère où Claude Dilain, maire (PS) de Clichy-sous-Bois, a obtenu une rendez-vous. L'élu ressort assez satisfait, avec la création d'un troisième poste de conseiller pédagogique d'éducation (CPE).

Lundi 2 février, la grève était maintenue.

Sandrine Blanchard

Le questionnement « qui n'aura jamais de fin » de Roger Fauroux

APRÈS Lyon, Strasbourg, Nantes, Lille et Bordeaux, les Assises nationales de l'enseignement, organisées par Roger Fauroux, ont atterri à la Sorbonne, samedi 31 janvier. Dans le décor du grand amphithéâtre il fallait bien la chevelure désordonnée, blanche et rousse, de Gabriel Cohn-Bendit, et sa parole à dessein provocatrice pour réveiller l'assemblée. *« Arrêtons de proposer trois fois par jour des exercices pour savoir si l'on a la moyenne ! Cessons de recruter des profs dont on n'a pas la moindre idée s'ils sont faits ou non pour enseigner ! »*, s'est exclamé l'ancien promoteur du lycée autogéré de Saint-Nazaire.

Puis chacun crut pouvoir écouter en toute quiétude Bertrand Girod de l'Ain, professeur émérite de l'université Paris-Dauphine, disserter de l'*« énorme erreur du collège unique »*, se demander quel rapport il y avait entre les enseignements en ZEP et ailleurs ou prôner le *« français communicationnel »* pour les lycées professionnels et la littérature pour les autres. *« Caricature ! »*, a crié quelqu'un dans la salle. A cet écho fait aux propos de M. Fauroux, la veille, assurant que l'on ne pouvait enseigner les mêmes programmes dans le 7e arrondissement de Paris et à Bobigny, Danielle Fouache a vertement répondu. Pour cette ancienne professeur de lettres en LEP, ancien membre de la commission Fauroux, qui fait aujourd'hui accéder les élèves les plus défavorisés aux joies de l'Opéra, il s'agissait sans doute de défendre, à bon droit, le combat d'une vie. Elle a reçu le renfort d'Alain Seksig, directeur d'école dans le 20e arrondissement de Paris, rappelant combien on pouvait se méfier de *« l'assignation à résidence culturelle »*, selon le mot de Félix Guattari.

Ségolène Royal n'avait pas dit autre chose, vendredi 30 janvier, en réagissant aux propos de M. Fauroux, lors d'une visite dans une ZEP de Montpellier. La ministre a estimé que ce *« n'était pas une très bonne idée, ni très réaliste »*. Il faut *« tenir très fermement la barre de l'école républicaine et donner aux enfants des valeurs et des cultures communes, sinon nous n'arriverons plus à nous parler »*, a-t-elle ajouté. M. Fauroux a jugé qu'il fallait laisser *« décanter »* cette multitude d'interventions. *« Quand nos réflexions auront mûri, nous reprendrons peut-être ce questionnement de l'éducation nationale qui n'aura jamais de fin »*, a-t-il conclu.

B. G.

Un malaise profond que la pauvreté des négociations amplifie

ANALYSE

Corporatisme contre réforme visionnaire ? C'est aller un peu vite

C'EST un cauchemar de syndicaliste. Un ministre de l'éducation nationale, populaire et adoré des parents d'élèves, multiplierait les déclarations dans la presse et jusque sur le réseau Internet, pour vanter sa réforme visionnaire du système éducatif, tandis que les syndicalistes s'enfermeraient dans des revendications corporatistes dont l'opinion publique se soucierait comme d'une guigne. Esquissé par l'un d'entre eux, ce portrait est en passe de coller à la réalité façonnée par Claude Allègre.

Pour combien de temps ? Pour l'heure, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie joue sur tous les tableaux et a condamné ses partenaires à suivre. Avantage, Allègre. Toujours sur la défensive, les syndicats n'expriment que craintes : *« crainte »* qu'il n'y ait plus qu'une seule option au lycée au lieu d'une large palette de choix ; *« crainte »* que l'on dénature le bac ; *« crainte »* que les idées qui remontent de la consultation sur les lycées ne soient perverties. Et quand les instituteurs défilent dans la rue, c'est pour défendre une revendication qui, pour être largement légitime, n'en est pas moins très corporatiste : intégrer tous le corps de professeurs des écoles.

Comble de malchance, les syndicats d'enseignants débouient sur la scène sociale à un moment mal-venu, celui où les chômeurs font irruption dans l'actualité autrement que sous la forme de statistiques mensuelles. Contrairement à ces derniers, les enseignants sont assurés d'un emploi. On vient de renégocier les plus bas salaires des fonctionnaires et on leur promet les trente-cinq heures, même si cela ne s'appliquera qu'aux non-enseignants de l'éducation nationale.

Face aux syndicats, M. Allègre occupe le terrain. Le ministre de l'éducation a des idées sur tout, des réseaux partout : il peut, à bon droit, décider des grands choix scientifiques qui engagent la France, et n'hésite jamais à sortir de son domaine ministériel pour, en petit comité, suggérer par exemple à son ami Lionel Jospin d'avancer la date de l'euro...

Pourtant, le temps d'une totale liberté de manœuvre est passé pour le ministre de l'éducation nationale. Un premier coup de semonce a déjà été tiré le 5 janvier, lorsque M. Jospin a reçu la première fédération d'enseignants, la FSU, maltraitée avec constance par M. Allègre (en particulier son syndicat du second degré, le SNES). Ce rendez-vous n'a pourtant pas signé un nouveau départ dans ses relations avec les syndicats. Il n'a fait que creuser les pistes déjà empruntées.

NOTE AUX RECTORATS

Persuadé que le conservatisme se concentre dans le second degré et l'innovation dans le premier, Claude Allègre suit sa route. *« J'ai de très bonnes relations avec tous les syndicalistes, sauf une »* [la secrétaire générale du SNES], a-t-il encore répété aux secrétaires fédéraux du Parti socialiste, samedi 31 janvier. Poursuivant sa volonté de déconcentration, le ministre vient de faire envoyer une note à tous les rectorats pour expliquer qu'il ne convient pas *« de faire à Paris ce que l'on peut faire ici même »*. Le SNES aura beau jeu de dire que le ministre décide seul, sans négocier.

La négociation, voilà le « hic ». Il n'a pas échappé à ce syndicat que, sur le dossier des IUT, Claude Allègre n'a finalement lâché du lest que lorsque les étudiants, soutenus par les directeurs d'IUT, sont descendus dans la rue. C'est une raison de plus pour tenter de faire monter la pression, avec la grève du mardi 3 février. Dans le premier degré, le dialogue social ne brille pas non plus : M. Allègre a refusé dans un premier temps de qualifier ses discussions avec les syndicats de négociations, puis il a qualifié le mouvement du 20 janvier de *« mauvaise grève »*. Il a ensuite répété en privé qu'il eût mieux valu le laisser faire avancer tout seul le dossier auprès du gouvernement.

Le malaise est installé. Au moment où de délicates transactions s'opèrent pour la prochaine rentrée scolaire, avec leur lot inévitable de restrictions, la raideur du ministre de l'éducation nationale risque de crisper encore davantage les enseignants. Pour beaucoup d'entre eux, le mal est fait. Qu'un récent rapport, commandé par le ministre, déplore le système défectueux des remplacements plutôt que l'absentéisme des enseignants : peu importe, l'opinion retiendra d'abord les absences répétées de professeurs. *« Claude Allègre commence à se rendre compte qu'il ne pourra pas mener tout à bien »*, analyse un syndicaliste. C'est donc maintenant qu'il lui faut définir une méthode de négociation s'il souhaite que s'engage véritablement sa stratégie de changement.

Béatrice Gurrey

Chablis incrédule après l'incarcération de son maire accusé de pédophilie

L'ancien instituteur est soupçonné de viols sur trois élèves en 1990

Le maire et conseiller général de Chablis (Yonne), sans étiquette, a été mis en examen et écroué, vendredi 30 janvier, pour « *viols et tentatives de viols par personne ayant autorité* » sur des mineurs. Il est accusé par trois jeunes gens, deux majeurs et un mineur, dont il était l'instituteur en 1989-1990. Il nie les faits qui lui sont reprochés. L'affaire a suscité la consternation dans le village bourguignon.

AUXERRE
de notre correspondant

Chablis ne parvient pas à émerger de sa surprise. Comme un boxeur sonné, la petite ville de

REPORTAGE

Le bourg apprécie les projecteurs *lorsqu'ils sont* braqués sur ses vins

l'Yonne répète inlassablement la raison de son tourment : Georges Maingonat, son maire et conseiller général, a été mis en examen et écroué à la maison d'arrêt d'Auxerre, vendredi 30 janvier, pour « *viols et tentatives de viol par personne ayant autorité* » sur des mineurs. Trois jeunes gens, un mineur et deux majeurs, accusent M. Maingonat, un célibataire aujourd'hui âgé de cinquante-sept ans, de les avoir violés à plusieurs reprises et d'avoir procédé à des attouchements alors qu'il était instituteur à l'école Tacussel, l'une des deux écoles primaires de Chablis. Les faits auraient eu lieu pendant les heures de classe et au cours de l'année scolaire 1989-1990. Les garçons, alors âgés de neuf et dix ans, étaient alors en CM 1. Georges Maingonat, qui avait été interpellé mercredi 28 janvier par les gendarmes de la brigade de recherche départementale, nie farouchement les faits qui lui sont reprochés.

Chablis apprécie la lumière des projecteurs lorsqu'ils sont braqués sur ses célèbres vins. Aujourd'hui, le bourg vigneron peine à comprendre que l'on puisse dévoyer cette renommée. Samedi, les habitants ont mesuré l'ampleur de la « catastrophe » lorsqu'ils ont vu se déployer dans des rues jusqu'alors paisibles une armada de reporters et de cameramen. Incrédules, ils ont entendu sur les chaînes de télévision le témoignage de Franck, l'un des accusateurs de Georges Maingonat. Avec des termes crus, le jeune homme, connu des gendarmes pour des délits mineurs, a expliqué que l'instituteur le contraignait « *à aller sous le bureau* » : « *J'étais obligé de le faire, j'avais neuf ans... Des fois, c'était devant les autres, des fois pendant les récréations. Quand je voulais pas, il me mettait des volées, il me mettait des coups de règle sur le cul ou il m'enfermait dans son placard.* »

Chablis est désormais divisé en deux camps : d'un côté, ceux qui « n'y croient pas », apparemment les plus nombreux ; de l'autre, ceux qui « *y croient* ». Les premiers répètent à l'envi que Chablis doit beaucoup à son premier édile ; les seconds rappellent qu'à deux reprises, en juin puis en novembre 1997, la place du marché avait été recouverte de tracts anonymes accusant le maire de pratiques pédophiles. Celui-ci n'avait alors déposé aucune plainte. Son silence avait étonné les conseillers municipaux. « *Il voyait là un complot politique pour le déstabiliser* », se souvient Louis Bordet, le premier adjoint, effondré. Une enquête avait toutefois été ouverte après la distribution des affichettes. Quelques jours plus tard, début décembre, les anciens élèves, à l'origine de la tempête, portaient plainte contre Georges Maingonat.

Titulaire de nombreuses décorations, M. Maingonat est un notable. Son ascension débute en 1977, lorsqu'il est élu maire de Chablis. Depuis, l'instituteur n'a plus quitté son fauteuil. Homme réputé de gauche, il a su tirer profit des sourdes querelles entre familles vigneronnes et s'imposer dans une ville qui abrite de belles fortunes. « *Sa grande force, c'est justement de ne pas être des leurs. Ainsi, il parvient à maintenir un certain équilibre* », analyse un Chablisien.

UN ÉLU SANS HISTOIRES

La confrérie des Piliers chablisiens, qui défend le renom des crus locaux, a accueilli l'élu atypique en son sein. Maniant volontiers l'humour caustique, prompt à pourfendre les technocrates au pouvoir, Georges Maingonat a ainsi prononcé le texte d'intronisation de personnalités célèbres, parmi lesquelles Richard Nixon.

En 1992, le maire de Chablis profite d'une triangulaire et devient conseiller général. Il y a peu de temps, M. Maingonat avait annoncé qu'il était lassé par ses longues années de vie publique et qu'il ne serait candidat ni aux élections cantonales de mars prochain, ni aux municipales. Les séquelles d'une grave maladie n'étaient sans doute pas étrangères à sa décision.

Le parcours de l'enseignant est à l'image de la carrière de l'élu : sans histoires. Bien noté par ses supérieurs, Georges Maingonat a longtemps été instituteur à l'école Tacussel, avant d'en assurer la direction en 1992. Il est en retraite depuis 1995. « *Son dossier administratif ne fait apparaître aucun élément de quelque nature que ce soit en rapport avec les faits qui lui sont reprochés dans sa mise en examen* », a affirmé Jean-Marie Lagrange, inspecteur d'académie, dans les colonnes de *L'Yonne républicaine*.

Instituteur de la vieille école, Georges Maingonat avait la réputation d'être sévère mais « *était apprécié par la plupart des écoliers* », explique Joël Fouchères, l'actuel directeur de l'école Tacussel, qui a longtemps enseigné aux côtés de Georges Maingonat. Lui ne croit pas aux soupçons qui pèsent sur son ami. « *Je n'ai jamais constaté de geste déplacé de sa part envers les élèves. Les enfants l'aimaient bien, même si certains d'entre eux lui reprochaient sa sévérité.* »

Aujourd'hui privé de son maire, Chablis attend sous l'œil des caméras. « *Un notable au caractère bien trempé accusé de pédophilie, des rumeurs : tous les ingrédients sont réunis pour un lynchage* », confie Bernard Revest, le défenseur de Georges Maingonat.

« *Soit il est coupable, et alors je ne comprends pas pourquoi l'affaire est révélée seulement aujourd'hui ; soit il est innocent, et alors je ne sais pas pour quelle raison il est incarcéré.* » L'avocat laisse à la justice le temps de procéder aux investigations nécessaires avant de déposer une demande de mise en liberté. Mais à une condition : « *Qu'elle opère très vite.* »

Vincent Roussot

Arno Klarsfeld renonce à demander la récusation du président Castagnède

Le procès Papon devait reprendre lundi 2 février

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Arno Klarsfeld a annoncé, dimanche 1er février en fin d'après-midi, qu'il renonçait à demander la récusation du président de la cour d'assises de la Gironde, Jean-Louis Castagnède, qui juge Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité. Depuis qu'il avait révélé, mercredi 28 janvier, les liens familiaux indirects entre Jean-Louis Castagnède et une parente des victimes des déportations de Bordeaux, l'avocat s'était pourtant engagé, à plusieurs reprises, à demander cette récusation.

Indiquant, dans un communiqué, qu'il laissait à Jean-Louis Castagnède « *la responsabilité de décider lui-même ce qu'il convient de faire pour assurer aux débats leur sérénité jusqu'à l'issue du procès* », Arno Klarsfeld a ajouté qu'il « *prenait acte des déclarations de la défense de Maurice Papon* (...) *que jamais elle n'utilisera cette information pour exercer quelque recours que ce soit* ». Cette volte-face est d'autant plus surprenante que l'avocat, et son père, Serge Klarsfeld, qui préside l'association des Fils et Filles de déportés juifs de France (FFDJF), avaient multiplié les déclarations hostiles à Jean-Louis Castagnède, à qui ils reprochent d'être favorable à l'accusé.

Comment expliquer le revirement de Me Klarsfeld ? Le fait que Micheline Castagnède-Tauzia, la cousine du président de la cour d'assises, qui avait révélé à Arno Klarsfeld ses liens de parenté avec Jean-Louis Castagnède, ait laissé entendre qu'elle ne se porterait pas elle-même partie civile (*Le Monde* daté 1er-2 février), a sans doute été pris en compte par l'avocat. La demande de révocation du président n'avait pratiquement aucune chance d'être acceptée si elle ne se constituait pas partie civile.

Mais l'origine de ce renoncement trouve surtout son origine dans la réunion, dimanche 1er février, du bureau exécutif du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Un débat s'est alors engagé entre Michel Zaoui et Serge Klarsfeld, tous deux membres du bureau exécutif, sur l'opportunité de la demande de récusation. C'est cette réunion qui a vraisemblablement convaincu les Klarsfeld de changer de position, Arno Klarsfeld annonçant la décision de renoncer à cette demande dans la foulée. « *Informé de la déclaration apaisante de Serge et Arno Klarsfeld* », le bureau exécutif du CRIF a souhaité dans un communiqué que « *le procès de Maurice Papon se poursuive jusqu'à son terme avec toute la sérénité pour que s'établisse la justice* ».

UNE « SAGE DÉCISION »

De fait, bien avant la réunion du CRIF, les déclarations de nombreuses organisations, critiquant fortement l'action menée par Arno et Serge Klarsfeld, s'étaient multiplié. Après le MRAP, la Licra, ainsi que le Consistoire israélite de France et le B'nai B'rith de France, parties civiles au procès, se sont tour à tour opposés à la demande de récusation de Jean-Louis Castagnède. Michel Slitinsky, partie civile à l'origine de l'affaire, avait qualifié l'attitude des Klarsfeld de « *mauvais coup porté aux parties civiles* ». Leur confrère Me Michel Touzet, également avocat des FFDJF, a regretté qu'il n'y ait « *pas eu la moindre concertation préalable* » et a fait savoir qu'il se désolidarisait de leur initiative.

Réagissant au communiqué d'Arno Klarsfeld, Me Michel Zaoui, une des têtes de file des avocats des parties civiles, s'est félicité de ce qu'il a qualifié de « *sage décision* ». Gérard Boulanger, conseil des premiers plaignants, a estimé que le renoncement des Klarsfeld constituait « *l'échec prévisible d'une opération en trompe-l'œil, menée à l'insu de toutes les parties civiles* ».

Jean-Marc Varaut, le défenseur de Maurice Papon, a pour sa part vu dans la démarche d'Arno Klarsfeld, « *une manœuvre délibérée pour ajouter à la confusion et pour empêcher l'acquittement* ».

José-Alain Fralon

Le juge Halphen réclame des « notes blanches » des RG à M. Chevènement

APRÈS PLUSIEURS mois de silence, le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen s'est à nouveau manifesté en écrivant, le 8 janvier, une lettre au ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Dans ce courrier – dont le quotidien *La Croix* a divulgué la teneur dans son édition du 30 janvier –, le magistrat réclame, une nouvelle fois, la communication des « *notes blanches* » des renseignements généraux (RG) consacrées à l'affaire des HLM de Paris et à ses diverses ramifications. « *La lecture de ces documents*, estime le juge Halphen, *pourrait se révéler très fructueuse pour l'information en cours.* » Depuis le mois d'octobre 1995, le juge a reçu une série de lettres anonymes, auxquelles étaient jointes les photocopies de « *blancs* » (notes sans en-tête ni signature) attribués à un commissaire des RG, Brigitte Henri. Cette dernière a été interrogée trois fois à titre de témoin, mais s'est toujours refusé à livrer le nom de ses informateurs – de même qu'à reconnaître la paternité de ces notes. « *Au fur et à mesure de l'avancement de cette information*, écrit le juge Halphen à M. Chevènement, *il est apparu qu'une enquête parallèle avait été diligentée sur les mêmes faits par la direction centrale des RG, depuis 1993, soit antérieurement à ma saisine officielle. Ces recherches officieuses (...) ont mis en évidence un certain nombre de faits délictueux, qui n'ont pourtant pas fait l'objet de dénonciations auprès des parquets compétents.* »

CONSTAT D'IMPUISSANCE

Destinataire de ces notes, le directeur central des RG, Yves Bertrand, a lui aussi été interrogé. Il a indiqué au juge que lesdits « *blancs* » n'étaient pas archivés. Dans sa lettre, le juge Halphen écrit que le directeur des RG lui avait alors déclaré avoir « *personnellement remis ces "blancs"* [aux] *prédécesseurs* [de M. Chevènement] ». Le 28 novembre 1996, pourtant, M. Bertrand ne s'était pas montré aussi précis, indiquant simplement que les notes étaient envoyées « *au cabinet du ministre* [de l'intérieur] *sous double enveloppe* ». « *Le devenir de telles notes est évidemment ignoré*, écrit M. Halphen. *Il serait pourtant étonnant qu'aucun double n'en ait été conservé, au moins au sein des RG. C'est d'ailleurs la seule explication qu'on puisse trouver au fait qu'un individu anonyme mais apparemment bien informé ait pu adresser à la justice copie de certains de ces " blancs ".* »

L'insistance du magistrat de Créteil à obtenir la copie de ces documents internes, dénués de statut légal, continue donc de tenir du constat d'impuissance. Enlisé dans une enquête difficile, le juge Halphen peine à établir un lien entre le système frauduleux mis en lumière autour de l'office HLM de Paris et un éventuel financement occulte du RPR.

Sollicité dans le même sens par Me Jean-Marc Fedida, l'avocat de François Ciolina, ancien directeur-adjoint des HLM de la capitale – mis en examen par le juge Halphen –, M. Chevènement n'a jamais répondu. Questionné par *Le Monde* le 29 janvier, le cabinet du ministre de l'intérieur a assuré que M. Halphen, quant à lui, recevrait une réponse, sans en préciser l'esprit. Le directeur des RG, M. Bertrand, *nous a une nouvelle fois affirmé*, lundi matin 2 février, que « *les notes blanches* [n'étaient] *pas archivées* » et qu'il serait donc « *impossible de les communiquer* », fût-ce à un juge d'instruction.

Hervé Gattegno

Le radon, gaz naturel radioactif, sera dépisté dans certaines zones à risque

DANS UN COMMUNIQUÉ commun, diffusé samedi 31 janvier, les secrétariats d'Etat à la santé et au logement ont annoncé que « *des mesures systématiques seront prescrites dans les meilleurs délais dans les bâtiments accueillant du public* » de certains départements particulièrement exposés au radon, un gaz naturel classé depuis 1987 parmi les cancérigènes pulmonaires par le Centre international de recherche sur le cancer.

Réagissant à la publication par *Libération* d'extraits d'un rapport de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) faisant état d'une contamination au radon supérieure aux normes dans des centaines de milliers de maisons individuelles, Bernard Kouchner et Louis Besson ont tenu à préciser qu'« *actuellement les études épidémiologiques dont nous disposons, si elles ne permettent pas de conclure formellement à l'absence de risque à l'intérieur des habitations, indiquent que ce risque ne peut être que très faible et insistent sur le rôle aggravant du tabagisme dans l'apparition du cancer du poumon, seule affection identifiée* ».

En France, selon l'IPSN, le nombre d'habitations individuelles présentant des concentrations en moyenne annuelle supérieures à 400 becquerels par mètre cube d'air (Bq/m³) est de l'ordre de 300 000, et l'on compte environ 60 000 maisons au-dessus du seuil de 1 000 Bq/m³ (respectivement 2 % et 0,4 % du parc immobilier individuel).

« DÉLIRE SÉCURITAIRE »

S'appuyant sur des extrapolations des données concernant les mineurs et sachant que sur 10 000 personnes 500 mourront en moyenne d'un cancer du poumon, l'IPSN calcule qu'une exposition de 10 000 personnes durant un an à un taux de radon de 200 Bq/m³ d'air devrait causer 2,5 décès supplémentaires. Une grande disparité est relevée selon les régions, les concentrations moyennes étant les plus élevées dans les zones granitiques et à forte activité géologique : Bretagne, Corse, Massif Central et Vosges.

Les pouvoirs publics ajoutent qu'ils vont organiser une « *information des populations des départements concernés sur la nature du risque, les moyens de mesure du radon ainsi que sur les méthodes qui permettent* [de] *l'éliminer* ».

« *Nous sommes en plein délire sécuritaire et face à des positions idéologiques, à l'heure des journées sur Superphénix*, nous a toutefois confié M. Kouchner, lundi 2 février. *On affole les populations alors qu'on ignore des risques majeurs, comme le tabagisme et l'alcoolisme.* » Dans un avis transmis, vendredi 30 janvier, au secrétaire d'Etat à la santé, la section radioprotection du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) a, en effet, estimé que, « *dans l'état actuel des connaissances, le problème du radon dans les habitations et les établissements recevant du public ne peut pas être considéré comme un problème de santé publique prioritaire* ».

Soulignant « *une certaine hétérogénéité des recommandations internationales* », le Cshpf recommande une « *campagne de mesures systématiques dans certains établissements recevant du public* » et ajoute qu'« *au-dessous d'une concentration moyenne en radon gaz de 1 000 becquerels par mètre cube d'air, il ne paraît ni justifié ni raisonnable d'engager des actions correctrices importantes* ». Au-delà, une meilleure ventilation des étages inférieurs des bâtiments ou l'installation de dalles étanches peuvent suffire à réduire notablement les concentrations en radon.

Laurence Folléa et Hervé Morin

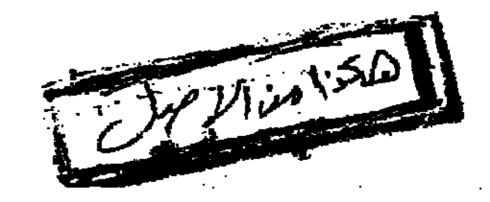
Sept mineurs écroués après les incidents à la Part-Dieu

SEPT MINEURS ONT ÉTÉ ÉCROUÉS à la maison d'arrêt Saint-Paul de Lyon, samedi 31 janvier, et huit autres ont été placés sous contrôle judiciaire ou laissés en liberté surveillée, après les incidents survenus, jeudi 29 janvier, au centre commercial de la Part-Dieu (*Le Monde* du 31 janvier). Sur les quinze adolescents interpellés après les incidents, trois ont été incarcérés pour « *violences volontaires sur agents de la force publique avec interruption temporaire de travail inférieure à huit jours* » et quatre autres pour le même chef et « *destruction de mobilier public* ». Deux informations judiciaires ont été ouvertes contre neuf mineurs avec quatre circonstances aggravantes, violences commises avec préméditation, sur des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonction, en utilisant des pierres et par « *pluralité d'auteurs* ». Le dossier a été confié au juge d'instruction de Lyon Stéphane Noël. – (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **EMPLOIS-JEUNES : le mouvement HLM s'est engagé à créer cinq** mille emplois-jeunes dans les trois ans à venir. L'accord-cadre avec le ministère de l'emploi et de la solidarité et le secrétariat d'Etat au logement précise qu'il s'agit « *d'améliorer la gestion des services de proximité* ». Ces « *véritables emplois* » s'adresseront, « *notamment* » aux jeunes en difficulté, « *les candidatures des jeunes les plus éloignés de l'emploi, issus des quartiers défavorisés* » étant traitées « *en priorité* ».

■ **IMMIGRATION : deux mille personnes ont manifesté, samedi** 31 janvier, à Paris, pour réclamer la régularisation des sans-papiers qui en ont fait la demande. Aux étrangers et à leurs soutiens traditionnels s'étaient jointes des associations de chômeurs.



L'après-Superphénix s'annonce difficile pour le nord de l'Isère

Le gouvernement devait annoncer, lundi 2 février, les modalités de fermeture du surgénérateur. Jean-Pierre Aubert, chargé par le premier ministre de la reconversion de la région, ne cache pas que cela va porter, localement, un rude coup à l'emploi. Il propose un plan de développement spécifique

« Le premier ministre vous a mandaté, en tant qu'inspecteur général de l'industrie et du commerce, pour une mission d'évaluation des conséquences locales de la fermeture de Superphénix et pour lui faire des propositions de reconversion. Quelle a été votre méthode de travail ?

– J'ai rencontré tous les acteurs concernés – EDF, élus, syndicats, associations, responsables économiques – qu'ils soient favorables ou non à l'arrêt de la centrale. Je pense avoir pu m'entretenir avec tout le monde à l'exception du syndicat CGT qui n'a pas souhaité me voir. J'ai sollicité aussi les compétences de l'Insee au niveau régional. Mon objectif était de faire un diagnostic utilisable par tous, quelles que soient leurs intentions sur l'avenir de Superphénix.

– La région de Morestel (Isère) – une zone encore très rurale qui compte vingt mille habitants – est-elle gravement menacée par la fermeture de la centrale de Creys-Malville ?

– Superphénix est un équipement majeur pour cette région. L'impact de la fermeture, sur le plan de l'emploi et de la population, sera concentré dans un périmètre dont le cœur est le canton de Morestel. Potentiellement, c'est une menace qui pèse sur l'emploi et l'économie locale. Mais il y a des effets amortisseurs. L'arrêt définitif d'une centrale nucléaire est un long processus qui n'a rien à voir avec la fermeture d'une usine.

» Au total, nous estimons à environ deux mille le nombre des emplois liés directement ou indirectement à la centrale. Sur le site de Creys-Malville travaillent environ 700 agents EDF et près de 400 salariés d'entreprises prestataires. Ces emplois vont décroître progressivement sur une période que l'on évalue entre sept et neuf ans. Après cette période, l'effectif sera encore supérieur à cent personnes. Toutefois les deux ou trois premières années, la chute des effectifs sera sensible.

» L'arrêt de Superphénix va également concerner directement le plan de charge des entreprises qui intervenaient périodiquement sur la centrale ou en appui de son fonctionnement et qui sont installées, pour beaucoup, dans la région Rhône-Alpes. Enfin, 350 autres emplois, principalement dans le commerce et les services, sont liés directement à la consommation des travailleurs de la centrale dans un rayon de trente kilomètres autour du site.

– La mise à l'arrêt de la centrale puis son démantèlement peuvent-ils créer des emplois ?

– D'après notre analyse, seule la construction d'une unité pour traiter le sodium, qui sera extrait de la centrale, pourrait créer des emplois pendant quelques années. Mais leur nombre ne dépassera pas une centaine. Le démantèlement du Surgénérateur, qui interviendra, dans le meilleur des cas, dans dix ou quinze ans, peut également générer des emplois. Mais la mise à l'arrêt de Superphénix et sa déconstruction ne vont pas créer globalement des emplois. Ils lisseront seulement la baisse générale des emplois due à la fermeture de la centrale.

– Le personnel de la centrale demande que Superphénix redémarre pendant quelques années pour brûler le combustible nucléaire. Cette solution aurait-elle permis de mieux préparer la reconversion du site et de la région qui l'entoure ?

– En réalité, et c'est bien normal, la reconversion n'est pas la motivation principale de ceux qui demandent le redémarrage pour brûler le combustible nucléaire, d'autres raisons sont bien plus importantes à leurs yeux.

– Quelles propositions préconisez-vous pour la reconversion de la région de Malville ?

– J'ai mis l'accent sur les entreprises prestataires, EDF devant régler elle-même ses propres problèmes d'emploi progressivement, et dans les meilleures conditions possibles pour les personnes concernées, dans le cadre de son dispositif dit « de réforme de structure ». Des moyens spécifiques devront être déterminés pour permettre aux entreprises d'assurer la diversification de leurs activités et de trouver de nouveaux marchés. Une cinquantaine d'entreprises sont concernées représentant un effectif global de près de 400 emplois. Certaines d'entre elles, très dépendantes, ne pourront peut-être pas se reconvertir assez rapidement. Leurs salariés devront être aidés pour trouver des emplois alternatifs.

» Enfin, cette région, qui vit à la marge de l'aire urbaine et d'emploi de Lyon, et qui demeure une zone encore très rurale, a besoin d'un vrai programme de développement économique. Ceci implique l'installation d'équipes pour prospecter des projets et les mettre en œuvre rapidement. La région de Morestel devra bénéficier d'aides spécifiques pour attirer des entreprises ou permettre le développement de celles qui existent déjà.

» La zone périphérique à la centrale qui s'étend sur près de cent cinquante hectares, propriété d'EDF, pourrait être un bon terrain d'accueil pour des entreprises nouvelles. Il faut peut-être également considérer le branchement de la région de Morestel sur le barreau autoroutier Ambérieu-Bourgoin actuellement à l'étude.

– Les dix-huit communes du district de Morestel demandent à l'Etat d'éponger les dettes qu'elles ont contractées pour la construction d'équipements publics liés à l'arrivée des employés d'EDF. Que proposez-vous ?

– En fait, une dizaine de communes sont concernées et de façon différenciée. Les ressources fiscales de la centrale n'ont pas été à la hauteur de ce qu'espéraient les collectivités locales en raison de ses arrêts répétés. Certaines communes sont aujourd'hui très endettées, en partie du fait des emprunts réalisés dans le cadre de la procédure « grand chantier », au moment de la construction et du démarrage de la centrale.

Depuis le début des années 90 elles ne remboursent plus les emprunts qu'elles ont contractés auprès de la Caisse des dépôts, ni les avances consenties par la Caisse nationale de l'énergie. Je pense qu'il faut régler équitablement les effets du passé, compte tenu des diminutions de ressources fiscales à venir.

– Le site de la centrale de Creys-Malville peut-il être reconverti ?

– Il y a actuellement trop d'incertitudes sur les étapes de la mise à l'arrêt du surgénérateur puis de sa déconstruction pour formuler aujourd'hui des propositions de reconversion du site. Mais des éléments intéressants existent sur cet espace qui s'étend au bord du Rhône, qui est surveillé et protégé, et qui peut mobiliser d'importantes puissances électriques grâce aux lignes EDF en place. »

Propos recueillis par Claude Francillon

Un « coût excessif » pour une « réussite aléatoire »

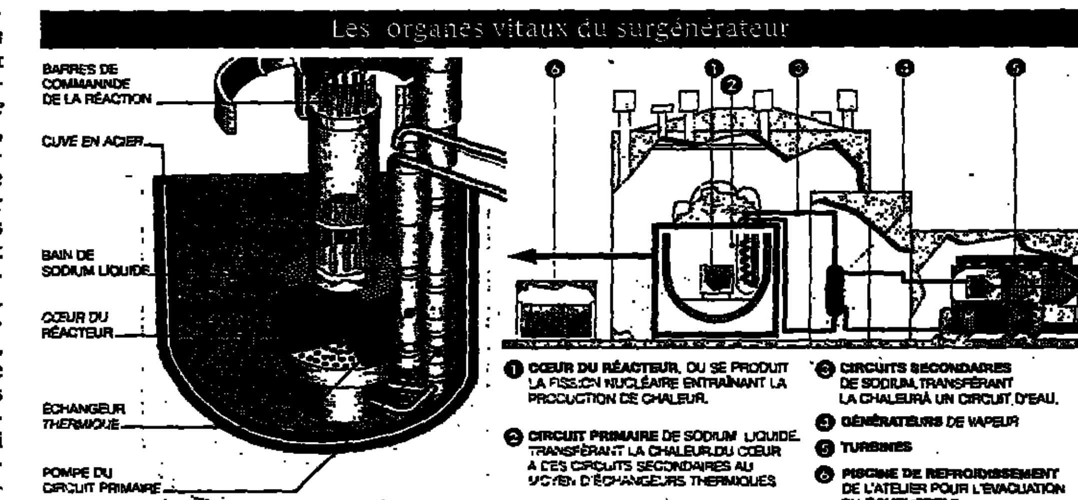
« *Si l'industrie nucléaire est un atout important pour notre pays, elle ne doit pas pour autant s'exempter des règles démocratiques ni poursuivre des projets dont le coût est excessif et la réussite très aléatoire.* » Ainsi Lionel Jospin a-t-il justifié, dans sa déclaration de politique générale du 19 juin 1997, l'abandon de Superphénix, confirmé une nouvelle fois par Dominique Voynet à la veille du comité interministériel du lundi 2 février sur le nucléaire. Dans son rapport de 1996, la Cour des comptes, relevant que le fonctionnement du surgénérateur avait été *« très perturbé »* (six mois de production d'électricité sur une douzaine d'années) par de multiples incidents et défaillances, s'était interrogée sur *« l'utilité et la pérennité de cet équipement »*. Elle avait chiffré à 60 milliards de francs son coût total, dans l'hypothèse d'une fin d'exploitation en 2000. Les seules charges liées à l'arrêt et au démantèlement étaient évaluées à 27 milliards.

La filière surgénératrice, conçue dans une période où l'on craignait une pénurie d'uranium, a été abandonnée presque partout dans le monde. En 1994, le gouvernement français avait d'ailleurs changé la finalité de Superphénix, transformé en réacteur de recherche sur l'incinération des déchets nucléaires. Ce rôle sera désormais dévolu au réacteur expérimental Phénix.

Le scénario d'un démantèlement complexe et de longue haleine

COMMENT démanteler Superphénix ? La question plonge les techniciens et le gouvernement dans un embarras extrême. *« Personne n'avait jamais pensé le "mode d'emploi" du démantèlement »*, s'étonne Dominique Voynet. La ministre de l'environnement reproche aux concepteurs du surgénérateur de Creys-Malville d'avoir joué les apprentis sorciers, en construisant une machine dont ils ne savent, aujourd'hui, comment se débarrasser. Comparée à la « déconstruction » d'une centrale nucléaire ordinaire, comme celle de Brennilis, celle de Superphénix pose des problèmes techniques particuliers, liés à la nature de son combustible, qui comprend environ 5 tonnes de plutonium – dont quelques kilos suffisent à fabriquer une arme atomique –, et davantage encore à celle de son fluide de refroidissement : 5 000 tonnes de sodium fondu, matériau qui s'enflamme à l'air et détonne au contact de l'eau (*Le Monde* du 29 octobre 1997 et du 20 janvier).

Des démantèlements partiels de surgénérateurs expérimentaux ont déjà été réalisées dans plusieurs pays – Rapsodie (40 mégawatts) en France, KNK-2 (18 mégawatts) en Allemagne, et PFR (270 mégawatts) en Ecosse –, mais jamais encore à une échelle comparable. Les difficultés ne sont pas pour autant insurmontables. Mais elles annoncent un chantier complexe, dont le scénario pourrait être le suivant.



Mis en service en janvier 1986 et arrêté définitivement en décembre 1996, le réacteur à neutrons rapides de Creys-Malville, d'une puissance de 1 240 mégawatts, est, avec le réacteur russe de Beloyarsk, de 600 mégawatts, le seul surgénérateur de taille industrielle dans le monde.

● Le refroidissement du cœur

Avant toute intervention, il est nécessaire de laisser « refroidir » le cœur, qui a connu le feu nucléaire presque sans interruption en 1996. L'arrêt de la centrale, depuis le 24 décembre 1996, a permis à la radioactivité de commencer à décroître. C'est l'un des arguments qui s'oppose à un redémarrage temporaire permettant de « brûler » complètement le cœur en place – à moitié consumé – et le cœur de rechange, déjà fabriqué et payé. Le déchargement du combustible irradié pourrait commencer début 1999.

● Le déchargement du combustible irradié

Cette opération devrait durer environ dix-huit mois. Il s'agit de retirer de la cuve du réacteur 364 assemblages fissiles (contenant l'équivalent de 4,8 tonnes de plutonium 239), 233 assemblages fertiles (où l'uranium est transformé en plutonium), ainsi que divers assemblages de protection et barres de commande. Ces assemblages, hautement radioactifs, devront être retirés un par un et transférés aussitôt dans l'APEC (Atelier pour l'évacuation du combustible) qui jouxte la centrale. Après avoir été « lavés » de toute trace de sodium, ils y demeureront immergés dans une piscine remplie d'eau pendant plusieurs années.

Lors du démantèlement du coeur, l'une des principales contraintes sera de remplacer chaque assemblage par un « postiche » en acier. Il s'agit d'éviter que le coeur, structure autorigide, ne s'effondre et de maintenir le sodium liquide à un niveau acceptable. Là, ces assemblages factices, utilisés lors du chargement du combustible, n'ont pas été conservés. Ils devront être refabriqués.

● Le retraitement ou le stockage du combustible usé

Deux options s'offrent pour le combustible usé. Après refroidissement dans la piscine de l'APEC, il pourra être embarqué dans des « châteaux » et acheminé, pour y être retraité, vers l'usine de la Hague (Manche) de la Cogema. Celle-ci a déjà retraité par le passé du combustible provenant du surgénérateur expérimental Phénix, mais en quantité limitée et dilué avec d'autres combustibles. Des études de sûreté préalables seront donc indispensables.

Une alternative consiste à conditionner les assemblages usés et à les entreposer à sec, sur place ou sur un autre site nucléaire, pour une durée indéterminée. Mais les experts pensent qu'il serait plus sûr d'évacuer tout le combustible de Creys-Malville, avant d'entreprendre la purge des circuits de sodium.

● La vidange du sodium

Le circuit primaire de refroidissement est formé de 3 300 tonnes de sodium fondu, dans lequel baigne le coeur. Légèrement contaminé, du fait de la formation d'isotopes instables du sodium, ce fluide ne recèle, en revanche, pas de produits de fission. Les quatre boucles du circuit secondaire contiennent, en outre, quelque 1 500 tonnes – non radioactives – du même caloporteur. Le risque vient de ce que ce métal liquide s'enflamme spontanément au contact de l'air et explose en présence d'eau. La vidange et le stockage de ce produit dans des réceptacles spéciaux (ceux-ci existent déjà sur le site pour le sodium secondaire) devront être effectués sous vide ou en présence d'un gaz inerte comme l'argon, en veillant à ce que des poches de sodium ne subsistent pas dans les circuits. Ces opérations, particulièrement délicates, pourraient durer entre un et trois ans.

● La neutralisation du sodium

Le procédé le plus simple pour neutraliser le sodium est de le transformer en soude, en le faisant réagir avec de petites quantités d'eau. Cette technique n'a jamais été mise en œuvre à une si grande échelle. Une usine pourrait être construite à cet effet sur le site.

● *Le démantèlement* des installations

Une fois vidé de ses matières fissiles et de ses fluides – soit d'ici une dizaine d'années –, Superphénix deviendra comparable à une centrale nucléaire classique. Les principes de démantèlement établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) prévoient, dans un premier temps, la démolition de toutes les installations, à l'exception du bâtiment réacteur, où la cuve qui abrite le cœur et certaines structures métalliques, « chargées » en cobalt 60, resteront très irradiantes.

Deux options s'affronteront alors. Attendre quarante ou cinquante ans avant la « déconstruction » de ce bâtiment, afin de laisser décroître la radioactivité et de limiter ainsi les risques, comme le préconise EDF pour l'ensemble de son parc. Intervenir plus rapidement, ce qui exigera de développer des robots et des outils actionnés à distance. Dans tous les cas, le chantier sera de très longue haleine.

Pierre Le Hir

Le canton de Morestel sous tension sociale

LYON
de notre correspondant régional

Le surgénérateur de Creys-Malville met la population du canton de Morestel sous tension. Ses douze mille habitants assistent, impuissants, aux atermoiements du gouvernement, aux divisions de sa majorité, sur un dossier aux multiples ramifications. *« Depuis la fin de l'année dernière, un processus de deuil était engagé dans toute la région »*, reconnaît un collaborateur du préfet de l'Isère. *« Depuis longtemps nous avons compris quelle serait la teneur de la décision »*, confirme le maire de Morestel, Christian Rival (RPR), qui plaida pendant des mois en faveur du maintien en activité et estime aujourd'hui, comme beaucoup de ses administrés, que l'arrêt du surgénérateur est « *inéluctable* » : *« Cette décision est purement politique et électorale. Elle n'obéit à aucune logique économique et énergétique. L'Etat s'est fourvoyé dans une décision prise à la va-vite, sans s'apercevoir du caractère formidablement complexe de celle-ci. La valse hésitation du premier ministre le prouve. »*

REPORTAGE

Où une vingtaine d'entreprises vivent en complète osmose avec la centrale

Mais à l'intérieur du site nucléaire, le personnel, soutenu activement par la CGT, campe toujours sur ses positions de départ. *« Il faut brûler le cœur et demi qui reste dans la centrale »*, martèle Didier Garnier, secrétaire de l'organisation. Une telle décision repousserait à l'an 2010 l'arrêt de l'installation et renverrait à beaucoup plus tard les contraintes liées à la reconversion. *« Aujourd'hui, ce qui est en cause, c'est l'indépendance énergétique de la France*, plaide M. Garnier. *Notre combat va bien au-delà de nos problèmes personnels. »*

La situation créée par EDF à Malville est complexe : Superphénix est un exemplaire unique au sein du parc nucléaire. La reconversion de ses sept cent trente-cinq agents n'est pas aisée. Beaucoup d'employés ont pris racine dans les communes proches. Un salarié d'EDF sur deux a acheté ou s'est fait construire une habitation dans le canton de Morestel, 40 % des conjoints travaillent dans la région. En outre, une vingtaine d'entreprises, employant de six à cinquante salariés, vivent en complète osmose avec la centrale. La plupart sont installées à l'intérieur du site et travaillent presque exclusivement pour le surgénérateur. L'annonce de sa fermeture a déjà entraîné plusieurs dizaines de licenciements. Willy Del Ben, président du comité de soutien à la centrale, fait partie de ces petits patrons qui demeurent très attachés à la poursuite de l'activité de Superphénix. *« EDF essaye de nous maintenir à flot en nous donnant un peu de travail ailleurs »*, explique M. Del Ben, qui s'est séparé le 1er janvier de seize de ses vingt-quatre salariés.

PRESSIONS SUR LES ÉCOLOGISTES

Les adversaires du surgénérateur, eux, savourent discrètement leur victoire. *« Nous sommes confiants pour la suite*, note Philippe Brousse, le porte-parole des Européens contre Superphénix. *Mais attention, un dérapage est très vite arrivé. »* Il y a deux mois, le bureau lyonnais de cette organisation antinucléaire a été la cible des membres du comité de soutien composé d'élus, de syndicalistes, d'habitants de la région de Morestel et de salariés d'EDF. La mise à sac programmée de leur local a été évitée de justesse.

A Malville les adversaires de la centrale sont sur leurs gardes. Certains déplorent les pressions *« de plus en plus fortes »* qu'ils subissent. Devant sa ferme, Yves François voit fleurir des graffitis : *« Les antinucléaires à la bougie »*, *« Plus de nucléaire, moins de nitrates »*, *« Oui à Superphénix, non au lisier »*. L'un de ses tracteurs a été saboté. *« Je n'ai pas de preuve, mais c'est une curieuse coïncidence »*, note le jeune agriculteur, qui cultive des terrains inclus dans le périmètre de la centrale, une zone de 141 hectares, dont 48 sont toujours en culture.

Il y a quinze ans, une partie de l'exploitation familiale d'Yves François fut expropriée à la demande d'EDF, qui envisageait alors de construire une seconde installation nucléaire à Malville. *« Si le démantèlement de Superphénix est confirmé, notre plus grande victoire, ce sera d'avoir fait reculer un puissant lobby. Ce sera une victoire pour la démocratie. »*

C. F.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Lo Papet
Bernat PEYRE
se gaudis de vos senhalar la naissança del sieu felen

Silvan (Sylvain),

lo 26 de Genièr
en cò de

LOS MÈRLES,
Laurence et Stéphane

19 E, rue Vergniaud,
75013 Paris.
15, rue Berlioz,
63170 Aubière.

Pépé
Bernat PEYRE
se réjouit d'annoncer la naissance de son petit-fils.

Sylvain,

chez
Laurence et Stéphane LEMERLE.

Anniversaires de naissance

– Une tendre pensée pour ce nouvel anniversaire,

François.

« Vas, sois toi-même, le vent pousse. »
Igan.

Décès

– Mme Marie-Claude FOURNIER,
sa mère,
M. Jean-Jacques MENGELLE-TOUYA,
son père,
Camille Mengelle-Touya,
son frère,
Mme Marie-Thérèse Fournier-Grecourt,
Mme Jacqueline Mengelle-Touya,
ses grands-mères,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Marine,

survenu le 23 janvier 1998, dans le massif des Orres, à l'âge de quatorze ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 27 janvier 1998, à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), suivies de l'inhumation au cimetière de Berck-sur-Mer.

Remerciements sincères pour vous être associés à notre peine par votre pensée, votre présence et vos gestes de sympathie.

– Huguette Friedmann,
son épouse,
Et toute la famille,
Ses amis,
Ses anciens collègues de TWA,
Et ceux des différentes associations d'anciens combattants résistants,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert FRIEDMANN,

survenu le 28 janvier 1998.

Il sera incinéré au crématorium du Père-Lachaise, le vendredi 6 février, à 14 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Geneviève Hollande;
son épouse,
Monique, Etienne, Jacqueline, Chantal,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Edith,
son amie,
font part du décès de

M. André HOLLANDE,
professeur à l'université
Paris-VI-Pierre-et-Marie-Curie,

survenu le 29 janvier 1998.

Le service religieux sera célébré le mercredi 4 février 1998, à 15 heures, en l'église Sainte-Thérèse de Montpellier.

Laboratoire de biologie cellulaire,
université P.-Sabatier,
38, rue des 36-Ponts,
31400 Toulouse.

– Le 25 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingt-seize ans,

Antonin HONNELAÎTRE,
ingénieur chimiste ICN-ENSIC,
chevalier de la Légion d'honneur,

est entré dans la paix de Dieu.

De la part de
Elise Honnelaître,
son épouse,
Claude Honnelaître,
sa fille,
Sa famille,
Ses alliés,
Ses amis.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 29 janvier, en l'église Saint-Jean-l'Evangéliste de Châteauneuf à Châtellerault.

Une messe sera célébrée le samedi 14 février, à 9 h 30, en l'église Saint-Eloi, 1, place Maurice-de-Fontenay, Paris-12e (métro Reuilly-Diderot et Montgallet).

Résidence Tivoli,
1, rue Jeannine-Millet,
86100 Châtellerault.
41, rue de Reuilly,
75012 Paris.
14, rue du Cardinal-Lemoine,
75005 Paris.

– Mgr Zoa, archevêque de Yaoundé,
Mgr Gilson, prélat de la Mission de France,
Et les prêtres de la Mission,
Pierre et Christiane Parazols,
Claude Hornuss,
Et leurs enfants,
font part du décès survenu au Cameroun, le 16 janvier 1998, du

Père Maurice HORNUSS,
prêtre de la Mission de France.

Une célébration eucharistique réunira ses amis le vendredi 6 février, à 17 h 30, en l'église Saint-Médard, son ancienne paroisse, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

3, rue de la Pointe,
BP 101,
94170 Le Perreux-sur-Marne.
2 *bis*, rue du Grésivaudan,
38700 Corenc.
1, rue de la Division-Leclerc,
78350 Les Loges-en-Josas.

– Mme Anne Mangez-Avenel,
son épouse,
M. Philippe Mangez,
M. et Mme Louis Bouvard,
ses enfants et son gendre,
Charlotte et Camille,
ses petites-filles,
Mlle Colette Mangez,
sa sœur,
Elisa Tordjmann,
sa belle-fille,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston MANGEZ,

survenu, à Paris, le 23 janvier 1998.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

12, rue Cambacérès,
75008 Paris.

« En bonne logique,
l'intelligence de la chose
doit toujours précéder l'action
sur la chose.
Multipliez donc les chemins
qui mènent à l'intelligence,
à la science, à l'aptitude. »
Victor Hugo.

Raymond Perret,
Jean et son épouse Gabriela,
Olivier et Cyrille,
ses enfants,
Valérie, Gaëtan, Sylvain, Andréa et Lou,
ses petits-enfants,
Barbara Kervaire,
une amie,
font part du décès de

Laura PERRET LOYSON,

leur compagne, mère, grand-mère et amie, *survenu le 26 janvier 1998*, dans sa soixante-dixième année.

Un recueillement aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, où les cendres seront déposées dans le caveau de la famille Loyson, le samedi 14 février, à 13 heures.

Raymond Perret,
13, place de l'Octroi,
1227 Carouge.

– M. et Mme Albert Hérold,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Hérold
et leurs enfants,
M. et Mme André Hérold,
Les familles parentes et alliées,
Ses nombreux amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mlle Marthe SCHMIDT,
professeur honoraire
du lycée Victor-Duruy à Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,

enlevée à l'affection des siens dans sa 98e année, à Strasbourg, le 28 janvier 1998.

Une messe a été célébrée en l'église catholique Saint-Pierre-Le-Jeune de Strasbourg, le 30 janvier.

Albert Hérold-Kammes,
6, rue Ernest-Albert,
54520 Laxou.
Jean Hérold-Roser,
12, quai Charles-Vallet,
90000 Belfort.
André Hérold-Rey,
16, rue du Capitaine-Poirot,
88200 Remiremont.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 2 février 1993,

François REICHENBACH

quittait les siens.

Que tous ceux qui l'ont connu, estimé et apprécié aient une pensée pour lui.

M. Bernard Meusnier,
Les Films du Prisme,
27, rue Louis-David,
75016 Paris.

Communications diverses

– Le comité de la Flamme éternelle de Dachau contre les exterminations, peinte par Colette Azoulay; président, Marc Boissière, vous informe :

Après avoir participé à la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe, le 27 janvier 1998, à 18 heures, en présence du représentant du ministre des anciens combattants, M. Sernissi, l'amicale d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, secrétaire général, Raphaël Esrail, attachée de presse, Mme Valleton et porte-drapeau, Jacques Altmann, organise un *pèlerinage le 15 mars 1998*, à Auschwitz.

Renseignements : 73, avenue Parmentier, Paris-11e.
Tél. : 01-47-00-90-95.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Joël Birman, Monique DAVID-MENARD, Michel TORT : **« Conditions actuelles du malaise dans la civilisation ».**
4 et 11 février, 20 h-22 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Evelyne Barbin, René Guitart : **« La pulsation spéculative du philosophe et du mathématicien.**
4 février, 18 h-20 h, salle Jean-XXIII, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Alessandro Delco, Robert Vallier : **« Métamorphoses de l'(Ur)stiftung : recherches en cours sur Merleau-Ponty ».**
5 février, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Guy Lardreau : **« La mélancolie III (suite et fin) ».**
7 février, 14 h 30-16 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Elisabeth Rigal : **« Questions wittgensteiniennes II : De la certitude »**
6 février, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marcel Drach : **« La dette et l'échange. Destitution et institution de la raison économique ».**
9 février, 13 h-15 h, Maison des sciences de l'homme, salle 214, 54, bd Raspail, Paris.

Marc Lachieze-Rey : **« Origine : causalité et temporalité ».**
10 février, 18 h 30-20 h 30, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Colloque**

De la passion à l'action : l'invention du politique,
sous la responsabilité de B. Correa, S. Douailler, G. Navet, J. Poulain, E. Tassin et P. Vermeren.
9 et 12 février, 9 h 15-20 h 30, appartement Decanal, université Paris-I, place du Panthéon, Paris.
10 et 11 février, 9 h 15-20 h 30, maison de l'Amérique latine, 217, bd Raspail, Paris.

● **Journées d'étude**

L'énoncé « Dieu est mort aujourd'hui ». Psychanalyse, ontologie, théologie,
sous la responsabilité de François Balmes.
7 février, 9 h-17 h, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.
8 février, 9 h-12 h 30, salle Pupey-Girard, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Les sciences sociales et l'herméneutique à l'épreuve de la poétique,
sous la responsabilité de Pascal Michon.
7 février, 9 h 30-17 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Samedi autour d'un livre**

Deleuze, la clameur de l'être d'Alain Badiou,
sous la responsabilité de Françoise Proust, avec Alain Badiou, Jean-Clet Martin, Françoise Proust.
7 février, 9 h 30-12 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. – Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Conférences

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
Sciences Po Formation
propose un cycle de conférences :
« Où va la science ? »
Savoirs et enjeux
des sciences contemporaines.

A partir du 26 février 1998, cycle de dix conférences, de 18 h 30 à 20 h 30.

Sous la conduite de Jean-Marc Levy Leblond et avec la participation de Hubert Reeves, Armand de Ricqlès, Alain Prochiantz, Ivar Ekeland, Henri Atlan, Bruno Latour, Giorgio Israël, Marie-Angèle Hermitte.

Ce programme s'adresse à un public largement diversifié et motivé par une réflexion culturelle de haut niveau.

Inscription à titre individuel : 600 F pour le cycle complet.

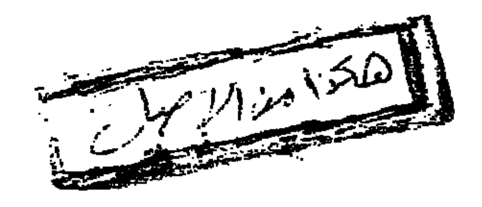
Renseignements : Sciences Po Formation, 215, boulevard Saint-Germain, Paris-7e. Tél. : 01-44-39-07-55-41. Fax : 01-44-39-07-61.

DISPARITIONS

■ **MAURICE TOESCA**, essayiste et romancier, est mort mardi 27 janvier, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Né en 1904, boursier au lycée Henri-IV, Maurice Toesca y fut l'élève du philosophe Alain et devint docteur ès lettres avec une thèse sur George Sand. Il fut ensuite enseignant avant d'entrer dans l'administration, qu'il quitta définitivement en 1946 pour se consacrer à la littérature. Collaborateur de *Gavroche*, d'*Esprit*, du *Figaro*, de *La Gazette des lettres* et du *Parisien libéré*, il fut aussi essayiste, biographe, dramaturge, homme de radio et de télévision, et surtout romancier. Auteur d'une vingtaine de livres (en grande partie encore disponibles), dont *Un héros de notre temps* (Albin Michel), *Le Soleil noir* (Albin Michel) ou *Lettre ouverte à tous ceux qui voudraient un monde meilleur* (Albin Michel), il reçut le Grand Prix des gens de lettres pour *Le Scandale*, le prix Courteline pour *Le Singe bleu* et, en 1972, le Prix de la Ville de Paris. Maurice Toesca travailla aussi beaucoup pour la télévision, adaptant plusieurs de ses ouvrages (*La Valse du sous-préfet*, *Le Singe bleu*, *Ces messieurs du Bois-Doré*), ainsi que des œuvres de Mauriac, Maurois, Jules Renard ou George Sand, et écrivant le scénario du feuilleton *Aurore et Victoria*, réalisé par Jean-Paul Carrère.

■ **COUPÉ CLOUÉ**, grande figure de la chanson populaire haïtienne, est mort à l'âge de soixante-douze ans, jeudi 29 janvier, à Port-au-Prince. De son vrai nom Henri Gesner, Coupé Cloué avait gagné son surnom sur les terrains de football, où il était un joueur réputé. Il délaissa malgré tout, en 1957, le ballon rond pour entamer une brillante carrière musicale, au cours de laquelle il devint quasiment un héros national, rassemblant plusieurs générations, tant en Haïti qu'auprès de la diaspora. Son succès toucha d'autres îles des Caraïbes et rebondit même jusqu'en Afrique, où il se produisit en 1980. Ses chansons, ondulant sur le rythme dansant du *compas*, la musique moderne emblématique d'Haïti, *croquent avec un humour* féroce et grivois la société haïtienne, notamment *Fem'm Kolokinte* et *Gason Colon*, deux de ses tubes immortels.

■ **GAMAL MOUKHTAR**, premier directeur du Conseil supérieur des antiquités (CSA) d'Egypte et l'un des plus éminents archéologues de ce pays, est mort vendredi 30 janvier, à l'âge de quatre-vingts ans. Il était récemment rentré de Houston, où il avait subi une intervention chirurgicale au cœur. Gamal Moukhtar avait contribué de manière essentielle à mobiliser l'aide internationale, qui a permis de sauver notamment les célèbres temples d'Abou Simbel et de Philae et des monuments archéologiques nubiens menacés d'être submergés en raison de la construction du barrage d'Assouan. A la suite d'une campagne menée avec l'Unesco, le temple d'Abou Simbel a été découpé en blocs entre 1963 et 1968 et réinstallé 64 mètres au-dessus du niveau de son emplacement initial. Auteur prolifique, Gamal Moukhtar était le seul spécialiste égyptien des antiquités à avoir travaillé pour l'Unesco.



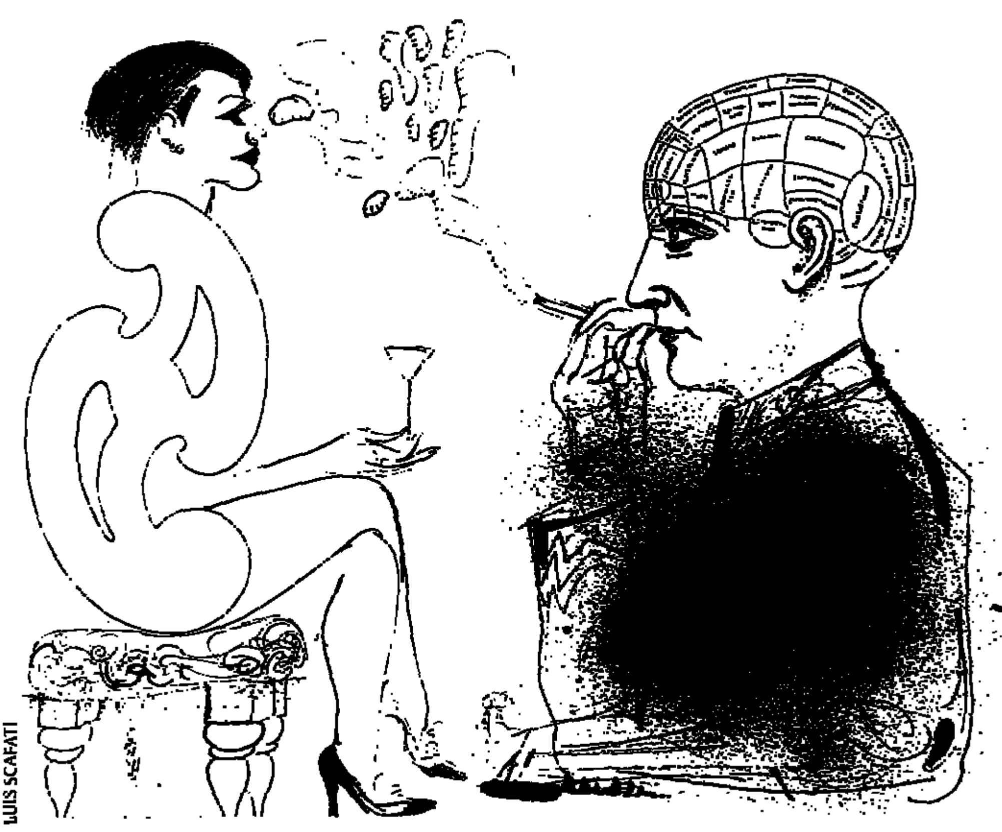
HORIZONS

ENQUÊTE

1 VOYAGE AU CENTRE DU CERVEAU

Un monde imaginé

Le cerveau de l'homme est considéré par les scientifiques comme l'objet le plus complexe de l'univers. 1 330 grammes de matière grise qui résument l'histoire de l'humanité, ses passions et ses doutes. En cinq articles, « Le Monde » explore, cette semaine, à son tour le siège des émotions et de la pensée



LUIS SCAFATI

L'HOMME debout est un vieux monde en *marche. Tout ce qu'il* est, tout ce qu'il fut, tout ce qu'il sait de lui et du reste tient dans l'écorce – cortex – *plissée d'une grosse* noix, 1 300 grammes et des poussières de neurones, de matière cendrée peu avenante – *« de la terre et de l'eau »*, disait Aristote –, d'où s'envole, *légère ou* fatale, la pensée.

S'il a survécu à la nuit de ses origines, *érigé sur ses deux* jambes, les mains enfin libres et les mâchoires ramenées à de plus modestes dimensions que les mandibules de son frère singe, *Homo sapiens* le doit à la poussée spectaculaire de son lobe frontal, la lumière de sa cervelle. Une lumière enfermée dans la pénombre de la boîte crânienne, comme Diogène et sa bougie au *fond du tonneau, en quête de* l'homme, de l'âme.

De cette lueur cachée est né le mystère. Un mot peu prisé des scientifiques, qui lui ont toujours *préféré l'idée d'un inconnu* accessible à force d'expériences, de théories et d'hypothèses validées sur les tables de dissection, scalpel en main et laïcité en tête. L'homme n'avait pas *un dieu logé dans* l'encéphale, pas plus qu'un petit être miniature, l'homoncule des alchimistes, représenté sur les figures anciennes comme un nabot guettant depuis le *grenier cortical les signaux venus du* corps et articulant mouvements et réponses. La question en suspens était vaste comme le monde : la masse du cerveau, avec ses étranges circonvolutions, ses pliures complexes – plicatures –, ses sillons et ses scissures, ses deux hémisphères unis par un corps calleux à *la manière de continents qui n'au*raient pas dérivé, ses glandes multiples, humeurs noires et noyaux gris appendus tels les nacelles d'un ballon, cette matière, donc, pouvait-elle *« raisonnablement » abriter l'es*prit ?

Ici débute le voyage. Voyage intime et voyage de découverte, de ceux qui, une fois larguées les *amarres, ne sont pas près de finir.* A l'image des grandes expéditions vers le Nouveau Monde, il y eut des vaisseaux, ceux que Galien croyait déceler entre le cœur de l'homme et son crâne, ce *« rete mirabile »*, ou réseau admirable que le célèbre médecin d'Alexandrie, après l'avoir extirpé chez les mammifères à sabots, attribua à tort à l'espèce humaine. A ses yeux, le torrent sanguin transportait l'énergie vitale brûlée par la chaudière cardiaque jusqu'à la base inférieure du cerveau, où elle se transformait en principes spirituels. Pendant treize siècles, et même davantage, l'homme choisit de ne pas choisir. *« Dis-moi où siège l'amour, dans le cœur ou dans la tête ? »*, demande, suppliant, un héros du *Marchand de Venise*, dans l'œuvre de Shakespeare.

Depuis la Renaissance pourtant, les *dissections d'animaux* et de cadavres et l'engouement pour l'anatomie ont livré bien des secrets de l'organe supérieur de l'homme. *« Léonard de Vinci, entre 1504 et 1507, à l'hôpital Santa Maria Nuova de Florence, prend pour la première fois un moulage en cire des ventricules cérébraux et donne un dessin précis des circonvolutions »*, écrit Jean-Pierre Changeux dans *L'Homme neuronal* (Fayard). Mais la voie n'est pas encore royale pour la vérité « céphalocentriste », qui place le cerveau à la source de l'expression humaine. Il faut remonter à Aristote pour trouver l'erreur d'aiguillage. Le philosophe *a fait fausse* route en privilégiant la thèse « cardiocentriste », celle qui donne au coeur battant le monopole de l'intelligence et des passions, le cerveau n'étant au *mieux qu'une sorte* de réfrigérateur avant l'heure. Homère aussi s'est perdu dans ce courant. Aléa des voyages et des mirages : l'Amérique ne fut pas donnée à Colomb du premier coup...

Dix-huit siecles avant notre ère, *les Egyptiens avaient entr'aperçu* la bonne direction en examinant les plaies du crâne, découvrant *« des rides semblables à celles qui se forment sur le cuivre en fusion »*. Un papyrus *rescapé de ces temps lointains* témoigne de l'étonnement du chirurgien, fidèlement retranscrit par le scribe, devant une blessure à la tête ayant provoqué des troubles moteurs. Des parties du corps aussi éloignées se « parlaient »-elles ? L'homme de l'art notait la perte de la parole causée par un enfoncement de la tempe, sans en tirer aucune conclusion. Les anciens Egyptiens, *par prudence ou croyance*, s'interdisaient de renoncer à la primauté du coeur.

Il faudra quelques Grecs de génie, Démocrite, Hippocrate, Hérophile et Galien, pour ébranler la vision *aristotélicienne. Démocrite* qualifie le cerveau de *« citadelle du corps »*, de *« gardien de la pensée et de l'intelligence »*. Hippocrate précisera que, *« si l'encéphale est irrité, l'intelligence se dérange »*. Trois siècles avant notre ère, Hérophile franchit un pas décisif en reconnaissant les nerfs du mouvement qu'il distingue des nerfs « sentiment » (baptisés aujourd'hui sensori-moteurs). La dissection dite « abjecte » du cerveau frais de criminels lui permet de repérer la moelle épinière et le cervelet.

QUANT à Galien, que l'illusion du *« rete mirabile »* n'a en rien discrédité (il est des erreurs fécondes), il met à nu une réalité animale transposable, cette fois, à l'homme : la lésion profonde d'un ventricule cérébral affecte le corps et l'activité mentale. Le cerveau, *in fine*, commande bel et bien *au destin de chacun. Sacré* roi de la pensée, maître des gestes et des émotions depuis plus de vingt siècles, il a dû encore batailler contre les idées reçues teintées de sentimentalisme pour avoir raison du cœur. La cause est désormais entendue : c'est l'encéphalogramme plat qui signe et signale la fin d'un homme.

Sacré roi de la pensée, maître des gestes et des émotions, il a dû batailler des siècles contre les idées reçues teintées de sentimentalisme pour avoir raison du cœur. La cause est désormais entendue : c'est l'encéphalogramme plat qui signe et signale la fin d'un homme

Mais la matière, cette matière vile et bornée dans l'espace et le temps, peut-elle engendrer l'esprit libre, *immatériel*, les pères de l'Eglise ajoutent : éternel ? Voilà René Descartes et son dualisme. Dans la quatrième partie du *Discours de la méthode*, le philosophe mathématicien crée *une opposition promise à la* postérité entre la *res extensa* – la substance étendue (bien que limitée à l'enveloppe charnelle) – et *la res cogitans* – la substance pensante –, entre le corps et l'esprit. *« Avec un manque de clarté qui ne lui était pas coutumier,* écrit le Prix Nobel de médecine Gerald Edelman, *Descartes déclara que les interactions entre la* res cogitans *et la* res extensa *avaient lieu dans la glande pinéale »*, une glande unique enfouie dans l'encéphale. Et c'est précisément sur son caractère unique que Descartes s'appuie pour élire le lieu de l'intelligence : *« Les autres parties de notre cerveau sont doubles et nous n'avons qu'une seule pensée d'une même chose en même temps. »*

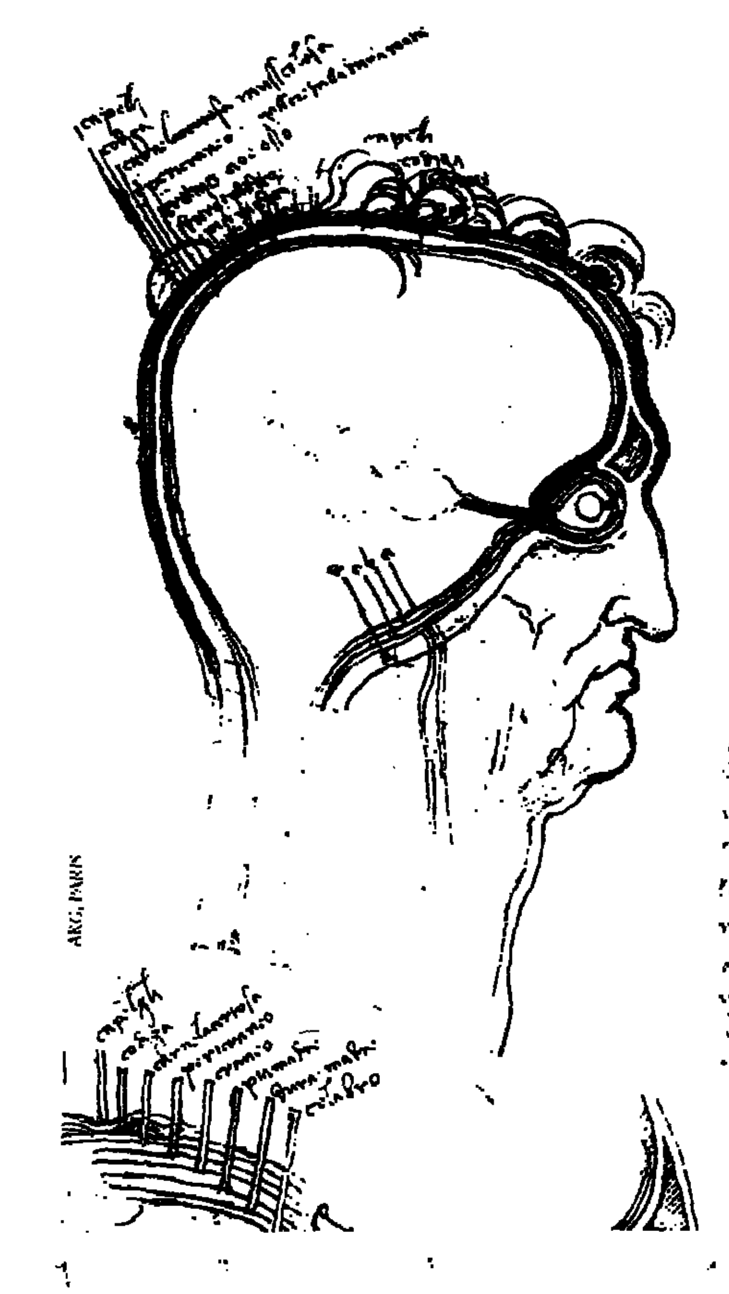
En privant l'esprit de son support physique, le philosophe coupe alors la science d'une perspective *éclairante : la recherche biologique, neu*rologique et physiologique des états mentaux, comme si les rouages d'une *mécanique étaient réservés* au corps. *« Là se situe l'erreur de Descartes*, explique Antonio Damasio, professeur de neurologie à l'université de l'Iowa. *Il a instauré une séparation catégorique entre le corps, fait de matière, doté de dimensions, mû par des mécanismes, et l'esprit, non matériel, sans dimension et exempt de tout mécanisme. Il a posé que les opérations de l'esprit les plus délicates n'avaient rien à voir avec le fonctionnement d'un organisme. »*

En chassant la pensée du corps (et La Mettrie dans sa suite en écrivant : *« L'âme n'est qu'un vain terme ; concluons donc hardiment que l'homme est une machine »*), Descartes a préparé le terrain d'une pensée mécaniciste qui s'obstinera, jusqu'à-des temps récents, à vouloir mettre le cerveau en pièces, l'image de l'ordinateur remplaçant celle du réfrigérateur. Comme si l'esprit était un logiciel informatique que le cortex se contente de « jouer ». Directeur du laboratoire de développement et d'évolution du système nerveux à l'Ecole normale supérieure, Alain Prochiantz voit dans l'erreur de Descartes un avatar de son époque : *« Il est entré dans le cerveau par l'œil, au moment où l'on inventait les loupes et les lunettes optiques. La vision était la sensation reine et il s'est aperçu qu'il existait une machine dans l'homme. Je crois que sa perception aurait été différente s'il avait abordé le cerveau par l'odeur ou le toucher. »*

Le ton est donné. Si l'homme est un pur esprit (*« Cogito, ergo sum »*, à quoi répond en vain le *« Je suis, donc je pense »* de l'écrivain espagnol Miguel de Unamuno), *son corps* est une machine autonome. Viendront à l'appui de ce dualisme le canard digéreur de Vaucanson et les robots de la Régie Renault, l'idée que l'irrationnel et l'indéterminisme sortent du champ scientifique et ne peuvent être appréhendés que par la psychanalyse, l'inconscient, le surmoi... La doctrine de l'Eglise sur l'immatérialité de l'âme est sauve. Les théologiens *n'ont pas voulu considérer* l'évocation de la glande pinéale par Descartes comme une tentative, peu convaincante il est vrai, de localiser l'esprit.

Le voyage dans le *manteau cortical* se poursuit, mais le flambeau change de mains. L'heure a sonné d'un médecin anatomiste viennois qui connaîtra de son vivant une renommée (sulfureuse) comparable à celle de Sigmund Freud. Il s'appelle Franz-Joseph Gall et passe le plus clair de son temps à palper les crânes pour y déceler les *« facultés innées heureuses et malheureuses »* de l'homme. En cette fin de XVIIIe *siècle au dualisme* triomphant, Gall scandalise en ramenant l'esprit aux limites de la boîte crânienne. Le cerveau passait pour un continent compact et anonyme, une sorte de *terra incognita* paradoxale qui, pour donner à l'homme une représentation du monde extérieur, se gardait bien de l'éclairer sur sa propre architecture mentale.

Gall découpe la surface du crâne en vingt-sept morceaux, qui sont autant de fonctions psychiques et motrices baptisées comme des principautés. On ne navigue plus à vue : Gall inscrit des noms sur le gris et le blanc de la carte cérébrale. La nomenclature pèche par une certaine *naïveté* : on lit parmi les régions identifiées la combativité et l'instinct de destruction, l'étonnement et l'imitation, l'*aptitude* à se *montrer* consciencieux, la prudence et l'amour de soi, le sens du merveilleux dont Broussais, chirurgien aux armées de Napoléon, dira qu'il était



AKG, PARIS

Etude d'anatomie réalisée par Léonard de Vinci : les couches de la peau du crâne, comparées avec un bulbe. Plume à l'encre brune et à la craie rouge.

particulièrement développé chez Moïse !

Pour mener à bien son exploration sans ouvrir la tête, Gall cherche les bosses et renflements à la surface du cuir chevelu. Son hypothèse de départ est simple : les qualités de l'homme ont déformé son cerveau et calqué leur empreinte sous la voûte de son crâne. Image inversée des cratères lunaires, où affleure la bosse des maths... A Vienne, Weimar et Paris, Gall est un prodige et un démon. Ne s'attaque-t-il pas au dualisme cartésien en osant assigner l'esprit à résidence, refusant qu'un être supérieur, une bonne âme, gouverne à *ses sens et à sa conscience ?*

LA flèche du temps percera le secret : Gall s'est trompé en imputant des fonctions fantaisistes aux *dépressions* de l'encéphale. (Il a seulement vu juste pour les aires de la parole et de la mémoire des mots dans la région frontale du cerveau.) Mais son intuition reste fondatrice : s'il est impossible de repérer sur le cortex l'avarice ou le goût pour la rapine, Gall a ouvert la voie fructueuse des localisations cérébrales. En représentant le cerveau comme une fédération d'organes spécialisés, il n'a pas seulement remis l'esprit à sa place, il a surtout amorcé chez l'homme arpenteur de ses propres limbes l'envie pascalienne de se connaître soi-même, d'apposer des mots sur ses zones d'ombre, de nommer, donc de comprendre. Sa démarche avait, certes, ses limites : en morcelant le cerveau, Gall n'a pas idée que ses centres fonctionnels n'étaient pas vraiment des centres, mais des systèmes complexes et interdépendants, des plaques ou cartes neuronales reliées les unes aux autres par le jeu combiné de la génétique, la mémoire de l'espèce, et de l'expérience, le trésor de chacun.

Le docteur Harlow avait-il entendu parler de la phrénologie lorsqu'en 1848 on lui présenta un jeune contremaître de la Nouvelle-Angleterre qu'une barre en fer de 6 kilos, de 1,10 mètre de long (avec une pointe effilée sur 18 centimètres) et de 3 centimètres de diamètre avait littéralement troué de la joue au sommet du crâne, traversant la partie avant de sa cervelle avant de retomber quelques mètres plus loin. Phinéas Gage, c'était son nom, ignorait qu'il deviendrait un cas encore discuté de la neurologie et des lésions cérébrales. Une heure après l'accident dû au bourrage maladroit d'une mine, Gage, qui avait perdu un oeil, parlait normalement et racontait sans trouble apparent sa mésaventure. Rien ne lui manquait de ses facultés intellectuelles, ni de son vocabulaire, ni de ses souvenirs, ni même de ses capacités motrices.

Il fallut quelque temps à ses proches pour constater qu'en revanche sa personnalité avait brutalement changé. *« Gage n'était plus Gage »*, note Antonio Damasio dans *L'Erreur de Descartes* (Odile Jacob). L'équilibre entre ses facultés intellectuelles et ses pulsions animales se trouvait aboli. Le docteur Harlow observa ainsi que Phinéas Gage était *« d'humeur changeante, irrévérencieux, proférant parfois les plus grossiers jurons, ce qu'il ne faisait jamais auparavant, ne manifestant que peu de respect pour ses amis »*. Ce nouveau portrait tranchait avec ses qualités « d'avant » : *« Fin et habile en affaires, capable d'énergie et de persévérance dans l'exécution de tous ses plans d'action. »* Chassé de son travail, Gage termina sa triste carrière comme attraction au cirque Barnum de New York, où il racontait son accident sans jamais se séparer de la barre de fer qui l'avait perforé, explorant sa tête comme Philéas Fogg la terre, entouré de jeunes gens à peau d'éléphant et de femmes monstrueuses.

Les comptes rendus du docteur Harlow furent étudiés par un disciple de Gall. D'après lui, la barre de fer était passée *« dans le voisinage de Bienveillance et dans la partie antérieure de Vénération »*, deux « localités » chères à la phrénologie. *« Son organe de la Vénération a été lésé,* précisait l'observateur. *C'est pourquoi, sans doute, il n'arrêtait pas de jurer. »* Plus sérieusement, la pathologie de Phinéas Gage suggérait un nouveau regard sur les fonctions cérébrales et leurs affectations géographiques. L'intellect d'un homme, son langage, peut demeurer intact alors qu'il est privé de sens moral, celui du bien et du mal. *« Il avait perdu un caractère propre à l'homme,* conclut Antonio Damasio : *faire des projets pour son avenir en tant qu'être social. »*

On ignorait à cette époque un aspect majeur du cerveau, sa capacité à fonctionner comme un tout, le néocortex, siège de la pensée la plus évoluée, recevant sans cesse des signaux émotionnels en provenance du *« cerveau flou »*, décrit par le professeur de neurophysiologie Jean-Didier Vincent. Un anachronisme s'impose ici avant de rejoindre Broca, contemporain de Gall, et la localisation de la parole. Au début des années 70, Mac Lean présenta sa théorie des trois cerveaux superposés dans la boîte crânienne : un cerveau reptilien, profond, venu du balbutiement de l'espèce, cantonné aux tâches primaires, boire, manger, se reproduire. Un cerveau sentimental, ou limbique (décrit en son temps par Broca), creuset des émotions et d'une mémoire générique des mouvements, de ce qui fait souffrir, de ce qui fait plaisir. Un néocortex qui pense, anticipe, calcule et agit. *« Comme les limbes de la mythologie chrétienne,* écrit Jean-Didier Vincent, *le système limbique est l'intermédiaire entre le ciel néocortical et l'enfer reptilien. Les représentations du monde extérieur et intérieur s'y superposent. »*

L'avancée des neurosciences a montré les failles de cette trinité cérébrale. L'homme n'a pas stratifié son intellect au fil de l'évolution, et l'image d'un saint Georges terrassant le dragon tapi en nous, ou du moteur posé sur la charrue, rend imparfaitement compte de l'architecture corticale. *« Il n'existe pas de loi de la récapitulation,* explique encore Jean-Didier Vincent, *par laquelle nous serions successivement têtard, reptile, souriceau, singe et homme. Mais le cerveau reptilien retentit jusque dans le cortex* (par la course des neurotransmetteurs chimiques, la sérotonine, l'adrénaline) ; *et notre cortex frontal prend des décisions émotionnelles. Le tissage est tel qu'on ne peut séparer l'affectif de la mémoire et de l'intellect. »*

UNE telle vérité était tout entière contenue dans l'accident de Phinéas Gage survenu il y a un siècle et demi. Il a fallu du temps à l'homme *« enseveli dans sa pensée »* pour admettre que l'animal en lui n'était pas relégué dans les bas étages de son encéphale, mais affleurait dans la quintessence de son « moi ». Car, s'il n'est pas question d'une récapitulation, le cerveau humain est un résumé des mondes passés. *« Nous sommes un produit de l'évolution des espèces,* admet Alain Prochiantz, dans son essai *A quoi pensent les calamars* (Odile Jacob), *et nous partageons un ancêtre commun avec le poulpe. Même si la structure de notre cortex et l'invention du langage permettent que nous écrivions sur les poulpes et non l'inverse, il ressort de cette parenté que les autres espèces animales, y compris les invertébrés, ont quelque chose à nous apprendre sur la pensée, fût-elle consciente. »* On entend l'écho de Darwin : *« La structure corporelle de l'homme porte l'empreinte indélébile d'une origine inférieure. »* La trace de ce passé évolutif subsiste aussi dans les replis de l'écorce mentale.

Fin de l'anachronisme. Au milieu du XVIIIe siècle, nul ne saurait dire précisément où se trouve la pensée. A-t-elle été déposée dans le cerveau comme la confiture dans un pot ?, s'interroge le même Prochiantz, raillant la théorie ancienne de Cabanis selon laquelle le cortex sécrète l'esprit comme le foie la bile, de manière endocrine, sans construction particulière, sans... y penser. Lorsque l'anatomiste et chirurgien Paul Broca présente le fruit de ses découvertes, en 1861, le cerveau va enfin parler. Devant la Société d'anthropologie, Broca rend compte d'une autopsie qu'il a effectuée sur un certain Eugène Leborgne, plus connu dans les annales médicales sous le sobriquet de « Tan-Tan », la seule syllabe qu'il savait prononcer, en plus du juron *« sacré nom de dieu ! »* qui sortait bizarrement de sa bouche s'il s'apercevait, désespéré, qu'on ne le comprenait pas.

L'anatomiste Paul Broca présente le fruit de ses découvertes, en 1861 : le cerveau va enfin parler. Devant la Société d'anthropologie, il rend compte d'une autopsie effectuée sur Eugène Leborgne, plus connu sous le sobriquet de « Tan-Tan », la seule syllabe qu'il savait prononcer, en plus du juron « sacré nom de Dieu ! »

La communication de Broca est connue sous le titre : *« Perte de la parole, ramollissement chronique et destruction partielle du lobe antérieur gauche du cerveau. »* A la suite d'une lésion de la taille d'un oeuf de poule dans la troisième circonvolution frontale de l'hémisphère gauche, « Tan-Tan » était incapable de *« coordonner les mouvements propres au langage articulé »*. Cette aphasie motrice semblait confirmer que l'esprit n'était pas un tout, mais un ensemble fragmenté. Broca marquait un point pour les thèses « localisationnistes ». L'aire du langage, baptisée aire de Broca, consacrait une zone précise du cerveau comme siège de la parole, distincte de la mémoire sémantique et visuelle des mots, restée intacte. Mais l'enseignement tiré de ce cerveau troué laissait perplexe : Broca avait-il localisé une fonction ou un déficit ? Une lésion à cet endroit précis ruinait-elle l'intégralité du processus ou seulement un axe isolé, crucial mais non unique ?

Il faudra attendre les représentations modernes de l'imagerie médicale par résonance magnétique pour détecter d'autres aires « associatives » impliquées dans le langage, même si l'aire de Broca, avec le temps et l'épreuve de l'expérience, a gagné son droit de cité. Elle est le premier point fixe sur la carte incertaine d'*« un état central fluctuant »*. Elle donne le départ aux représentations d'un cerveau asymétrique où l'hémisphère gauche parle, calcule, analyse et raisonne pendant que l'hémisphère droit reconnaît les visages et les formes, situe le corps dans l'espace, élabore une pensée d'« outre-mots » et vibre aux oeuvres musicales.

Gare au simplisme. En 1874, le neurologue allemand Karl Wernicke trouve un nouvel emplacement, plus reculé dans le lobe temporal gauche, impliqué dans l'expression orale. *« Il a montré que les images auditives verbales semblaient être localisées dans une autre banque mnésique que celle contenant les images des mouvements articulatoires,* écrit Israël Rosenfield, professeur d'histoire des idées à la City University of New York. *La recherche de deux sites anatomiques distincts a favorisé le développement de la théorie imaginée par Broca, selon laquelle il existait deux types de mémoire* [...]. *L'aire de Wernicke était le siège des "représentations auditives des mots", c'est-à-dire des enregistrements de chaque mot particulier. Il en déduisit que les deux zones étaient reliées par un faisceau de fibres. »* Ainsi étaient identifiés les deux grands troubles du langage, l'aphasie motrice de Broca, incarnée par « Tan-Tan » et son juron désespéré, l'aphasie sensorielle de Wernicke, *où les malades déversaient* un flot de paroles incohérentes dont ils ne saisissaient plus le sens.

Mais nul n'avait encore idée de la *complexité des connections* neuronales chez l'homme roseau, réseau pensant. Devant l'opacité de la « boîte noire », le regard se cognait aux circonvolutions muettes de la matière. Si le scalpel montrait l'épaisseur inégale des empilements, l'absence d'homogénéité des tissus, leur caractère apparemment indolore, le cerveau restait à la fin du siècle dernier une forteresse bien gardée. La géographie cérébrale laissait à désirer. Certes, les scissures de Sylvius et de Rolando venaient clairement délimiter le lobe temporal du frontal et du pariétal. Dès les années 1850, les anatomistes Leuret et Gratiolet avaient magnifiquement représenté les lobes occipital et insulaire, le corps calleux et les ventricules, le tronc cérébral et ses prolongements, bulbe et moelle épinière. Le voyageur des limbes n'avait à sa disposition aucune carte de Mercator déroulant « à plat » *l'imparfaite rotondité de* l'encéphale et l'exact étalonnage des deux hémisphères sous l'écorce. L'inconnu signifiait-il l'inconnaissable ? Une machine ne pouvait-elle livrer son secret qu'à une *machine* de rang supérieur ?

L'homme confronté à ses limites n'a cessé de vouloir expliquer sa propre aventure en naviguant d'« ismes en ismes » : le sensualisme de Locke et de Condillac dans la lignée de Platon (*« Il n'y a rien dans l'intellect qui n'ait d'abord été dans les sens »*) ; le behaviorisme watsonien réduisant les ressorts du comportement au couple « stimulus-réponse » en excluant toute représentation cérébrale interne ; le cognitivisme incarné par le linguiste américain Noam Chomsky, supposant, en réaction, que l'individu est doté à la naissance d'une armature mentale lui permettant d'acquérir et de manipuler des savoirs ; l'innéisme, variante du précédent, qui se refuse à considérer le cortex comme une cire molle et vierge oblitérée par l'extérieur au cours de la vie. (Un contenu préexisterait à l'expérience, comme semble en témoigner la détection de signes d'orientation dans la cervelle des chatons de moins de huit jours qui n'ont jamais ouvert les yeux.)

CONTINENT dédoublé, le cerveau de l'homme lui fournit une représentation du monde (*« imago mundi »*), en même temps qu'il lui permet d'agir sur le monde (*« anima mundi »*). Déplié, déplissé, un cortex humain occupe une superficie de 2 mètres carrés, une véritable immensité comparée à la cervelle étalée d'un singe « supérieur » mangeur de fruits. (Celle du mangeur de feuilles est encore plus petite : ses facultés sont moindres, donc son cortex moins ridé...)

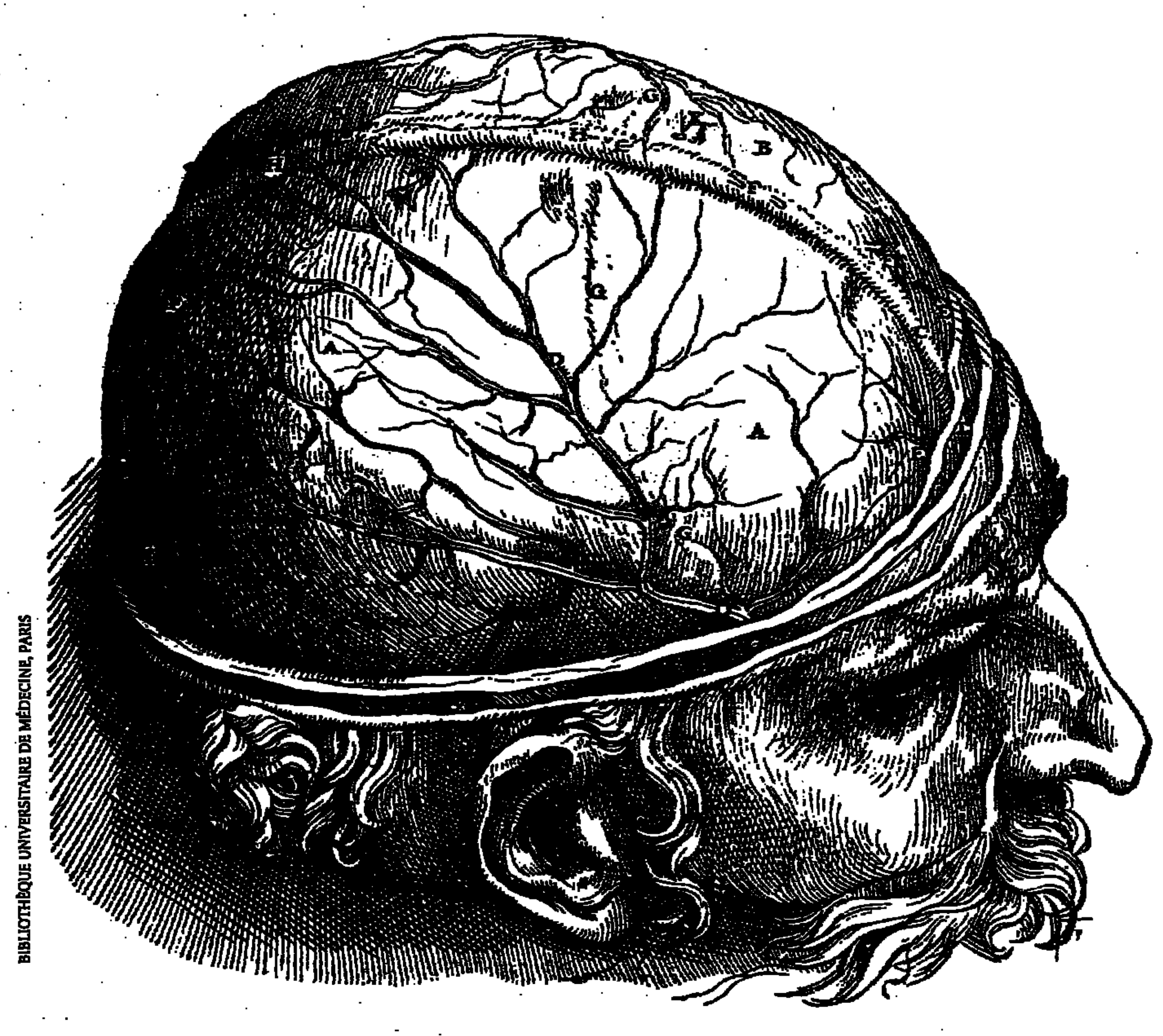
C'est en 1909 que le docteur Korbinian Brodmann, synthétisant les apports de l'anatomie et de la microscopie, proposa la première carte détaillée du cerveau humain en numérotant cinquante-deux aires distinctes repérées par les différences d'architecture des cellules nerveuses. Délaissant les nomenclatures naïves de Gall, il cibla plus sobrement les zones du langage, de la vision, de la motricité ou de l'audition, ainsi que des espaces associatifs dont les modes de fonctionnement demeuraient obscurs.

Utile, l'exercice était insuffisant. Les représentations de Brodmann ne pouvaient prétendre à l'universalité, car deux encéphales ne sont jamais semblables, sillons et circonvolutions variant d'un individu à l'autre, aussi uniques et personnels (y compris chez les jumeaux d'un même oeuf) que des empreintes digitales. C'est pourquoi les chirurgiens de l'époque prirent pour référence l'Atlas de Taleyrach, un médecin de Sainte-Anne qui avait tenté de construire un cerveau standard au moyen d'un système proportionnel, une sorte de « moyennage » d'images. Mais comme l'ont écrit les professeurs Bernard Mazoyer et John Belliveau, *« La référence* [était] *celle du cerveau unique utilisé pour établir cet atlas : l'hémisphère droit d'une vieille dame, prélevé à sa mort et plongé dans le formol. »*

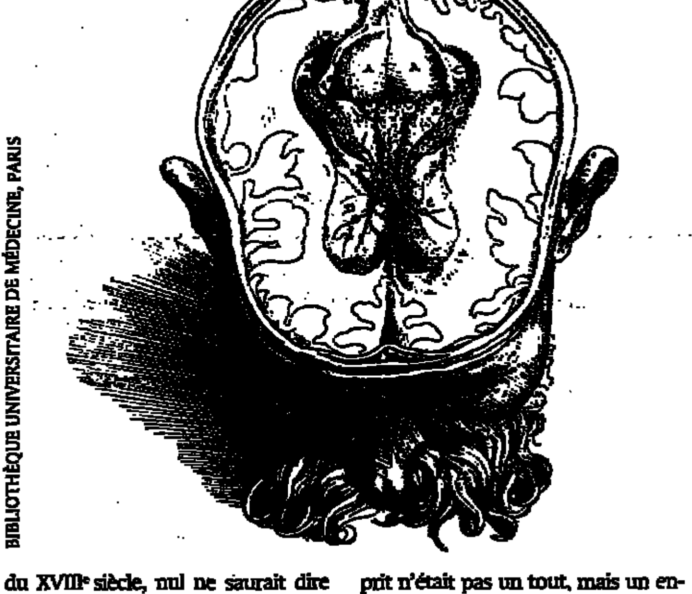
L'exploration devait continuer. Elle se poursuivit plus au centre, plus au coeur du cerveau. D'abord à l'échelle microscopique pour découvrir un manteau de neurones disparates, formant non pas *« un réseau continu comme les canaux de la Camargue vus d'avion »*, observe Jean-Pierre Changeux, *mais un ensemble* d'unités indépendantes *« en relation de contiguïté, comme les arbres d'une forêt ou les tesselles d'une mosaïque »*, chaque cellule dialoguant *avec les autres dans un espace mis* en évidence par le physiologiste anglais Sherrington en 1897 : la synapse. Pour aller au bout du voyage, il fallait du courant. Précisément, après des tests aux électrodes sur des crânes de chiens et de lapins, les médecins berlinois Fritsch et Hitzig, puis l'assistant de physiologie à la Royal Infirmary de Liverpool, un nommé Caton, décelèrent l'activité électrique du cerveau. Mieux : un lien était apparu entre des fonctions corticales précises et les phénomènes électriques. La vision cérébrale allait s'en trouver bouleversée. De l'électro-encéphalographie rudimentaire aux images modernes de la résonance magnétique, la technique était prête pour dessiner un nouveau monde dans l'oeil de l'homme.

Eric Fottorino

Demain : Un nouveau monde



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE, PARIS



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE, PARIS

L'homme roseau, réseau pensant, tel qu'il fut perçu au XVIe siècle. Ici, deux dessins d'André Vesale, « De humani corporis fabrica », J. Oporinus, 1543, Bâle. Le regard se cognait alors aux circonvolutions muettes de la matière. Et ce jusqu'à la fin du XIXe siècle. C'est en 1909 que le docteur Korbinian Brodmann, synthétisant les apports de l'anatomie et de la microscopie, proposa la première carte détaillée du cerveau humain.

Philippe Guglielmi, grand maître du Grand Orient de France

« La construction européenne ne peut sacrifier l'identité laïque de la France »

Pour ce franc-maçon, l'Europe et les régions doivent éviter sectarismes et tribalismes

« Aussitôt élu grand maître du Grand Orient de France en septembre 1997, vous publiez un livre intitulé *Vive la République* (Bruno Leprince éditeur). Certains de vos prédécesseurs avaient témoigné, sous une forme ou sous une autre, de la même passion pour Marianne. Est-ce un exercice obligé ?

– Comme nous le disons dans notre parler, la franc-maçonnerie tient aujourd'hui la République "à couvert" dans ses loges, c'est-à-dire au centre de ses préoccupations. C'est vrai. Tout comme elle a, au fil des siècles, "tenu à couvert" la science, la liberté ou l'égalité. Pourquoi cet attachement ? Parce que les valeurs auxquelles nous croyons se trouvent à la fois résumées et magnifiées par cette forme d'organisation héritée de la Révolution française. Nous croyons, avec Gracchus Babeuf, que le *"bonheur commun"* est le but de la société. Nous croyons, avec le siècle des Lumières, au progrès. Nous croyons, avec Montesquieu et Rousseau, à la démocratie. Par-dessus tout, nous croyons à la liberté absolue de conscience.

» Si je regarde notre planète, force est de constater que ces valeurs sont remises en cause de toutes parts. Où est le *"bonheur commun"* en ces temps de chômage et d'exclusion ? Le progrès scientifique est suspect après Hiroshima, Tchernobyl et la maladie dite de la vache folle. On ne peut pas dire que la vraie démocratie soit le régime le plus répandu. Quant à la liberté de conscience, elle ne va pas très bien non plus avec la montée des intolérances, des tribalismes et des sectarismes.

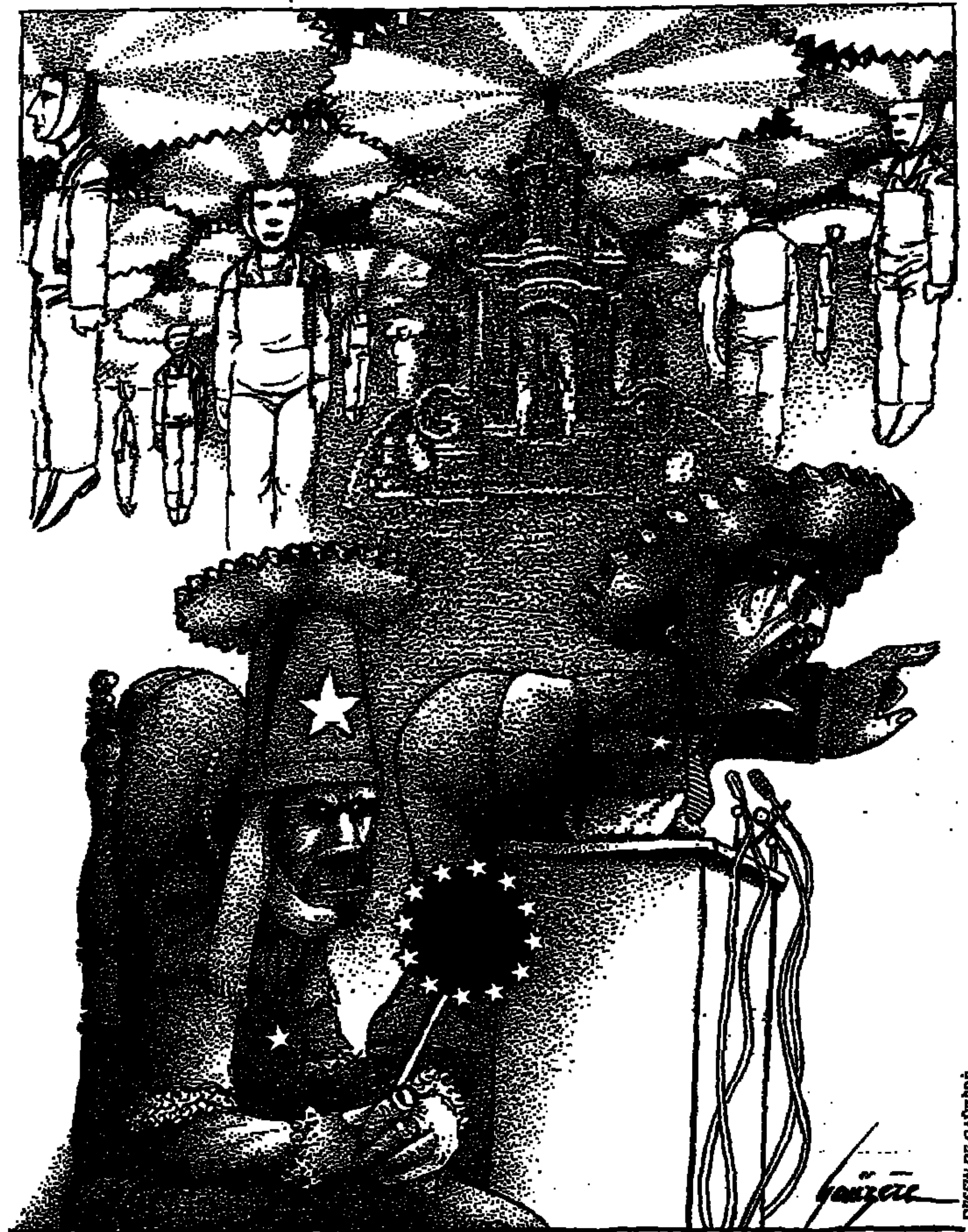
– Quelle place voyez-vous à la République à l'heure où le Conseil constitutionnel lui fait obligation de modifier sa Constitution pour l'adapter à la construction européenne et au traité d'Amsterdam ?

– Les enjeux que je viens de rappeler se sont longtemps inscrits dans les limites étroites des frontières nationales. Celles-ci craquent de partout. L'ambition européenne, vieux rêve né au XIXe siècle de l'enthousiasme faustien de notre frère Goethe, participe de cette remise en cause des enfermements nationaux. Elle aurait pu mourir des deux conflits mondiaux du XXe siècle. Heureusement il n'en a rien été. L'OTAN, le Conseil de l'Europe, la Communauté du charbon et de l'acier, Euratom et la CEE ont frayé la voie à un processus de regroupement qui s'épanouit, vaille que vaille, dans l'Union européenne.

» Les nations du Vieux Continent s'habituent à concevoir de concert leur futur en étendant le champ de leurs coopérations et en transférant au bénéfice des autorités communautaires les compétences que les Etats jugent mieux assurées par celles-ci. L'expérience est loin d'être achevée. Les interrogations qu'elle suscite exigent de notre part une grande vigilance. Il ne faudrait pas que le choix d'une coopération pacificatrice se fasse au détriment de nos valeurs. La construction européenne ne peut sacrifier notamment notre identité laïque et républicaine.

– C'est-à-dire ?

– ... que les laïques français ont découvert, en 1996, avec stupeur que le Vatican avait tenté de faire reconnaître le rôles des Eglises dans les traités européens. L'Europe ne peut pas être démocrate-chrétienne tout de même !



DESSIN DE GAÜZÈRE

– La construction européenne ne suppose-t-elle pas une certaine adaptation des identités nationales ?

– Certes, mais sans porter atteinte aux valeurs sociales, démocratiques et laïques. Il n'est pas concevable qu'une union économique et monétaire ne soit pas complétée par une politique sociale commune. L'attachement, encore fragile, des peuples à l'Europe serait irrémédiablement détruit si triomphait la volonté cynique de placer les travailleurs des différents pays en situation de concurrence exacerbée et de les contraindre à des surenchères en matière de démantèlement des protections sociales.

» D'autre part, l'Europe n'accédera à une réelle légitimité que le jour où ses institutions disposeront d'un fondement démocratique réel et le jour où la notion de citoyenneté de l'Union sera autre chose qu'une formule pieuse. L'importance des transferts de souveraineté déjà réalisés imposent d'urgence un débat sur le renforcement des compétences du Parlement européen et sur le droit de regard qu'il convient de reconnaître aux Parlements nationaux sur la politique communautaire.

» Enfin, le Grand Orient estime nécessaire de rappeler avec solennité que tout abandon, aussi modeste soit-il, de la singularité laïque française constituerait une faute lourde de conséquences. La République française a fait de la laïcité le socle de son organisation sociale. Fondée sur le principe d'une stricte séparation entre le monde des convictions individuelles et l'univers public, elle laisse à chacun le choix de ses croyances dans la limite du respect de l'ordre républicain.

– Le concept de laïcité auquel la société française adhère *grosso modo* n'est guère compris hors de nos frontières. Est-il exportable malgré tout ?

– Il est vrai que ce n'est pas facile. Lorsque je présente, à l'étranger, mon obédience comme une franc-maçonnerie *"libérale"*, c'est-à-dire fondée sur la liberté de conscience, on croit que nous sommes favorables à l'économie libérale ! Pour éviter ce contresens, je préfère parler de franc-maçonnerie adogmatique, libre de tout dogme révélé et permettant au croyant et à l'athée de travailler à la même œuvre. Le terme de laïcité n'est guère mieux compris. Je rappelle que seuls deux Etats européens, la France et le Portugal, l'ont inscrite dans leur Constitution. A nous de prouver aux autres peuples qu'elle est le moyen idéal pour vivre ensemble.

» Mais le combat n'est pas achevé en France même, si l'on en croit l'avis hasardeux du Conseil d'Etat, qui a autorisé le port du voile islamique dans les écoles publiques au mépris des droits de la femme et de la laïcité. Je suis aussi frappé des agressions contre la maçonnerie du cardinal Ratzinger et de la montée du phénomène sectaire, qui a quitté le domaine de l'irrationnel, où il s'est longtemps cantonné, pour investir l'économie et la politique.

– Vous êtes corse. Le nationalisme local ne menace-t-il pas la République en laquelle vous croyez tant ?

– Je ne pense pas. Il n'existe plus de demande de rupture avec la France ni chez les autonomistes ni chez les nationalistes corses. Le vrai problème est celui de la violence, que les francs-maçons ne sauraient cautionner d'où qu'elle vienne. Il y a eu à travers l'histoire, dans notre île, trois types de violence : celle des nationalistes, la violence d'Etat et le grand banditisme. Il est arrivé qu'elles se soient mêlées ; il ne faut pourtant pas les amalgamer, mais les traiter séparément. Il faut surtout remédier à un grave déficit de communication. Le Grand Orient contribuera à établir en Corse un véritable dialogue débouchant sur une politique globale pour l'île.

– Vous vous dites désireux de rénover le Grand Orient de France. Comment vous y prendrez-vous ?

– Par la transparence, notamment en matière financière, car les citoyens doivent être convaincus que le Grand Orient n'est pas une société secrète, mais discrète. Nous voulons aussi retrouver notre rôle de laboratoire d'idées et réinvestir, avec toutes nos loges, le champ de la prospective intellectuelle.

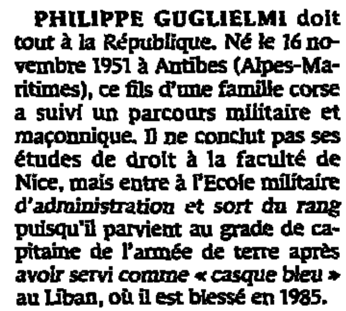
– Pourtant, vos loges reprochent à l'organisation actuelle du Grand Orient d'empêcher que leurs travaux remontent au niveau national...

– C'est vrai. Nous devons améliorer notre communication interne, et les travaux des loges ne doivent pas rester méconnus des profanes. En 1998, à la demande du convent, l'ensemble du Grand Orient élaborera un *Manifeste humaniste du XXIe siècle*, qui devrait aborder tous les défis que rencontre le citoyen : le chômage, la solidarité, la mondialisation, l'immigration, la bioéthique, etc.

» J'entends que le Grand Orient redevienne la conscience de la République, mais sans prétention politique ni désir de pouvoir. Avec nos frères et nos sœurs des autres obédiences françaises adogmatiques, j'aimerais rétablir un climat de confiance afin de construire ensemble sur les valeurs humanistes le contrat social dont le siècle prochain a besoin. »

Propos recueillis par Alain Faujas

Un fils de la République



PHILIPPE GUGLIELMI doit tout à la République. Né le 16 novembre 1951 à Antibes (Alpes-Maritimes), ce fils d'une famille corse a suivi un parcours militaire et maçonnique. Il ne conclut pas ses études de droit à la faculté de Nice, mais entre à l'Ecole militaire d'administration et sort du rang puisqu'il parvient au grade de capitaine de l'armée de terre après avoir servi comme « casque bleu » au Liban, où il est blessé en 1985.

C'est au sein du Grand Orient de France qu'il épanouit ses talents de conciliateur. Il est le vénérable-fondateur de la loge Pascuale Paoli, qui tente – malaisément – d'établir, à partir de 1989, le dialogue entre les gouvernements socialistes et les autonomistes et les indépendantistes corses. Il préside la commission des institutions républicaines. Il devient grand secrétaire aux affaires extérieures (1993-1994), puis grand maître adjoint (1994-1995). Il est à l'origine de la demande du Grand Orient d'interdire le Front national votée au printemps 1997. Revenu au sein de l'exécutif du GODF, il hésite, en 1996, à se présenter contre le grand maître sortant, Jacques Lafouge, et y renonce pour ne pas donner une image de diviseur d'un GODF qui a beaucoup souffert des « guerres de chefs ». Il attend donc que M. Lafouge ne soit plus en mesure de se représenter et il est élu, le 4 septembre 1997, au poste de grand maître de la première obédience maçonnique française par 24 voix sur 33.

Al. F.



PHILIPPE GUGLIELMI

Catharine Stimpson, doyenne de l'Ecole supérieure des sciences humaines de la New York University

« Il est ironique qu'un triomphe féministe soit utilisé aujourd'hui pour punir un président qui a toujours été à l'écoute des problèmes des femmes »

« En tant qu'universitaire et auteur de nombreux travaux sur les femmes, quelles réflexions vous inspire l'affaire Clinton-Paula Jones-Monica Lewinsky ?

– Cette affaire est profondément embarrassante pour l'Amérique. Nous avons ici cinq forces en présence : la frénésie médiatique, qui ouvre la voie à toutes sortes de rumeurs ; les attitudes contradictoires des Américains sur la sexualité, à la fois salaces et prudes ; la personnalité de notre président, dont les appétits mettent en péril la dignité de la présidence ; un procureur indépendant au lourd bagage politique ; et la complexité du féminisme.

– En quoi ce féminisme est-il complexe ?

– Si les féministes n'avaient pas obtenu le vote de lois sur le harcèlement sexuel, il n'y aurait pas d'affaire Paula Jones. Il est donc ironique que ce soit un triomphe féministe qui soit utilisé aujourd'hui pour punir, ou même peut-être renverser, un président qui a toujours été à l'écoute des problèmes des femmes, qui a beaucoup fait pour les femmes et pour l'enfance, au point que les femmes peuvent lui être reconnaissantes.

» Parallèlement, voir des femmes s'exprimer, prendre position, avoir un rôle public, c'est aussi une victoire du féminisme. Mais évidemment, lorsque les femmes s'expriment, elles disent des choses très différentes. Au début du féminisme, on avait l'habitude de voir les femmes s'exprimer d'une seule voix. Aujourd'hui, Hillary Clinton s'exprime et Paula Jones s'exprime : les femmes s'expriment à travers tout l'éventail politique. Du point de vue féministe, il va falloir se poser la question : quelles sont les priorités ?

– Cette affaire est-elle en train de prouver que la législation américaine sur le harcèlement sexuel, très rigoureuse, est dépassée ?

– L'affaire Paula Jones n'est plus une affaire de harcèlement sexuel, c'est devenu une affaire de harcèlement politique. Il serait dommage d'affaiblir la législation sur le harcèlement sexuel, car nous avons travaillé très dur pour y parvenir. Mais il va falloir la réexaminer. Il va falloir reconsidérer jusqu'à quel point on peut passer au crible la vie privée de l'accusé. Il est admis que les victimes de viol ne doivent pas avoir à subir cette épreuve, que l'enquête doit se concentrer sur l'acte du viol lui-même, pas sur la vie de la victime. Il va donc falloir être très prudents, ne pas répéter les mêmes erreurs, ne pas faire en sorte que la vie entière de Bill Clinton soit déballée.

» Les femmes vont aussi devoir se dire : n'oublions pas que nous avons le pouvoir de dire non. N'utilisons pas le harcèlement sexuel à la légère, parce que l'on veut attirer l'attention sur soi. C'est une bonne loi pour protéger de vraies victimes, et il faut éviter de la voir exploiter par de fausses victimes. Quant à Monica Lewinsky, pour autant que l'on sache, il est difficile de voir là un problème de harcèlement sexuel : la différence, ici, se trouve dans le consentement mutuel entre adultes.

– Etes-vous déçue par Bill Clinton ?

– Nous n'avons pas de roi et, pour les Américains, la présidence doit symboliser la dignité de la démocratie. Certes, nous avons eu des présidents qui se sont révélés des bouffons, mais nous préférons avoir un président qui se comporte d'une manière qui nous fasse nous sentir fiers de l'Amérique, qui fasse preuve d'une certaine hauteur, qui dégage une certaine force. Et je crains que Bill Clinton n'ait mis cela en danger. C'est une bonne personne qui a de mauvaises habitudes. Le problème est de savoir à quel moment les mauvaises habitudes détruisent le bien qu'il peut faire.

– Peut-il surmonter cette crise ?

– Mme Clinton et lui ont une grande capacité de résistance. Le discours qu'il a prononcé au Congrès sur l'état de l'Union était très fort. Il est possible qu'il s'en sorte. Mais j'espère que cela ne se reproduira jamais : il doit cesser une fois pour toutes de prendre des risques.

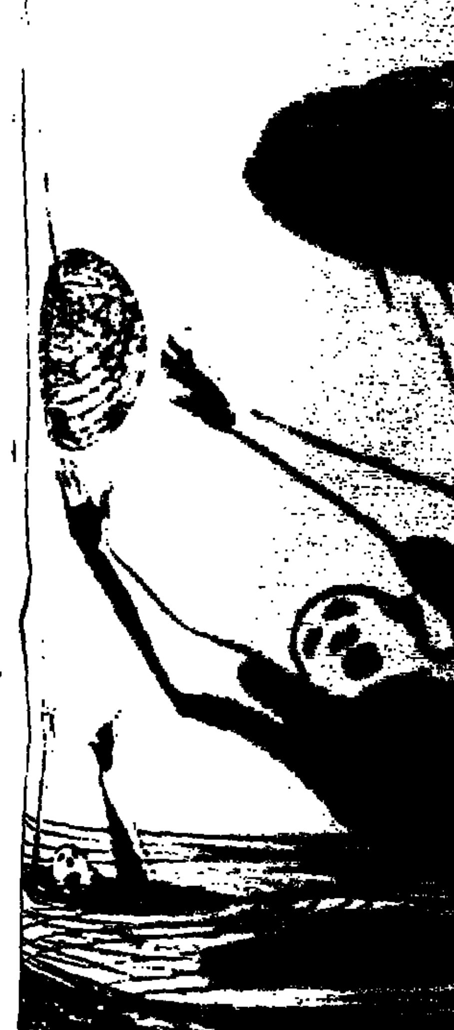
» Un autre facteur joue en sa faveur, celui d'une plus grande sophistication des Américains quant à la sexualité et la vie privée de leurs dirigeants. Les mentalités ont évolué à cet égard. Elles ont évolué déjà depuis quelque temps. Mais Bill Clinton est en fait le premier président dont la vie privée soit exposée dans les médias avec un tel luxe de détails repris partout avec une telle rapidité. C'est une situation nouvelle.

» Cela dit, si des révélations accablantes venaient à prouver qu'il y a eu mensonges, cette affaire aurait pour conséquences, à long terme, l'érosion de la dignité de la fonction présidentielle, le réexamen de l'institution du procureur indépendant et le réexamen de notre attitude à l'égard du harcèlement sexuel.

– Que pensez-vous du rôle que joue Hillary Clinton dans cette affaire ?

– Son intervention à la télévision a été remarquable. Si jamais j'avais un problème sérieux, je rêverais de l'avoir comme avocat... »

Propos recueillis par Sylvie Kauffmann



Retour forcé à la modestie en Asie du Sud-Est

L'ASIE DU SUD-EST réapprend à vivre à la mesure de ses moyens. Pour quelque temps encore, le PIB de ce sous-continent peuplé d'un demi-milliard d'habitants demeurera inférieur à la moitié de celui de la France. Son poids stratégique, à l'échelon de la planète, reste marginal, même si l'Asie du Sud-Est contrôle des voies maritimes d'une importance cruciale pour le trafic entre l'Extrême et le Proche-Orient. Enfin, elle n'est jamais que le pré carré méridional de l'Asie du Nord-Est, dominée par la Chine et le Japon.

La crise, manifeste depuis le flottement du baht thaïlandais en juillet 1997, a été le révélateur de ces faiblesses jusque-là occultées. Encouragée par le laxisme de créditeurs occidentaux et extrême-orientaux, la région s'était mise à vivre au-dessus de ses moyens. Les effets du renforcement du dollar, à partir de 1995, ont contraint les dirigeants d'Asie du Sud-Est à remettre les pieds sur terre. La panique financière et boursière n'a fait qu'exacerber un retournement de tendance qui, dans le long terme, est sans doute plus grave que tragique.

A l'exception de l'Indonésie, les économies émergentes du Sud-Est asiatique ne replongent pas dans le tiers-monde. Une chute de 40 % à 70 % des monnaies par rapport au dollar ne signifie pas une baisse correspondante des pouvoirs d'achat. Toutefois, en Malaisie et, surtout, en Thaïlande, ces derniers ont perdu de 20 % à 30 %. En Indonésie, où vivent les deux cinquièmes des habitants de la région, une frange substantielle de la population est repassée sous le seuil de la pauvreté. Un simple calcul montre que, début 1998, en incluant le Vietnam et la Birmanie, la moitié des habitants de la région dispose d'un revenu moyen par tête inférieur à 2 000 francs par an. Une modernisation indéniable s'accommode donc aujourd'hui de l'existence d'importantes poches de pauvreté.

Faute de financement, le développement d'infrastructures marque le pas, avec l'abandon ou le report de projets qui ne sont pas tous des opérations de prestige et dont les montants s'élevaient à des dizaines de milliards de dollars. L'austérité budgétaire n'est pas le seul fait des interventions du FMI en Indonésie et en Thaïlande. La Malaisie en fait tout autant, en espérant pouvoir se passer de l'aide du Fonds monétaire. Le Vietnam, quant à lui, éprouve de plus en plus de mal, dans le contexte actuel, à financer sa première grande raffinerie, jugée coûteuse et dont la rentabilité, en outre, n'est pas assurée.

La phase actuelle de la crise est marquée par la fuite de capitaux et la négociation ardue de dettes extérieures privées. A cette période de marasme financier succédera, avec l'ouverture des secteurs financiers, une phase de rachats à bas prix de firmes, de sociétés financières et de banques. Des capitaux étrangers pénétreront donc davantage les secteurs les plus modernes d'économies qui renoueront ainsi avec la relative dépendance qui avait marqué leur décollage. C'est le seul moyen envisagé par les classes dirigeantes actuelles pour relancer la croissance et donc réassurer la stabilité, y compris sociale, dont elles sont les premières bénéficiaires.

FIN DE RÈGNE EN INDONÉSIE

Sur le plan stratégique, la crise a porté un coup d'arrêt à l'armement des Etats de la région. La Thaïlande a renoncé à se doter d'une escadrille de huit chasseurs-bombardiers américains F-18. En Malaisie comme en Indonésie, les budgets de la défense ont aussi été réduits à des dépenses de fonctionnement. Tandis que de graves problèmes frontaliers subsistent, notamment en ce qui concerne la souveraineté en mer de Chine du Sud, les Etats de la région n'ont plus les moyens de moderniser leurs flottes et leurs aviations face à une Chine demeurée, pour l'instant, en dehors de la tourmente monétaire.

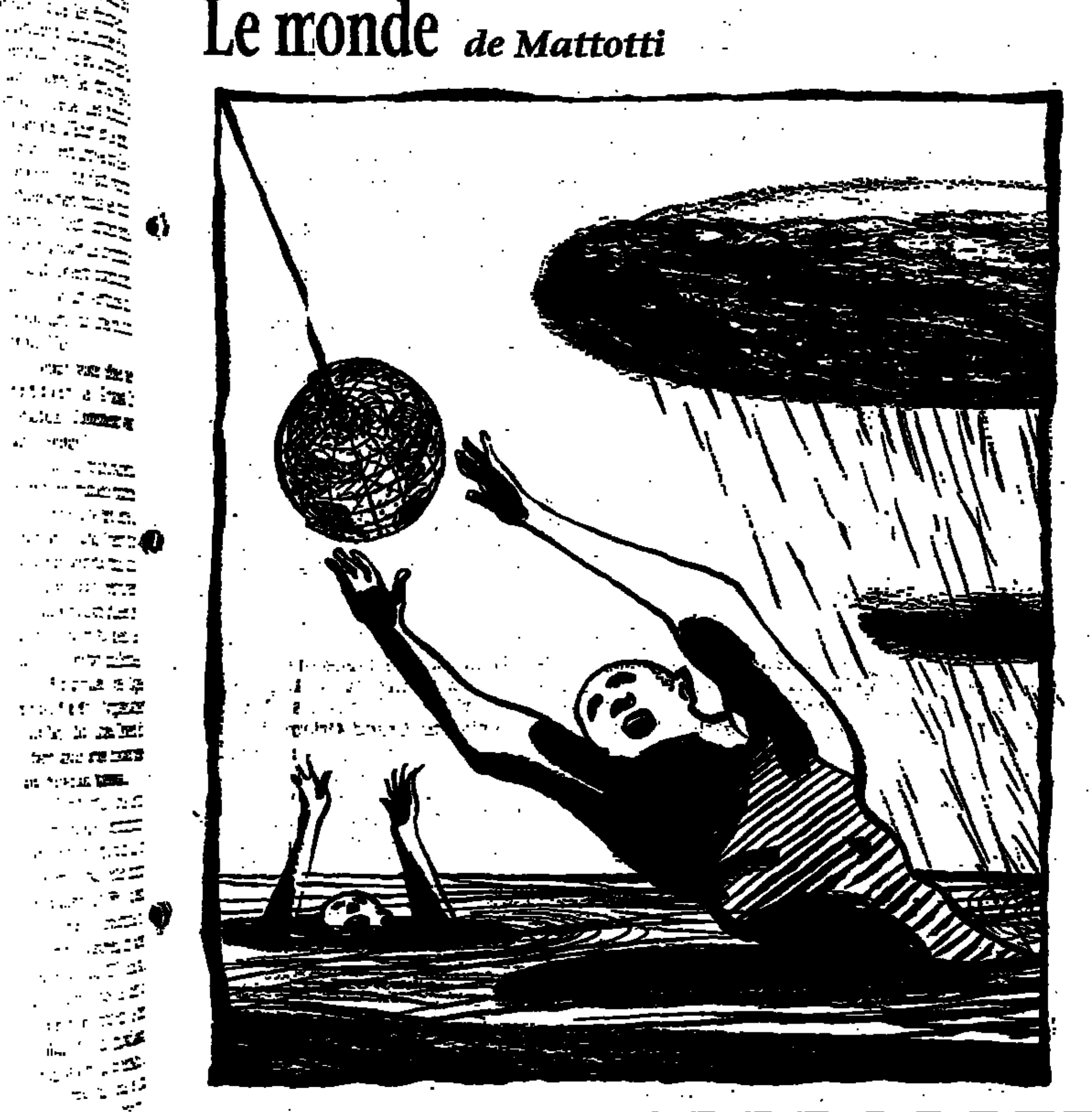
Alors qu'elle vient de fêter son trentième anniversaire, l'Asean, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe aujourd'hui tous les Etats de la région à l'exception du Cambodge, retrouve ainsi la vocation qui a été la sienne depuis la fin de la guerre froide : un moyen de prévenir les tensions en son sein et l'occasion d'un rendez-vous, annuel et sans contrainte, sur les questions asiatiques de sécurité pour les Grands de ce monde. Son projet de zone régionale de libre-échange est redevenu tributaire d'évolutions qu'il est difficile de prévoir. Ce projet ne représente plus le moteur d'une cohésion du sous-continent, si tel a jamais été le cas.

Sur le plan politique, la crise, en Thaïlande, n'a fait que précipiter le remplacement, en novembre 1997, d'un gouvernement divisé et peu compétent par une équipe mieux soudée et mieux armée pour redresser le pays. En Indonésie, elle a rendu plus difficile une fin de règne qui, de toute façon, ne promettait pas de s'accomplir en souplesse. Les premières flambées de violence y avaient eu lieu en 1996, quand le taux d'expansion était de 7 %. Elle n'a eu que des effets limités, à ce jour, sur l'équilibre politique en Malaisie, où le Dr Mahathir Mohammad, au pouvoir depuis 1981, avait déjà un successeur désigné en la personne d'Anwar Ibrahim.

Après avoir connu dix ans de vive croissance et, parfois, de gaspillage, l'Asie du Sud-Est retombe, assez brutalement, du nuage sur lequel ses élites s'étaient installées, avec la bénédiction coupable d'un Occident qui a inventé le « miracle » asiatique. Le réapprentissage de la modestie, même s'il s'accompagne de violences dans le cas de l'Indonésie, et la réorganisation d'économies dont certains points, jugés forts, étaient artificiels ne doivent toutefois pas occulter la vitalité de sociétés capables de s'ancrer, à nouveau, dans la réalité. Même s'ils ne seront franchement perçus que dans quelques années, donc à l'issue d'une période très difficile, de nombreux acquis laissent prévoir, le jour venu, un redémarrage plutôt rapide.

Jean-Claude Pomonti

Le monde *de Mattotti*



Le discutable écart médiatique de Me Klarsfeld

Suite de la première page

S'il est recevable, cet argument ne s'accommode pas cependant de la manière dont a été révélée l'information. C'est la stratégie utilisée, brutale, qui a renforcé le malaise et brouillé l'objectif poursuivi. Plutôt que de gérer cette « vérité » collectivement avec ses confrères, ou en y associant le principal intéressé, Me Arno Klarsfeld l'a assenée seul, d'un coup de hache médiatique, qu'il manie, il est vrai, plus aisément que le code de procédure pénale. Déjà, la remise en liberté de l'accusé au début du procès avait été le prétexte à une fausse sortie théâtrale. Puis des propos diffamatoires à l'encontre du magistrat avaient été suivis de regrets susurrés avec peine du bout des lèvres.

Sauf à penser à un coup de billard judiciaire à trois bandes, destiné à asseoir définitivement une culpabilité qu'ils souhaitent entendre prononcer, la position des Klarsfeld, père et fils, n'a été lisible par personne. Sauf sur un point : leur volonté de nuire au président Castagnède. Car il s'agit bien d'un bras de fer quasi maladif qui s'est engagé dès le début du procès entre eux et ce magistrat. Sur les seules épaules de ce juge, ces deux avocats ont fait reposer une décision qui fut en fait celle des trois magistrats de la cour : celle de remettre en liberté Maurice Papon, inculpé puis accusé de complicité de crime contre l'humanité, qui fut relâché, entre autres motifs, parce que personne ne songea, quatorze années durant, à demander son incarcération. Presque par représailles, Mes Klarsfeld, père et fils, sont allés jusqu'à accuser – sans preuves – le président d'avoir sciemment caché ses liens familiaux. Sans fard, ils ont surtout fait de ce hasard tombé du ciel une arme de vengeance irraisonnée.

Or il est faux d'affirmer, comme cela a été avancé par Serge et Arno Klarsfeld, que le président Castagnède « agissait dans le sens de l'acquittement ». Rien ne permettait de remettre en cause ainsi, publiquement, ce qui fut jusqu'à présent la marque d'une impartialité et d'une rigueur totales. Depuis le début du procès, seuls les interrogatoires du président, s'appuyant sur des faits, et des faits seulement, ont véritablement réussi à pousser l'accusé dans ces retranchements ou dans d'insondables silences. Sur des données ne relevant ni des hypothèses ni des supputations, le magistrat a établi ce qu'il nomme des « points d'ancrage » : l'autorité, spécifique à Bordeaux, du secrétaire général de la Gironde sur le service des questions juives ; le concours actif de ce service, associé aux forces de police, à l'organisation des premières déportations ; la connaissance qu'avait l'accusé, dès juillet 1942, de ce que celles-ci, au-delà de Drancy, menaient les juifs en dehors des frontières ; la fragilité du « sauvetage des juifs », hormis ceux que la préférence nationale d'alors faisaient qualifier d'« intéressants ».

Mais le malaise créé par la « révélation » d'Arno Klarsfeld n'est que l'ultime étape d'un parcours jalonné de doutes et d'interrogations, comme autant de troubles d'une nation à regarder son passé. Il tient, bien sûr, à la fragilité des témoignages, à la difficile reconstruction de la mémoire à partir d'archives lacunaires, à la délicate interprétation des documents, à l'évidente difficulté matérielle, en somme, à juger cinquante-cinq ans après les faits, qui vient défier la notion d'imprescriptibilité. Le revirement de Michel Bergès, venu faire part de ces doutes d'historien, en fut l'exacte incarnation. Mais, plus que la longueur des débats – ramené à la norme des audiences d'assises habituelles, le procès aurait pu tenir en deux bons mois –, le trouble vient aussi et surtout de la difficulté à resituer à sa juste place Maurice Papon, jeune fonctionnaire vichyste devenu ministre gaulliste, sur qui l'accusation fait peser implicitement tantôt le fardeau d'une complicité active, tantôt le poids d'une passivité criminelle, plus éloignée juridiquement.

Plus que de dresser le portrait d'un « grand maître aux affaires juives » allant personnellement « au-devant des exigences allemandes », comme l'affirme l'acte d'accusation, l'instruction à l'audience a révélé un rouage : un fonctionnaire de Vichy, administratif trentenaire, informé et muet, évoluant avec le temps, rendant compte souvent, ordonnant plus rarement (du moins par écrit), toujours calé dans l'ombre de son préfet. Mais, pointant le microscope judiciaire sur le rôle précis du secrétaire général de la Gironde, la cour d'assises de Bordeaux, effectuant sa mise au point, a surtout exhumé cette terrifiante responsabilité collective, aujourd'hui figée dans les livres d'histoire, dans la mise en œuvre du nauséeux marchandage humain qui fut négocié en haut lieu.

C'est là l'un des acquis de ce procès, qui est de faire revivre ce qui n'a jamais été dit, d'exprimer l'inexprimable, le quotidien de l'exclusion, de l'indifférence, de la lâcheté, de la douleur de ceux qu'on a raflés, spoliés, déportés, oubliés : coupables d'être nés, puis passés par pertes et profits au bilan de l'Etat français, puis de la conscience collective. Or à la douleur inextinguible des familles de victimes, il ne reste plus qu'un nom à opposer, qui cristallise sur lui l'inhumanité de ces drames familiaux. Juger un symbole, c'est là l'autre difficulté du procès.

Dans ce contexte, le nouveau coup d'éclat médiatique de Me Arno Klarsfeld laissera des traces profondes sur la suite des débats. Si cette stratégie de rupture avait déjà défrayé la chronique lors du procès du milicien Paul Touvier – Me Klarsfeld soutenait, contrairement à ses confrères, que le milicien avait agi de sa propre initiative et non sur ordre –, elle consomme, cette fois, un divorce au sein des avocats des parties civiles, dont on connaît les divergences sur la sanction qu'ils souhaiteraient voir prononcée : peine modérée pour les Klarsfeld, qui relativisent le rôle de Maurice Papon, « qui n'a pas eu l'intention de tuer des juifs » ; perpétuité pour beaucoup d'autres qui, au vu des débats, disent maintenant craindre l'acquittement, voire une peine de principe que certains d'entre eux trouveraient « frustrante »...

Ce règlement de comptes marque enfin et surtout, pour un avocat, les limites du militantisme et rappelle qu'aucune partie à un procès ne saurait ainsi prendre un magistrat en otage, au motif que ses décisions, ou celles qu'elle lui prête, n'ont pas l'heur de lui plaire.

Jean-Michel Dumay

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Gaullisme, fin de partie

EN ovationnant longuement le nom de Jacques Chirac et en refusant de changer le nom du parti, les assises du RPR ont manifesté, par deux fois, la permanence de leur attachement au président de la République. Philippe Séguin peut demeurer le « patron » du RPR ; le chef de l'Etat en reste, selon les termes consacrés, l'« inspirateur » et la « référence ». Volontiers bonapartiste, le mouvement gaulliste n'aime pas la dualité : il ne saurait y avoir deux chefs. Le problème s'était posé, déjà, entre de Gaulle et Pompidou. Menacé par Edouard Balladur, M. Chirac avait mis en avant sa qualité d'héritier, certes lointain, mais légitime, du fondateur de la Ve République.

C'est ce titre et cet héritage que M. Séguin lui conteste, en fait, depuis ses premiers pas sur la scène politique nationale au début des années 80, en se réclamant d'une vision gaulliste à laquelle il faudrait revenir. Mais que serait donc un gaullisme d'aujourd'hui, alors que la décolonisation est achevée, que le bloc communiste s'est effondré et que l'indépendance nationale n'est plus menacée que par les marchés financiers ? L'invocation du gaullisme peut-elle être autre chose qu'un habillage commode pour une droite conservatrice, voire autoritaire, sur les questions de société et désormais libérale sur le plan économique ?

Le camouflet infligé à M. Séguin par la moitié des délégués RPR présents aux assises ne met pas seulement en cause sa personne. Il révèle surtout l'inanité d'un retour au gaullisme aux yeux mêmes de beaucoup de ceux qui revendiquent cette tradition. Certes, le président du parti tenait à changer son appellation en raison principalement, disait-il, des « affaires » qui, à Paris et en Ile-de-France, mais aussi à Grenoble, ont concerné ou concernent encore trop d'élus du RPR. Certes encore, c'est dans un souci bien gaulliste d'« unité » qu'il y a renoncé. Il reste que le changement de nom et, plus nettement encore, l'adoption du sigle historique RPF auraient manifesté une volonté de rupture avec l'ère chiraquienne. Une moitié du parti le voulait, mais M. Séguin n'a pas osé s'appuyer sur elle pour défier ses adversaires.

M. Séguin, principal inspirateur de la campagne de M. Chirac en 1995, est aussi le premier censeur des fautes commises depuis cette date. Le mouvement gaulliste, expert en la matière, redoute en permanence le coup d'Etat que pourrait fomenter en son sein le député des Vosges, biographe de Napoléon III. Ne l'ayant pas tenté dimanche, il n'en aura pas le bénéfice, sans que le soupçon s'éteigne pour autant. Afin de durer jusqu'à la fin de son mandat (janvier 1999), M. Séguin va devoir élargir ses bases et, sans doute, perdre encore de cette liberté de ton qui fait son originalité. Les assises n'ont pas seulement prolongé le règne de Jacques Chirac : elles ont refusé à Philippe Séguin le droit d'imprimer sa marque sur un parti qui lui doit pourtant d'avoir survécu au naufrage des élections de 1997.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. *Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».*
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La comédie de l'essence

LE GOUVERNEMENT vient donc de décider qu'à partir du 1er février un petit nombre seulement de pompistes, dans les régions parisienne et lyonnaise, seraient approvisionnés et ne délivreraient de l'essence qu'aux prioritaires qui leur présenteraient, en plus des tickets habituels, des tickets spéciaux attribués par les sous-répartiteurs. Le ministre de l'industrie et du commerce précise, dans un communiqué, que cette nouvelle mesure de rationnement vise à réserver nos faibles stocks actuels aux prioritaires et sera d'ailleurs de courte durée.

Nos stocks d'essence pour la consommation civile étaient, en effet, voisins de 350 000 tonnes fin juin 1947 ; tout automobiliste recevait alors une allocation mensuelle de 20 litres et le gouvernement laissait entendre que la liberté complète était proche. Les vacances à peine achevées, que les possesseurs d'une voiture employèrent à redécouvrir la France, la crise des devises éclata. La liberté un instant entrevue disparut dans les brumes d'automne : l'allocation de 20 litres aussi. Octobre, novembre, décembre passèrent, motorisés malgré tout par le génie d'un peuple indomptable. Mais le niveau de nos stocks baissait graduellement.

Dès aujourd'hui, gageons-le, récriminations et sonnettes d'alarme vont retentir de nouveau de toutes parts. Nombre d'entre elles seront certes justifiées ; mais les autres ne seront peut-être pas les plus discrètes. La leçon de cette comédie, qui ne doit pas se terminer en drame, est que le problème des carburants exige des solutions solides et durables.

(3 février 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

J'accuse le « J'accuse »

par Odile Rudelle

LA France est appelée à communier dans le souvenir du « J'accuse » de Zola. Tout le monde le sait maintenant : l'affaire fut une belle histoire de courages individuels. Dans le lot, chacun peut choisir son héros : le capitaine Dreyfus, qui n'a jamais perdu confiance dans la justice de son pays ; Mathieu, le frère admirable ; le colonel Picquart, honnête homme et héros militaire s'il en fut ; Auguste Scheurer-Kestner, le sénateur qui fut un des premiers à braver le milieu parlementaire ; Jean Jaurès, qui mobilisa l'intelligence au service des preuves, et bien sûr Zola, dont la plume a écrit cette lettre si respectueuse au président de la République, pour laquelle Clemenceau trouva un titre incendiaire dont on voudrait faire un étendard devant lequel les enfants des écoles sont invités à défiler.

Mais peut-on faire de l'instruction civique autour d'un « J'accuse » ? Qu'est-ce à dire ? La vie civique peut-elle se confondre avec la dénonciation et la recherche de coupables ? Le premier ministre l'a cru quelques minutes. Il a reconnu son erreur, celle de l'amalgame et de la confusion des générations. Saluons son courage qui est la vraie leçon de l'incident. Les hommes sont faillibles. Il faut simplement l'admettre. C'est même la raison pour laquelle existent des règles avec des procédures de recours et des mandats de confiance limités dans le temps et renouvelables à échéances régulières.

C'est exactement la leçon que les contemporains de l'affaire n'ont pas voulu tirer. Ils en resteront au « J'accuse » : les militaires et leur conseil de guerre, les experts et leurs faux et, bientôt, les congrégations et leurs moines ligueurs. Mais quand les députés catholiques, inquiets de cet amalgame, demanderont la constitutionnalisation de la Déclaration des droits de l'homme, c'est-à-dire le droit de recours devant les tribunaux ordinaires, ils ne recueilleront que les quolibets de leurs collègues qui se consolent en proposant l'affichage de la Déclaration dans les écoles. Ce qui permettait de faire silence sur son absence dans les prétoires.

Le vote de l'affichage a été unanime : loin d'être l'apanage d'un bloc des gauches qui trouvera dans le souvenir de l'affaire une recette électorale longtemps miraculeuse, la Déclaration appartient au patrimoine constitutionnel d'une très ancienne France politique, bien antérieure à la proclamation d'une République dont les premiers pas, marqués par l'exigence de salut public, négligeront d'autant celles des garanties à donner aux droits de l'homme et du citoyen.

Voilà ce que le « J'accuse » d'un dreyfusisme strictement électoral et parlementaire n'a pas voulu comprendre. Par principe, il refusait l'arbitrage du recours au peuple ou de la justice civile. Et Péguy de dire sa tristesse devant cette mystique devenue politique.

Si l'affaire avait été ce mythe fondateur dont on veut faire un cas d'école, la génération élevée dans son souvenir aurait dû se montrer particulièrement vigilante devant les atteintes aux droits de l'homme et du citoyen. Or, que verra-t-on ? Le refus du droit de vote pour les femmes sous le ministère Clemenceau de 1919 ; le refus de ce recours au peuple qu'est le droit de dissolution sous le ministère Doumergue de 1934, l'exclusion des communistes sous le ministère Daladier de 1939 et, au moment de l'effondrement juridique de 1940, un silence général des augures.

Alors, il est peut-être temps d'avoir le courage de la réalité : l'éducation civique d'un peuple ne peut se fonder sur un « J'accuse » qui conduit fatalement à l'exclusion. Mieux vaut la résistance, l'appel à la liberté de jugement avec les responsabilités et garanties qui s'ensuivent.

Odile Rudelle *est directeur de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof).*

Serge Klarsfeld, le fou de la mémoire

par Alain Finkielkraut

AVEC une ardeur infatigable, Serge Klarsfeld lutte, depuis de longues années, pour la reconnaissance officielle des crimes racistes et antisémites commis par le régime de Vichy. Après les déclarations du président de la République, Jacques Chirac, et de l'actuel premier ministre, Lionel Jospin, le procès Papon s'inscrit à ses yeux dans ce grand combat.

En d'autres termes, et comme il le dit lui-même à qui veut l'entendre, Klarsfeld est en guerre. Rien, pour ce farouche soldat, n'échappe à la logique binaire de l'affrontement. Le monde est divisé en deux camps, en deux forces antagonistes. Par sa décision de remettre Maurice Papon en liberté dès l'ouverture des débats, le juge Castagnède est passé à l'ennemi. Il ne sert à rien de dire à Serge Klarsfeld que le président de la cour d'assises de la Gironde n'a fait, en prenant cette mesure exceptionnelle, que respecter la présomption d'innocence de l'accusé et tenir compte de son très grand âge. Pour Klarsfeld, Papon ne peut pas être présumé innocent puisqu'il est coupable. Sa culpabilité ne souffre aucune discussion, elle est hors débat judiciaire, elle a non pas à être démontrée devant le tribunal, mais docilement homologuée par celui-ci. Contrairement à d'autres, dont je suis, Klarsfeld a pensé que ce procès n'arrivait pas trop tard : il l'a voulu et de toutes ses forces, mais à condition qu'il ait déjà eu lieu avant de commencer et que les audiences soient une formalité confirmative, non la forme requise pour l'avènement de la vérité.

Dans l'idée que Serge Klarsfeld se fait de la justice, le droit n'a aucune place. Ce n'est pas à une instance tierce qu'il revient de dire le juste selon un rituel spécifique et dans un espace séparé. Il n'y a pas d'instance tierce, et l'espace judiciaire est, pour ce militant habité, le lieu du face-à-face ultime entre la tribu d'Abel et la tribu de Caïn. Castagnède s'étant caïnisé, il faut, coûte que coûte, se débarrasser de lui. On le fera donc en dénonçant son lien de parenté avec l'une des victimes supposées de Maurice Papon. Ainsi l'homme à abattre en raison de sa partialité pour l'accusé, s'est retrouvé sous la menace d'une récusation en raison de sa partialité contre lui. Ou peut-être Serge Klarsfeld suggère-t-il que le juge Castagnède a choisi le camp de Papon pour le remercier d'avoir élagué la branche juive (et donc pourrie) de sa famille.

Telles sont, pour Serge Klarsfeld, les lois de la guerre. S'il fait cavalier seul, s'il piétine toutes les parties civiles, s'il agit en téléguidant son fils et sans consulter personne, ce n'est pas par méchanceté, c'est par identification aux victimes. Après avoir collecté dans son admirable mémorial les noms des disparus, leur date et lieu de naissance, le convoi dans lequel ils sont partis ainsi que leur destination ultime, le président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France se prend maintenant, hélas, pour le mandataire des morts, leur messie, leur prophète, leur vengeur et leur justicier. Il oublie, dans la ferveur de sa dévotion, que nous sommes tous autres par rapport aux suppliciés et qu'on n'est pas déporté de père en fils. Comme il y a des fous de Dieu, Serge Klarsfeld est un fou de la mémoire. Sa dernière initiative semble tourner court. Tant mieux pour un procès déjà si problématique et si fragile. Mais nous devons méditer, et méditer encore, le sens de ce funeste non-événement.

Alain Finkielkraut *est professeur à l'Ecole polytechnique.*

Châteauvallon : la mémoire courte !

par Aline Pailler et Jean-Pierre Thorn

IL y a quelque chose d'insupportable dans la façon dont la politique-spectacle s'empare régulièrement d'une affaire pour la mettre à la « une » et ensuite totalement occulter l'information. Le cas Châteauvallon fait partie de ces scandales-là.

Une colère froide et tenace ne nous lâche plus depuis le 27 janvier. Ce jour-là, devant la cour d'appel de Grenoble, nous étions – en tout et pour tout – huit (dont trois salariés du Théâtre national de la danse et de l'image et Gérard Paquet) à assister à la lecture du jugement sur le fond de l'affaire lancée en octobre 1996 par un référé de la ville de Toulon, qui faisait désigner par le tribunal de grande instance de cette ville un administrateur judiciaire provisoire agissant désormais « *en lieu et place* [des] *dirigeants statutaires* » du TNDI.

Pour les zappeurs de l'engagement ou pour ceux dont la mémoire est courte, la demande de dissolution orchestrée par le Front national, la mise sous tutelle d'une association souveraine puis le licenciement par l'administrateur provisoire du directeur et fondateur du lieu avaient ému la France entière. Un « train de la liberté » pour Toulon avait alors mobilisé journaux et caméras. Nous fûmes 4 000 devant le palais de justice de Toulon à clamer notre indignation : c'est ainsi que fut reporté ce jour-là le procès, puis, en avril 1997, la demande de dissolution formulée par le FN. C'était le 13 février 1997. Nous étions dans ce train, comme ensuite dans le grand rassemblement de 50 000 manifestants contre la tenue du congrès du parti de Jean-Marie Le Pen à Strasbourg.

Un an après, que reste-t-il de cette mobilisation ? Pas même un représentant de la presse nationale, hormis un journaliste de l'AFP et de la presse régionale. Aucun entrefilet le lendemain dans aucun quotidien national. Pas de représentant du ministère public. Aucun représentant de la DRAC, aucun conseiller du ministère.

Si cette absence était cruelle, l'était tout autant celle des syndicats (à l'exception d'un représentant de la CFDT) et celle des artistes qui, de Béjart à Godard en passant par les plus grands noms du monde du jazz ou de la danse contemporaine, ont tous été les invités de Châteauvallon, sans compter les associations culturelles qui se font d'ordinaire les chantres de la défense de la liberté d'expression des artistes et de la lutte contre le Front national.

L'enjeu du jugement en appel est pourtant considérable pour l'avenir de l'ensemble des lieux culturels en France, tous menacés de dissolution en cas d'une mésentente qui serait suscitée en leur sein par des minorités factieuses. Si la dissolution était prononcée, ce serait l'amorce d'une jurisprudence qui menacerait désormais tous les établissements culturels et toutes les associations.

Quels sont, au juste, le rôle et la position des pouvoirs publics ? Qu'ont-ils fait concrètement, sur le terrain, avec les premiers concernés : les seize salariés du TNDI et leur avocat qui luttent depuis quatorze mois, dans des difficultés extrêmes, pour que ce lieu vive, à travers une programmation poursuivie inlassablement, devant des salles pleines.

Un an après, que reste-t-il de la mobilisation pour le théâtre de Gérard Paquet ?

Nous avons l'impression d'avoir affaire à des apprentis sorciers, élaborant des stratégies dans des cabinets ministériels sans aucun lien ni avec les avocats ni avec les salariés qui font vivre le lieu. C'est ainsi qu'on a pu voir, durant l'audience de Grenoble, l'avocat de la ville de Toulon reprendre dans sa plaidoirie l'article paru en décembre 1997 dans *Le Monde* qui dévoilait la « fuite » d'une nouvelle stratégie du ministère de la culture : aller dans le même sens que le maire de Toulon, vers la dissolution.

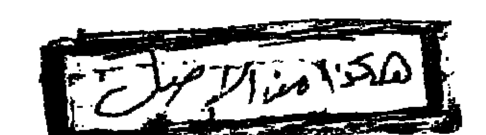
Si un représentant du ministère avait assisté au procès et vu l'embarras de son avocat, peut-être aurait-il eu conscience de ce qu'est la responsabilité et la honte qui s'attachent à l'absence d'un véritable courage politique !

Un an après, à l'heure où un théâtre national est menacé de disparition sous les coups du FN, que reste-t-il des gestes symboliques ? Un train fantôme ? Une ministre muette ? C'est ainsi que le Front national grignote sans vergogne, les uns après les autres, les principes de la démocratie et de la culture.

Dans le décorum toujours impressionnant des palais de justice, nous avons senti la démocratie en danger, dans un procès où manquaient les citoyens en éveil, seuls garants de nos libertés. Le jugement en appel sera rendu le 24 mars, au lendemain des élections régionales. D'ici là il est vital que les artistes et les directeurs de tous les lieux culturels en France fassent entendre leur voix.

Aline Pailler *est députée européenne (Gauche unitaire européenne).* ***Jean-Pierre Thorn*** *est cinéaste.*





MINES Au terme de vingt-deux heures de négociations, le gouvernement est parvenu, dimanche 1er février, à faire signer un protocole d'accord sur le dossier du nickel en Nouvelle-Calédonie. Le groupe minier Eramet (détenu à 55 % par l'Etat) et la société SMSP, proche des *indépendantistes*, acceptent d'échanger leurs gisements de Koniambo et de Poum. ● CET ÉCHANGE doit permettre de fournir les ressources minières nécessaires *pour la construction d'une usine* dans le nord du territoire. Promise depuis trente ans, celle-ci n'a jamais vu le jour. ● LES INDÉPENDANTISTES ont fait de ce projet un dossier-clé et exigent, *depuis deux ans, qu'il soit* résolu avant d'entamer les discussions politiques sur l'avenir de l'île. ● LE GROUPE CANADIEN Falconbridge, qui doit financer l'usine *en partenariat avec la SMSP*, a accepté d'adhérer au protocole.

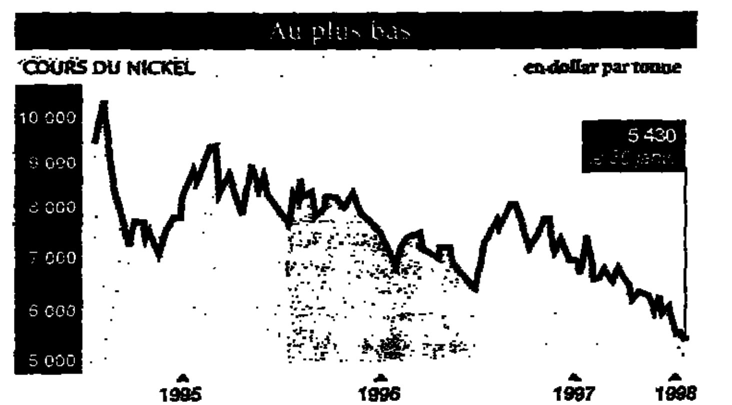
Le dossier du nickel néo-calédonien trouve enfin son épilogue

Sous l'égide de l'Etat, les groupes Eramet et SMSP acceptent d'échanger des gisements de nickel. Les indépendantistes pourront lancer leur projet d'usine dans le nord de l'île. Ce préalable réglé, les discussions politiques commenceront

DIX ANS après les accords de Matignon, qui avaient fixé un premier cadre politique sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement est parvenu à obtenir *« les accords de Bercy »*, appelés à constituer la base économique du développement de l'île. Dimanche 1er février dans l'après-midi, l'Etat, des représentants du Territoire néo-calédonien et les dirigeants d'Eramet et de la SMSP (Société minière Sud-Pacifique) ont signé un protocole d'accord qui doit permettre l'échange de sites miniers afin de construire une usine de retraitement de nickel dans le nord de l'île. Ce pacte permettra de relancer les discusssions politiques sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, gelées depuis deux ans.

Principale richesse de l'île, le nickel est la question centrale du développement économique du territoire. En 1964, lors d'un voyage en Nouvelle-Calédonie, le général de Gaulle promettait la construction d'une usine de retraitement dans le nord de l'île, afin de permettre un rééquilibrage économique avec le sud, très riche. Cette promesse n'a jamais été tenue. Les accords de Matignon reprenaient cet engagement, resté, par la suite lettre morte.

Depuis deux ans, les indépendantistes du FNLKS ont repris le projet à leur compte. La SMSP, proche des indépendantistes, se dit prête à construire l'usine avec l'appui du groupe minier canadien Falconbridge, à la condition de pouvoir disposer des ressources minières nécessaires. Après avoir demandé, dans un premier temps, à récupérer, sans autre formalité, un des gisements d'Eramet, premier groupe minier de l'île, détenu à 55 % par l'Etat, la SMSP proposait un échange entre l'un de ses sites, Poum, et un gisement plus grand d'Eramet, Koniambo. Le principe en était arrêté



Les cours du nickel, au plus bas depuis cinq ans, sont lourdement pénalisés par la crise asiatique.

en décembre, mais les modalités de l'accord devaient être précisées. Lassés d'attendre, les indépendantistes lançaient un *« ultimatum »* au gouvernement : un accord sur le nickel devait être trouvé avant le 31 janvier.

Pressé d'en finir avec ce dossier, objet de manœuvres et de surenchères politiques depuis deux ans, le gouvernement a réuni l'ensemble des parties prenantes. Au terme de vingt-deux heures de négociations ininterrompues avec les dirigeants d'Eramet, la SMSP et un bataillon d'avocats, il est parvenu à obtenir la signature de toutes les parties. Falconbridge, qui refusait jusqu'alors de prendre tout engagement écrit, a finalement accepté de signer une *« lettre d'adhésion »* au protocole d'accord. Son engagement deviendra effectif, après la signature, prévue d'ici trois mois, d'un partenariat avec la SMSP. Au cas où le groupe canadien se désisterait, la société minière calédonienne a un an pour trouver un autre partenaire.

150 PAGES

Selon les modalités d'un long texte de plus de 150 pages, le processus se mettra en place très rapidement. Eramet et la SMSP apporteront chacun les titres miniers de Koniambo et Poum, respectivement évalués sur la base comptable de 50 et 33 millions de francs, à une entité indépendante, qui les conservera jusqu'au lancement de la construction de l'usine. Cette société sera détenue par la Caisse française de développement, la SMSP et Eramet en possédant chacun une action (*Le Monde* du 28 janvier). Pour éviter les pressions politiques, la présidence de cette structure sera assurée par un consortium de trois banques de réputation internationale, qui n'ont pas été encore désignées.

L'entité aura pour mission de veiller au bon déroulement du projet de construction de l'usine. L'investissement, estimé à 6 milliards de francs et entièrement financé par Falconbridge, sera décidé à la suite de la réalisation d'études de faisabilité. La décision finale du lancement du projet doit intervenir avant le 1er janvier 2005. Si l'usine ne voit pas le jour, les titres miniers seront restitués à leur propriétaire d'origine.

Eramet, qui se voit privé d'un gisement important et craignait d'être lésé, a obtenu *« des assurances »* de la part du gouvernement. Le groupe recevra une soulte pour compenser la différence de valeur entre son gisement de Koniambo et celui de Poum. Les banques conseils – le Crédit lyonnais pour l'Etat et la société anglo-saxonne Fleming pour Eramet – seront chargées de calculer cette indemnité. *« Elle tournera autour du milliard de francs »*, a indiqué Yves Rambaud, PDG d'Eramet.

Dimanche, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, se félicitait du compromis équilibré trouvé sur cette question épineuse. *« Le préalable minier est enfin réglé. C'est un très grand succès de diplomatie économique »*, déclarait-il. Et Matignon indiquait, dans un communiqué, que *« le gouvernement souhaite que les discussions sur l'avenir institutionnel du Territoire s'engagent désormais »*. Le premier ministre espère réunir rapidement tous les partenaires des Accords de Matignon. Le dossier du nickel est désormais fermé.

Martine Orange

L'ombre du marché

Une ombre plane sur les *« accords de Bercy »* : celle du marché du nickel. Les prix du métal ont atteint, fin janvier, leur plus bas niveau depuis cinq ans à 5 270 dollars la tonne. En un an, le cours a perdu plus de 3 000 dollars. La crise asiatique et les surcapacités de production dans l'acier inoxydable, principal débouché du nickel, sont à l'origine de cette baisse brutale, qui met en difficulté de nombreux producteurs. Déjà, la société canadienne Cominco a annoncé la fermeture de sa filiale de nickel Glenbrook et son retrait du marché.

Tous les producteurs redoutent la mise en service, prévue en 2001-2002, du site canadien de Voisey's Bay, le plus important gisement de nickel du monde qui devrait afficher des coûts extrêment bas. C'est une des raisons qui ont poussé Falconbridge à ne pas décider le lancement de l'usine du Nord avant 2005. Il veut connaître les réactions du marché avant d'engager un investissement de 6 milliards de francs. Quitte à décevoir les indépendantistes.

Accueil favorable des indépendantistes à la décision prise à Paris

NOUMÉA
correspondance

« J'ai senti comme un poids qui s'en allait. Un sentiment de joie » : porte-parole du bureau politique du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), Victor Tutugoro ne cachait pas son soulagement, lundi 2 février, à Nouméa, après l'annonce de la signature du protocole d'accord entre Eramet et la SMSP, qu'il considère comme *« une victoire du FLNKS »*. Quelques heures auparavant, Bernard Lepeu, président de l'Union calédonienne, qui incarne depuis deux ans la branche *« radicale »* des indépendantistes dans la conduite du dossier du nickel, estimait qu'*« une étape importante et indispensable venait d'être franchie pour l'usine du Nord »*.

Si l'heure est au soulagement dans les rangs indépendantistes, elle l'est également au sein de la population calédonienne, inquiète depuis vendredi des barrages routiers qui avaient été dressés par les militants du FLNKS et du risque de nouveaux affrontements entre loyalistes et indépendantistes.

L'accord conclu entre Eramet et la SMSP marque la fin d'un combat de près de deux ans, une période marquée à la fois par des mobilisations sur le terrain et par de profondes divisions au sein de la coalition indépendantiste. Depuis avril 1996, le FLNKS avait fait de l'accès aux ressources minières de l'usine du Nord une condition préalable à la reprise des discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, qui doit faire l'objet d'un référendum en 1998, terme des accords de Matignon. Ce *« préalable minier »* est à l'origine de vives divergences entre les différentes composantes du FLNKS, notamment entre le Palika, qui avait demandé sa levée en février 1997, et l'Union calédonienne, qui l'a toujours défendu.

Jouant de ces divisions, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), présidé par le député (RPR) Jacques Lafleur, a entamé, fin décembre, des discussions politiques avec un Comité de coordination des indépendantistes (CCI), formé de dissidents du FLNKS et de deux petits partis indépendantistes. Mais plusieurs des membres de ce comité ont déjà commencé à faire machine arrière.

Le dossier minier résolu, le FLNKS devrait désormais s'engager officiellement dans les discussions sur l'avenir du territoire, comme l'y a invité, dimanche, un communiqué du cabinet du premier ministre. *« On peut considérer que le préalable est levé »*, juge Victor Tutugoro. La décision devrait être formalisée, les 14 et 15 février, lors du congrès du FLNKS, qui permettra aussi au camp indépendantiste de ressouder ses rangs.

Claudine Wéry

Plusieurs grands distributeurs s'attaquent en France au marché de l'enfant

Fnac, Ikea et Apache créent de nouveaux lieux d'achat

En quelques mois, des enseignes dont les cibles sont les enfants de moins de 12 ans sont apparues en France. Leurs gammes de produits étendues (livres, jouets, meubles...) bousculent une distribution française très compartimentée. Ces espaces aménagés spécialement pour séduire l'enfant favorisent la fonction prescripteur de celui-ci. C'est la première fois, en France, que cette approche marketing est déclinée à une telle échelle.

L'ENFANT est-il l'avenir de la grande distribution ? Depuis quelques mois, de grandes enseignes s'attachent à le séduire. Ikea des petits, boutique pour les 0-7 ans, a été lancé en août dans vingt-huit pays. La Fnac Junior, magasin *« à taille d'enfant »* pour les 0-12 ans, prévoit quarante points de ventes en Europe d'ici quatre ans. Apache invente le nouvel *« espace de vie destiné aux enfants »* et ouvrira son premier magasin fin mars.

Les ambitions affichées sont fortes. Ikea déclare vouloir doubler ses ventes sur le segment enfant d'ici l'an 2000. Il représente, en 1997, 5 % de son chiffre d'affaires mondial (37 milliards de francs). L'enseigne Fnac junior *« doit occuper le plus rapidement possible la place de leader sur le marché des jeux et livres éducatifs »*, annonce Anémone Berès, son directeur. La Fnac avait identifié sa faiblesse sur *« la cible famille/enfants »*. Sa part de marché de 15 % sur le livre tombait à 7 % sur les livres pour enfants. Le concept de Fnac junior est prévu pour rattraper ce retard. Pour Apache, le succès du premier magasin conditionnera l'ouverture d'une quinzaine de magasins en Europe d'ici cinq ans.

Pourquoi tant de convoitise ? Le marché de l'enfant est un marché porteur. Les dernières statistiques de l'observateur Cetelem 1998 soulignent que 79 % des 35-44 ans désirent consacrer leur temps libre *« à l'éducation ou au divertissement de leur enfant »*. *« C'est une nouvelle priorité »*, précise Anémone Berès. De nombreux facteurs sociologiques expliquent ce phénomène. En premier lieu, la diminution du nombre d'enfants par foyer avec leur arrivée plus tardive dans un couple. *« Les hommes et les femmes ont une vie individuelle, une vie de couple, avant de choisir la vie de parents »*, précise Joël-Yves Le Bigot, président de l'Institut de l'enfant (IED). Quand l'enfant arrive, il devient *« un enfant-projet, un projet qui doit réussir, rien n'est trop beau pour lui »*. Les parents lui allouent un budget important : pour les seuls jouets, il atteint 1 250 francs en moyenne par enfant en 1996, selon NPD Group.

L'éclatement de la cellule familiale a également de fortes conséquences. *« De nombreux enfants se retrouvent avec quatre "parents", huit "grands-parents" »*, précise Joël Brée, universitaire et auteur du livre *Les Enfants, la consommation et le marketing* (éditions PUF). Autant de personnes qui veulent le choyer, autant également de chambres à équiper. Enfin, l'enfant reste un budget prioritaire. *« Dès lors que les parents sont amenés à faire des arbitrages budgétaires, ils céderont plus sur leurs loisirs ou leur bien-être que sur celui de l'enfant »*, souligne M. Brée.

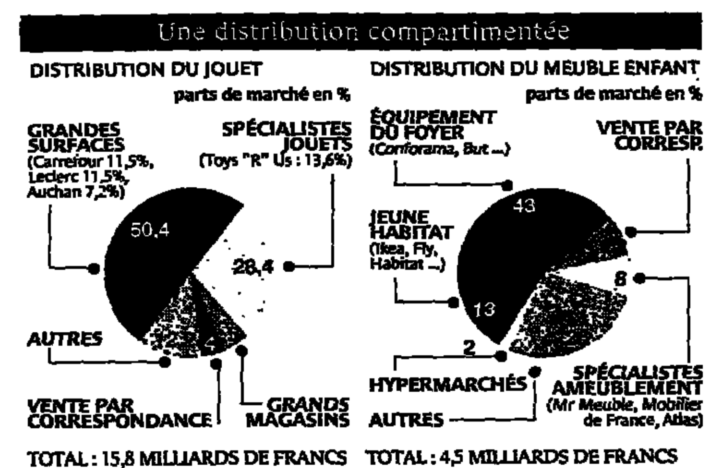
Accompagnant cette évolution des comportements, l'enfant au centre de la famille devient de plus en plus prescripteur d'achats. Le baromètre annuel de l'IED, réalisé depuis 1979, confirme cette tendance. Les derniers chiffres de l'institut, regroupés dans l'étude « Kid Generation » 1997 sur les 4-10 ans, font état d'une intervention de l'enfant dans 80 % des achats de jouets et 63 % des achats de livres. Face à ces grandes tendances sociologiques, les concepts des enseignes Apache, Ikea ou Fnac paraissent particulièrement adaptés. Leurs objectifs sont clairs : attaquer, chacun à sa façon, l'univers de consommation de l'enfant. Dans leurs nouveaux lieux d'achat, ces enseignes proposent une gamme de produits élargie. Les jouets arrivent en force chez Ikea, qui en propose quatre fois plus qu'auparavant. La Fnac Junior, toujours libraire, se lance dans la vente de jeux et jouets. Le récent rachat par sa maison-mère, Pinault Printemps Redoute, d'Eveil et jeux, qui propose des jouets éducatifs par correspondance, devrait permettre de fortes synergies entre les deux marques. Apache, le nouveau venu, proposera sur le même lieu de vente jeux, meubles et linge de maison.

Toutes ces enseignes tentent de trouver un positionnement alternatif dans une distribution française enfantine très compartimentée, séparant traditionnellement les lieux de vente de meubles, de livres ou de jouets. L'habillage de ces magasins est particulièrement étudié : *« La clef du succès d'un lieu de vente pour enfants est de mettre en confiance la mère et de séduire les petites générations »*, explique M. Brée. Pour séduire la mère, ces trois enseignes proposent des produits originaux, de qualité, qui sont identifiés comme bon pour l'éducation. L'enseigne devient alors un partenaire à part entière qui accompagne le parent dans l'acte d'achat. Les produits sont séparés en univers de besoins qui rappellent les étapes du développement cognitif de l'enfant : apprendre et comprendre pour la Fnac Junior, logique et coordination pour Ikea.

Pour séduire l'enfant, les enseignes sont allées au bout de la démarche marketing : présentoirs rabaissés à hauteur d'enfant, espaces colorés, totems délimitant les lieux. Toutes ont également multiplié les aires de jeux où l'enfant peut tester les produits en vente. Sa fonction prescripteur est de ce fait nettement accentuée. *« Les enfants ne se posent pas la question du prix*, précise M. Brée. *Ce sera aux parents de gérer au mieux les sollicitations de l'enfant. »*

C'est la première fois en France que des distributeurs poussent aussi loin cette logique marketing sur le marché de l'enfant. Cette tendance touche même Toys « R » Us, le géant américain, qui a réussi en huit ans à prendre 13,6 % du marché du jouet en France. Pour maintenir sa place de leader, la chaîne doit modifier ses magasins à l'agencement vieillissant et implantera en France son « Concept 2000 », déjà testé aux Etats-Unis. D'ici à fin 1998, en France, dix-huit de ses quarante-quatre supermarchés du jouet seront transformés. Dans des espaces aérés et avec un nombre réduit de références (15 000 contre 18 000 précédemment), les articles proposés seront, là aussi, plus accessibles aux tout-petits.

Laure Belot



Toys "R" Us, arrivé en 1989 en France, est leader du marché du jouet avec 13,6% de part de marché.

Apache, une enseigne innovante

C'est par un tunnel secret interdit aux adultes que l'enfant pénétrera dans le monde Apache. Une fois dans le lieu, les enfants entre trois et douze ans, cible de l'enseigne, pourront meubler, décorer leur chambre, acheter jouets ou CD-ROM dans différents espaces colorés. Guidés par Monsieur Hélicoptère, l'emblème du lieu, ils pourront aller chez le coiffeur, se désaltérer au soda-bar ou acheter eux-mêmes dans « la boutique pour argent de poche » des articles entre 5 et 80 francs.

Christophe Parot, président d'Apache, ancien responsable du développement sur les nouveaux marchés d'Habitat, n'a pas oublié ses dix-huit mois de stage au Club Méditerranée. Son enseigne propose des ateliers pour enfants, un pôle de services : billetterie, réservation d'un baby-sitter... Derrière cette enseigne, des professionnels de la distribution qui ont investi à titre privé et la Banexi, banque d'affaires de la BNP. Le premier magasin ouvrira fin mars à Belle-Epine.

Le secrétaire général de Mediobanca rejoint la Banque Lazard

M. Braggiotti devient le troisième dauphin

LA SUCCESSION de Michel David-Weill, soixante-cinq ans, à la tête du groupe Lazard promet d'être une bataille florentine, à la hauteur de la réputation de la banque d'affaires. Depuis le départ d'Edouard Stern, le gendre de M. David-Weill, en mai dernier, le patron des trois maisons Lazard n'avait plus de dauphin naturel. En annonçant, vendredi 30 janvier, l'arrivée de Gerardo Braggiotti, l'ancien secrétaire général de la banque d'affaires italienne Mediobanca, dans la galaxie Lazard, il en a mis trois en piste : M. Braggiotti, David Verey, qui préside Lazard Brothers, la branche anglaise, et Steven Rattner, *deputy chief executive* (directeur général adjoint) de Lazard Frères LLC, la branche new-yorkaise.

Les trois hommes, tous âgés de quarante-cinq ans, seront chacun vice-président de Lazard Partners, la structure qui détient 100 % de Lazard Brothers et 11 % de Lazard Frères Paris et New York, et qui est chargée de coordonner les trois maisons Lazard et de réfléchir à leur avenir commun. Cette entité, qui compte également des représentants du groupe Pearson, est présidée par M. David-Weill, qui précise : *« Il n'est pas nécessaire que j'aie un seul remplaçant. Il faudra à l'avenir des directions plus collégiales. »* Le collège idéal peut d'ailleurs comprendre plus de trois personnes : *« De trois à cinq »*, confie M. David-Weill, qui reconnaît cependant qu'il n'est pas impossible que, dans un collège, *« l'un des membres soit plus égal que les autres »*...

COLLECTION DE TIR

« Je commence à voir se dessiner le groupe Lazard de la prochaine génération », se félicite M. David-Weill, auquel on reprochait, il y a moins d'un an, de ne pas organiser le passage de témoin entre sa génération et la suivante, à Paris notamment. Petit à petit, il corrige le tir. Outre l'arrivée de M. Braggiotti, cinq associés-gérants viennent d'être nommés : trois, Mathieu Bucaille, Jean-Jacques Guiony et Eric Maris, ont moins de quarante ans, et deux sont des femmes, Nelly Leonhard et Françoise Malrieu.

L'heure de la succession n'a toutefois pas encore sonné, et d'ici là, les impétrants devront faire leurs preuves. Depuis 1992, M. Verey dirige Lazard Brothers d'une main de maître et vient de boucler une très belle année 1997. Lazard a été de toutes les grandes opérations, conseil de Guinness dans sa fusion avec Grand Metropolitan ou de BAT pour la fusion de ses activités d'assurance avec celles du suisse Zurich. Cela n'empêche pas certains partenaires français et américains de Lazard de le juger encore *« trop anglais »* – c'est sans doute le moins qu'on puisse dire de ce banquier moulé au collège d'Eton puis à Cambridge – pour prendre les rênes de Lazard.

M. Rattner, star des fusions et acquisitions dans le secteur des médias et télécommunications outre-Atlantique, sera peut-être jugé, lui, trop américain. Il n'a pris la succession de Felix Rohatyn, nommé ambassadeur des Etats-Unis à Paris par Bill Clinton, qu'en mai 1997.

DÉPART BRUTAL

Quant à M. Braggiotti, on ne pourra pas lui reprocher d'être trop français ! Adoubé par Antoine Bernheim, toujours associé-gérant de Lazard, président des Generali et vice-président de Mediobanca, avec lequel il a conduit le raid sur les AGF, il n'est d'ailleurs pas directement chargé de la branche française du groupe, même s'il est associé-gérant de Lazard Frères à Paris. Il est officiellement chargé de développer les activités dites de *corporate finance* de Lazard en Europe en dehors du Royaume-Uni et de la France. Ces activités vont au-delà du conseil en fusions et acquisitions et concernent les questions financières de l'entreprise en général. Responsable des bureaux de Lazard en Suède et en Allemagne, il sera également *managing director*, l'équivalent d'associé-gérant, des maisons de Londres et de New York, afin d'assurer l'intégration de ce métier dans tous les pays. M. Braggiotti a quitté brutalement Mediobanca, le Lazard italien, en décembre. Certains ont attribué ce départ à un désaccord, au sein de la banque, sur l'OPA sur les AGF : M. Braggiotti était présenté comme un jusqu'au-boutiste, prêt à se lancer dans une bataille boursière. Mais il résultait aussi d'une longue crise larvée au sein de la banque italienne, opposant les « anciens » aux « modernes », dont M. Braggiotti était le chef de file.

Sophie Fay

40 % des accords Robien prévoient un gel des salaires

AU MOMENT même où Martine Aubry présente son projet de loi sur les 35 heures, les services du ministère de l'emploi et de la solidarité publient un bilan des accords Robien sur la réduction du temps de travail signés en 1997 (*Premières synthèses* 98 01, nº 03). Sur 1 442 conventions signées fin novembre 1997, le ministère en a étudié un millier. Sur ce nombre, les deux tiers sont *« offensives »*, c'est-à-dire conclues pour créer des emplois, et un tiers *« défensives »*, destinées à réduire les suppressions d'emplois. La moitié des conventions sont conclues dans de petites unités du tertiaire, et 43 % dans l'industrie, généralement pour préserver l'emploi.

Un des intérêts de ce travail est de montrer comment les entreprises se sont organisées. Premier élément : sept entreprises sur dix – mais employant neuf salariés sur dix – ont réduit leur temps de travail de 10 % et non de 15 % comme le permet la loi. Pour y parvenir, 37 % se sont contentées de réduire la durée hebdomadaire, 21,6 % (19 % dans le volet offensif et 27 % dans le défensif) ont totalement annualisé le temps de travail et 9 % ont réduit le temps de travail hebdomadaire dans le cadre de l'annualisation. Sur le plan financier, le comportement des entreprises *« offensives »* et *« défensives »* diffère. Dans le premier cas, 60 % réduisent le temps de travail sans baisser le salaire, 6 % le maintiennent pour certains salariés, 27 % le diminuent partiellement pour tous et 3 % n'assurent aucun maintien. Dans les entreprises en difficulté, 58 % le maintiennent partiellement pour tous, 27,6 % le préservent intégralement pour tous et 10 % intégralement pour certains. Mais, quelle que soit la solution retenue, 31 % des conventions (qui concernent 40 % des salariés) prévoient un gel des salaires. Paradoxalement, c'est le cas dans 50 % des accords offensifs et de seulement 29 % des accords défensifs.

Frédéric Lemaître

DÉPÊCHES

■ **ASSURANCES : le réassureur allemand Munich Ré et l'assureur Allianz** ont annoncé, lundi 2 février, leur intention de céder près de 95 % de leur filiale Berlinische Lebensversicherung AG (assurance-vie) au britannique Commercial Union. Une lettre d'intention a été signée, valorisant la société à 570 millions de deutschemarks (1,9 milliard de francs).

■ **PETITJEAN : le groupe canadien International Utility Structures** (IUSI) a racheté 81 % de la société française d'éclairage public Petitjean Industries le 30 janvier. Il prévoit de lancer une offre sur le reste du capital et de retirer l'entreprise de la cote du second marché de Paris.

■ **ELF : le groupe français touchera un dédommagement** de 360 millions de deutschemarks (1,2 milliards de francs) de la part de l'Etat allemand, selon l'hebdomadaire *Focus* du 2 février. Le pétrolier avait été contraint d'assumer seul la construction d'une raffinerie à Leuna, en ex-RDA, alors que les autorités s'étaient engagées à lui fournir un partenaire.

■ **GLAXO WELLCOME : le principal syndicat de l'industrie pharmaceutique britannique, Manufacturing, Science and Finance Union** (MSF), s'inquiète du projet de fusion annoncé vendredi 30 janvier par Glaxo Wellcome et SmithKline Beecham. Il pourrait entraîner 10 000 suppressions d'emplois en Grande-Bretagne, où les deux sociétés emploient 21 000 salariés.

■ **RADIOTÉLÉPHONE : afin de soutenir l'essor de la demande en France**, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) devrait décider, d'ici à fin juin 1998, d'autoriser France Télécom et SFR à utiliser les bandes de fréquences à 1 800 mégahertz, actuellement utilisées par Bouygues Télécom, ce dernier étant autorisé à utiliser les bandes de fréquences à 900 mégahertz de ses deux concurrents.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque a annoncé, lundi 2 février, la vente de sa filiale (à 100 %) de services informatiques, SG2,** pour 700 millions de francs, à la société britannique Experian. La Société générale avait chargé, en avril 1997, la direction de SG2 de trouver un partenaire.

La BNP renforce son activité banque d'affaires en Asie

HONGKONG
correspondance

Saisissant une occasion offerte par la crise asiatique, la BNP a annoncé, lundi 2 février, l'acquisition par sa filiale à 70 % BNP PrimeEast Equity d'une partie de la banque Peregrine, mise en liquidation le 12 janvier. A la barbe de la banque espagnole Banco Santander, elle aussi candidate, elle reprend le département vedette de Peregrine : l'activité actions à Hongkong et en Chine. L'un des cofondateurs de la banque, Francis Leung, à l'origine du développement ultra-rapide de Peregrine sur le marché des émissions en Chine grâce à ses contacts sur le continent, rejoindra la filiale de la BNP à la direction générale. La banque française renforce ainsi sensiblement sa présence en banque d'affaires.

Selon l'accord signé ce week-end, qui doit être soumis à l'approbation des autorités, BNP PrimeEast Equity reprendra 150 personnes de Peregrine – sur les 700 qui attendaient de voir régler leur sort par le liquidateur – spécialisées sur le trading et la finance d'entreprise en Chine et à Hongkong, ainsi qu'une partie, non spécifiée, des actifs et des engagements de Peregrine.

DEUX PÔLES

Cet ensemble sera apporté à une nouvelle société, baptisée BNP Prime Peregrine Ltd, dont la BNP sera actionnaire à 90 %, le solde revenant à Francis Leung, qui en sera le directeur général, et à d'autres cadres.

L'activité banque d'affaires de la BNP dans la région s'organisera finalement en deux pôles : le siège de BNP PrimeEast pour les filiales d'Asie du Sud-Est restera à Singapour et la nouvelle entité issue de la fusion des équipes de PrimeEast et de Peregrine à Hongkong. *« Cette nouvelle banque d'affaires reposera sur le savoir-faire de professionnels asiatiques et l'assise financière d'une grande banque internationale »*, se réjouit M. Leung.

Valérie Brunschwig

Un fait divers envenime la concurrence entre Bloomberg et Reuters

La grande agence britannique est accusée d'espionnage informatique par le numéro un de l'information financière. La position de Reuters sur ce secteur en pleine mutation pourrait être fragilisée par les résultats de l'enquête de la justice américaine

LONDRES
de notre correspondant à la City

Les accusations d'espionnage industriel portées par Bloomberg Financial Markets contre Reuters Holdings, le numéro un mondial de l'information financière, troublent le sommeil des plus fins analystes des médias de la City. L'enquête ouverte par la justice américaine contre trois dirigeants d'une filiale du Connecticut spécialisée dans la fourniture de logiciels, provoquée par la plainte de Bloomberg de reprise non autorisée d'informations, illustre l'énorme foire d'empoigne pour le contrôle d'un secteur florissant en pleine mutation.

L'histoire ? D'un côté, Reuters, le mastodonte britannique fournisseur d'informations financières auprès d'opérateurs dans les salles de marché permettant à l'acheteur comme au vendeur de communiquer entre eux en temps réel, comme s'ils se retrouvaient à la corbeille de la Bourse. Avec, à la clé, l'avantage que tout ce qui est dit est transmis sur les terminaux des interlocuteurs par l'intermédiaire d'un clavier.

Fondé en 1851 par Paul-Julius Reuter, coté en Bourse en 1984, le groupe britannique, dont l'agence de presse Reuters est le porte-drapeau, règne en maître sur la diffusion des cotations des marchés des changes, des matières premières et des actions. De l'autre, le fil Bloomberg, créé de toutes pièces en 1981 par Michael Bloomberg, ancien trader de la Salomon Brothers, qui, pour sa part, ne fournit que des informations économiques. Disposant d'un monopole quasi virtuel sur les données du marché obligataire américain, la société new-yorkaise ne cesse de tailler des croupières au mastodonte londonien.

Le « *Tueur de Bloomberg* » : c'est ainsi qu'en privé les dirigeants de Reuters avaient baptisé leur dernier produit, le « 3 000 », combinant pour la première fois informations en temps réel et base de données historiques et destinée aux nouvelles stars des marchés, les gestionnaires de fortune et les fonds mutuels.

L'objectif du lancement en 1996 de cet appareil était de combler à tout prix le retard sur le créneau stratégique de la dette américaine. Pour réaliser cette ambition – certains parlent aujourd'hui d'obsession –, le directeur général, Peter Job, avait racheté une petite firme informatique américaine, rebaptisée Reuters Analytics, dont trois responsables sont aujourd'hui accusés par Bloomberg de piratage informatique.

Depuis l'annonce, jeudi 29 janvier, de l'enquête d'un grand jury, la City et Wall Street sont aux abois : plongée du titre Reuters, inquiétude des gros actionnaires, des investisseurs institutionnels anglo-saxons, remous au London Stock Exchange à propos de la couverture tardive de l'affaire par l'agence Reuters. Les journaux du week-end subodorent le pire, que le scandale monte jusqu'à l'état-major du siège de Fleet Street.

En cas de découverte d'informations volées dans les programmes du « Reuters 3 000 », l'usage de cette console, dont 25 000 exemplaires sont déjà installés, pourrait être interdit aux Etats-Unis. Un désastre potentiel pour une compagnie qui a dépensé plus de 100 millions de dollars (environ 600 millions de francs) pour la mise au point du produit.

CHOC DE CULTURES

Bloomberg contre Job : même si Reuters trouve cette image trop réductrice, rien n'illustre mieux ce choc de cultures d'entreprise que les personnalités au sommet. Au self-made-man américain, bateleur, audacieux, habile, qui a l'art de se mêler de ce qui ne le regarde pas et à tirer toujours la couverture à lui, s'oppose l'Anglais, francophile et cultivé, retenu et réservé, ancien journaliste qui a fait toute sa carrière au sein de cette institution et qui fuit la publicité. Par ailleurs, alors que Bloomberg-la-culottée se répand à travers le monde, Reuters coule des jours moroses sous les coups conjugués de la crise asiatique et de la hausse du sterling. Et elle devra, de surcroît, au cours des deux prochaines années, affronter le défi de l'euro qui devrait réduire le nombre des transactions faites sur le marché des changes, véritable rente de situation depuis les années 70.

De plus, on dit Bloomberg, numéro trois du marché, désireux de racheter son principal concurrent américain, Dow Jones Markets (ex-Telerate), aujourd'hui en difficulté, comme l'atteste la récente prise de participation de 3 % du capital par le spéculateur George Soros toujours à l'affût de compagnies sous-évaluées. Une telle fusion Bloomberg-Dow Jones battrait en brèche la suprématie de Reuters dont l'implantation aux Etats-Unis s'est révélée être un véritable parcours du combattant.

Enfin, même si Peter Job devait sortir finalement indemne de ce que les journaux appellent déjà le « Reutersgate », cette ténébreuse affaire ne peut que conférer à Michael Bloomberg un statut de superstar-martyr. Au Panthéon des croisés de la libre entreprise, le prince de Park Avenue rejoindrait ainsi les figures du passé, comme l'avocat Ralph Nader et l'avionneur Richard Branson, célèbres victimes des coups bas des « grands » de l'industrie. On connaît la suite...

Marc Roche

Le géant et son rival

● **Parts de marché.** Reuters détient 42 % de parts de marché du secteur des informations économiques et financières, contre 13 % à Bloomberg. Le capital du premier est réparti entre différents investisseurs institutionnels, celui du second est détenu à 80 % par Michael Bloomberg et à 20 % par la banque d'affaires américaine Merrill Lynch.

● **Activité.** Le chiffre d'affaires de Reuters est de 21 milliards de francs et son bénéfice de 4,7 milliards ; il possède 340 000 abonnés et emploie 15 000 salariés, dont 1 960 journalistes. Bloomberg atteint 4 milliards de francs de chiffre d'affaires, avec 75 000 abonnés, 3 500 employés, dont 600 journalistes.

Nouvelle grille pour Bloomberg TV France

Diffusée sur l'écran de RMC du réseau câblé « basique », de 3 heures à 8 h 30 du matin, et 24 heures sur 24 par CanalSatellite et sur le réseau câblé numérique, Bloomberg TV France lance une nouvelle grille de programmes, lundi 9 février. Elle va renouer avec l'image originelle – économie, finances, Bourse – de la chaîne lancée en septembre 1996 en France par Bloomberg, l'Agence France-Presse et la radio BFM. La demi-heure d'information s'ouvrira par l'économie et les finances, avant d'aborder les informations générales, les entretiens, puis le sport et la météo.

Bloomberg TV devrait être lancée en Allemagne, en anglais, au premier trimestre. Mais pour Michael Bloomberg, *« la France reste un pays de développement, avec l'implantation à venir de Bloomberg TV sur Internet »*. Plus que jamais décidé à donner une coloration économique et financière à sa télévision, M. Bloomberg indique que celle-ci *« représente un investissement de 15 millions de dollars par an* [environ 90 millions de francs] *mais ses concurrentes américaines (Dow Jones et MS-NBC) enregistrent 50 millions de pertes par an »*.

Le bouquet satellitaire francophone démarre sur l'Afrique

ABIDJAN
de notre envoyée spéciale

De justesse. L'inauguration officielle du premier bouquet satellitaire français, comprenant huit chaînes de télévision (CFI, TV5, la chaîne musicale MCM, Euronews, AB Cartoon, Canal Plus Horizons, Planète et Arte-La Cinquième), s'est déroulée samedi 31 janvier à Abidjan. Soit deux jours seulement après que les deux programmes manquants, Arte-La Cinquième et Planète, ont pu régler leurs problèmes de droits et être diffusés sur cette partie du monde. Ce bouquet est en fait déjà commercialisé depuis octobre à Bouaké, deuxième ville de Côte-d'Ivoire – où des pétitions de téléspectateurs réclamaient depuis plusieurs semaines la diffusion d'Arte – et à Abidjan depuis décembre. Plus de 2 870 foyers sont abonnés aujourd'hui.

Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie, a rappelé « *les liens culturels anciens* » avec la Côte-d'Ivoire et indiqué que ce projet « *a été conçu dans l'intention d'enrichir cet environnement francophone* ». Pour lui, cette initiative, qui « *doit obéir à une logique partenariale et commerciale* », sera « *durable* » si les charges sont partagées. L'Etat financera pour 10,2 millions de francs en 1998 le transport sur le satellite Intelsat. Cette aide sera réduite au fur et à mesure que le bouquet trouvera sa rentabilité commerciale.

PAS DE CHAÎNE SPORTIVE

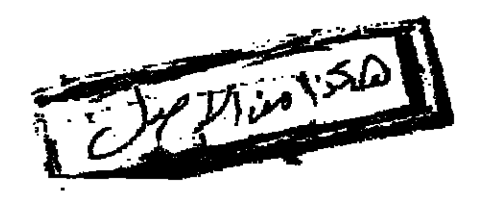
Charles Josselin a insisté sur le prix « *modéré* » du bouquet, qui coûte quand même 210 francs par mois avec Canal Plus Horizons ou 90 francs sans cette option, auquel il faut ajouter le prix de l'antenne (950 francs maximum). Cette offre télévisuelle semble attractive, dans un pays qui ne compte que deux chaînes nationales et Canal Plus Horizons (24 700 abonnés), mais reste financièrement très élevée par rapport au niveau de vie des habitants d'Abidjan – un instituteur gagne environ 1 000 francs par mois. Serge Adda, président de Canal Plus Horizons, ajoute un bémol : « *La consommation télévisuelle en Afrique est très différente, vu qu'avec près de 25 000 abonnés, l'audience de Canal Plus Horizons est souvent de 300 000 spectateurs.* »

« *Il est prévu d'ajouter de nouvelles chaînes au bouquet pour atteindre rapidement quatorze programmes* », précise Serge Adda. Aucune chaîne sportive – grande absente de cette offre – n'est prévue « *d'une part parce que CFI propose de nombreuses retransmissions aux chaînes nationales africaines, mais aussi parce que le sport constitue, avec le cinéma, le fonds de commerce de Canal Plus Horizons* », concède-t-il.

C'est la Sedaci, société détenue à 51 % par des capitaux ivoiriens et à 49 % par Canal Plus Horizons et la Caisse française de développement, qui commercialise le bouquet francophone sur la Côte-d'Ivoire. Pour l'heure, cette offre est proposée en MMDS (Microwave Multipoint Distribution System), une technologie répandue en Afrique qui permet de diffuser par micro-ondes, sans recourir à de lourdes infrastructures.

La gestation de ce bouquet francophone a déjà suscité de nombreuses polémiques. Deux rapports commandés par Charles Josselin ont sévèrement épinglé François Thiellet, directeur général de MCM International et de Portinvest (filiale de la Sofirad), la structure chargée de la gestion financière du bouquet francophone (*Le Monde* du 22 novembre 1997). Le secrétaire d'Etat a, cette fois-ci, lancé un appel d'offres pour choisir le groupe chargé de la commercialisation – à la fois en MMDS et en réception directe. Malgré ses propositions de gestion très critiquées, MCM pourrait déposer une offre. Canal Plus Horizons et CFI, déjà très présentes sur l'Afrique, proposeront sans doute une offre partiellement conjointe. Charles Josselin tranchera ce dossier d'ici à la mi-février.

Nicole Vulser



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 2 FÉVRIER

Liquidation : 20 février
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,61 %
CAC 40 : 3191,60

VALEURS FRANÇAISES	Cours préced.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	975	970	- 0,51	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	925	917	- 0,86	- 0,32
Renault (T.P.)	1948	1950	+ 0,10	+ 8,93
Rhone Poulenc(T.P)	2430	2430	—	+ 6,57
Saint Gobain(T.P.)	1280	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	942	[illegible]	—	- 8,84
Accor	1206	1219	+ 1,07	+ 8,93
AGF-Ass.Gen.France	320,70	328,30	- 0,12	+ 0,43
Air Liquide	968	953	- 1,54	+ 1,16
Alcatel Alsthom	813	795	- 2,21	+ 3,92
Atos CA	895	891	- 0,44	+ 14,81
Axa	509	514	+ 0,98	+ 10,37
Bail Investis	840	838	- 0,23	+ 4,88
Bazar Hot. Ville	650	648	- 0,30	+ 8,72
Bertrand Faure	420	419	- 0,23	- 2,07
BIC	448,40	453	+ 1,02	+ 3,11
BIS	504	501	- 0,59	+ 2,14
B.N.P.	316,60	325,40	+ 2,77	+ 1,71
Bollore Techno.	840	840	—	+ 11,40
Bongrain	2720	2760	+ 1,47	+ 8,66
Bouygues	780	769	- 1,41	+ 12,75
Bouygues Offs.	237	242	+ 2,10	+ 4
Bull#	68	68,95	+ 1,39	+ 8,75
Canal +	1236	1260	+ 1,94	+ 12,60
Cap Gemini	583	585	+ 0,34	+ 38,54
Carbone Lorraine	1849	1850	+ 0,05	- 1,59
Carrefour	3310	3345	+ 1,05	+ 6,52
Casino Guichard	340	340	—	+ 1,49
Casino Guich.ADP	263	260	- 1,14	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	780	772	- 1,02	+ 5,75
C.C.F.	417,30	418,50	+ 0,28	+ 1,85
Cegid (Ly)	742	735	- 0,94	+ 19,90
Cerus Europ.Reun	34,60	35,35	+ 2,16	+ 2,46
CGIP	2155	2140	- 0,69	- 0,92
Chargeurs	335	338	+ 0,89	- 6,11
Christian Dalloz	740	755	+ 2,02	+ 8,78
Christian Dior	679	689	+ 1,47	+ 11,66
Ciments Francais	268,90	266,60	- 0,85	+ 15,41
Cipe France Ly #	207	201	- 2,89	- 1,17
Clarins	523	529	+ 1,14	+ 14,50
Club Mediterranee	435	425,70	- 2,13	+ 8,14
Coflexip	595	606	+ 1,84	- 8,87
Colas	1068	1055	- 1,21	+ 21,96
Comptoir Entrep.	13	13,30	+ 2,30	+ 7,25
Comptoirs Mod.	2896	2907	+ 0,37	- 5,61
CPR	479,90	482	+ 0,43	- 7,63
Cred.Fon.France	96,50	95	- 1,55	+ 1,86
Credit Lyonnais CI	274,20	284,50	+ 3,75	- 9,10
CS Signaux(CSEE)	202	202	—	+ 8,02
Damart	4020	4000	- 0,49	+ 3,61
Danone	1201	1198	- 0,24	+ 11,44
Dassault-Aviation	1343	1315	- 2,08	- 3,30
Dassault Electro	630	626	- 0,63	+ 5,71
Dassault Systemes	184,90	185	+ 0,05	+ 0,81
De Dietrich	306	306	—	+ 10,07
Deveaux(Ly)#	795	799	+ 0,50	+ 14,74
Dev.R.N-P.Cal Li #	51,40	52,60	+ 2,33	+ 15,85
Dexia France	729	747	+ 2,46	+ 7,17
DMC (Dollfus Mi)	133	134,50	+ 1,12	+ 25,70
Dynaction	143,80	143,60	- 0,13	- 6,14
Eaux (Gle des)	889	895	+ 0,67	+ 6,54
Eiffage	330,10	339	+ 2,69	+ 24,73
Elf Aquitaine	692	694	+ 0,28	- 0,85
Eramet	245	254	+ 3,67	+ 11,40
Eridania Beghin	1090	1090	—	+ 15,85
Essilor Intl	1866	1852	- 0,75	+ 2,88
Essilor Intl.ADP	1720	1720	—	+ 1,59
Esso	516	510	- 1,16	+ 3,23
Eurafrance	2470	2474	+ 0,16	+ 0,97
Euro Disney	8,65	8,45	- 2,31	+ 20,71
Europe 1	1360	1358	- 0,14	+ 2,95
Eurotunnel	5,95	6	+ 0,84	+ 3,44
Fimalac SA	503	504	+ 0,19	+ 5,43
Finextel	111	113,50	+ 2,25	+ 5,58
Fives-Lille	368	375,50	+ 2,03	+ 2,59
France Telecom	261,50	261,10	- 0,15	+ 19,60
Fromageries Bel	4375	4450	+ 1,71	+ 3,44
Galeries Lafayette	3895	3881	- 0,35	+ 16,89
GAN ex.dt sous.	150,60	151,80	+ 0,79	+ 3,05
Gascogne (B)	510	522	+ 2,35	+ 6,74
Gaumont #	438	439	+ 0,22	+ 0,34
Gaz et Eaux	2425	2430	+ 0,20	- 6,35
Geophysique	608	617	+ 1,48	+ 19,87
G.F.C.	550	556	+ 0,90	+ 5,71
GrandVision	234,20	238,50	+ 1,83	- 3,67
Groupe Andre S.A.	657	656	- 0,15	+ 8,60
Groupe GTM	415	417	+ 0,48	+ 2,96
Gr.Zannier (Ly) #	137,50	135,10	- 1,74	+ 0,67
Guilbert	928	930	+ 0,21	+ 8,39
Guyenne Gascogne	1970	1975	+ 0,25	+ 6,38
Hachette Fili.Med.	1380	1395	+ 1,08	+ 11,60
Havas	437,70	435	- 0,61	+ 0,46
Havas Advertising	882	880	- 0,22	+ 12,82
Imetal	769	753	- 2,08	+ 0,66
Immeubl.France	381	386	+ 1,31	+ 6,92
Infogrames Enter.	212,50	210,10	- 1,12	+ 9,24
Ingenico	145	143,50	- 1,03	+ 21,92
Interbail	167,20	167,20	—	+ 5,62
Intertechnique	1305	1313	+ 0,61	- 8,53
ISIS	548	557	+ 1,64	- 15,60
Jean Lefebvre	374,50	375	+ 0,13	+ 9,97
Klepierre	862	887	+ 2,90	+ 17,32
Labinal	1580	1592	+ 0,75	+ 2,84
Lafarge	390,20	397,80	+ 1,94	+ 0,73
Lagardere	217	218	+ 0,46	+ 9,54
Lapeyre	384,50	364,30	- 5,25	+ 9,89
Lebon	282,50	282	- 0,17	- 2,08
Legrand ■	1215	1233	+ 1,48	+ 2,83
Legrand ADP ■	792	813	+ 2,65	+ 7,21
Legris indust.	234	238	+ 1,70	+ 13,87
Locindus	823	817	- 0,72	+ 10,29
L'Oreal	2477	2493	+ 0,64	+ 6,07
LVMH Moet Hen.	1121	1148	+ 2,40	+ 14,91
Marine Wendel	751	761	+ 1,33	+ 11,25
Metaleurop	63,90	63	- 1,40	- 2,70
Metrologie Inter.	15,25	16,05	+ 5,24	+ 0,31
Michelin	326,50	325,50	- 0,30	+ 7,42
Moulinex #	154,90	153,50	- 0,90	+ 3,22
Natexis	324	337,50	+ 4,16	- 3,84
Nord-Est	121	119,20	- 1,48	- 0,66
Nordon (Ny)	405	410	+ 1,23	+ 2,50
NRJ #	950	950	—	+ 13,36
Olipar	65	64	- 1,53	- 4,47
Paribas	548	544	- 0,72	+ 4,01
Pathe	1044	1037	- 0,67	- 11,21
Pechiney	240,50	245	+ 1,87	+ 3,16
Pernod-Ricard	392	380	- 3,06	+ 7,34
Peugeot	804	812	+ 0,99	+ 6,98
Pinault-Print.Red	3600	3600	—	+ 12,11
Plastic Omn.(Ly)	795	790	- 0,62	- 0,50
Primagaz	510	517	+ 1,37	+ 2,78
Promodes	2570	2557	- 0,50	+ 2,40
Publicis #	575	581	+ 1,04	+ 10,32
Remy Cointreau	96	98,40	+ 2,50	- 12,37
Renault	195,10	200	+ 2,51	+ 18,43
Rexel	1970	1960	- 0,50	+ 4,53
Rhone Poulenc A	280	283,60	+ 1,28	+ 5,19
Rochette (La)	24,30	24,50	+ 0,82	+ 2
Rue Imperiale(Ly)	5590	5600	+ 0,17	+ 9,16
Sade (Ny)	210	208,10	- 0,90	+ 6,71
Sagem SA	3200	3155	- 1,40	+ 17,72
Saint-Gobain	808	809	+ 0,12	- 5,36
Salvepar (Ny)	475	477	+ 0,42	+ 2,69
Sanofi	675	695	+ 2,96	+ 3,73
Sat	1770	1768	- 0,11	+ 6,50
Saupiquet (Ns)	514	518	+ 0,77	- 9,12
Schneider SA	356,60	361,30	+ 1,31	+ 10,55
SCOR	312,90	313,60	+ 0,22	+ 8,96
S.E.B.	760	773	+ 1,71	- 7,86
Sefimeg CA ●	369	389	+ 5,42	+ 29,66
SEITA	228	224,10	- 1,71	+ 3,75
Selectibanque	70,10	70,55	+ 0,64	+ 6,08
SFIM	1106	1106	—	+ 30,60
SGE	188,90	186,10	- 1,48	+ 19,29
Sidel	407	402,60	- 1,08	+ 0,50
Silic CA	895	908	+ 1,45	+ 12,09
Simco	480	485	- 3,12	+ 14,81
S.I.T.A.	1195	1195	—	+ 3,91
Skis Rossignol	120	119	- 0,83	+ 10,88
Societe Generale	796	809	+ 1,63	- 1,34
Sodexho Alliance	3300	3300	—	+ 2,38
Sogeparc (Fin)	400	402,50	+ 0,62	+ 3,89
Sommer-Allibert	208,50	211,90	+ 1,63	+ 1,45
Sophia	257	256	- 0,36	+ 12,08
Spir Communic. #	432	433	+ 0,23	+ 14,55
Strafor Facom	448	450	+ 0,44	+ 4,43
Suez Lyon.des Eaux	729	733	+ 0,54	+ 10,86
Synthelabo	809	825	+ 1,97	+ 9,78
Technip	637	643	+ 0,94	+ 1,25
Thomson-CSF	210	214	+ 1,90	+ 12,88
Total	638	644	+ 0,94	- 1,67
UIF	459	443	- 3,48	+ 1,37
UIS	215	214,90	- 0,04	+ 1,84
Unibail	689	680	- 1,30	+ 13,94
Union Assur.Fdal	811	805	- 0,73	+ 1,89
Usinor	84,20	84,20	—	- 3,10
Valeo	428,30	437,90	+ 2,24	+ 7,27
Vallourec	371	374	+ 0,80	+ 4,17
Via Banque	180,10	189,90	+ 2,10	+ 6,42
Worms & Cie	341	350	+ 2,63	- 21,34
Zodiac ex.dt divid	1340	1330	- 0,74	- 5,06
Elf Gabon	1001	1001	—	+ 1,58

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours préced.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	123,70	124,40	+ 0,56	+ 5,82
Adecco S.A.	1888	1946	+ 3,07	+ 14,47
Adidas AG #	900	890	- 1,11	+ 12,68
American Express	511	513	+ 0,39	[illegible]
Anglo American #	272	273,10	+ 0,40	+ 11,46
Amgold #	267,50	259	- 3,17	+ 12,80
Arjo Wiggins App.	15,60	15,95	+ 2,24	+ 8,31
A.T.T. #	388	387,10	- 0,23	+ 4,31
Banco Santander # ■	213,50	216,20	+ 1,26	+ 8,42
Barrick Gold #	118,70	119,70	+ 0,84	+ 7,98
B.A.S.F. #	206	214	+ 3,88	+ 8,89
Bayer #	227,80	241,50	+ 6,01	+ 7,33
Crown Cork ord.#	294,60	301	+ 2,17	+ 1,07
Crown Cork PF CV#	274	[illegible]	—	+ 9,60
Daimler Benz #	429,90	436	+ 1,41	+ 2,51
De Beers #	131,40	[illegible]	+ 6,39	+ 32,38
Deutsche Bank #	394,70	394,20	- 0,12	- 7,98
DIAGEO PLC REG.	54,45	[illegible]	—	[illegible]
Dresdner Bank	276	275	- 0,36	[illegible]
Driefontein #	41,50	41,50	—	+ 4,86
Du Pont Nemours #	350	352,20	+ 0,62	+ 1,92
Eastman Kodak #	402,10	399,10	- 0,74	+ 10,55
East Rand #	1,37	1,39	+ 1,45	+ 19
Echo Bay Mines #	12,30	12,40	+ 0,81	+ 15,86
Electrolux #	455,60	450	- 1,22	+ 6,48
Ericsson #	239	243,90	+ 2,05	+ 7,02
Ford Motor # ■	312,90	316,50	+ 1,15	+ 7,42
Freegold #	30	30,50	+ 1,66	+ 15,09
Gencor act.regr.	11,90	11,90	—	+ 25,26
General Elect. #	473	479,90	+ 1,45	+ 6,86
General Motors #	364	360,80	- 0,87	+ 2,48
Cie Belgique #	615	621	+ 0,97	+ 10,49
Hanson PLC reg	26,50	27,20	+ 2,64	+ 9,25
Harmony Gold #	19,75	20,90	+ 5,82	+ 30,36
Hitachi #	47,85	48,55	+ 1,46	+ 13,89
Hoechst #	216,40	234	+ 8,13	+ 18,31
I.B.M #	609	613	+ 0,65	[illegible]
I.C.I #	93	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Ito Yokado #	316,70	[illegible]	+ 1,98	[illegible]
Kingfisher plc #	96,15	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Matsushita #	93,80	[illegible]	- 0,85	[illegible]
Mc Donald's #	290,60	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Merck and Co #	719	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	51,45	[illegible]	- 3,98	[illegible]
Mobil Corporat.#	427	[illegible]	- 1,35	[illegible]
Morgan J.P. #	633	[illegible]	- 0,63	[illegible]
Nestle SA Nom. #	9630	[illegible]	+ 2,28	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	76	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	482	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	276,80	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
Petrofina #	2125	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Philip Morris #	257,20	[illegible]	- 0,07	[illegible]
Philips N.V #	413,40	[illegible]	+ 1,88	[illegible]
Placer Dome Inc #	82,40	[illegible]	- 2,91	[illegible]
Procter Gamble #	475,50	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Quilvest	333,90	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Randfontein #	13,10	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Rio Tinto PLC #	77	[illegible]	+ 3,11	[illegible]
Royal Dutch #	318,50	[illegible]	- 0,21	[illegible]
Sega Enterprises	133	[illegible]	- 2,25	[illegible]
Saint-Helena #	17	[illegible]	- 2,94	[illegible]
Schlumberger #	461,10	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
SGS Thomson Micro.	419,90	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Shell Transport #	41	[illegible]	—	[illegible]
Siemens #	372	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
Sony Corp. #	574	[illegible]	- 0,52	[illegible]
Sumitomo Bank #	74,75	75,65	+ 1,20	[illegible]
T.D.K #	468	[illegible]	- 1,28	[illegible]
Telefonica #	201,40	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Toshiba #	28,40	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Unilever act.Div.#	353,20	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
United Technol. #	501	[illegible]	—	[illegible]
Vaal Reefs #	289	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Volkswagen A.G #	3546	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Volvo (act.B) #	167,60	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Western Deep #	135,30	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Yamanouchi #	147	[illegible]	+ 2,10	[illegible]
Zambia Copper	11,70	[illegible]	+ 0,42	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
LUNDI 2 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	2,293 o
CEPME 9% 89-99 CA#	107,25	4,192 d
CEPME 9% 92-06 TSR	124,65	5,597
CFD 9,7% 90-03 CB	121,50	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	121,11	8,482 d
CFF 10% 88-98 CA#	104,10	2,804
CFF 10,25%90-01 CB#	115,25	9,198 o
CLF 8,9% 88-00 CA#	—	6,168
CNA 9% 4/92-07	126	6,430
CRH 8,6% 92/94-03	117,65	5,207
CRH 8,5% 10/87-88#	104,71	7,848
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,21	8,364
EDF 8,6% 92-04 #	119	7,116 ↑
Finansder 9%91-06#	126,11	1,751
Finansd.8,6%92-02#	113,93	0,212 d
Floral9,75% 90-99#	107,70	5,236 ↑
OAT 9/85-98 TRA	—	1,623 o
OAT 9,50%88-98 CA#	102,18	5,856 ↑
OAT TMB 87/99 CA#	99,97	0,106 ↑
OAT 8,125% 89-99 #	105,30	5,698
OAT 8,50%90/00 CA#	—	7,312 d
OAT 85/00 TRA CA#	103	2,196 ↑
OAT 10%5/85-00 CA#	112,70	6,959
OAT 89-01 TME CA#	—	8,135 ↓
OAT 10% 90-01 ecu	115,90	9,825 ↓
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	4,007
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,20	7,615 ↓
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,92	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	137,31	2,299
OAT 8,50%92-23 CA#	138,74	6,668
SNCF 8,8% 87-94CA ■	106,41	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	950	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours préced.	Derniers cours
Arbel	52,90	51
Baccarat (Ny) ◆	501	501
Bains C.Monaco	668	675
Bque Transatland. ◆	224	224
B.N.P.Intercont.	825	866
Sidermann Ind. ◆	110	118
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	450	[illegible]
Champex (Ny) ◆	18,50	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	484	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	2570	[illegible]
Generali Fce Assur	1220	[illegible]
Continental Ass.Ly	535	[illegible]
Darblay ◆	495	[illegible]
Didot Bottin	739	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2930	[illegible]
Ecia	1303	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1494	[illegible]
Fichet Bauche	45,70	[illegible]
Fidei ◆	34	[illegible]
Finalens ◆	290	[illegible]
F.I.P.P.	279,40	[illegible]
Fonciere (Cie)	590	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	720	[illegible]
Foncina # ◆	546	[illegible]
Francarep	296	[illegible]
France S.A	1220	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	1050	[illegible]
Gevelot	1165	[illegible]
G.T.I (Transport) ◆	275,10	[illegible]
Immobail ◆	176	[illegible]
Immobanque	660	[illegible]
Locamion (Ly)	600	[illegible]
Lucia ◆	57	[illegible]
Monoprix	345	[illegible]
Metal Deploye ◆	372	[illegible]
Mors	5,35	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	116,50	[illegible]
Optorg	345	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	488	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	925	[illegible]
Parfinance ◆	255	[illegible]
Paris Orleans	280	[illegible]
Promodes (CI)	1920	[illegible]
PSB Industries Ly	532	[illegible]
Rougier #	323	[illegible]
Saga ◆	138	[illegible]
S.I.P.H. ◆	273	[illegible]
Sofragi ◆	4525	[illegible]
Taittinger	3250	[illegible]
Tour Eiffel ◆	314	[illegible]
Vicat	521	[illegible]
Caves Roquefort	1850	[illegible]
Elyo ◆	312,40	[illegible]
Finaxa	392	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1501	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	190	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1805	[illegible]
Hotel Lutetia	366	[illegible]
Hotels Deauville	585	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	540	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	275	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
LUNDI 2 FÉVRIER

VALEURS	Cours préced.	Derniers cours
Acial (Ns) #	45	45
AFE #	559	557
Aigle #	359	360
Albert S.A (Ns) ◆	165	165
Altran Techno. #	2010	2000
Arkopharma#	320	324
Montaignes P.Gest. ◆	1965	1965
Assystem #	216	215
Bque Picardie (Li) ◆	840	840
Bque Tarneaud(B)#	360	362,10
Bque Vernes	155	156
Beneteau CB#	1531	1658
B I M P	102	100,50
Boiron#(Ly)	354,90	351
Boizet (Ly) #	350	350
But S.A.	295	281
Cardif SA ◆	950	950
C.E.E #	96	86,75
CFPI # ◆	395	395
Change Bourse (M)	235	235
CNIM CA#	197,10	194
Codetour #	365	364,90
Comp.Euro.Tele-CET	302,10	296
Conflandey #	290	290
C.A. Hte Normandie	335	335
C.A. Paris IDF	850	840
C.A.Ille & Vilaine	300	308
C.A.Loire Atl.Ns #	289	289
C.A.Pas de Calais	546	546
C.A.du Nord#(Li)	503	502
C.A. Oise CCI	321,90	321,90
C.A. Somme CCI	322,80	323,20
C.A.Toulouse (B)	428,50	432
Devanlay	652	621
Devernois (Ly)	578	590
Ducros Serv.Rapide	32	32
Emin-Leydier (Ly)#	362	359,50
Europ.Extinc.(Ly)	435	440
Expand s.a	795	790
Factorem	635	635
Fairveley #	219	218
Finacor	57	57
Finsnfo	715	719
Assur.Bq.Populaire	666	675
Gautier France #	284	280
Gel 2000	39	40
GEODIS #	371,10	372,10
GFI Industries #	1118	1123
Girodet (Ly) # ◆	28,70	28,20
GLM S.A	227	227
Gpe Guillin # Ly	250	244
Kindy #	150	150
Guerbet	226	225
Hermes internat.1#	460	469
Hurel Dubois	640	655
ICBT Groupe #	189,50	190
I.C.C.#	149	147
ICOM Informatique	485	520
Idianova	65	67,50
Int. Computer #	83	80
IPBM	65	64,90
M6-Metropole TV	653	633
Manitou #	773	777
Manutan	494,50	500
Marie Brizard #	605	600
Maxi-Livres/Profr#	38,90	37,10
Mecelec (Ly)	64,50	65
MGI Coutier #	286,50	287
Monneret Jouet Ly#	135	136
Naf-Naf #	87,20	87
Norbert Dentres.#	695	710
NSC Groupe Ny	794	799
Onet #	951	959
Paul Predault	150	150
P.C.W. (19)	—	[illegible]
Petit Boy #	86	86,20
Phyto-Lierac #	192	196
Pochet	710	725
Poujoulat Ets (Ns) ◆	220	220
Radiall #	730	705
Robertet #	1139	1140
Rouleau-Guichard	255	253
Securidev #	109	104
Smoby (Ly)#	560	559
Sofco (Ly) ◆	11,50	10,45
Sofibus ◆	370	370
Sopra #	889	885
Steph.Kelian # ◆	76,05	76,05
Sylea	595	600
Teisseire-France	166,10	170,50
TF1	657	649
Thermador Hol. #	340	340
Trouvay Cauvin #	117,90	119
Unilog	975	965
Union Fin.France	696	686
Viel et Cie #	156	156,10
Vilmorin et Cie #	512	510
Virbac	520	523

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
LUNDI 2 FÉVRIER

VALEURS	Cours préced.	Derniers cours
Appligene Oncor	39,90	37,90
Belvedere	850	859
BVRP	225	225
Coil	135	135
Electronique D2	475	470
FDM Pharma n.	146	140
Genset	399	398,50
Guyanor action B	13,50	13,50
High Co.	166	166
Infonie	82	80,50
Joliez-Regol	79	81
Mille Amis	35	35
Naturex	70	70
Olitec	802	805
Picogiga	185	190
Proxidis	20	20
R21 Santé	420	415
Stelax ◆	6,15	6,15

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
LUNDI 2 FÉVRIER

VALEURS	Cours préced.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	814	[illegible]
Générale Occidentale ◆	160	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	170	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 30 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa) ◆	146,87	139,88
Agipi Actions (Axa) ◆	127,71	121,63
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2418,91	2383,16
BNP (3615 BNP)		
Natio Court Terme	14440	14440
Natio Epargne	2265,26	2242,83
Natio Oblig. M.T. C/D	882,50	873,76
Natio Ep. Croissance	3559,62	3489,82
Natio Ep. Patrimoine	150,78	147,82
Natio Epargne Retraite	174,54	171,12
Natio Epargne Trésor	11515,49	11492,50
Natio Euro Valeurs	1155,30	1132,65
Natio Euro Oblig.	1055,91	1045,46
Natio Euro Opport.	1154,49	1131,85
Natio Inter	1143,37	1120,95
Natio Opportunités	207,91	203,83
Natio Revenus	1134,68	1123,45
Natio Sécurité	11339,29	11339,29
Natio Valeurs	1488,38	1459,20
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	94030,58	94030,58
Oblig. tres Cate.	285,32	281,10
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◇	926,20	899,22
Nord Sud Develop. C ◆	2654,96	2649,66
Nord Sud Dévelop. D ◆	2508,65	2503,64
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	319,36	313,10
Patrimoine Retraite D ◇	309,69	303,62
Sicav Associations C ◇	2455,22	2455,22
CDC TRESOR		
Fonsicav C ◇	20002,33	20002,33
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19625,98	19606,37
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Act. Futur D PEA ◇	312,16	306,04
Écur. Capitalisation C ◇	262,91	262,91
Ecur. Expansion C ◇	84508,16	84508,16
Écur. Géovaleurs C ◇	3843,01	3767,66
Écur. Investis. D PEA ◇	248,14	243,27
Écur. Monépremière ◇	11527,17	11527,17
Écur. Monétaire C ◇	13221,72	13221,72
Écur. Monétaire D ◇	12255,13	12255,13
Écur. Trésorerie C ◇	324,49	324,49
Ecur. Trésorerie D ◇	311,89	311,89
Écur. Trimestriel D ◇	2067,46	2067,46
Éparcourt-Sicav D ◇	196,90	196,90
Géoptim C ◇	13447,69	13248,96
Géoptim D ◇	12352,26	12169,71
Horizon C ◇	2455,98	2407,82
Prévoyance Ecur. D ◇	108,20	108,20
Sensipremière C ◇	13939,24	13904,48
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12559,69	12515,06
Écur. Sécuripremière C ◇	12225,09	12207,88
CRÉDIT AGRICOLE (INDOCAM)		
Amplia ◇	121682,56	121682,56
Atout Amérique	201,33	196,42
Atout Asie	90,36	88,16
Atout France Europe	939,46	916,55
Atout France Monde	235,26	229,52
Atout Futur C	876,01	874,36
Atout Futur D	834,67	814,31
Coexis	2014,13	1980,46
Dièze	2346,57	2307,44
Elicash ◇	966642,53	966642,53
Eurodyn	2934,52	2862,95
Indicia ◆	1919,75	1877,30
Moné.J C ◇	12128,86	12128,86
Moné.J D ◇	11489,94	11489,94
Oblifutur C	573,72	564,13
Oblifutur D	549,74	540,55
Oraction	1532,53	1495,49
Revenu-Vert	1197,23	1177,22
Sévéa ◆	116,20	113,52
Synthésis	19270,76	18950,02
Uni Associations ◇	119,79	119,79
Uni-Foncier	1554,01	1516,11
Uni-Garantie C	1968,59	1935,68
Uni-Garantie D	1408,31	1384,77
Uni-Régions	1723,33	1687,30
Univar C ◇	314,34	314,34
Univar D ◇	301,25	301,25
Univers Actions	267,19	260,67
Univers-Obligations	260,64	256,28
CIC BANQUES		
Francic	163,73	158,96
Francic Pierre	149,45	145,10
Europe Régions	258,79	251,25
CIC PARIS		
Associc ◇	1091,55	1091,55
Cicamonde	1672,37	1623,66
Converticic	426,41	420,11
Ecocic	1841,05	1787,43
Mensuelcic	10112,32	10012,28
Oblicic Mondial	4100,65	4040,05
Oblicic Régions	1226,56	1208,43
Rentacic	164,17	161,74
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1394,38	1380,52
Lion 20000 C	17404,52	17404,52
Lion 20000 D	16283,47	16283,47
Lion-Associations C	11275,28	11275,28
Lion-Associations D	10685,62	10685,62
Lion Court Terme C	26864,99	26864,99
Lion Court Terme D	23668,34	23668,34
LionPlus C	1634,66	1602,61
LionPlus D	1559,31	1528,74
Lion Trésor	2565,18	2530,78
Oblilion	2305,56	2282,73
Sicav 5000	796,78	781,16
Slivafrance	1342,26	1315,94
Slivam	624,36	612,12
Slivarente	258,16	253,10
Slivinter	872,82	855,71
Trilion	5178,83	5132,37
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2497,23	2448,26
CM Option Dynamique	146,22	142,31
CM Option Equilibre	281,06	274,88
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	169,76	165,22
Créd.Mut.Ep.Cour.T	940,92	940,92
Créd.Mut.Ep.Ind. C	158,82	154,57
Créd.Mut.Ep.J	23290,10	23290,10
Créd.Mut.Ep.Monde	1826,16	1777,28
Cred.Mut.Ep.Oblig.	1938,20	1900,20
Cred.Mut.Ep.Quatre	1096,48	1074,98
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	106,77	104,60
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	489,28	468,21
Saint-Honoré Capital	20776,77	20171,62
St-Honoré March. Emer.	686,84	657,26
St-Honoré Pacifique	685,49	658,37
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1857,30	1857,30
Stratégie Actions ◆	1188,18	1142,48
Stratégie Rendement ◆	2070,57	2005,39
LA POSTE		
Amplitude Amérique C ◇	125,58	122,52
Amplitude Europe C ◇	185,77	181,24
Amplitude Europe D ◇	182,66	178,20
Amplitude Monde C ◇	1106,35	1079,37
Amplitude Monde D ◇	1055,47	1029,75
Amplitude Pacifique C ◇	93,39	91,11
Eanciel D PEA ◇	203,03	198,08
Émergence Poste D PEA ◇	161,98	158,03
Géobilys C ◇	696,25	685,96
Géobilys D ◇	658,75	649,01
Kaleis Dynamisme C ◇	1170,93	[illegible]
Kaleis Équilibre C ◇	1120,77	[illegible]
Kaleis Sérénité C ◇	1070,16	[illegible]
Latitude C ◇	150,74	[illegible]
Latitude D ◇	137,33	[illegible]
Oblitys D ◇	630,04	[illegible]
Plénitude D PEA ◇	224,03	[illegible]
Poste Gestion C ◇	15121,72	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5302,56	[illegible]
Solstice D ◇	2376,17	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38583,57	[illegible]
Actimonétaire D	30568,25	[illegible]
Cadence 1 D	1067,77	[illegible]
Cadence 2 D	1069,39	[illegible]
Cadence 3 D	1058,48	[illegible]
Capimonétaire C	416,75	[illegible]
Capimonétaire D	376,03	[illegible]
Sogeoblig C/D	9577,98	[illegible]
Interoblig C	7836,12	[illegible]
Intersélection France D	780,02	[illegible]
S.G. France opport. C	2280,17	[illegible]
S.G. France opport. D	2158,43	[illegible]
Sogenfrance C	2137,12	[illegible]
Sogenfrance D	1940,24	[illegible]
Sogepargne D	304,08	[illegible]
Soginter C	2531,23	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1537,78	[illegible]
Sogellance D ◆	1746,66	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	256,09	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

La formule 1 dan

La FIA pratique un lob





AUTOMOBILISME La façon dont sont gérés le sport automobile en général, et la formule 1 en particulier, n'est pas compatible avec les articles 85 et 86 du traité de Rome relatifs aux règles de concurrence. ● LE COMMISSAIRE européen chargé de la concurrence, Karel Van Miert, a relevé de nombreux abus de position dominante dans les obligations imposées aux contractants. ● ÉMANANT d'Allemagne, de France, de Belgique, du Portugal, des plaintes ont été déposées contre les pratiques des dirigeants du sport automobile, Max Mosley et Bernie Ecclestone, qui envisageaient d'introduire la F 1 en Bourse. ● DE MULTIPLES opérations de lobbying ont été engagées par les deux hommes pour obtenir des aménagements des réglementations antitabac. ● ALAIN PROST a présenté la nouvelle monocoque qu'il doit aligner dans le championnat 1998.

La formule 1 dans le collimateur de la Commission européenne

La façon dont la Fédération internationale de l'automobile (FIA) réglemente et commercialise la F 1 serait en très sérieuse infraction avec les règles antitrust du traité de Rome. Bruxelles veut mettre fin au système ficelé par le président de la FIA, Max Mosley, et par le promoteur Bernie Ecclestone

SOUVENT présentée comme un univers impitoyable où la raison de l'argent l'emporte sur celle du sport, la formule 1 sera-t-elle bientôt considérée comme une activité illégale ? Max Mosley et Bernie Ecclestone ont beau être rodés aux vicissitudes qui échoient à leurs rangs, les deux hommes forts du sport automobile semblent déstabilisés par la nouvelle « grande affaire » qui agite le milieu. Le 19 décembre dernier, un courrier de la Commission européenne les mettait en garde tous les deux : la façon dont est gérée la F 1 aujourd'hui n'est pas compatible avec les articles 85 et 86 du traité de Rome relatifs aux règles de concurrence. Le sport le plus florissant de la planète serait tout simplement passible d'*« abus de position dominante »*.

Le début de ce feuilleton appelé à rebondir dans les semaines à venir remonte à l'été dernier. Des rumeurs indiquant que la Commission européenne pourrait s'intéresser de près aux activités de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) arrivent alors aux oreilles de Max Mosley, président de la FIA, et de Bernie Ecclestone, patron d'un maquis de sociétés ayant pour rôle de commercialiser les différents aspects de la formule 1. A l'époque, M. Ecclestone nourrit un rêve grandiose : introduire la F 1 en Bourse, à New York et à Londres. L'opération doit rapporter 2,62 milliards de dollars. Pour être menée jusqu'à son terme, aucune ombre ne doit toutefois assombrir le tableau.

Début septembre, MM. Mosley et Ecclestone décident, de leur propre chef, d'aller rencontrer Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence. Leur requête : demander une *« exemption »* pour la formule 1, afin que cette dernière puisse passer au travers des mailles antitrust. Alors que, dans le passé, la Commission s'est plusieurs fois prononcée sur le fait que le sport est une *« activité économique »* comme une autre, Karel Van Miert manque de chuter de son siège ce jour-là, en entendant ses interlocuteurs : *« Ils pensaient qu'ils pouvaient venir à Bruxelles, réclamer une exemption et après repartir tranquillement en avion »*, raconte-t-il dans une interview donnée récemment au *Wall Street Journal*.

L'effet recherché par MM. Mosley et Ecclestone va, en fait, s'inverser du tout au tout. M. Van Miert, qui se retrouve en possession de tous les textes et accords qui réglementent la formule 1, va faire un exercice de spécialiste du droit commercial : une simple lecture de ces différents documents suffira en effet à mettre en évidence un véritable système destiné à protéger et renforcer la position de monopole dont bénéficient la FIA et les différentes sociétés de M. Ecclestone, parmi lesquelles Formula One Administration (FOA, ex-FOCA) et International Sportsworld Communicators (ISC).

LES SEULS MAÎTRES

Dans la lettre que la Commission envoie le 19 décembre aux intéressés, le mécanisme est démonté point par point. Ce qui n'était jusque-là que de l'ordre du bruit de paddock apparaît noir sur blanc. Tout y passe, des pilotes aux mécaniciens, des propriétaires de circuit aux promoteurs locaux, des contrats avec les chaînes de télévision aux questions de marchandisage. Max Mosley, pour le législatif, et Bernie Ecclestone, pour l'exécutif, donnent l'impression d'avoir ficelé une organisation dont ils sont les seuls maîtres, aux dépens de règles aussi fondamentales que celles de l'offre et la demande ou de la liberté d'entreprendre.

Il y a peu, M. Van Miert confiait n'avoir jamais vu *« un cas avec autant d'infractions »*. Son suivi du dossier s'est par ailleurs trouvé augmenté d'un certain nombre de plaintes déposées auprès de la Commission. En Allemagne, un producteur de films, Wolfgang Eisele, reproche ainsi au binôme Mosley-Ecclestone de lui avoir interdit la commercialisation d'images de courses de camion. En France, c'est un organisateur de compétition de voitures grand tourisme, Patrick Peter, qui s'est carrément fait déposséder de ses propres courses. Cependant qu'en Belgique une association de défense du Grand Prix de Spa-Francorchamps proteste contre la non-inscription de l'épreuve au championnat du monde 1998 sous prétexte que le pays vient de voter une loi antitabac (applicable en 1999).

Les propriétaires du circuit portugais d'Estoril, également hors course en 1998 en raison d'une sombre histoire de travaux à répétition, devraient, eux, demander prochainement l'ouverture d'une procédure à Bruxelles. D'après nos informations, enfin, une vingtaine de personnes – représentant des chaînes de télévision, des circuits, des promoteurs locaux... – ont envoyé *« des témoignages »* sous couvert d'anonymat à Karel Van Miert, ces dernières semaines, afin de dénoncer le système FIA-FOA.

M. Mosley aurait finalement répondu, jeudi 29 janvier, au courrier envoyé par le commissaire européen, mais sans apporter de solution à chacun des problèmes soulevés, et en estimant même que l'accusation d'abus de position dominante était *« totalement fausse »*. La balle serait donc à nouveau dans le camp de la Commission. La prochaine étape, appelée « la communication des griefs », serait alors la dernière mise en garde de Bruxelles avant une éventuelle condamnation.

Frédéric Potet

La FIA pratique un lobbying agressif

L'ÉQUATION est connue : on ne saurait faire de bonnes affaires sans un bon lobbying. La formule 1 n'y échappe pas. Dans le tandem que forment Bernie Ecclestone et Max Mosley, autant le premier se consacre à faire fructifier ce merveilleux jouet qu'est la F 1, autant le second s'applique à jouer de pression et d'influence afin d'en assurer la pérennité. *Car le sport le plus médiatisé au monde est* condamné à se transformer, à plus ou moins long terme, dans un grand nombre de pays sous la pression des législations réprimant les publicités pour l'alcool et le tabac, qui sont les deux grands pourvoyeurs de fonds de la F 1.

TELLE UNE LOURDE MENACE

De deux choses l'une : ou les prototypes, actuellement décorés comme des paquets de cigarettes, trouvent très rapidement des financements autres ; ou la F 1 s'en va voir ailleurs.

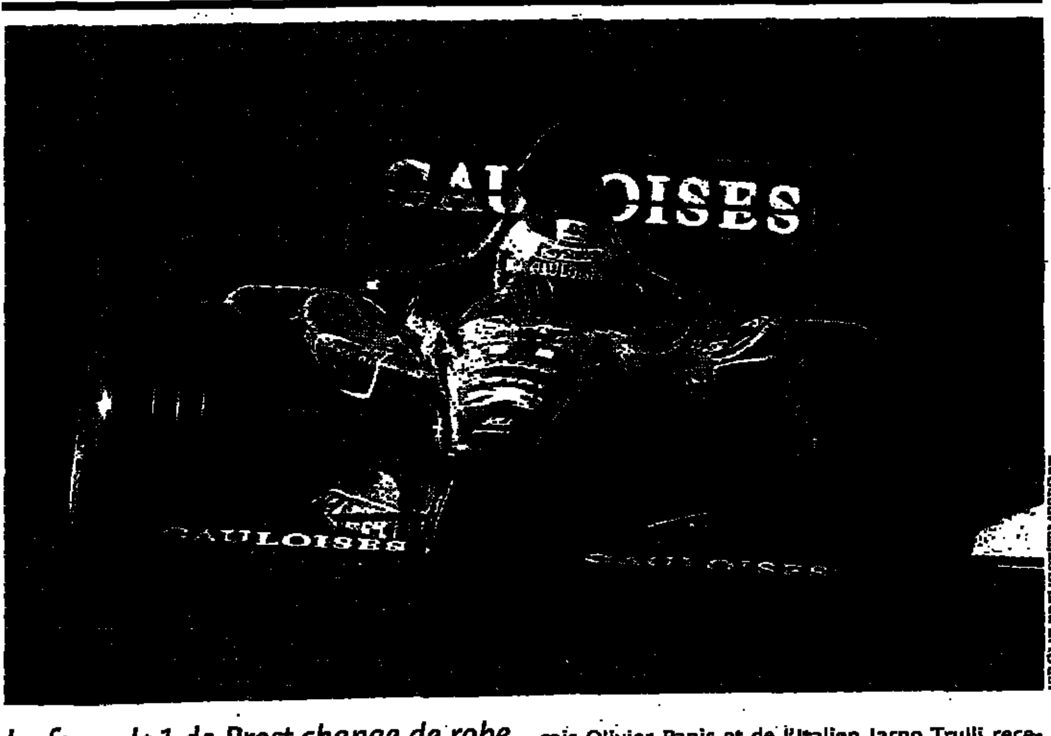
Cette option est brandie, telle une lourde menace, par Max Mosley. Depuis environ six mois, le président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) évoque un déménagement des Grands Prix vers des contrées moins hostiles en matière de lutte contre le tabagisme, comme l'Europe de l'Est, l'Amérique latine ou encore l'Asie. *« Ces régions sont des marchés en pleine croissance pour l'industrie du tabac, contrairement aux marchés saturés d'Europe de l'Ouest »*, soulignait le 1er octobre 1997 un communiqué du président de la FIA.

Probablement soutenue par quelques grands groupes lobbyistes pro-tabac, la stratégie de M. Mosley a, en tout cas, fait ses preuves. Le Canada et l'Allemagne ont renoncé à des projets d'interdiction de la publicité des marques de tabac en formule 1. La Grande-Bretagne a fait de même le 5 novembre dernier. Six jours plus tard, toutefois, on apprenait que le Parti travailliste britannique avait reçu une donation de 1 million de livres de la part de Bernie Ecclestone juste avant les élections de mai 1997. Le 4 décembre, enfin, le conseil des ministres européens de la santé votait une directive pour le moins favorable à M. Mosley précisant que les pays membres ont jusqu'au 1er octobre 2006 *pour faire disparaître toute publicité* pour le tabac sur le territoire.

Rien ne semble arrêter la FIA. Même lorsqu'il n'est pas question de la dérangeante présence des cigarettiers en F 1, les pressions dont elle use confinent à l'intimidation. Lors du procès sur la mort d'Ayrton Senna à Imola, par exemple, M. Mosley avait fait transmettre au gouvernement italien une note expliquant que la FIA, en tant qu'organisation internationale, ne pouvait être condamnée par la justice italienne. Plus récemment, c'est le ministère français de la jeunesse et des sports qui dut répondre, en urgence, à la requête de la FIA visant à modifier une loi de la République relative à la liberté d'information. Le Grand Prix d'Italie *ici*, le Grand Prix de France *là*, servaient tout simplement de monnaies d'échange.

Reste à savoir si dans cet art de souffler le chaud et le froid la FIA outrepasse ses droits. La Commission européenne devra bientôt se prononcer à ce sujet, en réponse à une plainte déposée, voilà deux semaines, par une association de défense du Grand Prix de Spa-Francorchamps. Coutumière du fait, la FIA a en effet fixé un ultimatum aux autorités belges : si, d'ici au 15 février, le gouvernement n'a pas jeté aux orties la loi antitabac dont il vient de se doter, le Grand Prix 1998 n'aura pas lieu. Ce genre de menace résulte-t-il d'un abus de position dominante ?

F. P.



JEROME PREVOST/TEMPSPORT

La formule 1 de Prost change de robe

Semaine après semaine, la Prost-Peugeot AP 01 va poursuivre la mue technique qui devrait lui permettre de se présenter au départ du Grand Prix d'Australie de formule 1, le 8 mars, parée de ses atours de compétition. C'est à Barcelone (Espagne), où elle devait effectuer des essais privés à partir de lundi 2 février, que les voitures du Français Olivier Panis et de l'Italien Jarno Trulli recevront leur nouveau capot arrière et des cloisons latérales revues et corrigées. Puis, elles seront équipées d'un museau doté d'ailerons, avant de toucher leur nouvel aileron arrière. *« Dans un mois*, assure Alain Prost, *elle aura un aspect complètement différent qui lui permettra d'être nettement plus performante. Et il y aura un gros écart. »*

Un festival d'infractions

AVANT de se prononcer sur l'« abus de position dominante », la Commission européenne a passé au crible plusieurs documents émanant de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) – statuts, code sportif, accords avec les écuries, contrats avec des sociétés privées, etc. Les principaux points d'irrégularité au regard des articles 85 et 86 du traité de Rome sont les suivants.

● **Calendrier.** Pour la FIA, l'inscription d'une épreuve au calendrier international est à sa propre discrétion. La Commission européenne s'inscrit en faux devant cette absence de transparence et de critères techniques. Rien ne dit, en effet, que les décisions d'attribution des épreuves ne sont pas influencées par des intérêts bassement commerciaux. Toute la question, en fait, est *de savoir qui de la FIA, organisme à* but non lucratif, ou de la Formula One Administration (ex-FOCA), société anonyme appartenant à M. Ecclestone, choisit d'inscrire telle course plutôt qu'une autre.

● **Pilotes.** Pour la FIA, toute épreuve internationale qui ne fait pas partie de son propre calendrier sportif est interdite à ses licenciés. Un exemple : si Jacques Villeneuve décide de prendre le départ d'une course d'Indy Car américaine, il se verra automatiquement retirer sa licence FIA. Il en est de même pour les ingénieurs, les mécaniciens et même les propriétaires d'écuries. La Commission européenne dénonce là une atteinte au droit du travail.

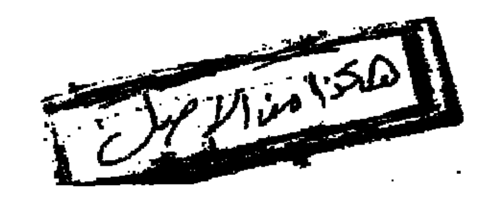
● **Télévision.** La FIA possède *« tous les droits de tournage et d'images animées »* des compétitions. *En clair*, un *Grand Prix de* France de formule 1 a beau être organisé par des promoteurs français, les droits télévisés reviennent entièrement à la FIA. Voilà un cas typique d'abus de position dominante. Pour Bruxelles, l'organisateur local doit pouvoir commercialiser lui-même les images. Et même « en direct » s'il le souhaite, comme le font les clubs de football professionnels espagnols ou allemands. Par ailleurs, le contrat signé en 1996 entre la FIA et International Sportsworld Communicators, la société de M. Ecclestone chargée d'exploiter les droits télévisés, court sur une durée de quatorze ans, ce qui apparaît disproportionné. La Commission recommande, en général, de limiter à cinq ans ce genre d'accord dit d'exclusivité. On apprend également que certaines *chaînes de télévision* sont contraintes de signer des contrats de dix ou onze ans, ce qui fausse radicalement le jeu de la concurrence. Dernière aberration sur le sujet : à *supposer qu'une chaîne souhaite* diffuser des épreuves qui ne seraient pas labellisées FIA (les courses américaines Indy Car ou Cart, par exemple), elle se verra proposer la F1 à un prix majoré de 33 % du prix normal.

● **Les écuries.** D'après les accords Concorde signés en 1997 entre la FIA et les écuries, ces dernières doivent nécessairement passer par le biais de la FOA pour exploiter toute activité dite de marchandisage. Ferrari, par exemple, n'a pas le droit de réaliser et de vendre un CD-Rom sur la dernière monoplace de Michael Schumacher sans en référer à la FOA. Laquelle veut, bien évidemment, prélever sa dîme au passage. Là encore, l'abus de position dominante est très clair. A noter, néanmoins, que trois écuries sur onze *avaient refusé de signer* cet accord l'année dernière (Williams, McLaren, Tyrell).

F. P.

Une association désuète

Dernière grande fédération sportive internationale à être installée à Paris, la FIA est une association de type loi de 1901, à but non lucratif, comme il en existe des centaines de milliers d'autres en France. Or, il se trouve que Bernie Ecclestone, à qui la FIA attribue l'essentiel de ses contrats de marketing, est également vice-président de *cette même FIA depuis maintenant* dix ans. M. Ecclestone n'a d'ailleurs pas été élu à ce poste, mais nommé. Du coup, il n'est soumis à aucune réélection. Le droit associatif s'oppose formellement à ce que des individus soient à la fois juges et parties. Cette confusion des genres ne semble toutefois guère troubler M. Ecclestone, ainsi que le démontre la déclaration à la préfecture de police de Paris du bureau de la FIA, datée du 12 novembre 1987. Sous le nom de M. Ecclestone et derrière la mention « profession », il est marqué en toutes lettres : *« vice-président chargé de la promotion des championnats FIA »*.



Brive refuse le
de champion

Jon Callard,

Balle au pied, les Cub



Brive refuse le jeu et perd son titre de champion d'Europe de rugby

Après une rencontre finale décevante, le CA Brive s'est incliné (18-19) devant les Anglais de Bath

Une pénalité de dernière seconde a offert, samedi 31 janvier, aux joueurs de Bath le titre de vainqueurs de la Coupe d'Europe, dont les clubs français – Toulouse et Brive – privaient l'Angleterre depuis la création de l'épreuve. Mais les Brivistes ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Quatre-vingts minutes durant, ils ont refusé de produire le jeu imaginatif et enthousiasmant qui leur avait permis de conquérir le trophée.

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

L'essentiel a déjà été dit, et filmé, sur la solitude qui saisit le gardien de but au moment du penalty. Mais qui sait l'angoisse qui étreint le buteur au moment de convertir une pénalité susceptible de transformer le plomb en or, une défaite frustrante en une victoire, fût-elle sans panache ? Le dénouement de la finale de la Coupe d'Europe de rugby, samedi 31 janvier, à Bordeaux, n'a malheureusement pas apporté beaucoup d'enseignements sur la question : Jon Callard, le buteur anglais de Bath, a platement attribué sa réussite de la onzième heure au caractère *« routinier »* de l'exercice ; Christophe Lamaison, son alter ego briviste, malheureux dans son coup de pied au but de la dernière chance, s'est, lui, muré dans le silence.

Le centre briviste, deuxième meilleur réalisateur de la Coupe d'Europe 1996-1997, n'avait pas de mots pour commenter cette infortune qui le poursuit depuis la demi-finale de Toulouse, où son échec, à la toute fin de la rencontre, avait déjà failli causer la perte de son équipe (*Le Monde* du 23 décembre). D'ordinaire si méticuleux dans la préparation de ses coups de pied, Christophe Lamaison a échoué dans sa dernière tentative face à Bath. D'habitude si souple, si aérien, son ultime coup de botte, frappé dans les arrêts de jeu, a expédié le ballon à droite des poteaux, dans les bras d'un joueur anglais qui n'en revenait pas d'une telle offrande. Dans la minute suivante, Lisandro Arbizu, l'ouvreur argentin de Brive, n'a pas été plus heureux en expédiant un drop du même côté des barres.

Ces deux loupés ont, certes contribué à la défaite des Brivistes (18-19), à la fin d'une rencontre qu'ils avaient pourtant menée pendant soixante-dix-huit minutes. Ils ne sauraient pour autant résumer les faiblesses des Corréziens. *« Si " Titou " Lamaison avait passé cette pénalité, on ne se poserait pas toutes ces questions »*, notait après la rencontre le président de Brive, Patrick Sébastien.

ÉTROITESSE D'ESPRIT

Des questions ? Elles sont nombreuses après la performance sans relief des Brivistes. Pourquoi les joueurs de Laurent Seigne ont-ils à ce point oublié de produire ce jeu tonique et inspiré qui avait enthousiasmé lors de leur première finale victorieuse face à Leicester ? Pourquoi ces hommes doués pour le jeu en rupture se sont-ils bridés ? Pourquoi, plus précisément, se sont-ils échinés à renverser le pack adverse sur une épuisante série de six mêlées disputées en début de deuxième mi-temps à cinq mètres de la ligne d'en-but de Bath ? *« Nous nous sentions plus forts, nous pensions obtenir un essai de pénalité »*, ont-ils révélé après-coup, avouant au passage l'étroitesse de l'esprit qui les avait animés. La rencontre avait été décrétée *« la plus importante de l'histoire du club »* par Andy Robinson, l'entraîneur de Bath. Mais pour les quinze internationaux alignés à Bordeaux un tel enjeu ne s'est heureusement pas traduit par un jeu économe. L'inspiration des arrières anglais et la précision des coups de pied de Jon Callard et Mike Catt ont finalement eu raison du monolithisme corrézien. La conception la plus moderne, basée sur la rapidité et la fluidité du jeu, l'a emporté sur l'absence d'ambition.

« Keep the ball in hand ! », répètent à satiété les rugbymen anglais. Du concept à la réalité, ils n'ont pas perdu de temps. Contrairement à leurs voisins d'outre-Manche, ils se sont pliés sans hésiter aux nouvelles exigences du rugby. A Bordeaux, leur jeu à la main, parfois spectaculaire, a souvent sauvé la finale de l'ennui. Il a également été à l'origine du seul essai de la partie, inscrit par Jon Callard, bien décalé par le revenant Jeremy Guscott. La victoire à l'arraché de Bath devrait servir l'avenir de la Coupe d'Europe de rugby. En trois ans, celle-ci a réussi son implantation dans le concert des grandes compétitions sportives européennes.

Par deux fois, il y a un mois, à Toulouse, lors de la demi-finale entre Toulouse et Brive, puis samedi, à Bordeaux, la Coupe d'Europe de rugby a investi des stades de football, plus grands, plus confortables. Par deux fois, les enceintes choisies se sont révélées trop étroites. Au Parc Lescure, les organisateurs de l'European Rugby Cup (ERC) ont annoncé qu'ils avaient reçu près de 100 000 demandes de places – seules 36 500 ont été honorées. Côté télévision, l'ERC tablait sur environ 35 millions de téléspectateurs pour cette rencontre décevante.

Au lendemain de ces records d'audience, l'avenir de la Coupe d'Europe reste pourtant barré par quelques incertitudes. Le contrat entre le brasseur néerlandais qui sponsorise l'épreuve et l'ERC prenait fin samedi 31 janvier. Avant de le reconduire, l'ERC réclamerait une somme trois fois supérieure à son engagement initial – évalué entre 15 et 20 millions de francs par an. Les négociations sont bloquées. Enfin, à Bordeaux, les dirigeants des principaux clubs d'Angleterre ont réaffirmé à leurs homologues français qu'ils souhaitaient créer avec eux une compétition parallèle. Le triomphe de Bath, après deux victoires françaises, pourrait cependant modifier le point de vue de quelques-uns des contempteurs anglais de la coupe d'Europe actuelle. A commencer par les joueurs, qui auront certainement à cœur de défendre leur titre.

Eric Collier

Colomiers vainqueur de la Conférence européenne

En gagnant la finale de la Conférence européenne à Toulouse, dimanche 1er février, l'équipe de Colomiers a prouvé qu'on peut gagner et s'amuser à la fois. Vingt-quatre heures après l'ersatz de rugby servi par Bath et Brive, à Bordeaux, Colomiers et Agen, les deux finalistes de cette « petite » Coupe d'Europe, ont produit un spectacle lumineux, un jeu libéré, plein de rythme et de mouvement. Certes les enjeux de la Conférence sont moindres que ceux de la Coupe Heineken, mais la victoire de Colomiers (43-5, sept essais à un) donne un peu d'espoir au rugby de l'hémisphère Nord. L'équipe de la banlieue toulousaine a systématiquement cherché à créer des espaces en produisant le plus grand volume de jeu possible.

***« On a essayé de s'amuser sur le terrain »*, expliqua le demi de mêlée international Fabien Galthié. Largement dominée par les équipes françaises depuis sa création, la Conférence européenne prendra une nouvelle dimension l'année prochaine, avec l'entrée en lice, notamment, de sélections nationales espagnoles et allemandes. Cette place faite aux autres rugbys européens privera la France de quatre représentants.**

Jon Callard, le pari gagnant de Bath

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« A des moments comme ça, j'essaie simplement de faire le vide dans ma tête, et de penser à tout sauf à la technique. » Lorsqu'il pose le ballon au sol, Brive mène toujours 18-16 et le temps réglementaire de la finale de la Coupe d'Europe est déjà écoulé. Jon Callard sait qu'il a la victoire au bout du pied. Klaxons, sifflements, tambours : le vacarme des supporteurs corréziens est assourdissant. Le buteur anglais n'entend rien ou presque. *« J'ai pensé à ma famille et à tous ceux pour qui je voulais réussir ce coup de pied »*, confie l'arrière de Bath.

C'est peut-être l'unique moment de passion de cette triste finale. Les nerfs de Jon Callard ne lâchent pas. La balle s'élève, vole entre les poteaux. Le titre européen change de mains. Andy Robinson, l'entraîneur de Bath, a gagné son pari. La semaine précédant la rencontre, la titularisation de Jon Callard, auteur des dix-neuf points de son équipe (un essai, une transformation et quatre pénalités) a été contestée sans relâche par la presse britannique. C'est que Jon Callard, trente-deux ans, co-entraîneur du XV de Bath, a été retenu aux dépens du jeune prodige Matt Perry, vingt et un ans, titulaire du maillot numéro 15 de l'équipe d'Angleterre. Mais Andy Robinson, vieux renard du championnat anglais, avait sa petite idée sur la façon dont cette rencontre allait se dérouler. Lors du dernier match Bath-Brive, l'arbitre écossais, M. Flemming, avait souvent sanctionné les Français dans le jeu au sol. Or, c'est le même homme qui dirige la finale. *« J'ai pensé qu'il allait nous accorder beaucoup de pénalités. Il fallait quelqu'un qui sache profiter de cette situation »*, expliquait Andy Robinson. L'autre buteur, Mike Catt, ayant raté quatre tentatives sur huit le samedi précédent, contre Richmond, il fallait choisir un vrai buteur.

« ÊTRE AU BON ENDROIT AU BON MOMENT »

« Le jour de Matt Perry viendra, mais dans des matches serrés comme une finale de Coupe d'Europe il faut un gars sûr lequel on peut compter, assène Andy Robinson. *Si je devais miser ma vie sur un coup de pied, Jon Callard est l'homme que je choisirais. »* Originaire de Newport au pays de Galles, Jon Callard joue depuis dix ans pour le club de Bath, où il totalise 1 764 points en 171 matches (66 essais, 297 transformations, 286 pénalités et un drop-goal). Sélectionné cinq fois entre 1993 et 1995 en équipe d'Angleterre, il est entré dans la légende grâce à sa pénalité décisive de 43 mètres face aux poteaux à la dernière seconde du passionnant Ecosse-Angleterre 1994. Mais n'est-ce pas dévalorisant d'être considéré uniquement comme un buteur ? *« Ce n'est pas une étiquette que je revendique*, dit-il. *Dans le rugby de haut niveau, il faut savoir lire le jeu. Moi, je crois que je suis toujours capable d'être au bon endroit au bon moment. »* La preuve : c'est lui qui, intercalé à droite de Jeremy Guscott, marque l'unique essai du match après une combinaison de la troisième ligne au départ d'une mêlée près de la ligne adverse.

« Honnêtement, je pensais que les Brivistes allaient produire plus de jeu. Mais s'ils n'ont pas réussi à franchir la ligne d'avantage avec leurs troisièmes-lignes, c'est que notre défense les a étouffés », analyse Jon Callard, qui s'avoue plus que motivé par la Coupe d'Europe et s'inquiète de son avenir : *« C'est une compétition fabuleuse pour les joueurs. Je sais qu'il y a des problèmes en coulisse, mais il faut absolument que ça continue. En tout cas, j'ai hâte de défendre ce titre. Je ne suis plus très jeune, mais j'adore jouer, vraiment. »*

Ian Borthwick

Balle au pied, les Cubains ne résistent pas aux Etats-Unis

Leurs footballeurs ont été battus (3-0) lors de la Gold Cup

OAKLAND
de notre envoyé spécial

« Cuba, Cuba, Cuba !... » Debout, les bras levés, la casquette à l'envers, Jorge Prida ne tient plus en place. Depuis cinquante minutes, il assiste, impuissant, aux tentatives désespérées de l'attaque cubaine face aux buts de l'équipe des Etats-Unis. Devant un drapeau cubain élimé, qu'il a fièrement accroché sur les gradins du stade d'Oakland, cet Américain de vingt-sept ans est certainement une des rares personnes concernées par l'issue de la rencontre de football opposant les Etats-Unis à Cuba : *« Ma mère était enceinte de moi quand elle a quitté Cuba, alors, j'ai forcément une petite pointe au cœur quand les Etats-Unis marquent un but. En tant qu'officier de Battista, mon père a même été emprisonné dans les geôles de La Havane pendant plus de six ans avant de trouver refuge en Espagne, puis aux Etats-Unis en 1971. Aujourd'hui, j'aimerais bien être le témoin d'une victoire cubaine. Mais, d'habitude, je suis plutôt supporteur des Etats-Unis. Quant à la portée politique de la rencontre, elle me laisse de marbre... »*

Le sport a parfois tendance à déformer la réalité. Et l'absence de passion qui a entouré le match de football entre l'équipe cubaine et le onze américain en est un exemple criant. Joué, dimanche 1er février, sur la pelouse détrempée du Coliseum d'Oakland, dans la proche banlieue de San Francisco, cette rencontre comptant pour la phase finale de la Gold Cup 98 – une compétition qui rassemble tous les deux ans les meilleures formations d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes (Etats-Unis, Mexique, Jamaïque, Honduras, Cuba, Salvador, Costa Rica, Trinité et Tobago, plus le Brésil en invité) n'a suscité que désintérêt et indifférence de la part du public américain : seulement 11 234 personnes ont assisté à la victoire des Etats-Unis (3-0).

SOUS-ENTENDUS POLITIQUES

Ce match présentait pourtant la particularité de mettre fin à quarante-neuf ans d'ignorance mutuelle sur les terrains de football. Lors du premier affrontement, en 1947, à La Havane, les footballeurs cubains l'avaient facilement emporté 5-2. Deux années plus tard, à Mexico, les deux équipes s'étaient retrouvées sur terrain neutre pour les qualifications de la Coupe du monde de 1950. Résultats : match nul (1-1) à l'aller et victoire (5-2) pour les Etats-Unis au retour. Depuis, plus rien ou presque. La guerre froide puis l'embargo se sont étendus jusqu'aux terrains de sport. Avant les retrouvailles d'Oakland, les dirigeants américains se sont donc employés à évacuer les sous-entendus politiques.

Du côté cubain, en revanche, les trente-cinq années d'embargo américain ne pouvaient passer à la trappe par la simple magie du sport. A voir la fougue des joueurs de Cuba, il était difficile d'imaginer que cette rencontre était, pour eux, un match comme les autres. *« Il y a forcément un intérêt supplémentaire quand l'une de nos équipes rencontre les Etats-Unis »*, a reconnu le président de la Fédération cubaine de football, Jose Reynoso, deux jours avant le match. Malgré leur générosité et deux tirs sur les poteaux, les joueurs cubains n'ont pas réussi l'exploit. Leur seule victoire est vestimentaire : autour du stade les casquettes à l'effigie du drapeau national se sont vendues par centaines.

Paul Miquel



AFP

Le Tchèque Petr Korda remporte, à trente ans, les Internationaux d'Australie

« Je suis resté longtemps en liste d'attente, mais cette fois j'ai fait la bonne réservation sur la bonne compagnie. » En quelques mots, Petr Korda a tenté de faire partager sa joie. Vainqueur expéditif du Chilien Marcelo Rios (6-2, 6-2, 6-2 en une heure et vingt-cinq minutes), lors de la finale des Internationaux d'Australie, dimanche 1er février, le Tchèque est devenu le premier trentenaire à remporter un tournoi du Grand Chelem depuis la victoire de l'Equatorien Andres Gomes sur Andre Agassi, à Roland-Garros, en 1990. Un titre qui le consolera peut-être de ses nombreuses déconvenues : une finale perdue à Paris, deux opérations à l'aine (1995-1996), une autre du sinus (1997). Cette victoire, sa première en Grand Chelem, lui offre de surcroît la place de numéro 2 mondial, derrière l'Américain Pete Sampras.

La Whitbread est partie d'Auckland pour Sao Sebastiao via le cap Horn

Peu de vent, mais une foule énorme pour encourager l'équipage féminin au départ de la cinquième étape de la course autour du monde avec escale qui a quitté la Nouvelle-Zélande le 1er février pour rallier le Brésil

Longue de 6 670 milles nautiques (plus de 12 000 km), la cinquième étape de la course autour du monde à la voile en équipage et avec escale conduit les douze monocoques en course d'Auckland (Nouvelle-Zélande) à Sao Sebastiao (Brésil), où les concurrents doivent arriver à partir du 23 février après avoir franchi le cap Horn. La foule des spectateurs a particulièrement salué le départ de l'équipage féminin d'*EF-Education* conduit par Christine Guillou qui avait accueilli à son bord notre correspondante. Le meilleur départ était pris par *Merit-Cup* de Grant Dalton. La faiblesse du vent n'a pas permis de creuser de forts écarts, les concurrents, *Innovation-Kvaerner* (Mas), *EF-Language* (Paul Cayard), *Silk-Cut* (Lawrie Smith), *Swedish-Match* (Gunnar Krantz-Erle Williams), *Brunel-Synergy* (Roy Heiner), *Toshiba* (Paul Standbridge), *Chessie-Racing* (Dee Smith), se retrouvant dans un mouchoir de poche après s'être élancés sous spi dans différentes directions.

AUCKLAND
de notre correspondante

Dimanche 1er février, le Viaduc Bassin, petit port de la ville d'Auckland, grouille de monde. Sur le ponton auquel n'accèdent que les « autorisés », les célébrités de la Whitbread donnent un dernier entretien aux télévisions : l'Anglais Lawrie Smith *(Silk Cut)*, les Américains Dennis Conner *(Toshiba)* et Paul Cayard *(EF Language)*, le jeune Norvégien Knut Forstad *(Innovation Kvaerner)*, et le Néo-Zélandais Grant Dalton *(Merit Cup)* annoncent leurs prévisions sur le déroulement de la cinquième étape, réputée la plus dure de cette circumnavigation, à cause de la distance à parcourir, 6 670 milles nautiques, soit plus de 12 000 kilomètres, mais surtout à cause des latitudes « grand sud » que le passage du cap Horn impose à la flotte.

VOILE

A 11 *h30 précises*, *EF Education*, le seul bateau féminin de la course, est prié de larguer les amarres. Les douze équipières sont applaudies, sifflées, encouragées à tue-tête par la foule. Elles cachent bien leur émotion. A peine sorties du port, ce sont des dizaines de bateaux à voile et à moteur qui viennent crier leurs voeux et leur estime à ces douze navigatrices. Un Maori passe un saut plein de roses fraîchement coupées. *« Il y en a une pour chacune, qu'elles vous portent chance »*, dit-il. *« Merci Dad »*, répond Léah Newbold, responsable de la grand-voile. Plus tard, on entend en français : *« Bonne chance les filles. On est venus de Nouméa rien que pour vous dire ça... »*

« UN DÉPART SOUS SPI »

A l'intérieur du bateau, deux équipières finissent d'organiser leur sac, mettant chaque vêtement dans un plastique étanche. Si à présent il fait plus de 30 degrés à l'ombre, d'ici cinq ou six jours un pull sec sera un luxe. D'autres s'activent à descendre les voiles que l'on avait décidé de mettre sur le pont avant de partir. Les ordres et contrordres en agacent certaines, mais rien n'y paraît. Dehors on distribue le déjeuner, un sandwich poulet-avocat, avant-dernier repas frais avant 24 jours de repas « mous », faits à partir d'eau bouillante et d'aliments lyophilisés.

« On va donc avoir un départ sous spi, je pense que tout va se passer calmement. Lily donnera le timing... », annoncent Christine Guillou, skipper, et la navigatrice Lynnath Beckley. *Plutôt concentrées et peu loquaces*, les équipières ont du mal à se laisser distraire par les trompes des paquebots ou les alarmes des bateaux à moteur que provoque systématiquement *EF Education* en s'approchant du cordon de spectateurs que la police maritime tente, tant bien que mal, de discipliner afin de dégager les abords de la ligne de départ. *« Quarante-cinq minutes du départ*, crie une voix autoritaire à l'arrière, *il est temps de mettre les chaussures. »* Le Zodiac d'*EF* qui est allé reconnaître la première bouée vient expliquer que le vent semble *tourner*. Encore quelques longs bords à tirer avant le départ. Il faut envoyer une fille en tête de mât pour amarrer le grand spi super-léger. Trois cents mètres carrés de toile ultra-légère se déploient en quelques secondes. Tout le monde *met sa montre à l'heure : il reste dix* minutes. Il n'y a plus que les neuf concurrents sur ce plan d'eau qui semble soudain immense et désert. On empanne une dernière fois pour mettre le cap sur la ligne de départ. Tous les bateaux s'avancent alors de front vers cette ligne imaginaire tracée entre le volcan Rangitoto et la côte. *« Ça y est, on est en course »*, annonce l'équipière suisse Kiny Parade. Le coup de canon confirme. Un hurlement massif monte de la foule des bateaux spectateurs, qui arrivent à pleine vitesse autour des concurrents. *« Dégagez de là, vous nous prenez notre vent »*, gueule Lynnath Beckley, doyenne à bord (42 ans), au capitaine d'un remorqueur chargé de centaines de passagers.

L'écart commence à se creuser. *Merit Cup* et *Swedish Match* semblent avoir fait le bon choix en longeant la côte. Mais quinze minutes plus tard, tous les bateaux se retrouvent comme « garés » à quelques mètres les uns des autres, sans savoir dans quelle direction se mettre pour attraper le moindre souffle. *« Plus vite »*, crient des spectateurs frustrés. *« Une risée arrive »*, annonce une équipière d'avant qui ajoute bientôt : *« Attention refusante... »* Les premières heures se passent ainsi.

Il est alors temps de débarquer les fleurs du Papa, les drapeaux du départ, et la journaliste invitée à bord. Comme s'ils n'étaient pas pressés d'aller à la rencontre des icebergs et de la neige qui les attendent sans doute vers le 60e parallèle sud, les bateaux mettront ensuite plus de 24 heures à se dégager de la côte néo-zélandaise, qu'ils longèrent doucement vers le sud, dans une brise d'à peine douze noeuds. Le calme avant la tempête...

Florence de Changy

Yves Parlier en tête de New York-San Francisco

Les trois bateaux de la Route de l'or, la course à la voile en équipage New York-San Francisco par le cap Horn, sont sortis, dimanche 1er février, du pot au noir. Entré, mercredi 28 janvier, dans cette zone où les calmes rendent la navigation difficile avec 150 milles d'avance sur Isabelle Autissier *(PRB)* et 250 sur Christophe Auguin *(Géodis)*, Yves Parlier compte désormais 243 milles d'avance sur la tenante du record de l'épreuve et 479 sur le vainqueur du Vendée Globe 1997. Yves Parlier a réussi à conserver sa cadence malgré ses problèmes d'informations météo (panne de logiciel) et une baisse de régime lors du franchissement de l'équateur, tandis que ses concurrents ont peiné dans leur progression.

Les candidats à la Coupe de l'America

Seize concurrents issus de dix pays participeront à la Coupe de l'America, qui débutera en Nouvelle-Zélande en octobre 1999.

Voici la liste des défis ayant déposé la caution de 250 000 dollars (environ 1,5 million de francs) pour leur inscription : Union nationale pour la course au large/Yaka France (France) ; Yacht Club de Cannes/Société nautique Grau-du-Roi-Port-Camargue/Esprit-Sud Challenge (France) ; Aberdeen Boat Club/Spirit of Hong Kong Challenge (Chine) ; Club Nauti/FAST 2000 (Suisse) ; Cortez Racing Association/Team Dennis Conner (Etats-Unis) ; Cruising Yacht Club of Australia/Australian Challenge (Australie) ; Monte Real Club Yates de Bayona/Real Club Nautico de Valencia/The Spanish Challenge (Espagne) ; New York Club Yacht Club/Young America Challenge (Etats-Unis) ; Nippon Yacht Club/Nippon Challenge (Japon) ; Royal Dorset Yacht Club/Spirit of Britain Challenge (Royaume-Uni) ; St Francis Yacht Club/AmericaOne Challenge (Etats-Unis) ; St Petersburg Yacht Club/Age of Russia Challenge (Russie) ; St Thomas Yacht Club/Team Caribbean (Iles Vierges) ; The San Francisco Yacht Club/America True Challenge (Etats-Unis) ; Waikiki Yacht Club/Aloha Racing Team (Hawaii) ; Yacht Club Punta Ala/Prada Challenge 2000 (Italie).

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : l'Américain Maurice Greene**, champion du monde du 100 m, a égalé, dimanche 1er février, à Stuttgart (Allemagne), le record du monde en salle du 60 m (6 sec. 41) qui appartient à son compatriote André Cason.

■ **ESCRIME : la Française Valérie Barlois a remporté**, dimanche 1er février, le tournoi de Coupe du monde d'épée de Budapest. En finale, l'épéiste a battu la Hongroise Ildiko Mincza (15-13). – *(AFP.)*

■ **CYCLISME : vingt-neuf ans après son père René De Clercq, le Belge Mario De Clercq** est devenu champion du monde de cyclo-cross, dimanche 1er février, à Middelfart (Danemark). Il a devancé son compatriote Erwin Vervecken et l'Italien Daniele Pontoni. Les Français Emmanuel Magnien et Christophe Mengin terminent respectivement sixième et huitième.

■ **FOOTBALL : résultats des 8e de finale de la Coupe de la Ligue :** Bordeaux (D1)-Le Mans (D2) 5-1 ; Sochaux (D2)-Cannes (D1) 1-0 ; Martigues (D2)-Metz (D1) 0-2 ; Marseille (D1)-Nancy (D2) 3-0 ; Lens (D1)-Niort (D2) 1-0 a. p. ; Auxerre (D1)-Toulouse (D1) 3-1 a. p. ; Poitiers (N)-Le Havre (D1) 2-1 ; Paris-SG (D1)-Montpellier (D1) 2-0.

■ **Sous les sifflets de ses supporteurs**, le FC Barcelone a repris la tête du championnat d'Espagne devant le Real de Madrid, qui devait jouer lundi, en s'imposant difficilement (2-1) face à la la « lanterne rouge », le Sporting Gijon, dimanche 1er février, lors de la 23e journée.

■ **RUGBY : Toulouse a subi sa troisième défaite de la saison**, en s'inclinant sur la pelouse de Dax (16-9), dimanche 1er février, lors de la 11e journée du championnat de France. Malgré cette contre-performance, les Stadistes restent en tête de la poule 1, talonnés par Colomiers, qui n'a pas joué pour cause de finale de Conférence européenne. Dans la poule 2, le Stade français s'est imposé à Toulon (23-17) et conserve la première place du tableau. Mais, Bègles-Bordeaux qui a écrasé Montpellier (74-8), et Perpignan, qui a battu Pau (21-15), sont respectivement deuxième et troisième, avec le même nombre de points que les Parisiens (27).

■ **SKI ALPIN : le Français Nicolas Burtin** s'est classé deuxième de la la descente de Garmisch Partenkirchen (Allemagne), samedi 31 janvier. C'est l'Autrichien Hermann Maier qui a gagné la course, son compatriote Andreas Schifferer prenant la troisième place.

■ **La Française Florence Masnada a pris**, samedi 31 janvier, la troisième place de la descente d'Aare (Suède), comptant pour la Coupe du monde féminine, derrière l'Autrichienne Renate Goetschl et l'Allemande Katja Seizinger.

■ **SKI NORDIQUE : le Jurassien Fabrice Guy a conservé son titre** de champion de France de ski de fond (10 kilomètres), samedi 31 janvier, à Autrans.

■ **LOTO** : les tirages numéro 9 du Loto effectués samedi 31 janvier ont donné les résultats suivants :

premier tirage : 3, 7, 13, 24, 30, 41, numéro complémentaire 18 ; Les rapports sont pour six bons numéros de 7 420 220 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 55 790 F, pour cinq bons numéros de 3 980 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 184 F, pour quatre bons numéros de 92 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 22 F, pour trois bons numéros de 11 F.

Second tirage : 14, 22, 34, 36, 39, 49, numéro complémentaire 37. Les rapports sont pour six bons numéros de 8 046 795 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 86 645 F, pour cinq bons numéros de 7 425 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 310 F, pour quatre bons numéros de 155 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 32 F, pour trois bons numéros de 16 F.

Fortes gelées au nord

LA MASSE d'air froid qui a envahi la moitié nord du pays ce week-end va se maintenir mardi. Le ciel se montrera plus nuageux. Au sud, la douceur ne sera pas contestée, mais une perturbation remontant de Méditerranée donnera quelques pluies.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Des bancs nuageux circuleront en matinée, mais le soleil s'imposera. Le vent de nord-est empêchera le mercure de dépasser 2 à 5 degrés.

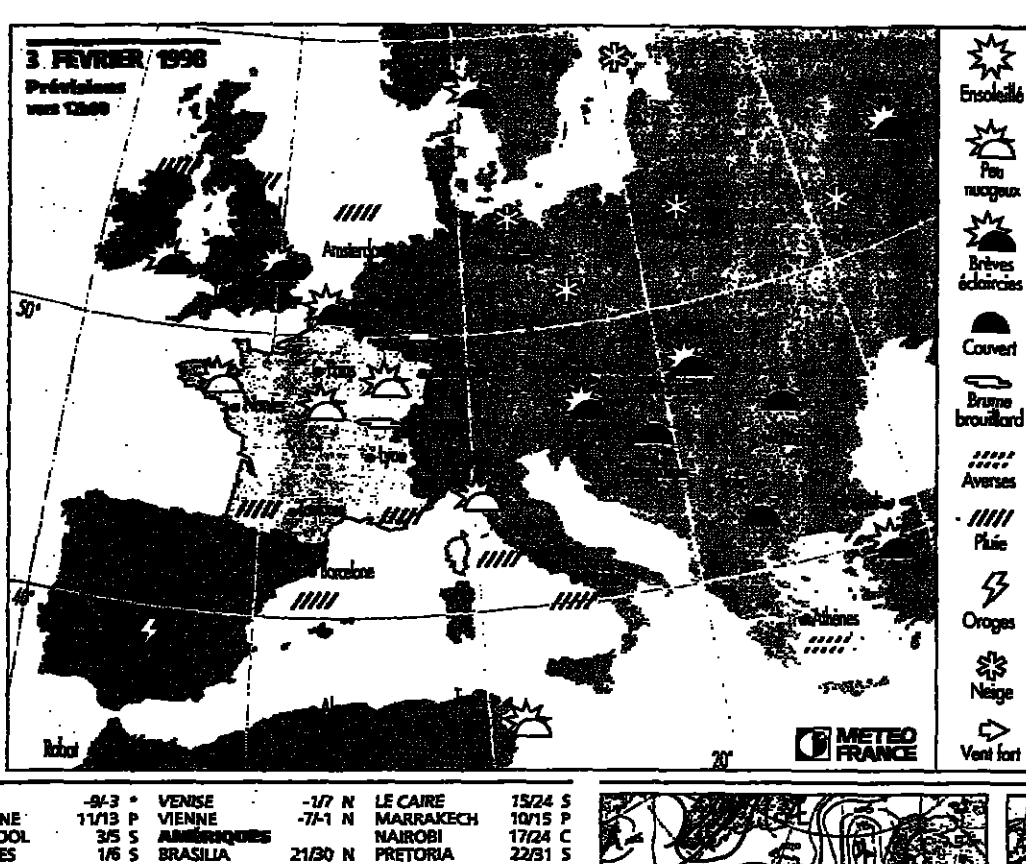
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des nuages bas circuleront près de la frontière belge. Ils seront plus morcelés au sud. La tendance est à l'amélioration dans la journée. Il fera de 0 à 5 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le val de Saône aura du mal à émerger des brouillards et du givre. Sur les autres régions, le soleil fera de belles percées. Toutefois, il faudra compter avec un peu de grisaille matinale en Alsace et en Lorraine. Après de fortes gelées matinales, les températures resteront proches de 0 degré l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Poitou-Charentes, l'impression de froid sera renforcée par un vent de nord-est, mais le soleil sera au rendez-vous. Il ne fera pas plus de 4 degrés. En Aquitaine et Midi-Pyrénées, les nuages matinaux, porteurs de pluies, auront tendance à se disloquer par le nord l'après-midi. Il fera de 10 à 12 degrés.

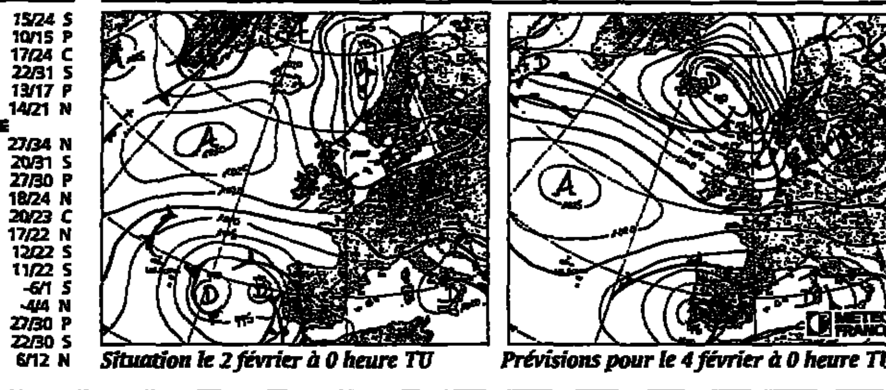
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil reste assuré dans les Alpes et le Limousin. Le Lyonnais et les vallées du nord de l'Auvergne seront dans la grisaille. Dans le sud de l'Auvergne, des pluies le matin pourront donner lieu à du verglas. Il fera de 2 à 6 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Il pleuvra du Languedoc-Roussillon à la Corse (neige au-dessus de 1 500 mètres). Ciel gris également et quelques gouttes de pluie sur la Côte d'Azur. Il fera jusqu'à 15 degrés en Corse.



PRÉVISIONS POUR LE 3 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	6/15	P
BIARRITZ	3/11	P
BORDEAUX	2/10	N
BOURGES	-8/-1	S
BREST	0/6	N
CAEN	-4/2	N
CHERBOURG	0/5	N
CLERMONT-F.	-5/1	S
DIJON	-6/2	S
GRENOBLE	3/6	S
LILLE	-5/1	N
LIMOGES	-1/5	N
LYON	-2/2	S
MARSEILLE	6/12	P
NANCY	-11/1	N
NANTES	-5/3	S
NICE	6/12	P
PARIS	-7/2	N
PAU	2/11	P
PERPIGNAN	7/10	P
RENNES	-4/4	N
ST-ETIENNE	-4/0	S
STRASBOURG	-9/0	N
TOULOUSE	4/11	P
TOURS	-8/0	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	25/30	N
FORT-DE-FR.	22/28	S
NOUMEA	25/30	C
PAPEETE	26/30	P
POINTE-A-PIT.	23/29	S
ST-DENIS-RÉ.	26/32	N
EUROPE		
AMSTERDAM	2/5	P
ATHENES	9/16	N
BARCELONE	11/13	P
BELFAST	2/6	N
BELGRADE	-5/3	C
BERLIN	-5/1	*
BERNE	-6/0	C
BRUXELLES	1/4	N
BUCAREST	-7/-2	C
BUDAPEST	-6/0	S
COPENHAGUE	-6/-1	*
DUBLIN	3/6	S
FRANCFORT	-5/3	N
GENEVE	-2/2	N
HELSINKI	-11/-5	*
ISTANBUL	5/9	N
KIEV	-9/-3	*
LISBONNE	11/13	P
LIVERPOOL	3/5	S
LONDRES	1/6	S
LUXEMBOURG	-5/2	N
MADRID	6/12	P
MILAN	-1/8	N
MOSCOU	-12/-9	N
MUNICH	-8/1	N
NAPLES	8/14	N
OSLO	-16/-11	N
PALMA DE M.	13/16	P
PRAGUE	-7/-3	*
ROME	7/12	P
SEVILLE	10/15	P
SOFIA	-4/3	C
ST-PETERSB.	-11/-9	N
STOCKHOLM	-6/-2	*
TENERIFE	12/16	S
VARSOVIE	-11/-5	N
VENISE	-1/7	N
VIENNE	-7/-1	N
AMÉRIQUES		
BRASILIA	21/30	N
BUENOS AIR.	16/21	P
CARACAS	23/30	S
CHICAGO	-2/1	C
LIMA	25/29	C
LOS ANGELES	11/14	P
MEXICO	4/21	S
MONTREAL	-4/-1	C
NEW YORK	3/9	C
SAN FRANCIS.	10/13	C
SANTIAGO/CHI	14/27	C
TORONTO	-3/1	C
WASHINGTON	2/11	C
AFRIQUE		
ALGER	13/21	N
DAKAR	21/26	S
KINSHASA	22/33	S
LE CAIRE	15/24	S
MARRAKECH	10/15	P
NAIROBI	17/24	C
PRETORIA	22/31	S
RABAT	13/17	P
TUNIS	14/21	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	27/34	N
BOMBAY	20/31	S
DJAKARTA	27/30	P
DUBAI	18/24	N
HANOI	20/23	C
HONGKONG	17/22	N
JERUSALEM	12/22	S
NEW DEHLI	11/22	S
PEKIN	-6/1	S
SEOUL	-4/4	N
SINGAPOUR	27/30	P
SYDNEY	22/30	S
TOKYO	6/12	N


Situation le 2 février à 0 heure TU — *Prévisions pour le 4 février à 0 heure TU*

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉGYPTE.** Le président de la Fédération internationale des voyagistes (IFTO), Martin Brackenbury, qui est également directeur général d'un important groupe de voyages à destination de l'Egypte, a souligné *« qu'il y avait de bonnes raisons pour avoir une plus grande confiance »* dans la sécurité dans la région de Louxor où, en novembre 1997, un attentat avait fait 68 morts, dont 58 touristes étrangers.

■ **DUBAÏ.** Emirates, la compagnie aérienne des Emirats arabes unis, a décidé d'implanter un complexe hôtelier à 40 km de l'aéroport de Dubaï, dont 98 % des 16 km² seront consacrés à une réserve de la flore et de la faune du désert. Composé de 24 suites avec piscine particulière et patio, d'une suite royale, d'une aire de loisirs et d'un centre d'affaires, l'hôtel devrait ouvrir ses portes au début de 1999.

CLIMATOLOGIE

Plus de gaz à effet de serre égale moins de neige dans les Alpes et les Pyrénées

« NOËL AU BALCON, Pâques sans tisons »... Peut-être, dans les prochaines décennies, faudra-t-il reformuler ainsi le vieux dicton. Le réchauffement de la planète annoncé par la plupart des experts risque en effet de faire fondre le manteau neigeux saisonnier des régions montagneuses, particulièrement de moyenne altitude. Les chercheurs du Centre d'études de la neige (CEN) de Météo France, à Grenoble, ont même évalué cet impact, considérable selon leurs projections, sur les Alpes et les Pyrénées.

Le suivi, depuis 1961, des hauteurs de neige au col de Porte, dans le massif de la Chartreuse, où le CEN possède un laboratoire, fait apparaître une alternance d'hivers abondamment ou au contraire peu enneigés, sans périodicité ni tendance manifestes. Mais si l'hypothèse retenue par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui prévoit un doublement des concentrations de gaz à effet de serre et un réchauffement moyen de la planète de 2 °C au cours du siècle prochain, se vérifiait, alors *« la couverture neigeuse serait fortement perturbée »*, prédit Eric Martin, directeur du centre d'études.

Pour arriver à cette conclusion, l'équipe grenobloise a fait « tourner » Safran et Crocus, deux logiciels conçus à l'origine pour la prévision du risque d'avalanche. Le premier calcule, à partir des observations de terrain – nécessairement partielles – fournies par le réseau nivométéorologique de Météo France, les paramètres (température, humidité, vent...) propres à chaque site de montagne, à des altitudes et sous des expositions différentes. Soit, pour les Alpes françaises et le versant hexagonal des Pyrénées, près de 2 500 « microclimats ». Le second modèle intègre toutes ces données pour décrire l'état interne du manteau neigeux et prévoir ainsi son évolution : métamorphose des grains, fonte, tassement...

LE SUD PLUS TOUCHÉ

Les chercheurs du CEN ont pris comme période de référence les années 1981 à 1991, pendant lesquelles ils ont estimé, à l'aide de Safran et de Crocus, la durée annuelle moyenne de l'enneigement, à une altitude de 1 500 mètres. Ils ont ensuite effectué une autre simulation, en relevant les températures de 1,8 °C. Dans ces conditions, des chutes de neige tardives en hiver et une fonte précoce au printemps écourtent de 20 à 45 %, selon les zones, la longévité du couvert neigeux. Les Alpes perdent une quarantaine de journées d'enneigement, les sommets les plus méridionaux étant aussi les plus pénalisés. La perte est encore plus sèche sur les versants pyrénéens, où elle s'étage entre 30 et 49 jours.

La méthode adoptée n'est sans doute pas infaillible. Le CEN a posé comme postulat une constance de la masse totale des précipitations, avec, du fait du radoucissement, une transformation d'une partie des chutes de neige en pluie. Or, une hausse de la température de la planète devrait, logiquement, intensifier le processus d'évaporation et de condensation, donc accroître le volume global des précipitations. Mais, indique Eric Martin, *« une augmentation des précipitations hivernales ne compenserait que très partiellement l'impact du réchauffement sur la durée de l'enneigement »*. En effet, à moyenne altitude, l'éventuel surplus de poudre blanche serait rapidement perdu au printemps, en raison d'une fonte accélérée.

PETIT ÉCART, GRANDS EFFETS

Les chercheurs grenoblois ont poussé plus avant leur prospection – en se limitant aux Alpes –, à partir de deux simulations réalisées, l'une par des experts allemands du Max-Planck Institut de Hambourg, l'autre par les météorologues anglais du Hadley Center de Bracknell, près de Londres.

Ces deux modèles prévoient, si les émissions de gaz à effet de serre sont multipliées par deux, une élévation de la température de la surface des océans de 0,96 °C dans le premier cas, et de 1,14 °C dans le second. Petit écart, grands effets : dans le scénario germanique, le régime des précipitations diffère peu de celui qui prévaut aujourd'hui, alors que dans le canevas britannique, les précipitations sont nettement réduites.

Le CEN a livré ces données au couple Safran-Crocus. Pour les zones de moyenne montagne, les résultats confirment la première étude, avec toutefois une fourchette plus large : les reliefs alpins perdent entre 10 et 35 journées d'enneigement, avec les données du Max-Planck Institut, entre 28 et 67 journées avec celles du Hadley Center. Mais, à 3 000 mètres d'altitude, les conclusions sont en revanche contradictoires : la saison des neiges reste fortement amputée avec le modèle anglais, alors que, avec l'allemand, elle est prolongée d'une vingtaine de jours.

« Nous savons encore peu de chose sur les rouages complexes de la machine climatique », admet le directeur du CEN. Pour progresser, il compte sur l'exploitation de modèles couplés des circulations atmosphérique et océanique. Tout en sachant que les hautes terres et leur parure nivale formeront sans doute toujours une équation à plusieurs inconnues.

Pierre Le Hir

Le cycle de l'eau risque d'être perturbé

Le tourisme blanc et l'économie montagnarde sont bien sûr menacés par un tarissement de la « filière » neige, qui n'épargnerait que les stations de sports d'hiver dotées d'un domaine skiable de haute altitude. Mais un tel changement risque aussi de perturber gravement le cycle de l'eau, dont le manteau neigeux constitue une composante essentielle. Une fonte printanière anticipée de plusieurs semaines, par rapport au régime actuel, pourrait entraîner un étiage estival des rivières plus précoce, donc des difficultés de gestion des ressources hydrologiques des régions de montagne. En outre, les chercheurs de Météo France s'interrogent sur les conséquences que pourrait avoir le réchauffement climatique sur le type, le nombre et l'ampleur des avalanches. *« Moins de neige ne signifie pas forcément moins d'avalanches »*, souligne le Centre d'études de la neige.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98029

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II									■		
III										■	
IV			■			■					
V						■					
VI						■					
VII					■			■			
VIII				■					■		
IX			■				■				
X					■					■	
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Sensible au genre masculin dans le recrutement et chez les ministres. – II. Parle pour endormir. Se donne en spectacle à Tokyo. – III. Douce et légère. – IV. Possessif. Un peu d'aventure. Dégoulinant après l'effort. – V. Esclave d'Etat. Donner les moyens de faire face. – VI. Chef-lieu de département. L'ouvrira en grand. – VII. Dieux guerriers du Nord. Personnel et singulier. La base de la rose. – VIII. Ailes franco-britanniques. Ouvre et ferme les robinets de l'or noir. Renforce l'affirmation. – IX. Dans le Bible. Lieu de rencontre. Pâte batave. – X. Monte de l'arène. Le moment de se remetre à l'eau. – XI. Ils sont maintenant sans effet.

VERTICALEMENT

1. L'horreur à son comble. – 2. Que l'on peut diriger à sa guise. – 3. En fait voir de toutes les couleurs. Passe sous silence. Pris en connaissance. – 4. Mîtes à jour. Vent léger. – 5. Font monter la température. Refuge pour le rat. – 6. Cachée sous la croûte. Fait le vide où il passe. – 7. Quand le temps ne fait rien à l'affaire. En boule. – 8. Le repos du poète. Génie des contes persans. – 9. Architecte américain contemporain. Article. – 10. Préposition. Nobel chilien. – 11. A depuis longtemps tout l'avenir devant lui.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98028

HORIZONTALEMENT

I. Scrutateurs. – II. Peine. Noé. – III. Alternateur. – IV. Tee. Méduser. – V. Ib. Ricin. Se. – VI. Orion. Tep. – VII. Ne. Suai. Ici. – VIII. Assistons. – IX. OE. On. Ter. – X. Taurin. Dose. – XI. Enlèvements.

VERTICALEMENT

1. Spationaute. – 2. Célèbres. An. – 3. Rite. Soûl. – 4. Une. Rosière. – 5. Terminus. Iv. – 6. Nec. Atone. – 7. Tradition. – 8. Tune. Dé. – 9. Unes. Piston. – 10. Roues. Est. – 11. Serre-livres.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 55

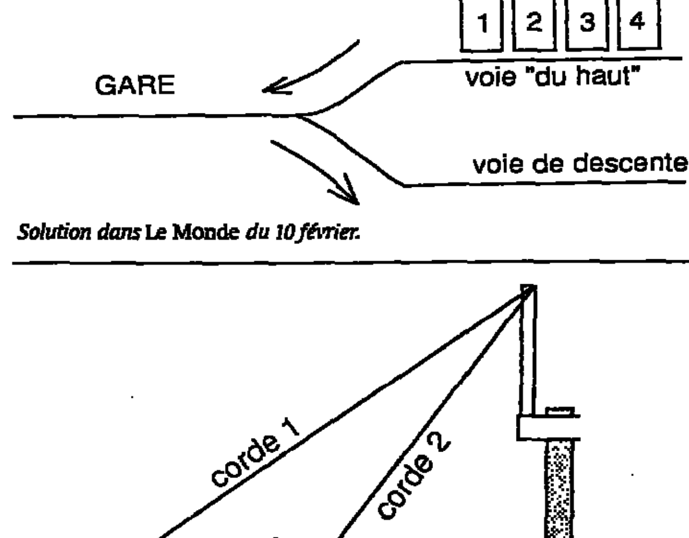
Vacances aux sports d'hiver

LE SOIR, après la fermeture des pistes, les cabines de téléphérique sont rangées au garage, comme dans la disposition ci-contre (elles sont placées dans l'ordre 1, 2, 3, 4 sur la voie du haut). On les prépare alors au départ du lendemain (elles partent de la voie du bas) par une série de manœuvres, selon une règle simple : chaque cabine se déplace en sens unique (ce n'est pas comme dans un aiguillage), soit de la voie du haut vers la gare, soit de la gare vers la voie de descente.

Quelles manœuvres successives opérer pour que les cabines se retrouvent sur la voie de descente dans l'ordre, de gauche à droite : 1, 4, 3, 2 (la 2 en premier, puis la 3, la 4 et la 1) ?

Dans combien d'ordres différents peuvent-elles repartir ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 1998



Solution dans Le Monde *du 10 février.*

SOLUTION DU PROBLÈME N° 54
(paru dans *Le Monde* du 27 janvier)
Le bateau avance de plus de 1 mètre. Il suffit de savoir que, dans un triangle, un côté est toujours compris entre la somme et la différence des deux autres. L'avancée du bateau est donc supérieure à la différence de longueur des deux positions de la corde, 1 mètre.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PHOTOGRAPHIE *Le 2 mai 1997, Sotheby's a dispersé une collection éblouissante à la provenance énigmatique, celle d'Helene Anderson, comprenant des œuvres des plus grands artistes de l'avant-garde des années 20 : Moholy-Nagy, Lissitzky, Man Ray, Hausmann, Rodtchenko... Cette vente historique a rapporté 17,2 millions de francs.* ● **UN HISTORIEN D'ART**, *Herbert Molderings, vient de prouver, dans un article publié par la Frankfurter Allgemeine Zeitung, que ce trésor appartenait en fait à Kurt Kirchbach, membre du parti nazi dans les années 30. Il raconte au Monde les détails de son enquête, qui a permis de mettre au jour une incroyable supercherie.* ● **HERBERT MOLDERLINGS** *affirme encore que 380 photographies manqueraient à cette collection, dont plusieurs chefs-d'œuvre de Florence Henri ou d'Imogen Cunningham.*

La stupéfiante collection Helene Anderson était un conte de fées

En 1997, Sotheby's a vendu aux enchères le plus beau catalogue de photographies des années 20. Si les images sont authentiques, un historien d'art, Herbert Molderings, a prouvé que la provenance était fausse. Il explique au « Monde » que le vrai collectionneur était Kurt Kirchbach, membre du Parti nazi

C'ÉTAIT LA PLUS BELLE, la plus excitante, mais aussi la plus troublante vente aux enchères de photographies de l'histoire. Le 2 mai 1997, à Londres, Sotheby's a dispersé la collection de l'Allemande Helene Anderson (1891-1970). Le catalogue donnait encore plus de piquant à des images qui n'en manquaient pas, en racontant la passion, les photos données par ses parents, ce trésor qualifié de « *talisman* » par la prétendue collectionneuse. Or, si les épreuves sont bien authentiques, un historien d'art vient de prouver que tout ce récit est un conte de fées, et que ce n'est pas Mme Anderson qui a acheté et rassemblé cette collection inestimable.

Le nom de Helene Anderson ne disait d'ailleurs strictement rien aux spécialistes, et pourtant, selon la maison britannique, cette énigmatique Allemande avait rassemblé, entre le milieu des années 20 et 1932, le gratin de l'avant-garde : Moholy-Nagy, Lissitzky, Man Ray, Hausmann, Rodtchenko, Umbo, Blossfeld, Florence Henri, Renger-Patzsch, Weston... (*Le Monde* du 3 mai 1997).

Tout ce qui compte de collectionneurs importants était à Londres pour cette vente historique. On en attendait 10 millions de francs. Elle en a atteint 17,2 millions – un record pour la photographie, et un beau pactole pour le vendeur, le fils de Helene Anderson, mystérieux personnage qui refuse de s'exprimer.

Dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 29 janvier, l'expert allemand Herbert Molderings a publié la véritable histoire de cette collection. Il lui a fallu six mois d'enquête et la lecture de milliers d'archives pour découvrir ce qui ressemble à une extraordinaire supercherie. Et trouver le nom du véritable collectionneur : Kurt Kirchbach, membre du Parti nazi dans les années 30. Alors, comment cette richissime collection est-elle tombée entre les mains de la famille Anderson ? Herbert Molderings raconte pour *Le Monde* les détails de son enquête.

« Comment avez-vous été amené à vous intéresser à la collection Anderson ?

– L'histoire racontée sur le catalogue de la vente était invraisemblable. L'héritier Anderson n'avançait aucune preuve justifiant que sa mère avait rassemblé cette collection. La veille des enchères, j'ai demandé à Philippe Garner, de Sotheby's, s'il pouvait me montrer un document, un bout de papier, n'importe quoi, qui le prouverait. Il n'avait rien. J'ai voulu en avoir le cœur net.

– Comment s'est déroulée votre enquête ?

– Je suis parti d'un photomontage de Vordemberge-Gildewart, qui contient un texte inscrit dans une forme d'œuf, uniquement lisible à la loupe. Il y avait un nom : Hildebrand Gurlitt, directeur du Musée de Zwickau (ex-RDA), à partir de 1925. Je me suis plongé dans les archives de Vordemberge-Gildewart, conservées à Hambourg. Il était surtout connu comme peintre. Et j'apprends que, en décembre 1929, Gurlitt lui achète, dans son atelier, ce lot 201. Aucune trace d'Anderson...

» J'avais également remarqué une incongruité dans la collection : huit photos des Britanniques Hill et Anderson, qui datent de 1845, alors que la collection est, pour le reste, entièrement consacrée aux années 20. Que faisaient-elles là ? Selon le catalogue Sotheby's, ce seraient les parents de Helene Anderson qui les lui auraient données. J'ai eu du mal à y croire. Je savais que le directeur du Musée de Lübeck (ex-RDA) avait acheté, en 1932 à Edimbourg, une quarantaine de Hill et Adamson. Or les archives de Lübeck prouvent que ces huit photos ont été vendues en 1932 par Heise, 10 marks pièce, toujours à Gurlitt. Ces indices m'ont incité à poursuivre mes recherches.

– Comment avez-vous finalement trouvé le nom du vrai collectionneur ?

– Parmi les huit photos de Hill et Adamson vendues par Heise à Gurlitt, une l'a été par erreur – le numéro 73 dans le catalogue. Heise a voulu la récupérer. Mais Gurlitt lui répond qu'elle se trouve déjà chez le collectionneur pour le compte duquel il avait fait la transaction. Dans une autre lettre de 1930, Heise demande à Gurlitt si « *son ami collectionneur* » ne peut pas acheter vingt photos de grand format, à 20 marks pièce, du photographe Renger-Patzsch. Documents à l'appui, je peux aujourd'hui affirmer que Gurlitt a monté, entre 1929 et 1932, une collection pour un ami qui s'appelait Kurt Kirchbach. La collection Anderson est donc la collection Kirchbach.

– Mais qui était ce Kurt Kirchbach ?

– Un industriel de Dresde. Le patron d'une usine qui fabriquait des semelles de frein et des plateaux d'embrayage. Il avait trente-huit ans quand il a commencé sa collection de photographies. Il collectionnait aussi la peinture expressionniste : Nolde, Marc, Corinth, Rohlfs... Gurlitt était un ami de jeunesse et défendait dans son Musée de Zwickau l'art expressionniste et abstrait. Ensemble, ils ont visité l'historique exposition « Film und Foto » de Stuttgart, durant l'été 1929. C'est là que tout se joue. L'exposition les fascine. Gurlitt persuade son ami de collectionner des photographies. Ce n'était pas un problème financier puisque avec un seul de ses tableaux de Corinth Kirchbach aurait pu acheter près de mille photos de Moholy-Nagy, Rodtchenko ou Man Ray ! Une photo ne coûtait que 5 à 20 marks à l'époque, ce qui est fou quand on sait que certaines se sont vendues 1 million de francs chez Sotheby's.

» Kirchbach a donné argent et carte blanche à Gurlitt pour acheter. Les premières acquisitions viennent directement de l'exposition « Film und Foto ». Renger-Patzsch en premier, les Weston, les Russes comme Vertov... Et c'est comme cela que s'est constituée la première, la plus belle collection internationale et privée de photographies modernes.

– La collection Kirchbach a-t-elle été montrée au public ?

– Une fois. En 1930, Gurlitt est renvoyé du Musée de Zwickau par les nazis pour avoir défendu l'art expressionniste et moderne. Il est d'ailleurs le premier responsable de musée à être victime d'une telle sanction. En mai 1931, il est nommé directeur du Centre d'art de Hambourg, où il expose la collection Kirchbach en janvier 1932. Les archives du musée ont brûlé pendant la guerre. J'ai donc consulté la presse régionale où j'ai trouvé d'importants comptes rendus, notamment dans le *Hamburger Frendenblatt*. L'article est signé Karl Georg Heise, principal spécialiste de la photographie moderne allemande. Que dit-il ? Que c'est la meilleure exposition qu'il ai jamais vue sur le sujet. Que voit-on ? Des images de la prétendue collection Anderson.

– Pourquoi Kirchbach est-il inconnu des historiens de la photographie ?

– A cause de l'arrivée au pouvoir de Hitler, en 1933. Gurlitt est viré de son poste et devient marchand de tableaux. Kirchbach, quant à lui, adhère au Parti nazi (NSDAP) le 1er mai. Vous voyez la situation : il a créé une collection remplie d'œuvres russes et d'artistes du Bauhaus que les nazis qualifiaient de « *culture bolchevique* » ou d'« *art dégénéré* » ! Pour ne pas se compromettre, Kirchbach a caché sa collection entre 1933 et 1945. Après la guerre, il s'installe à Düsseldorf. Une commission britannique l'ayant déclaré « *simple sympathisant* » du nazisme, il reprend son activité d'industriel. Il meurt en 1967 à Fribourg, en Allemagne.

– Et que devient la collection Kirchbach ?

– Sa femme, Hildegard Kirchbach, en hérite. Elle est morte dans une maison de retraite à Bâle, en 1995, un an avant qu'une partie de la collection Anderson ne réapparaisse : 221 photos sur les 600 environ rassemblées par Kirchbach.

– Comment le fils de Helene Anderson a-t-il pu se retrouver en possession de ces photographies ?

– Anderson n'est que le nom de jeune fille d'Helene. Elle a épousé, dans les années 20, un dénommé Emil Burdack. Or la directrice de la maison de retraite où est morte Hildegard Kirchbach s'appelle Angelica Burdack ! Et la description que l'on m'a faite de son mari – un Allemand de cinquante-cinq ans environ, boitant légèrement et ayant un problème d'élocution – ressemble exactement à celle que les experts de Sotheby's m'ont faite du vendeur, à Londres. Est-ce bien la même personne ? Que s'est-il passé dans cette maison de retraite ? Du vol au don, toutes les spéculations sont possibles. C'est au vendeur de s'expliquer puisqu'on sait qu'il a déjà menti à propos de l'origine de la collection.

– Hildegard Kirchbach a-t-elle un héritier ?

– Oui. Un avocat installé à Zurich dont je ne peux donner le nom. Mais il est déterminé à éclairer cette affaire et à réclamer son droit. Cette histoire est donc loin d'être terminée. »

Propos recueillis par
Michel Guerrin



D. R.

Florence Henri, « Autoportrait », 1928. Des natures mortes de cette artiste, prises dans un miroir, compteraient parmi les photographies manquantes de la collection Kirchbach.

Chefs-d'œuvre manquants

Les 221 photographies vendues par Sotheby's à Londres, le 2 mai 1997, ne constituent qu'une partie de la collection Kirchbach. Documents à l'appui, Herbert Molderings peut prouver que le collectionneur avait accumulé 600 photographies environ jusqu'en 1932. Il en manque donc autour de 380. S'appuyant notamment sur les articles de presse, publiés à l'occasion de l'exposition de Hambourg, Herbert Molderings affirme que quelques chefs-d'œuvre figurent parmi les pièces manquantes : des natures mortes de Florence Henri prises dans un miroir, d'autres de Peter Hans (professeur au Bauhaus de Dessau, en 1929), des photographies érotiques de plantes d'Imogen Cunningham, des images d'Erfurth, Finsler. Et la majorité des images concernant la danse et la haute montagne dans l'exposition de Hambourg. « *Nous pouvons maintenant espérer les retrouver* », affirme Herbert Molderings.

Un spécialiste du XXe siècle

L'Allemand Herbert Molderings, quarante-neuf ans, est un historien d'art spécialisé dans le *XXe siècle et la photographie moderne (entre-deux-guerres)*. Il enseigne à la Ruhr Universität de Bochum. Il a publié des monographies de Marcel Duchamp, Umbo, Moholy-Nagy, Man Ray, ainsi que des livres sur l'école du Bauhaus, *Kupka ou Apollinaire*. Directeur de la Kunsthalle de Münster entre 1975 et 1978, il a, notamment, monté la partie photographie de l'exposition « Paris-Berlin » au Centre Pompidou (1978), l'exposition « Florence Henri » au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (1979) et la rétrospective « Umbo » au Centre national de la photographie (1996).

Des révélations délicates pour Sotheby's

LES RÉVÉLATIONS de Herbert Molderings sur la collection Kirchbach sont exemplaires. Et risquent d'avoir des conséquences vertigineuses. Elles sont le résultat d'un vrai travail d'historien, qui établit des faits à partir des archives. Cette approche reste rare dans le monde de la photographie, dominé par des passionnés qui se contentent de s'enthousiasmer devant de belles épreuves et des formes pour mieux oblitérer l'étude scientifique des archives afin de reconstituer l'histoire, le parcours et le contexte des images.

C'est bien le fragile statut de la photographie que confirme cette mésaventure : une collection de peintures consacrée à la même période, avec des cotes encore plus vertigineuses, aurait bénéficié de plus de soins, d'études et de recherches avant de lancer une vente qui s'annonçait juteuse. Sotheby's a fait preuve d'une incroyable légèreté en se contentant de reprendre, sans la moindre preuve, l'improbable version du vendeur. Ses experts auraient pu trouver les mêmes éléments que Herbert Molderings, s'ils s'étaient donné du temps. Et s'ils l'avaient voulu.

« PREUVES SOLIDES »

« *Cette enquête, ce n'était pas à moi de la faire*, répond Philippe Garner, responsable de la vente chez Sotheby's, *nous ne sommes pas tenus d'exiger du vendeur un document de propriété.* » Il n'empêche, cet expert se montre embarrassé et ne conteste pas les révélations de Herbert Molderings. Il les juge « *graves* », « *fascinantes* », appuyées sur des « *preuves solides* », venant d'un « *spécialiste sérieux* ». Il reconnaît que ce qui était écrit dans le catalogue sur la constitution de la collection était « *sans doute faux* » et qu'il aurait préféré « *connaître ces éléments avant la vente* ». Et préfère insister sur « *les questions déterminantes qui restent à élucider* ». Comment et à quelle date Helene Anderson ou son fils sont entrés en possession de la collection Kirchbach ? Où sont passées les 380 photos manquantes ?

Les experts de Sotheby's vont sans doute maintenant demander quelques explications au vendeur, l'héritier d'Helene Anderson. « *Il est possible qu'il ne m'ait pas tout dit* », reconnaît Philippe Garner. L'expert confie que c'est lui qui n'a pas voulu dévoiler le nom du vendeur, avant la mise aux enchères, ni qu'Helene Anderson avait épousé un M. Burdack. « *Je ne voulais pas qu'il soit poursuivi par les marchands et risquer de voir la vente nous échapper. J'ai voulu créer une distance entre lui et le marché.* » En allant chez Sotheby's, le vendeur était pourtant au cœur du marché. Et donner son nom aurait aidé à déboucher plus vite sur la vérité.

Au cas où l'héritier des Kirchbach prouverait qu'il a été spolié, on peut s'attendre à une longue bataille juridique entre ce dernier, le vendeur, Sotheby's et ceux – musées comme personnes privées – qui ont acheté les 221 lots, le 2 mai 1997 à Londres. « *Je vais consulter notre département juridique* », répond Philippe Garner, prudent.

On le comprend. Le propriétaire aurait alors la possibilité soit de demander la restitution des épreuves – et Sotheby's devra alors racheter les œuvres aux collectionneurs –, soit d'exiger sa part du revenu d'enchères qui ont atteint 17,2 millions de francs. Au-delà de ces spéculations, c'est l'image de marque de Sotheby's qui est touchée.

M. G.

50 000 spectateurs à Nantes pour célébrer Brahms superstar

Les Folles Journées, consacrées au compositeur allemand, ont battu leur record de fréquentation

Après celles dédiées, les années précédentes, à *Mozart*, Beethoven et Schubert, les Folles Journées de Nantes consacrées à Brahms, samedi 31 janvier et dimanche 1er février, ont pulvérisé leur record de fréquentation. Cent ans après sa mort, 650 musiciens et artistes du monde entier ont rendu un hommage exceptionnel au compositeur allemand en interprétant la quasi-intégralité de ses œuvres à la Cité des congrès.

NANTES
de nos envoyés spéciaux

Brahms n'aimait pas beaucoup la musique française de son temps – hormis *Carmen*. Et il adulait Bismarck. La France d'après la guerre de 1870 ne l'aima donc guère, lui reprochant ses développements fastidieux, l'épaisseur de ses orchestrations, son côté teuton et cette manie d'ajouter *poco* devant ses indications de tempo. Le malentendu dura jusque dans les années 50, même si des milliers de bébés tricolores se seront endormis en écoutant sa *Berceuse*, le morceau le plus utilisé dans les boîtes à musique. En 1958, le public fit un triomphe à la bande originale des *Amants*, le film de Louis Malle. Ce n'était autre que les variations de son *Premier Sextuor* à cordes, pour le coup plutôt du genre *molto passionato*. L'année suivante, Françoise Sagan posa enfin la question essentielle.

Qui aurait imaginé cependant que le Bagad de Saint-Nazaire inscrirait cette même *Berceuse* et quelques *Danses hongroises* à son répertoire ? C'est fait ! Brahms se chantera dorénavant sur la bombarde et rimera avec le BZH du Front de libération de la Bretagne. Enfin presque. Les 31 janvier et 1er février, Nantes a fêté ce compositeur, qui a pulvérisé les précédents records établis par Mozart, Beethoven et Schubert. Plus de 50 000 tickets vendus, une foule aussi dense qu'à la station Auber à 18 heures. Mais les gens se parlent en faisant la queue pour entrer dans l'une des salles où se donnent les concerts, pour acheter des livres, des disques, avaler un sandwich en vitesse ou déjeuner dans un des restaurants du lieu.

FORMATIONS INSOLITES

Comment choisir ? Il valait mieux déplier le grand menu de ces deux jours pour faire des petites croix en face des artistes, des salles et des horaires, puis s'en aller dans le grand hall. Un kiosque à musique, entouré de chaises et de gradins, proposait des concerts assez épatants de fanfares jouant des transcriptions, du quatre mains, des chœurs, etc. Et de là, partir vers le lieu de son choix.

A la Folle Journée, impossible d'entrer dans une salle quand un concert a commencé. Dehors, c'est la cohue ; à l'intérieur, le public est dans le noir, calme, silencieux, attentif, prêt à aimer. Public plus mélangé le dimanche : on vient en famille, avec enfants et grands-parents. Sur scène, le plus piquant, c'est ce mélange de générations et de cultures, ces formations insolites, ces brèves rencontres, retrouvailles de copains ou découverte de collègues inconnus venus de loin. Un Manhattan Transfer qui prendrait du sens par la musique.

Trio d'occasion, par exemple, que celui formé par le violoniste Renaud Capuçon, le violoncelliste Jean-Guilhen Queyras et la pianiste Marie-Josèphe Jude. Mais ces jeunes musiciens, complices d'un jour, ont insufflé aux *Premier* et *Troisième Trios* une magnifique intensité, et le Brésilien Antonio Meneses aura réussi à s'immiscer dans le Quatuor Ysaÿe pour un *Sextuor* âpre et émouvant et d'une tenue instrumentale de grande classe. Le contraire du Quatuor Linsay qui, le samedi 31 au soir, accompagnait Nelson Freire dans le *Quintette* : bon sang ! que le premier violon joue faux ! Mais quel artiste et quel quatuor à la musicalité prégnante ! Mille personnes debout ovationnant, à minuit, ce Brahms-là, qui n'est pas le plus facile, et l'émotion redouble.

RIEN DE BANAL

A la pianiste Hélène Grimaud, le *Premier Concerto* de Brahms ! Comme le disent Nicolas Angelich et François-Frédéric Guy, qui ne sont ni sots, ni manchots : *« Il suffit de l'entendre jouer une phrase quand elle essaie un piano pour savoir que c'est une grande. »* Enchâssée dans l'Orchestre symphonique de Berlin, Grimaud donne une interprétation aussi mystérieuse qu'électrisante de ce chef-d'œuvre et, dans le mouvement lent, ferait pleurer des pierres. Elle a vingt-sept ans, vit avec une meute de loups, aux Etats-Unis. C'est quand même pas Brahms qui va l'intimider.

D'ailleurs, à vrai dire, nous n'aurons rien entendu de banal, voire de mauvais, au cours de ses deux jours. On ne garantira pas qu'il n'y a pas eu un concert raté. *Mais de belles surprises, ça oui. Le violoniste Renaud Capuçon dans le Concerto*, excellemment accompa*gné par l'Orchestre de Bretagne* et Stefan Sanderling, aura fait un *triomphe et épaté ses collègues.* Quelle passion ! Quel feu ! Quelle sincérité dans l'expression ! Voilà qui fait pardonner quelques pailles d'intonation et une petite tendance à presser. Chez la pianiste Claire-Marie Le Guay, la *Deuxième Sonate*, réfléchie, jouée de façon intransigeante, ordonnée, ne manquait que d'une sonorité plus rayonnante pour provoquer la même admiration que Grimaud dans la même œuvre quelques heures plus tard, devant une salle conquise.

De qui pourrait-on encore parler ? Ah oui ! de Sado, le chef d'orchestre qui réalise des miracles avec l'Orchestre Lamoureux et prouve, face à celui de Bordeaux, que ce n'est pas une vue de l'esprit, même si la direction d'orchestre peut relever de la magie : donner l'illusion que cette formation très fragile sonne avec une plénitude très brahmsienne relève de l'exploit. Avec Jean-François Heisser, ils auront donné un *Second Concerto* impressionnant d'équilibre et de vraie grandeur, noble sans ostentation. On a retrouvé le baryton allemand Stephan Grenz, accompagné par le pianiste Eric Schneider. A vingt-quatre ans, c'est déjà un maître incontestable du lied dont l'art tire les larmes. Ça, on le sait depuis l'année dernière, personne à Nantes n'a oublié son *Voyage d'hiver* de Schubert.

Il y aura eu un musicien, l'admirable violoniste Laurent Korcia, qui *aura fait une infidélité à Brahms.* Après avoir joué le *Concerto* – *grand style et grande manière* –, il aura joué un bis pris chez Bartok. *On ne lui en a pas voulu.*

Sophie Gherardi et Alain Lompech

Des chiffres et une révélation

Plus de 50 000 billets vendus, 110 concerts, 650 musiciens, des dizaines d'animations scolaires (financées par la Fondation Sacem), les caméras d'Arte, les micros de France-Musique dans toutes les salles, ses producteurs Arielle Buteaux, Thierry Beauvert, Gérard Courchelle et Jean-Michel Damian, à l'émission duquel on doit d'avoir appris que Clara Schumann et Johannes Brahms s'étaient aimés d'un amour moins chaste qu'on ne l'avait affirmé jusque-là. Un musicologue d'investigation a retrouvé une note d'hôtel probante en Belgique. Il avait vingt-deux ans, elle en avait trente-cinq.

TROIS QUESTIONS À

MICHAËL SCHÖNWANDT

1 Vous êtes un chef d'orchestre fidèle aux Folles Journées, où vous dirigez pour la troisième année. Qu'est-ce qui vous pousse à y revenir ?

C'est une manifestation unique en son genre. On y vient pour partager notre joie de jouer avec un public nouveau, des gens qui, parfois, écoutent de la musique classique pour la première fois. C'est très important d'effacer les barrières, d'ouvrir notre monde. Ici, la musique est accessible à tous les niveaux, par le cadre, par les prix pratiqués. Et en même temps les mélomanes aussi sont présents. La première année, quand René Martin, l'inspirateur des Folles Journées, m'a contacté, j'avais peur que son idée ne tourne à la foire. Mais non, les concerts sont de vrais concerts. On ne fait pas de compromis sur la musique.

2 De l'ouverture à la clôture, vous avez enchaîné cinq grands concerts en deux jours. Ça *ne fait pas trop* ?

C'est vrai que c'est assez concentré. Après, j'ai prévu deux semaines de vacances ! Pour tenir, il faut éviter le stress, se détendre, prendre l'air. Un tel marathon *n'est possible qu'avec des œuvres* qu'on connaît à fond. L'Orchestre symphonique de Berlin, que je dirigeais cette année à Nantes, a une grande tradition d'interprétation de Brahms. Je travaille avec cet orchestre de l'ex-Berlin-Est depuis 1992, quatre mois par an. Je trouve non seulement qu'ils ont bien tenu le coup ces deux Folles Journées, mais qu'ils ont joué un *Requiem allemand* extraordinaire.

3 Vous êtes déjà retenu pour les prochaines Folles Journées ?

Oui, je reviens l'an prochain pour la musique française. Mais il faut sûrement un autre orchestre, une autre sonorité : on choisit son instrument en fonction de la musique jouée. Les musiciens est-allemands connaissaient assez mal la musique française, tout simplement parce qu'il leur était difficile de se procurer les partitions. Depuis, je leur ai fait découvrir beaucoup d'œuvres : *Daphnis et Chloé*, de Ravel, *Le Marteau sans maître*, de Boulez... Bien que résidant à Copenhague, où je dirige l'Orchestre symphonique de la radio et celui de l'Opéra royal, je viens deux ou trois fois par an en France. Si j'avais à choisir un orchestre ? J'aime beaucoup le Philharmonique de Radio-France, ou encore l'Orchestre de Paris.

Propos recueillis par Sophie Gherardi

SORTIR

PARIS

Kalamandalam
Invitée à l'initiative du Centre *Mandapa*, cette compagnie réunissant acteurs, vocalistes, percussionnistes et maître maquilleur présente le *kutiyattam*, un art théâtral originaire du Kerala (Etat de l'Inde situé en bordure de la mer d'Oman), dont l'origine remonterait à près de 2 000 ans. Raffinement des gestes, éblouissement des costumes et des maquillages.
Théâtre du Soleil-Cartoucherie, route du Champs-de-Manœuvres, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, bus 112. 19 h 30, les 2 et 3. Tél. : 01-45-89-01-60. 70 F et 120 F.

Ala Dos Namorados
On a pu récemment apprécier la sophistication dépouillée de ce nouveau groupe de la scène lisboète au Théâtre de la Ville. Une musique nimbée de nostalgie, au-dessus de laquelle survole la voix du contre-ténor Nuno Guerreiro. Ala Dos Namorados ouvre les Méditerranéennes, festival qui s'achèvera avec un cycle consacré au fado le 21 février.
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Les 2 et 3, à 20 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. De 70 F à 110 F.

George Clinton
Agé de cinquante-sept ans, George Clinton est un des pionniers du funk. Ses deux formations sont considérées comme des maîtres étalons du genre : Parliament et Funkadelic. Réputé pour ses performances scéniques, son influence est revendiquée aujourd'hui par quantité de jeunes musiciens.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 20 heures, le 2 février. Tél. : 01-47-00-55-22. 160 F.

Sentiments naturels
Sentiments naturels, écrit et mis en scène par Lewis Furey, allie la danse contemporaine, le music-hall, le théâtre et le cinéma. Carole Laure est le personnage central du spectacle, mais ses cinq complices sont bien davantage que de simples faire-valoir, que ce soient les comédiennes-chanteuses Aurélie et Chris, le DJ Djudj, Vic Emerson (aux claviers) ou le chorégraphe et danseur Claude Godin. *Sentiments naturels* évoque les thèmes chers au couple, en particulier la sensualité, les rapports entre homme et femme.
Théâtre Dejazet, 41, boulevard du Temple, Paris 3e. Mo République. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; samedi, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 01-48-87-52-55. De 140 F à 190 F. Jusqu'au 25 février.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'Annonce faite à Marius
de Harmel Sbraire (France, 1 h 25).
L'Arche du désert
de Mohamed Chouikh (Algérie, 1 h 30).
Le Chacal
de Michael Caton Jones (Etats-Unis, 2 h 04).
Le Festin chinois
de Tsui Hark (Hongkong, 1 h 47).
Fire
de Deepa Mehta (Canada, 1 h 40).
Love ! Valour ! Compassion !
de Joe Mantello (Etats-Unis, 1 h 55).
Le Monde magique de Ladislas Starewitch
Courts métrages de Ladislas Starewitch (Russie, 1 h 13).
Souviens-toi... l'été dernier (*)
de Jim Gillespie (Etats-Unis, 1 h 40).
The End of violence
de Wim Wenders (Etats-Unis, 2 h 02).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

L'Œil à l'état sauvage
Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard, Paris 18e. Mo Anvers. Tél. : 01-42-58-72-89. De 10 heures à 18 heures. Du 2 février au 14 juin. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de *commission par place*). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Cosi fan tutte
de Mozart. Melanie Diener (Fiordiligi), *Angelika Kirchslager (Dorabella)*, Anna-Maria Panzarella (Despina), Bruce Ford (Ferrando), Russell Braun (Guglielmo), William Shimell (Alfonso), Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris, Gary Bertini (direction), Ezio Toffolutti (mise en scène).
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. Le 2, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 635 F.

Ensemble Court-Circuit
Mâche : *Octuor*. Hurel : *Miniatures en trompe l'œil*. Dalbavie : *Tactus*. Grisey : *Vortex Temporum, première partie*. Pierre-André Valade (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

A Band in All Hope
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 2, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

ANNULATIONS

Le spectacle de chants et danses des « pêcheurs de Hodeïda avec Mahmoud Kweik » prévu les 6 et 7 février à 20 h 30 à l'auditorium de l'IMA ainsi que l'animation musicale réservée au jeune public programmée le samedi 7 février à 15 heures, sont annulés.
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Tél. : 01-40-51-38-14.

DERNIERS JOURS

8 février :
Irving Penn
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. 30 F.

8 février :
Une bête sur la lune
de Richard Kalinoski, mise en scène d'Irina Brook.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny - Pablo-Picasso. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

8 février :
Visages de la nuit (Nachtgesichter)
de Frank Soehnle, d'après Max Jacob, mise en scène de Karin Ersching, Marcus Dürr et Frank Soehnle.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Mo Aubervilliers - Pantin-4-Chemins. Les 3, 4, 5 et 6 février, à 20 h 30 ; le 7, à 16 heures et 20 h 30 ; le 8, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. De 50 F à 90 F.

Les nouveaux habits de « Die Zeit »

Le prestigieux hebdomadaire de Hambourg rénove sa formule pour faire face à une concurrence renforcée. Davantage de photographies, des pages plus aérées, une typographie moins austère

DIE ZEIT s'offre une nouvelle formule. Ce nouveau *« layout »*, pour reprendre un terme couramment utilisé en Allemagne, a été conçu pour rafraîchir l'allure grisonnante du prestigieux hebdomadaire de Hambourg, pilier de l'esprit libéral allemand. Philosophie de l'opération : lire *Die Zeit* doit devenir un plaisir tout en demeurant une obligation.

Une obligation librement consentie, depuis plus de cinquante ans, de la part de tout ce que le pays compte d'intellectuels et d'amateurs de réflexion critique. Les pages sont plus aérées, la typographie moins austère, l'usage de la photographie se généralise et modifie le style de la « une », traditionnellement ornée d'un simple dessin. La réforme ne touche pas, cependant, à l'un des caractères essentiels du journal : son poids (un demi-kilo chaque jeudi). Le format imposant de l'hebdomadaire (*broadsheet*, pour les connaisseurs) continue à le rendre particulièrement incommode à lire dans les transports en commun.

Avec ses 480 000 exemplaires, *Die Zeit* n'avait pas besoin d'un tel toilettage externe pour demeurer une lecture de référence. Pour un peu plus de 15 francs, cet hebdomadaire en bonne santé financière offre à ses lecteurs d'Allemagne ou de l'étranger un large éventail



d'analyses, de reportages et d'entretiens dans tous les domaines de l'actualité nationale et internationale. L'ancien chancelier social-démocrate Helmut Schmidt utilise régulièrement la tribune de *Die Zeit* – dont il est l'un des coéditeurs – pour rappeler à ses compatriotes l'importance de la relation franco-allemande ou dénoncer la volonté de pouvoir de Hans Tietmeyer, le patron de la Bundesbank. On aurait tort de lire *Die Zeit* pour s'informer des tendances à l'œuvre dans l'Allemagne profonde (pour cela, il y a le quotidien *Bild*, avec ses 4 millions d'exemplaires). Nous avons ici entre les mains un produit réservé à une certaine élite, et il n'est pas indifférent de savoir que cet hebdomadaire est fabriqué à Hambourg, la ville la plus riche d'Europe.

La comtesse Marion Dönhoff, également coéditrice, représente une « certaine idée de l'Allemagne », un mélange de libéralisme et de conservatisme social teinté d'esprit aristocratique, à l'opposé de l'Allemagne d'Helmut Kohl, plus populaire et résolument rhénane. Le chancelier, d'ailleurs, déteste ouvertement la comtesse et *Die Zeit*, dont l'un des rôles importants dans l'histoire de la RFA a été de soutenir les sociaux-démocrates au cours des années 70.

La nouvelle formule de *Die Zeit* vient couronner un ensemble de réformes intervenues depuis le milieu de 1996. Une nouvelle ère a commencé après la disparition, à l'automne 1995, du fondateur et ancien propriétaire du journal, Gerd Bucerius. Le rachat du titre par Holtzbrink, quatrième groupe de presse allemand, a marqué un tournant. Désormais, l'hebdomadaire doit trouver sa place dans un environnement concurrentiel renforcé. L'arrivée de nouveaux titres, comme *Die Woche*, oblige *Die Zeit* à se rénover. En mai 1997, le journaliste suisse Roger de Weck a remplacé Robert Leicht au poste de rédacteur en chef. Et Joachim Fritz-Vannahme, ancien correspondant à Paris comme le fut également Roger de Weck, a été nommé au poste de rédacteur en chef adjoint.

Le nouveau *Die Zeit* sera principalement jugé à sa capacité d'anticiper les évolutions allemandes des dix ou vingt prochaines années. C'est ce que les observateurs étrangers, du moins, attendent de cet hebdomadaire. Roger de Weck explique dans un éditorial que le nouveau *Die Zeit* ambitionne d'être *« un atelier de réformes »* en vue de faire bouger une Allemagne qui paraît menacée par l'immobilisme.

Lucas Delattre

DANS LA PRESSE

LE POINT
Bernard-Henri Lévy
■ Honteux, le spectacle d'une Amérique enragée par ce qu'elle n'appelle plus que le *« Fornigate »*. Honteux, ces débats oiseux sur la sexualité du président. Honteuse, l'obscénité de ces médias qui exhibent ce que Clinton avait caché, qui produisent l'objet du prétendu délit, qui en jouissent, qui s'en repaissent. Honteux ce voyeurisme sous couvert de vertu. Honteuse, l'idée de la démocratie qui se dégage de ce foutoir juridico-médiatique – comme si *« démocratique »* était le système du tout voir, tout dire, tout montrer. Ce psychodrame imbécile et vicelard pourrait, s'il durait, changer – un peu – la face du monde. Si la démocratie meurt un jour, ce ne sera peut-être plus sous les assauts d'un fascisme ni sous ceux d'un totalitarisme plus ou moins teinté d'intégrisme. Ce sera de cette mort douce, dans un éclat de rire gras : celui d'un peuple de spectateurs, ivre de ressentiment contre les princes qu'il s'est donnés, affamé de haine et de vengeance, qui en aura tout bonnement oublié ce que citoyenneté veut dire.

THE ECONOMIST
■ En dépit du tourbillon des accusations et des contre-accusations dans lequel on échange une série d'inconvenances contre un complot d'extrême droite non moins répétitif, l'affaire est maintenant remarquablement simple. Il s'agit uniquement de savoir si M. Clinton dit la vérité, pas seulement une partie de la vérité mais toute la vérité. Si c'est le cas, et si les accusations de mademoiselle Lewinsky s'effondrent, il peut et doit survivre. Mais s'il ment, il doit partir. En lui-même le badinage sexuel n'est pas un motif de démission. Mais si la dernière déclaration présidentielle est un mensonge, cela confirmerait un trait récurrent de la conduite de M. Clinton – des actes risqués et irréfléchis suivis de tromperies – dont on peut raisonnablement penser qu'il s'applique également dans des domaines plus sérieux que celui de la vie sexuelle. Et cela n'est pas digne d'un président. Un sauvetage acrobatique semble encore possible pour M. Clinton. Mais également un désastre complet. Si M. Clinton prouve son innocence, on lui souhaite de s'en sortir. Mais s'il y a une once de vérité dans le récit qu'il met tant d'énergie à traîner dans la boue, alors il ne doit pas s'en tirer à nouveau. Il doit partir.

LIBÉRATION
Jacques Amalric
■ Résolument antiparlementariste et populiste, exploitant sans vergogne les *« peurs françaises »* de l'époque, et faisant volontiers dans le catastrophisme, le RPF n'avait pas survécu à sa grande contradiction imposée par de Gaulle : rassembler en excluant, participer aux élections mais rester en dehors de toute coalition. Il y avait de l'anachronisme à vouloir réveiller de tels souvenirs d'intolérance à moins qu'il ne ce soit agi, avant tout, d'en finir avec le RPR, fondé jadis par un certain Jacques Chirac. C'est ainsi en tout cas que l'ont entendu les militants fidèles au président de la République (...) Quoi qu'on ait pu en penser au lendemain de la dissolution manquée, Chirac, en son Elysée, reste incontournable pour une droite de plus en plus tentée par le libéralisme.

SUR LA TOILE

CHERCHE MONICA FRÉNÉTIQUEMENT
■ L'affaire Monica Lewinsky a provoqué la ruée des internautes américains sur les sites consacrés à l'actualité. La fréquentation du site Fox News Online a ainsi doublé, passant de un à deux millions de consultations quotidiennes, chiffres que même la mort de Lady Di n'avait pas provoqués. Même tendance à MSNBC visité quotidiennement par quelque huit cent mille personnes, soit une augmentation de 150 % depuis décembre 1997.

CRYPTAGE
■ Réunis à Birmingham (Royaume-Uni) afin de débattre de coopération judiciaire et policière, les ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne se sont penché sur le casse-tête de la multiplication des échanges commerciaux sur Internet. D'un côté, il faut ne pas entraver le développement de ce nouveau vecteur, et donc il faut favoriser le cryptage des transactions électroniques confidentielles et des signatures qui garantissent l'honnêteté des échanges. Mais, d'un autre, les ministres craignent que ce souci commercial ne fournisse un paravent idéal pour le crime organisé.

www.gould.nlc-bnc.ca

Un site à la gloire de Glenn Gould, le célèbre pianiste canadien

QUE les inconditionnels de Glenn Gould se recroquevillent sur leur ordinateur comme, naguère, leur idole sur son piano : la Bibliothèque nationale du Canada a mis en ligne un fond d'archives consacrées à la vie et à la carrière du célèbre pianiste.

Ce site bilingue anglais-français expose photos, partitions – y compris celles que signait un certain « Glenn G. » à l'âge de huit ans – diplômes, programmes, brouillons, etc. Le passeport de Gould, numérisé page par page, y figure, tout comme les photographies de ces clefs de chambres d'hôtel qu'il avait fini par collectionner à force de les emporter par inadvertance...

Le site propose aussi plus de deux heures d'enregistrements faits au domicile de Gould ou aux studios de la radio. On peut écouter ces bandes grâce à RealAudio, logiciel que l'on télécharge en cliquant sur un lien du site. On entend alors le pianiste, à l'évidence très décontracté, interpréter en marmonnant, comme cela lui arrivait si souvent, le *Burlesque pour piano et orchestre*, de Richard Strauss et les *Sinfonias*, de Jean-Sébastien Bach.



Sur l'un des enregistrements – un essai effectué le 13 avril 1975 dans un studio de la radio publique canadienne CBC – Gould évalue l'acoustique, plaisantant avec l'ingénieur du son avec lequel il teste l'emplacement des micros. Impossible toutefois de charger ces documents sonores pour les écouter « hors ligne », une fois la connection terminée.

Page après page, un minutieux commentaire accumule les informations sur le musicien dont les arrière-arrière-arrière-grands-parents étaient par ailleurs les grands-parents du compositeur norvégien Edvard Grieg. Outre deux banques de données, le site propose une chronologie de la vie de Glenn Gould, une bibliographie, une filmographie où sont répertoriés les longs métrages dont il a enregistré la bande sonore et les documentaires qui lui ont été consacrés au cinéma et à la télévision, notamment pour l'ex-ORTF.

On y trouve aussi la liste complète des nombreuses émissions de radio auxquelles il a participé, depuis la première, le 10 mars 1945, (Glenn Gould était alors âgé de douze ans) dans les studios de la station privée de Toronto, la CFRB, jusqu'à la dernière, diffusée sur la radio publique canadienne, le 3 janvier 1983, peu de temps après sa mort.

Michel Arseneault

EN VUE

■ Le comte **Charles Spencer**, frère de la *« princesse du peuple »*, encaissera les recettes du musée Diana, qu'il installe, à la hâte, au château d'Althorp, dans les écuries.

■ **Jack Straw**, ministre britannique de l'intérieur, doit se prononcer sur la réhabilitation d'**Helen Duncan**, condamnée, à Londres, en 1944, à neuf mois de prison pour *« sorcellerie »*. L'amirauté craignait, à l'époque, que cette mère de famille nombreuse d'Edimbourg ne révèle, en invoquant les esprits d'un marin noyé de la Royal Navy, les sites choisis pour le débarquement en Normandie.

■ Selon **Richard Murray**, professeur de sciences politiques à l'université de Houston, l'exécution, mardi 3 février, de **Karla Faye Tucker** pourrait compromettre les ambitions présidentielles du gouverneur républicain **George Bush Jr.**, en donnant du Texas *« l'image d'une usine de condamnés à mort et d'exécutions »*. Au contraire, d'après **Bob Stein**, professeur de sciences politiques à Rice University, le refus de gracier la condamnée, malgré les appels à la clémence et l'intervention du pape, n'aurait pas de *« conséquences négatives »* sur la carrière du fils de l'ancien président des Etats-Unis. 64 % des Texans sont favorables à la peine de mort pour les femmes : M. Bush partage l'opinion des sondages.

■ Vendredi 30 janvier, à New York, un tableau du **Greco**, estimé par Christie's à 5 millions de dollars (30 millions de francs environ), n'a pas trouvé d'acquéreur. La maison d'enchères met en vente, mardi 3 février, à 2 000 dollars l'unité, des soutiens-gorge en satin noir de Madonna.

■ L'artiste **Lolo Ferrari**, en litige depuis 1995 avec le constructeur automobile italien Ferrari sur l'utilisation de son nom de scène pour commercialiser une ligne de produits, a récemment plaidé devant les juges d'Aix-en-Provence que *« la prédominance du mot Lolo dans la marque Lolo Ferrari »* écartait toute confusion avec la firme au cheval cabré.

■ *« Salut, Sandro, c'est moi, réveille-toi »* : un jeune supporteur italien, tombé dans le coma depuis mars 1997 après un accident de voiture, a rouvert les yeux, après avoir reçu une cassette de **Michael Schumacher**, champion allemand de formule 1.

■ **Margot Juarez**, une contractuelle de Rada Tilly en Patagonie, a dressé une contravention d'environ 3 000 francs à un garçonnet de trois ans et demi, tombé dans ses jupes à bord d'une petite cylindrée de 50 cm^3. L'enfant, qui circulait sans casque, sans assurance et sans permis, n'a pu repartir sur son jouet.

Christian Colombani

De la surmédiatisation *par Alain Rollat*

LA TÉLÉVISION française, malgré tous ses défauts, reste l'une des meilleures. Quiconque voyage un peu sait, en tout cas, qu'il y a bien pire ailleurs. S'il est un pays, par exemple, où la course à l'audience conduit la télévision à ne respecter plus rien ni personne, dès qu'il s'agit d'exploiter un fait divers, c'est bien les Etats-Unis. Il n'y avait donc rien d'illégitime, de la part de France 2, à mettre une pointe de condescendance dans le commentaire qui accompagnait, dimanche soir, au cours du journal télévisé de 20 heures, la présentation-promotion du dernier film de Costa-Gavras, présent sur le plateau. Il s'agit bien, au vu de sa bande annonce, d'un film dénonçant *« les dérives d'une information télévisée qui donne plus à voir qu'à comprendre »*. Et c'est à juste titre que la voix « off » chargée de ce commentaire soulignait l'hypocrisie qui consiste, en général, de la part des médias visés, à invoquer la prétendue demande du public pour essayer de justifier leurs dérives : *« Le public – en effet – a bon dos. »* Au nombre des événements surmédiatisés, cette voix « off » avait, d'ailleurs, l'honnêteté de rappeler le traitement de certains faits divers survenus en France.

Mais où, quand, comment commence la surmédiatisation d'un événement ? France 2 aurait pu prolonger son propos critique en cherchant à savoir, par exemple, ce qui s'est vraiment passé dans ce village qui s'est réveillé *« abasourdi »*, dimanche matin, après avoir vu et entendu, la veille, à la télévision française, au cours d'un autre journal télévisé de 20 heures, le témoignage d'un jeune homme âgé de dix-neuf ans accusant de pédophilie, à visage découvert, son ancien instituteur, devenu maire de la commune. La justice étant saisie de l'affaire, cet ancien enseignant ayant été mis en examen et écroué pour *« viols et tentatives de viol »* sur plusieurs enfants, mais l'enquête n'étant pas encore terminée, était-il opportun, légitime, de la part de la télé, de s'immiscer dans le fonctionnement de la justice ? A quelle nécessité juridique, à quelle attente civique, à quel impératif déontologique répondait, dix ans ou presque après les faits, la production de ce témoignage à charge ? Pour émouvant et volontaire qu'il fût, la demande émanant, semble-t-il, de l'intéressé, ce témoignage était-il au-dessus de tout soupçon de spectacularisation ?

L'avocat de l'emprisonné y voyait surtout, dimanche soir, une atteinte flagrante à la présomption d'innocence. Or, cela se passait aussi sur France 2, à propos d'un fait divers survenu à Chablis. Et cela présentait toutes les apparences d'*« une information télévisée qui donne plus à voir qu'à comprendre »*...

LUNDI 2 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 Une belle garce ■ De Marco de Gastyne (France, 1930, N., 95 min). Ciné Cinéfil
20.05 Frankenstein ■ ■ De Kenneth Branagh (Etats-Unis, 1994, 130 min). TSR
20.10 Meurtre à Alcatraz ■ De Marc Rocco (Etats-Unis, 1995, 125 min). RTBF 1
20.30 Dry Rot ■ De Maurice Elvey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 Barton Fink ■ ■ ■ *De Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1991, 105 min).* Ciné Cinémas
20.30 Le Dossier noir ■ D'André Cayatte (France - Italie, 1955, N., 115 min). Festival
20.35 Showgirls ■ De Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1995, 125 min). Canal +
20.35 Pinocchio ■ ■ De Ben Sharpsteen et Hamilton Luske (EU, 1940, 95 min). Disney Channel
20.45 Halfaouine, l'enfant des terrasses ■ ■ De Ferid Boughedir (Tunisie, 1990, v.o., 95 min). Arte
20.45 Chantons sous la pluie ■ ■ ■ De Stanley Donen et Gene Kelly (EU, 1952, 100 min). France Supervision
20.50 Tchao pantin ■ Δ De Claude Berri (France, 1983, 100 min). France 3
21.00 Max et les ferrailleurs ■ ■ De Claude Sautet (France, 1971, 115 min). Paris Première
22.05 Mina Tannenbaum ■ De Martine Dugowson (France - Belgique, 1993, 125 min). Canal Jimmy
22.05 Papillon ■ De Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1973, 145 min). TMC
22.15 L'Extase et l'Agonie ■ ■ De Carol Reed (Etats-Unis, 1965, v.o., *130 min*). Ciné Cinémas
22.15 Les Cow-boys ■ De Mark Rydell (Etats-Unis, 1972, 125 *min*). RTL 9
22.25 Crime et châtiment ■ De Georges Lampin (France, 1956, N., *105 min*). Festival
22.35 L'Eté des secrets ■ ■ De Marius Holst (Norvège, 1994, v.o., *90 min*). Arte
22.35 A la recherche de Mr Goodbar ■ ■ De Richard Brooks (Etats-Unis, 1977, 140 min). M 6
22.55 Vincent, François, Paul et les autres ■ ■ De Claude Sautet (France, 1973, 115 min). Paris Première
23.05 Trois milliards sans ascenseur ■ De Roger Pigaut (France, 1972, 95 min). France 3
23.10 Turkish Delices ■ ■ De Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1973, v.o., 108 min). Canal +
23.15 Croisières sidérales ■ D'André Zwobada (France, 1941, N., 90 min). Ciné Cinéfil
0.20 Umberto D ■ ■ ■ De Vittorio De Sica (Italie, 1952, N., v.o., 85 min). RTL 9
0.25 Broadcast News ■ De James L. Brooks (Etats-Unis, 1987, 130 min). Ciné Cinémas
0.45 Le Silence ■ ■ ■ D'Ingmar Bergman (Suède, 1962, *N.*, v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
1.00 Qui a tué le chevalier ? ■ *De Jim McBride (Angleterre - Espagne,* 1994, v.o., 100 min). Canal +
2.40 Salut cousin ! ■ De Merzak Allouache (France, 1995, 100 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.15 L'Ecran témoin. Prisons et droits de l'homme. RTBF 1

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Jean Van Hamme ; Frank Margerin ; André Bercoff ; Thierry Jean-Pierre ; Roxana Maracineanu. Canal +
20.00 Thalassa. Aller simple pour Lampedusa. TV 5
21.00 Enjeux - Le Point. Montréal au bord de la catastrophe. Quand la vie tient à une envolée. TV 5
22.35 Y a pas photo ! Invités : Claudia Cardinale ; Bruno Solo. TF 1
22.45 *D'un monde à l'autre.* Invité Bernard Kouchner. Suicide : lever les tabous ; 48 heures aux urgences du CHU de Tours ; Comment faire lorsqu'on perd un enfant. France 2
0.40 Le Cercle des arts. Art et Afrique Musée Dapper. France 2

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. Mission lamantin. La Cinquième
20.00 Reportage. Perestroïka sous les tropiques : le Mozambique remonte la pente. Arte
21.30 Police, les femmes ont la cote. Téva
22.40 Verhoeven, le Hollandais violent. Canal +
23.15 Itgaber. [2/2]. Planète
0.40 La Case de l'Oncle Doc. La Complainte d'une fille dévouée. France 3

MUSIQUE

21.00 Falstaff. Mise en scène de Michael Hampe. Muzzik
0.00 Festival Chopin. Marie-Christine Girod. France Supervision
0.10 The *Grateful Dead Live.* Canal Jimmy

VARIÉTÉS

20.25 Souvenir. Studio 102. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

20.50 L'Ile aux mômes. De Caroline Huppert. TF 1
20.55 Chaudemanche, père et fils. De Joël Seria. France 2
22.35 Notre Juliette. De François Luciani. TV 5
23.00 L'Affaire Seznec. D'Yves Boisset [2/2]. Histoire
0.10 La Vie comme un dimanche. De Roger Guillot. Festival

SÉRIES

19.00 Loïs et Clark. Episode pilote [1/2]. *M 6*
21.00 Le Caméléon. St. 27. Série Club
21.15 New York Police Blues. Sur le fil du rasoir. Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **21.00 Paris Première**
Max et les ferrailleurs
Un flic qui veut mettre un terme aux *agissements* d'une bande de pilleurs de banques dans la région parisienne organise une provocation contre des petits truands en se servant d'une prostituée qui préserve son indépendance. *Solide* film policier et psychologique qui, après le succès des *Choses de la vie*, permit à Claude Sautet de s'imposer définitivement. – *J. S.*

● **0.20 RTL 9**
Umberto D.
A Rome, un vieillard solitaire n'arrive plus à vivre décemment avec sa maigre retraite de professeur. Il vend ses derniers biens, se fait hospitaliser, *mendie. Considéré* comme l'aboutissement parfait du néoréalisme selon le scénariste Cesare Zavattini et le cinéaste Vittorio De Sica, ce film, d'une sobriété poignante de document brut, débridait une des plaies de la société italienne d'alors. – *J. S.*

● **0.45 Ciné Cinéfil**
Le Silence
Une femme, sa sœur et le jeune *fils de celle-ci sont contraints d'in*terrompre leur voyage dans un pays d'Europe en état de guerre et de loger dans un palace vieillot. Les deux sœurs sont livrées à la solitude, à l'angoisse, à la frustration sexuelle. Tragédie, filmée avec une implacable rigueur, d'un monde où la virilité est malade, où les femmes ont perdu tout ce qui chez elle représente la vie. On touche le fond du désespoir existentiel. *Une* œuvre *terrible* et superbe, extrêmement pessimiste. Après *A travers le miroir* et *Les Communiants*, le troisième des « films de chambre » d'Ingmar Bergman. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 *L'Ile aux mômes.* Téléfilm de Caroline Huppert.
22.35 Y a pas photo !
0.05 Culture.
0.35 TF1 nuit, Météo.
0.50 Public.
1.30 TF1 nuit.
1.40 Cas de divorce.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, A cheval, Météo.
20.55 Chaudemanche, père et fils. Téléfilm de Joël Seria.
22.45 D'un monde à l'autre.
0.20 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle des arts. Art et Afrique musée Dapper.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Tchao pantin ■ Film Δ de Claude Berri.
22.40 *Soir 3.*
23.05 Trois milliards sans ascenseur ■ Film de Roger Pigaut.
0.40 La Case de l'Oncle Doc. La Complainte d'une fille dévouée.
1.25 New York District.

CANAL +

▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 19.30 Allô l'Algérie.
20.30 *Pas si vite.*
20.35 Soirée Paul Verhoeven.
20.35 Showgirls ■ *Film de Paul* Verhoeven.
22.40 Le Hollandais violent.
23.05 Flash infos.
23.10 Turkish Delices ■ ■ Film de Paul Verhoeven (v.o).
1.00 Qui a tué le chevalier ? ■ Film de Jim McBride (v.o).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Reportage. *Perestroïka* sous les tropiques. Le Mozambique remonte la pente.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 *Halfaouine, l'enfant des terrasses* ■ ■ Film de Ferid Boughedir (v.o).
22.20 *Kinorama.*
22.35 L'Eté des secrets ■ ■ Film de Marius Holst (v.o.).
0.05 Court-circuit.

M 6

19.00 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 6 minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, *6 sur 6.*
20.50 Grand Nord. Film O de Nils Gaup.
22.35 A la recherche de Mr Goodbar ■ ■ Film □ de Richard Brooks.
0.55 Jazz 6.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Marcel Cohen.
21.00 L'Histoire en direct. 1949, Tarzan go home ! [1/2].
22.10 Fiction. Deux textes de Tennessee Williams.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Présences 98. Œuvres de Mâche, Grisey, Dalbavie, Hurel.
22.30 Musique pluriel. Hommage à Michael Tippett.
23.07 Le Bel aujourd'hui. Œuvres de Rihm, Killmayer.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. José Van Damme et l'Orchestre de Paris. Œuvres de Wagner, Strauss.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Brahms, Dvorak.

MARDI 3 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

13.35 Ultime décision ■ De Stuart Baird (Etats-Unis, 1995, 130 min). Canal +
14.40 Dry Rot ■ De Maurice Elvey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
16.35 Land and Freedom ■ ■ De Ken Loach (GB - Esp. - All., 1994, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
17.25 Croisières sidérales ■ D'André Zwobada (France, 1941, N., 90 min). Ciné Cinéfil
18.25 Baptême ■ ■ De René Féret (France, 1989, 125 min). Ciné Cinémas
18.55 Le Silence ■ ■ ■ D'Ingmar Bergman (Suède, 1962, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 Liebelei, une histoire d'amour ■ ■ ■ De Max Ophüls (France, 1933, N., *85 min*). *Ciné Cinéfil*
20.30 En avoir (ou pas) ■ De Laetitia Masson (France, 1995, 90 min). Ciné Cinémas
20.30 Starman ■ De John Carpenter (Etats-Unis, 1985, 120 min). RTL 9
20.35 Buffalo Bill ■ ■ De William A. Wellman (Etats-Unis, 1944, 90 min). Disney Channel
20.35 Alexandre le Grand ■ ■ De Robert Rossen (Etats-Unis, 1956, 140 min). TMC
20.50 Maverick ■ De Richard Donner (Etats-Unis, 1994, 135 min). TF 1
20.55 My Girl ■ De Howard Zieff (Etats-Unis, 1991, 105 min). France 2
21.00 Centre Terre : Septième continent ■ De Kevin Connor (Grande-Bretagne, *1976, 100 min*). *M 6*
21.35 Le Chant du Missouri ■ ■ De Vincente Minnelli (Etats-Unis, *1944, 115 min*). *France Supervision*
21.55 A Dangerous Profession ■ De Ted Tetzlaff (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
22.00 La Porte du paradis ■ ■ ■ De Michael Cimino (Etats-Unis, 1980, v.o., 220 min). Paris Première
22.00 Un Anglais sous les tropiques ■ De Bruce Beresford (Etats-Unis, 1994, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
22.35 Planète hurlante ■ ■ De Christian Duguay (Etats-Unis, 1995, 104 min). Canal +
23.20 Une belle garce ■ De Marco de Gastyne (France, 1930, N., 95 min). Ciné Cinéfil
23.35 Kramer contre Kramer ■ De Robert Benton (Etats-Unis, 1979, 100 min). Ciné Cinémas
0.40 Nous les femmes ■ ■ D'Alfredo Guarini, Roberto Rossellini, Luigi Zampa, Lucchino Visconti et Gianni Franciolini (Italie, 1954, N., 90 min). RTL 9
0.55 Les Chemins de la gloire ■ ■ De Howard Hawks (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 100 min). *Ciné Cinéfil*
1.20 Halfaouine, l'enfant des terrasses ■ ■ De Ferid Boughedir (Tunisie, 1990, v.o., 100 min). Arte
2.10 La Mystérieuse Madame Cheney ■ De Franz Joseph Wild (France - Allemagne, 1962, N., 90 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

11.00 Droit d'auteurs. Invité : Pierre Joxe. La Cinquième
13.00 Envoyé spécial, les années 90. *Golfe : les autres. Le KGB.* Histoire
13.35 Parole d'Expert. Invité : Paul-Loup Sulitzer. France 3
18.00 Stars en stock. Ann-Margret. James Dean. Paris Première
19.00 Envoyé spécial, les années 90. *Golfe : les autres. Le KGB.* Histoire
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Costa Gavras. Canal +
21.00 Le Gai Savoir. Mais qu'est-ce qu'être français ? Invités : Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* pour son livre *Le Résident de la République* ; Alain Genestar ; Jean-Claude Barreau ; Pascal Sevran ; Roland Dumas. Paris Première
21.20 Matière grise. RTBF 1
22.00 Les Leçons de l'Histoire. Le communisme en question. Histoire
22.35 Bouillon de culture. A la rencontre des Français. Invités : Julian Barnes ; Azouz Begag ; Jean-Claude Casadesus ; Yves Le Roux ; Marlise Simons. TV 5
22.45 Ça se discute. Comment reprendre goût à la vie après la disparition d'un proche ? France 2
22.55 Sud. Invités : Yves Berger ; Franck Esposito ; Jean-Marie Pelt. TMC
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Où en est le gaullisme ? Le forum de Davos. Invités : Jacques Baumel ; Pierre Lellouche ; Laurence Herry ; Serge Marti. Histoire
23.40 La Preuve par trois. La glisse. France 3
0.15 Capital. Adieu patron. M 6
0.50 ▶ Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Willy Ronis. France 2

DOCUMENTAIRES

18.30 *Le Monde des animaux.* La Cité des loutres. La Cinquième
18.30 Les Nouveaux Explorateurs. A la découverte du soleil. Planète
20.10 Histoire des porte-avions américains. [4/13]. La bataille *de la mer de Corail.* Planète
20.35 Portrait d'Alan Paton, écrivain sud-africain. *Pleure ô pays bien-aimé.* Planète
20.40 ▶ Soirée thématique : Shoah. [1/2] Première époque. Arte
20.45 World Music. Cesaria Evora : Destination Cap-Vert. France Supervision
21.30 L'Eléphant seigneur de la jungle. Planète
22.25 Cuivres débridés. Planète
23.05 L'Age d'or ? TSR
23.45 The Good Years of Jazz (vol. 1). Louis Armstrong. Muzzik
0.00 Cuba si, Cuba no. Histoire
0.10 Lonely Planet. [17/26]. Chili et île de Pâques. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.30 Athlétisme. Meeting indoor de Madrid. Eurosport
20.30 Football. Championnat de D 1 : Strasbourg - Monaco. Canal +
22.00 Boxe. Combat en dix reprises. Poids super-moyens : Bruno Girard - Alloua Anki. Eurosport
2.05 Basket-ball NBA. Orlando - Atlanta. Canal +

MUSIQUE

18.00 Jarrett, Peacock et DeJohnette. Muzzik
19.35 Guitarras. Tomatito. Muzzik
20.50 Les 5e Victoires de la musique classique et du jazz. France 3
21.00 Hans Graf. Mozart à Salzbourg. Muzzik
22.50 Zarzuela. La Gran Via. Muzzik
23.30 Sadko. *Mise en scène d'Alexei* Stepaniuk. France Supervision
0.10 Membra Jesu Nostri. Muzzik
0.50 Beatus Vir et Jonah. Muzzik

TÉLÉFILMS

17.00 L'Affaire Seznec. D'Yves Boisset [2/2]. Histoire
18.00 La Vie comme un dimanche. De Roger Guillot. Festival
18.00 La Vengeance d'un père. De Billy Hale [2/2]. Téva
19.35 Une seconde naissance. De Dominique Tabuteau. Festival
20.30 L'Eté de la Révolution. De Lazare Iglésis. Festival
20.55 L'Amour en jeu. De Piers Haggard. Téva
21.00 Einstein. De Lazare Iglesis [1/4]. Histoire
22.40 Un bus en otage. O *De Vern Gillum.* M 6
23.05 A la vie, à la mort. O De Lewis Teague. TF 1
23.10 L'Alambic. De Jean Marbœuf. Festival
0.40 Nomenklatura. *De Michael J. Dudziewicz.* Festival

SÉRIES

17.35 Demain à la une. Un mariage mouvementé. TSR
19.00 Loïs et Clark. Episode pilote [2/2]. M 6
19.10 Daktari. Clarence le tueur. Série Club
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XXII. Série Club
21.30 Twin Peaks. *Episode n° 17.* Série Club
22.55 Angela, 15 ans. L'amour à toutes les sauces (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Nos meilleures années. Trois ans de réflexion. Téva
23.45 Star Trek : la nouvelle génération. Question de perspective (v.o.). Canal Jimmy
2.00 Father Ted. La passion selon Saint Tibule (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **14.30 TMC**
Arsène Lupin : 813

Les mystères du gentleman-cambrioleur

EN 1979, cinq ans après la diffusion de la série *Arsène Lupin* interprétée par Georges Descrières, le responsable de la fiction d'Antenne 2, Claude Barma, envisage de produire une télésuite où Lupin serait incarné par Jean-Claude Brialy – il avait déjà tenu ce rôle en 1962 dans le film d'Edouard Molinaro, *Arsène Lupin contre Arsène Lupin.* De son côté, Alexandre Astruc avait l'intention d'adapter *La Comtesse de Cagliostro*, où apparaît un Lupin jeune. Les deux hommes unissent leurs projets et choisissent finalement un autre roman de Maurice Leblanc, *813*, dans lequel le gentleman-cambrioleur a la quarantaine, sensiblement l'âge du comédien.

Chargé de la réalisation, Astruc collabore également, aux côtés de Roland Laudenbach, à l'adaptation qui s'inspire de près du texte original et qui révèle une image radicalement différente du gentleman-cambrioleur. Car Astruc considère que *« Lupin ne correspond pas à l'idée que les gens s'en font généralement : un personnage rigolard et blagueur. Dans l'œuvre de Leblanc, il a souvent un côté plus ténébreux, machiavélique, calculateur, logicien, qui en fait presque un personnage d'Edgar Poe. Dans 813, il poursuit un but jusqu'au bout. »*

Malgré la complexité de l'intrigue, cette télésuite en six épisodes, diffusée en décembre 1980 sur *Antenne 2 sous le titre Arsène Lupin joue et perd*, est un véritable feuilleton d'une diabolique ingéniosité, plein de mystère et de situations rocambolesques. Une incontestable réussite que l'on doit à la mise en scène d'Astruc et surtout à la remarquable performance de Brialy qui surpasse de loin celles, très réductrices, de ses prédécesseurs – John Barrymore, Jules Berry, Melvyn Douglas, Robert Lamoureux, *Georges Descrières* – et de son successeur – François Dunoyer. Dans la première partie, notamment, l'acteur joue avec un sens aigu de la métamorphose un double rôle : celui d'un Lupin charmeur, malin, insolent, et celui du chef de la police, Lenormand, autoritaire et cassant.

Jean-Jacques Schléret

★ Les mardis et jeudis à 14 h 30.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.30 Côte Ouest.
16.20 L'homme qui tombe à pic.
17.05 Sunset Beach.
17.55 Les Années bleues.
18.25 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Maverick ■ Film de Richard Donner.
23.05 A la vie, à la mort. Téléfilm O de Lewis Teague.
0.55 Le docteur mène l'enquête.
1.50 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.40 Un livre, des livres.
17.25 Chair de poule.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 *Qui est qui ?*
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, A cheval, Météo.
20.55 My Girl ■ Film de Howard Zieff.
22.45 Ça se discute. Comment reprendre goût à la vie après la disparition d'un proche ?
0.35 Journal, Météo.
0.50 ▶ Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Willy Ronis.

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.30 Vivre avec... L'insuffisance respiratoire.
14.48 Le magazine de Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Les 5e Victoires de la musique classique et du jazz. Soirée diffusée en simultané sur France-Musique.
23.10 Soir 3.
23.40 La Preuve par trois. Votre glisse les intéresse.
0.35 Magazine olympique.
1.05 Rencontres à XV.
1.30 New York District.

CANAL +

13.35 Ultime décision ■ Film de Stuart Baird.
15.45 Le Grand Forum.
16.45 et 1.45 Surprises.
17.00 Oui. Film d'Alexandre Jardin.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.20 Robin.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 19.30 Allô l'Algérie.
20.15 Football. 20.30 Championnat de D1 : Strasbourg - Monaco.
22.30 Flash infos.
22.35 Planète hurlante ■ ■ Film de Christian Duguay.
0.20 *Flirter avec les embrouilles.* Film de David Russel (v.o).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 Villes du monde. Saigon.
14.25 La Cinquième rencontre...
14.30 Espaces de recherche.
15.30 Discussion avec Jean-Marc Lévy-Leblond.
16.00 Fête des bébés.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Tassili, la montagne des « hommes bleus ».
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.43 ▶ Soirée thématique. Shoah.
20.44 Débat.
20.55 Shoah. Film documentaire de Claude Lanzmann [1/2].
1.20 Halfaouine, l'enfant des terrasses ■ ■ Film de Ferid Boughedir.

M 6

13.35 La Vérité à tout prix. Téléfilm de John Cosgrove.
15.15 Le Joker.
16.15 Boulevard des clips.
17.30 E = M 6.
18.00 Bugs.
19.00 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de *Superman.*
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 6 minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
21.00 Centre Terre, septième continent ■ Film de Kevin Connor.
22.40 Un bus en otage. Téléfilm O de Vern *Gillum.*
0.15 Capital. Adieu patron.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Claude Mettra.
21.00 Poésie studio. Yadollah Rotaï, José Ensch.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

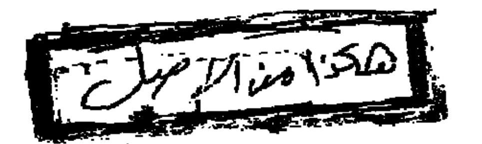
FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.50 Les 5e Victoires de la musique *classique* et du jazz. Soirée diffusée en simultané sur France 3.
23.07 Le Dialogue des *muses.*

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. L'arrivée de Mozart à Vienne. Œuvres de Gluck, Mozart, Paisiello, Clementi, Haydn.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres Tournemire, Lekeu...

[redacted]



Le Monde
MARDI 3 FÉVRIER 1998

Dolly n'est peut-être pas le clone de sa « mère »

UN AN après l'annonce de la naissance de Dolly, premier mammifère cloné à partir d'une cellule adulte, le débat est relancé. Dans une lettre publiée par la revue *Science* (datée du 30 janvier), les chercheurs Norton Zinder (université Rockefeller, Etats-Unis) et Vittorio Sgaramella (université de Calabre, Italie) expriment leurs doutes sur la performance attribuée au Roslin Institute d'Edimbourg (Ecosse). Selon eux, Dolly ne serait pas forcément le clone de sa « mère », la brebis sur laquelle a été prélevée la cellule mammaire qui est, en principe, à l'origine du clonage. Cette brebis étant alors *en* gestation, la culture de cellules mammaires pourrait, estiment-ils, *avoir été contaminée par* des cellules foetales. Les deux chercheurs remarquent que les tests génétiques qui auraient permis de confirmer l'identité génétique de Dolly et de sa « mère » n'ont pas été effectués. L'équipe du Roslin Institute affirme qu'ils sont en cours.

DÉPÊCHES

■ **FAIT DIVERS : Daniel Toscan du Plantier critique l'enquête** menée par la police irlandaise sur *le meurtre de sa femme Sophie*, le 23 décembre 1996, à Skul, près de Cork. S'exprimant pour la première fois depuis le drame dans un entretien au *Figaro* du lundi 2 février, le producteur s'étonne notamment que les policiers n'aient pas été capables d'établir l'heure à laquelle Sophie Toscan du Plantier a été tuée.

■ **ESPACE : le vaisseau Soyouz** TM-27 transportant l'équipage franco-russe de la mission Pégase – le Français Léopold Eyharts et les *Russes Talgat Moussabaev et Niko*laï Boudarine – a rejoint, samedi 31 janvier à 18 h 54 (heure française), la station orbitale Mir. Cette jonction a eu lieu peu après le départ de la navette spatiale américaine Endeavour, qui s'est posée le même jour à 23 h 35 à Cap Canaveral, après être restée liée un peu plus d'une semaine au complexe russe. Léopold Eyharts devrait passer dix-neuf jours à bord de Mir, succédant à l'Américain David Wolf, qui vient d'y passer cent dix-neuf jours. – *(AFP.)*

■ **Le 105e lancement d'Ariane**, reporté à deux reprises, devait avoir *lieu lundi 2 février dans la soirée.* La fusée européenne, dans sa version 44LP, devait placer sur orbite deux satellites de télécommunications, Brasilsat-B3 et Inmarsat-3FS.

Aucun vaccin efficace contre le sida ne serait disponible avant dix ans

Une déclaration du prix Nobel David Baltimore à Chicago

CHICAGO
de notre envoyé spécial

Compte tenu des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les spécialistes de virologie, aucun vaccin efficace contre l'infection par le virus du sida ne devrait, en pratique, être disponible avant une période d'au moins dix ans. Tel est, en substance, le message délivré le dimanche 1er février par le professeur David Baltimore (California Institute of Technology, Pasadena), Prix Nobel de médecine, lors de l'ouverture de la 5e conférence sur les rétrovirus et les infections opportunistes, qui réunit jusqu'au *5 février* à *Chicago plus de 3 000* spécialistes de la lutte contre le sida.

S'exprimant devant *la* presse, *le* professeur Baltimore a détaillé les obstacles conceptuels qui s'opposent à la mise au point rapide d'une méthode préventive vaccinale contre l'infection de l'organisme humain par le VIH. L'erreur, selon lui, consisterait à brûler les étapes et à proposer trop vite des essais élargis – dits de phase 3 –, alors même que l'on ne dispose pas encore des données scientifiques fondamentales permettant d'être rassuré, sinon sur l'inocuité, du moins sur l'efficacité des candidats-vaccins actuellement expérimentés sur des petits groupes de volontaires.

PRIORITÉS DIVERGENTES

L'*important, pour le professeur* Baltimore, est aujourd'hui de continuer les travaux fondamen*taux de biologie, de virologie et de* vaccinologie. L'objectif volontariste récemment fixé par Bill Clinton consistant à mettre au point un vaccin antisida d'ici dix ans n'est pas, pour le professeur Baltimore, hors de portée. Pour autant, le scientifique américain estime qu'il s'agit là d'une période minimale et que les délais pourraient être plus longs. Interrogé il y a quelques semaines sur le même thème, le professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale française de recherche sur le sida, formulait un pronostic similaire.

Sans condamner *a priori* les initiatives de certaines associations qui souhaitent passer au plus vite à des expérimentations humaines à partir d'un vaccin constitué d'un virus du sida vivant à l'infectiosité « atténuée », le professeur Balti*more a rappelé que des essais simi*laires, conduits chez le singe, n'avaient jamais été concluants. *Au contraire, ces essais avaient dé*montré le caractère potentiellement très dangereux de ce type de préparation vaccinale. *Les déclara*tions du professeur Baltimore, l'un des experts parmi les plus renommés et les plus écoutés du gouvernement américain, s'inscrivent dans un contexte particulier où les agences spécialisées des Nations unies et les pays industrialisés s'opposent quant aux priorités à définir dans la lutte contre la pandémie de sida.

Alors que la France *et* le Programme des Nations unies de lutte contre le sida estiment que les *nouvelles associations médica*menteuses antirétrovirales doivent être au plus vite mises à la disposition des pays du tiers-monde les plus touchés, d'autres institutions – la Banque mondiale notamment – font valoir que l'effort financier doit avant tout être consacré à la prévention et à la recherche vaccinale. Un soutien accru à cette recherche permettrait-il de réduire la période de dix ans fixée par le professeur Baltimore et ses collègues ?

Jean-Yves Nau

Plus de 200 volontaires pour un test

Plus de 200 personnes se sont portées volontaires pour recevoir un vaccin antisida réalisé à partir d'une souche affaiblie, mais vivante, du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), a rapporté, dimanche 1er février, le *Chicago Tribune*. Elaboré à partir d'un virus au *sein duquel ont été effacés quatre éléments génétiques sur neuf*, afin de l'affaiblir sans le priver de sa capacité à déclencher une réponse immunitaire, il a été mis au point par le Dr Ronald Desrosiers, un chercheur de l'université de Harvard, à Boston (Massachusetts) (*Le Monde* du 14 novembre 1997).

Sur les 200 volontaires, dont le quart sont des médecins, cinq ont déjà été choisis pour les premiers essais. Tous les volontaires, âgés de vingt-cinq à soixante-sept ans, sont parfaitement informés des risques qu'ils courent et seront surveillés sur une période de six à neuf mois pour vérifier s'ils ne développent pas la maladie. Le *Chicago Tribune*, indique que trois laboratoires pharmaceutiques ont annoncé leur décision de mettre gratuitement à la disposition des cobayes humains les médicaments nécessaires pour les soigner en cas de besoin. Il s'agit des laboratoires Abbott, Bristol-Meyers-Squibb et *Hoffmann-La Roche. – (AFP.)*

Tribus

par Pierre Georges

IL FAUT BIEN nourrir ici un robuste soupçon. Et si Philippe Séguin, dans son entreprise de rénovation du RPR, contenu et contenant, était tombé sur un os ? Il avait voulu une initiative signifiante, la modification d'enseigne pouvant signer le changement de propriétaire. Et la clientèle, pour partie, l'a renvoyé à ses chères études.

RPR un jour, RPR toujours. Chirac, Chirac ! Les militants plus chiraquiens que gaullistes ont acclamé debout, pendant douze minutes, leur saint patron, cette magnifique et présidentielle icône leur parlant des cimaises. Douze *minutes ! Ce n'est pas rien tout de* même. Douze minutes de *« Chirac, Chirac ! »*, cela tient chaud l'hiver et chaud au cœur, le rassemblement en chantant, en scandant. Retrouvé, le nouvel élan. Oubliés, le doute et la dissolution. Evacuées, les frustrations. Fini, le travail de deuil d'une majorité perdue.

Les partis, tous les partis, ont quelquefois des allures tribales. Et à une tribu, il faut un chef. Pas deux. Le PS le vécut avec François Mitterrand. Le RPR le vit avec Jacques Chirac. Il fut sa chose, sa machine de guerre, son organisation, sa *propriété et son drapeau.* Il le reste. Et il l'a manifesté, ce mouvement, d'autant plus bruyamment qu'il *avait* douté très fort du patron. Dans ces *« Chirac, Chirac ! »*, il y avait incontestablement du repentir, presque de la repentance, une sorte de psychothérapie de soutien, comme l'expression d'un slogan unique sur le grand divan collectif.

En tout cas, voici Philippe Séguin, Gros-Jean comme devant, simple gérant d'une vieille maison. Il avait eu l'idée d'un changement de nom pour mieux marquer son territoire, d'un retour à une appellation ancienne, le RPF, sous un sens nouveau, le Rassemblement pour la France. L'idée a fait son chemin, mais pas suffisamment, puisque RPR et RPF, jumeaux ennemis, n'ont pu se départager. Prime donc au suzerain qui, de loin et de haut, aura prouvé qu'il n'avait pas perdu la main.

Au-delà, ces jeux d'assises, pour intéressants qu'ils soient, ne devraient pas notablement changer la face du monde politique, ni le sens de rotation de la terre. Pas plus d'ailleurs qu'une autre tentative avortée, elle-aussi *ce* week-end, de changement d'enseigne. La Ligue communiste révolution*naire tenait congrès. Avec une sé*rieuse envie de se débarrasser au passage du mot *« communiste »*, lest devenu, avec le temps, un peu pesant.

L'affaire fut donc mise aux voix. Contre-projet sémantique : une « Gauche démocratique révolutionnaire ». Or, pour s'imposer démocratiquement, il avait été convenu que la LCR ne passerait *ad patres* que si la GDR obtenait 66 % des voix. On vota donc. Et le coup passa si près, 64, 8 %, que le chapeau de Léon trembla. Mais ne tomba point. Donc la LCR se survit pour l'instant à elle-même, *même si Alain Krivine*, autre *chef* de tribu, n'exclut pas un autre congrès, dans quelques mois, pour en finir avec la jeune ou la vieille garde du communisme.

Tout cela prouve qu'une fraction non négligeable des adhérents d'un parti a une sainte horreur du changement, de la rénovation pour la rénovation, sinon de la révolution pour la révolution. Et que les militants sont souvent comme ces vieux et rétifs chevaux d'habitude qui connaissent par trop le chemin des écuries pour en changer volontiers.

La Bourse de Paris profite du rebond des places asiatiques

ALORS que de nombreux experts réunis au Forum économique mondial de Davos (Suisse) doutent que la crise financière en Asie du Sud-Est soit terminée, les opérateurs de marché semblent persuadés du contraire. Après plusieurs journées de fermeture en raison du Nouvel *An chinois, les places boursières et* les devises asiatiques se sont envolées, lundi 2 février, dopées par le retour des capitaux étrangers. Dans leur sillage, la Bourse de Paris progressait de 0,77 % à la mi-journée, à 3 196,71 points, un nouveau record.

La progression la plus spectaculaire, en Asie, a été observée à Hongkong, premier centre financier de la région, où l'indice boursier Hangseng a terminé la séance en hausse de 14,33 %. Singapour a pour sa part gagné 11,10 %, Djakarta 13,26 % et Bangkok 10,95 %. La roupie indonésienne, enfin, s'est *appréciée de 28 % face au dollar et* le ringgit malaisien de 5 %. Les investisseurs ont le sentiment que le plan de sauvetage financier mis en place par le Fonds monétaire international (FMI) va permettre à la Corée du Sud et à l'Indonésie, les deux nations les plus menacées, d'échapper à la faillite. Mardi 27 janvier, la banque centrale indonésienne avait décidé de garantir les dépôts et les dettes des banques nationales pendant au moins deux ans. Le lendemain, Séoul et treize grandes banques internationales étaient parvenues à un accord pour *restructurer* la *dette bancaire* à court terme du pays. Les opérateurs, enfin, ont la conviction que la *Chine choisira* de ne pas *dévaluer* sa monnaie afin de conforter son image de pôle de stabilité monétaire en Asie.

Encouragés par la détermination des gouvernements à réformer en profondeur leurs économies et à assainir leur système financier, conformément aux schémas proposés par le FMI, les investisseurs internationaux commencent à retourner sur les places asiatiques qu'ils avaient désertées au cours des derniers mois et dont le plongeon leur a *coûté 700 milliards de* dollars (4 300 milliards de francs), selon les estimations fournies, vendredi *30 janvier*, par le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan.

L'EXEMPLE MEXICAIN

Les premiers à revenir avaient été, dès les premiers jours du mois de janvier, les *hedge funds* américains, comme celui du financier américain George Soros, ces fonds spéculatifs qui n'hésitent pas à prendre des risques financiers importants dans l'espoir de dégager des rémunérations élevées. Ils sont aujourd'hui imités par les fonds mutuels (Sicav) et les fonds de pension, dont la gestion est plus prudente.

Tous estiment que les pays asiatiques surmonteront plus vite que ne le *disent* les *experts leurs* difficultés financières et économiques – le taux d'inflation est monté à 8,3 % *en janvier en Corée du Sud*, son plus haut niveau depuis seize ans –, et que leurs économies, dans un cadre bancaire assaini, se redresseront très rapidement grâce à la qualité de leur appareil productif, de leur main-d'œuvre et à la compétitivité de leurs marchandises. Les opérateurs se souviennent enfin que, dans les dix-huit mois qui avaient suivi la fin de crise financière au Mexique, la Bourse de Mexico avait gagné plus de 100 % : ils ne veulent pas rater en Asie pareille occasion de dégager des profits.

La vigueur du rebond observé lundi sur les marchés asiatiques inquiète toutefois certains analystes, *qui préféreraient que le redresse*ment s'effectue de façon moins violente et plus progressive. Ils craignent que les investisseurs n'adoptent un comportement mimétique, achètent aujourd'hui les valeurs asiatiques de façon aussi frénétique qu'ils en avaient vendu depuis six mois, ce qui constituerait une source d'instabilité future pour les places financières de la région.

Ils redoutent aussi *que l'apaise*ment de la crise en Asie du Sud-Est n'incite les marchés à reporter leur défiance vers d'autres régions du monde. La Russie et le Brésil paraissent les deux pays les plus exposés et les plus menacés. Il existe *« un risque faible mais non négligeable »* que la crise asiatique *« ait des effets négatifs inattendus sur le Japon, l'Amérique latine, l'Europe centrale et orientale »*, a affirmé vendredi M. Greenspan.

Pierre-Antoine Delhommais

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	02/02 Titres échangés	Capitalisation en F
LVMH Moet Hen.	284361	330553546
Rhone Poulenc A	1034508	300660917,30
Alcatel Alsthom	351627	283679939
France Telecom	1065061	278765965,20
Elf Aquitaine	312309	217642573
Societe Generale	264280	213429006
B.N.P.	613619	200581154,20
L'Oreal	73387	183804222
Eaux (Gle des)	194035	173318301
Carrefour	49260	164575044

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 30/01	% 29/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,1000	[illegible]	322	346
Ecu	6,6120	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	6,1122	+0,82	5,8000	6,4000
Belgique (100 F)	16,2385	+0,02	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,3300	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3965	[illegible]	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	87,9500	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,3925	-0,84	7,9300	8,7700
Gde-Bretagne (1 L)	10,0060	[illegible]	9,5600	10,4100
Grèce (100 drach.)	2,1150	[illegible]	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,5700	+0,45	69	79
Suisse (100 F)	416,0800	+0,17	402	426
Norvège (100 k)	80,7900	[illegible]	75,5000	84,5000
Autriche (100 sch)	47,6250	-0,02	46,0500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9495	[illegible]	3,6400	4,2400
Portugal (100 esc.	3,2750	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1730	+0,35	3,8700	4,4700
Japon (100 yens)	4,8033	-0,75	4,6300	4,9800

PARITES DU DOLLAR 02/02

FRANCFORT : USD/DM	[illegible]
TOKYO : USD/Yens	126,9600

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 30/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,31	5,09
Allemagne	3,50	5,03
Grande-Bretagne	7,50	6,06
Italie	6,31	5,49
Japon	0,53	2,06
Etats-Unis	5,59	6,56

MATIF

Échéances 30/01	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 98	119648	103,92
Juin 98	3472	102,46
Sept. 98	2	102,24

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 2 février, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16776,82	+0,89	+9,95
Honk Kong index	10578,60	+14,33	-1,34

Tokyo. Nikkei sur 3 mois
16776,82

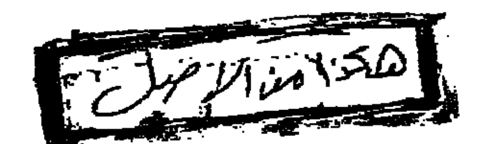
OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 02/02	Var. en % 30/01	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	3191,60	+0,61	+6,43
Amsterdam CBS	965,55	+0,93	+5,68
Bruxelles	19100	+0,55	+13,65
Francfort Dax 30	4513,53	+1,65	+6,21
Irlande ISEQ	4403,16	+0,64	+8,62
Londres FT 100	5601,20	+2,61	+9,07
Madrid Ibex 35	8053,16	+1,18	+11
Milan MIB 30	28059	+0,49	+12,50
Zurich SMI	6671,90	+1,36	+6,49

Tirage du *Monde* daté dimanche 1er-lundi 2 février : 573 685 exemplaires 1-3

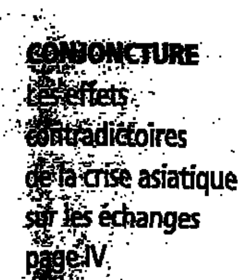






CONJONCTURE
Les effets contradictoires de la crise asiatique sur les échanges page IV

IDÉES
Réduction du temps de travail : les désillusions du Front populaire page V



Le Monde ECONOMIE
ENJEUX ET STRATÉGIES

ENQUÊTE
Davos accueille les prophètes de bonheur page VI

ANNONCES



IMMOBILIÈRES
pages VII et VIII

MARDI 3 FÉVRIER 1998

Créer des emplois autrement

D O S S I E R

▼Economie solidaire
Assurer des services qui ne sont satisfaits ni par le privé ni par le public pour offrir des emplois durables : tel est l'enjeu du développement de ce secteur d'activités

Le port autonome de Dunkerque paraît bien calme. Des hangars désaffectés bordent des bassins presque vides. Ce jour-là, rares sont les bateaux à quai. Trois ferries belges hors d'usage de la compagnie Ostende Lines sont postés là, mis au rebut, sans espoir de reprendre la mer. Même si l'année écoulée a affiché un léger regain d'activité, la disparition du trafic transmanche a fait un vide. Christian Massa, ex-docker, licencié à la suite de la réforme portuaire de 1992, se souvient de son ancien métier qu'il a embrassé à l'âge de 14 ans. Trente années de travail en équipe, au coude à coude. Trente années pendant lesquelles la CGT ports et docks régnait sur les quais.

« *Je ne suis pas loin de penser que c'était le plus beau boulot qui existe. Le plus costaud aidait le plus faible,* se souvient-il. *C'est très très dur de sortir de ce contexte, de se bâtir un nouvel univers...* » Six ans après la réforme portuaire initiée par l'ancien secrétaire d'Etat à la mer, [illegible], on compte encore à Dunkerque [illegible] à l'ANPE. Dans une ville où le chômage caracole à 16 %, difficile de retrouver un emploi. S'estimant frappés d'ostracisme professionnel à la suite de leur opposition – parfois violente – à la réforme, les irréductibles d'hier ont repris le collier. Ils ont décidé de s'en sortir collectivement, de se battre pour créer de nouveaux emplois.

Au printemps 1996, la page revendicative tournée, les ex-dockers ont constitué une association, Ensemble pour l'avenir, afin d'améliorer leur taux de reconversion et se sont tournés vers un pilier de « l'économie solidaire », Guy Michel, le directeur de l'Agence pour le développement des services de proximité (ADSP). Quatre activités ont été retenues : travaux d'entretien et de rénovation ; démolition douce avec récupération de matériaux revendus ou recyclés ; livraison de bois de chauffage aux particuliers ; entretien et aménagement des espaces naturels et des friches industrielles.

L'activité liée au bâtiment s'exerce, depuis juillet 97, au travers d'une coopérative ouvrière (SCOP) et a permis de créer quatre emplois. Celle liée au bois et à l'environnement dépend de l'association. Dans un grand hangar mis à disposition par le port autonome, ils sont une douzaine d'anciens dockers en bleu de travail à élaguer les troncs, à tailler bûches et bûchettes et à livrer les stères de bois. Une douzaine de bénévoles, dont certains sont en fin de droits, qui espèrent pouvoir un jour être embauchés par l'association. Cette année, on parle déjà de créer huit emplois temps plein.

Ils défendent aujourd'hui cette « économie solidaire » qui vise à recréer les conditions d'une cohésion sociale, sans avoir pour souci premier la rentabilité. Cette économie alternative qui tire ses ressources à la fois du bénévolat, d'aides publiques et de la vente de ses biens et services. Sensible à ce type de démarche, la région Nord-Pas-de-Calais leur a accordé une subvention de 200 000 francs sur deux ans. D'autant qu'elle mise sur le développement des services de proximité qui a permis depuis quatre ans de créer localement 200 emplois par an. L'objectif est de lutter contre le chômage et l'exclusion en s'appuyant, non pas sur des petits boulots, mais sur des emplois durables et qualifiés.

L'association Domicile services dunkerquois (DSD) fait figure de modèle en la matière. A sa tête, un homme débordant d'énergie, François Stotala. Syndicaliste CFDT, ce professeur dans un lycée d'enseignement professionnel à Grande-Synthe passe son temps libre à promouvoir bénévolement les services de proximité. En 1988, il a créé avec des parents d'élèves une association Service enfance jeunesse, qui assure la garde des enfants scolarisés dans les écoles et emploie 20 personnes à mi-temps.

Créée en mars 1992, l'association DSD s'est donné pour mission d'apporter « *un service de qualité aux particuliers par la création d'emplois pérennes, basés sur le respect des salariés, la compétence et la professionnalisation de ses personnels* ». Elle oeuvre dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, handicapées ou malades, de la garde d'enfants à domicile et de l'entretien de la maison.

Martine Laronche

Lire la suite page II

CHRONIQUE

La Russie mise en examen à Davos

par Serge Marti

DAVOS (Suisse)
de notre envoyé spécial

VIKTOR TCHERNOMYRDINE est un élève assidu. Cette année encore, le premier ministre russe, une fonction qu'il occupe depuis décembre 1992, avait tenu à participer – et ce pour la cinquième fois – au Forum mondial de l'économie qui se déroule traditionnellement à Davos. Une telle opiniâtreté méritait récompense. Aussi, Klaus Schwab, le maître de cérémonie, par ailleurs créateur de cette célèbre manifestation, lui a-t-il remis solennellement, le 31 janvier, une magnifique composition de cristaux de neige, symbole de la station hivernale des Grisons, avant que M. Tchernomyrdine ne commence une longue plaidoirie destinée à défendre les couleurs de l'économie russe, lesquelles, il est vrai, ont retrouvé de l'éclat.

En 1997, ce pays de 147 millions d'habitants aura enregistré, après les années noires qui ont marqué la transition vers l'économie de marché, amorcée en 1990, sa première année de croissance positive. Certes, le chiffre est symbolique (+ 0,4 %) mais, aux yeux des dirigeants russes, il a valeur de réconfort. D'autant que, parallèlement, le taux d'inflation qui, il n'y a pas si longtemps, culminait encore à 2 000 %, a été ramené à 11 % à la fin de l'année. « *En base annuelle, pas mensuelle* », a toutefois tenu à ajouter le permier ministre russe.

La veille, Anatoli Tchoubaïs, son premier vice-premier ministre, selon la terminologie officielle, avait achevé de colorier le tableau en rose pâle. Passant en revue les performances de l'année écoulée, il avait indiqué que la production industrielle avait progressé de 0,9 %, les salaires ayant augmenté de 3,5 %. Dans le même temps, la part de la population vivant, ou plutôt survivant, au-dessous du seuil de pauvreté, avait été ramenée à 21 % (contre 24 % l'année précédente) et le taux de mortalité avait baissé, tout comme les inégalités. Bref, 1997 avait été, selon le chef de file des réformateurs économiques russes, « *l'année de tous les changements* », celle où tous les feux « *fondamentaux* » de l'économie russe étaient passés au vert. Emporté par l'élan, M. Tchoubaïs avait annoncé pour 1998 « *l'année du renforcement de l'économie russe* », un taux de croissance compris entre 2 % et 4 %, une production industrielle en hausse de 3 % au minimum et une inflation « *qui pourrait aller, disons... 5,7 % à... 7,5 %* ». Une estimation au doigt mouillé qui, naturellement, déclenchait les rires de l'assistance.

Devant cette avalanche de bonnes nouvelles qui est à mettre à l'actif du gouvernement de M. Tchernomyrdine et non pas attribuée au seul actif de M. Tchoubaïs (lequel s'est vu retirer une partie de ses attributions ministérielles sur ordre du Kremlin en novembre 1997, à la suite d'un scandale financier), la plupart des participants au Forum de Davos venus prendre le pouls de la Russie penchaient toutefois pour une nouvelle mise en examen de la politique économique pratiquée par Moscou. La veille, le 30 janvier, la banque centrale russe avait brusquement annoncé le relèvement de 36 % à 42 % de son taux Lombard (le taux qu'elle applique au système bancaire) de façon à protéger le rouble. Depuis plusieurs jours, la monnaie russe était attaquée sur fond de crise boursière (les actions cotées à la Bourse de Moscou ont chuté de 30 % depuis le début de l'année) et d'accélération de la fuite des capitaux. Selon différentes estimations, entre 2 et 4 milliards de dollars auraient déjà quitté la Russie depuis le 1er janvier et il faut toute la force de persuasion de M. Tchoubaïs pour affirmer que « *la hausse des taux d'intérêt va ralentir cette évasion de capitaux* ». De l'aveu de Sergueï Doubinine, le gouverneur de la banque centrale russe, les réserves en or et en devises de son institution ne représentent plus que 16 milliards de dollars, après avoir chuté de 7 milliards au cours des trois dernières semaines.

Cette hausse des taux d'intérêt qui ne peut pas être imputée uniquement aux conséquences de la crise asiatique, comme le voudraient les dirigeants russes, prend à contre-pied le nouveau plan de redressement économique présenté le 27 janvier par Boris Eltsine. Il s'agit d'un programme en douze points dont les plus importants sont l'adoption par la Douma d'une nouvelle législation fiscale, la mise à plat du coût des services publics et, justement, la baisse des taux d'intérêt. Dans le même temps, le président russe et son gouvernement sont confrontés à la révolte des salariés du secteur public, furieux de n'avoir pas reçu, comme promis, à la fin décembre 1997, les arriérés de traitement qui leur sont dus. Un mécontentement que Boris Eltsine envisage de calmer en procédant, comme d'habitude, à une purge parmi ses ministres.

Deux d'entre eux devront prendre la porte, a promis M. Eltsine, sans dire lesquels. Anatoli Tchoubaïs sera-t-il l'un d'entre eux ? L'intéressé préfère éluder la question. Mais, pour les observateurs présents à Davos, il est clair que son image de réformateur s'est ternie auprès du président, au profit de l'inusable Viktor Tchernomyrdine. Celui-ci a patiemment repris le pouvoir un temps confié aux Jeunes Turcs réformateurs aujourd'hui en semi-disgrâce et, pour certains, il apparaît déjà comme le successeur désigné au cas où Boris Eltsine déciderait, comme il l'a annoncé, de ne pas solliciter de troisième mandat présidentiel. Une perspective qui n'enchante guère milieux d'affaires et investisseurs étrangers. Et encore moins certains dirigeants du Fonds monétaire international qui, en privé, craignent d'avoir à traiter bientôt, après la crise asiatique, un autre grand sinistre financier.

FICHE PRATIQUE du 03.02.1998

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

■ La banque prête sous garanties

Pour s'assurer du remboursement du crédit immobilier en cas d'incidents de paiement, la banque va prendre des garanties. Les plus courantes dans le neuf : l'hypothèque et le cautionnement.

L'hypothèque est une garantie prise par la banque sur le bien immobilier. Elle permet au prêteur de se payer sur la vente du logement en cas de défaillance de l'emprunteur. *Elle doit obligatoirement* faire l'objet d'un acte authentique passé devant notaire et d'une inscription à la conservation des hypothèques du lieu de situation du bien. Elle *entraîne les frais suivants* :
– versement d'une taxe de publicité foncière égale à 0,615 % du montant emprunté augmenté de 20 % correspondant au montant des intérêts *d'emprunt et des frais divers*. A ce total s'ajoutent des frais d'assiette perçus par l'Etat, égaux à 2,5 % de la taxe de publicité foncière ;
– paiement du salaire du conservateur des hypothèques (0,05 % du montant du prêt avec un minimum de 50 F) ;
– les émoluments du notaire (0,55 % du montant du prêt si celui-ci est supérieur à *110 000 F, plus 2 271 F* de frais sur la tranche inférieure) ;
– 20,6 % de TVA sur les émoluments du notaire.
L'hypothèque prend fin d'elle-même deux ans après le versement de la dernière échéance. Si l'emprunteur souhaite revendre avant, il devra procéder devant notaire à une mainlevée dont le coût varie de 0,80 % à 1 % du capital emprunté.

■ Cautionnement, mode d'emploi

Le cautionnement, c'est un engagement par lequel un tiers accepte de garantir le paiement du crédit en cas de défaillance de l'emprunteur. Si parents ou amis peuvent se porter caution, ces dernières années, le cautionnement par le biais de banques ou de sociétés de caution mutuelle s'est beaucoup développé.
D'une façon générale, le cautionnement permet de souscrire un crédit immobilier sans avoir recours à l'hypothèque. Plus pratique que celle-ci, il est passé sous seing privé et s'éteint avec le paiement de la dernière échéance. Ne nécessitant aucune inscription, il ne réclame donc pas de mainlevée en cas de revente du bien. Si chaque société de caution mutuelle propose sa propre formule, l'emprunteur devra effectuer les dépenses suivantes :
– versement d'une participation à un *fonds de garantie* (*entre 1 % et 2,5 %* du montant du prêt), restituée à hauteur de 80 % à l'échéance du crédit ;
– paiement d'une commission de 0,50 % à 0,80 % du montant du prêt à la société de caution ;
– règlement de frais annexes variables selon les établissements.
Le coût total représente 2 % à 3 % des sommes empruntées. Si le cautionnement est plus rapide et plus souple que l'hypothèque, il reste plus cher. Ses taux sont proportionnels au montant du prêt alors qu'ils sont dégressifs pour l'hypothèque. En outre, le cautionnement peut parfois porter sur l'ensemble du patrimoine de l'emprunteur, alors que l'hypothèque n'est calculée que sur la valeur du bien acquis.

P. C.



Jean-Louis Laville, sociologue, chargé de recherches au CNRS (Crida-LSCI)

« Il faut trouver des formes intermédiaires de financement entre l'Etat et le marché »

***« Vous avez forgé le concept* d'économie solidaire. Qu'entendez-vous par là ?**

– C'est une économie qui, par les activités qu'elle développe, contribue à renforcer le lien social. Une économie civique au sens où elle s'appuie sur une volonté de justice sociale à travers l'action d'entrepreneurs et de réseaux de promoteurs qui n'ont pas pour seule motivation le retour sur investissement. Mais il ne s'agit pas d'une économie de seconde zone réservée aux pauvres.

» Les expériences d'économie solidaire cherchent à répondre à deux types de problèmes sociaux : la création de nouveaux services face à des demandes qui ne sont satisfaites ni par le secteur privé, ni par le secteur public ; l'intégration économique de populations et de territoires défavorisés. Le plus souvent, ces initiatives ne sont pas totalement solvables et nécessitent une « hybridation » des ressources qui peuvent venir pour partie de l'usager, pour partie de la collectivité et faire appel au bénévolat.

***– Les emplois-jeunes de Martine* Aubry qui explorent de nouvelles activités constituent-ils une aubaine pour l'économie solidaire ?**

– Les emplois Aubry sont un pas en avant significatif vers une conception plus réaliste de l'économie. L'opinion qui a longtemps prévalu est que l'entreprise privée est la seule à même de créer richesses et emploi. Or, depuis plusieurs années, des aides publiques à l'emploi très importantes ont été accordées aux entreprises : elles ont été évaluées par les parlementaires à plus de 120 milliards de francs, dont près de 65 milliards d'exonérations de charges sociales patronales qui se traduisent massivement par des effets de substitution entre différentes catégories de chômeurs et des effets d'aubaine pour les entreprises. Dans le même temps, l'économie non marchande - organismes publics et associations - a créé des emplois et l'économie non monétaire (relations d'entraides familiales ou de proximité) a souvent permis de préserver le lien social. Le véritable défi de notre époque est de trouver les meilleures combinaisons entre les différentes économies : marchande, non marchande et non monétaire.

» Il *s'agit* de reconnaître la complexité de l'économie contemporaine qui est une économie *« plurielle »* avec marché et pas seulement une économie de marché. Le plan emploi-jeunes témoigne d'une avancée vers une stratégie d'économie plurielle. Encore faut-il, pour qu'il réussisse, que son objectif de départ ne soit pas détourné et qu'il reste basé sur une dynamique de projets locaux, en évitant de générer à son tour des effets de substitution.

– L'économie solidaire s'appuie,* selon vous, principalement sur le développement de nouveaux services. *Lesquels ?

– Il s'agit de services de proximité (gardes d'enfants, aides à domicile des personnes âgées, animations culturelles, etc.). Historiquement, les services de proximité se sont développés en France à la fin des années 60 et au début des années 70, quand on s'est rendu compte que les services sociaux ne suffisaient plus à assurer les besoins. A la fois pour des raisons quantitatives mais aussi qualitatives. A ce moment-là, le modèle exclusivement productiviste est remis en cause au profit du souci de la qualité de la vie.

» Au début des années 80, on a essayé d'organiser ces services autour du traitement social du chômage. Leur développement a été considéré comme une opportunité d'insertion pour des publics en difficulté à travers différentes formules comme les TUC (Travaux d'utilité collective) ou les CES (Contrat emploi-solidarité). Mais on s'est heurté *à un certain nombre de problèmes.* Comment répondre à des besoins permanents par des emplois temporaires ? Comment susciter la confiance des usagers alors que les publics manquaient de qualification ?

» A la fin des années 80, on est entré dans une nouvelle phase visant à la construction d'un nouveau marché. Mais ce que nous enseignent les expériences étrangères, notamment anglo-saxonnes, c'est que le marché des services de proximité rencontre un certain nombre d'obstacles particuliers.

– Quelles sont ces limites ?

– D'abord, il *se heurte à « des asymétries d'information ».* Pour qu'un marché soit efficace, il faut que l'in*formation sur les biens et services* offerts soit disponible à la fois pour le consommateur et le producteur. Or dans *les* services de proximité, le producteur détient une information supplémentaire et peut en tirer partie en réalisant un surprofit. Dans le cas, par exemple, des services de maintien à domicile des personnes âgées, les familles souvent culpabilisées d'avoir recours à des personnes extérieures vont faire appel, pour se rassurer, aux services les plus chers sur le marché, ce qui a été démontré aux Etats-Unis. De la même façon, l'incertitude sur la qualité réelle du service dans le cadre d'une garde *d'enfant peut bénéficier aux prestataires* de services et mettre les consommateurs dans une position de faiblesse.

» Deuxième problème, l'absence de prise en compte par le marché des *« externalités »* du service, c'est-à-dire des effets qu'il génère pour la collectivité. On peut, par exemple, pour des raisons d'égalité profes*sionnelle, vouloir favoriser le travail* des femmes en développant les gardes d'enfants. Mais cela suppose une stratégie publique et un choix de société que le marché n'a pas pour but de fournir ni même de favoriser.

» Troisième problème que ne résout pas le marché, l'absence de prise en compte de la notion de justice sociale. Les études sur les services de proximité font apparaître une clientèle-cible qui est celle du ménage biactif et urbain. Cela veut-il dire que les autres personnes non solvables en milieu rural seraient exclues de ces service de base ?

– L'économie solidaire est-elle en mesure de contourner les obstacles au développement des services de proximité ?

– L'économie solidaire se développe principalement au travers d'associations et de coopératives qui limitent l'appropriation des surplus *réalisés. Ce type de statut juridique* peut permettre une construction conjointe de l'offre et de la demande dans la mesure où elle réunit usagers et professionnels. Leur collaboration peut aboutir à des services auxquels personne n'avait pensé. Les initiatives d'économie solidaire ont également un souci de justice sociale qui vise à les rendre accessibles à tous les citoyens intéressés. C'est en cela que ces expériences ont besoin d'un financement public.

– L'Etat et les collectivités locales jouent-ils le jeu ?

– L'Etat n'est pas dans cette logique d'économie *« hybride »* faite de ressources privées et publiques. Il est dans une logique de double secteur avec d'une part une économie de marché, de l'autre une économie non marchande prise en charge par l'Etat et qui mène des actions sociales correctives. Cette organisation fait que les expériences accompa*gnées par l'Etat l'ont été au travers* de dispositifs d'insertion qui ont une vocation d'accompagnement temporaire. *Cependant,* au *niveau* régional, certaines expériences vont dans le bon sens. Ainsi la région *Nord-Pas-de-Calais a-t-elle mis* en place une politique pour développer les services de proximité, considérés comme un véritable *secteur* économique.

– Des mesures récentes comme la réduction des exonérations fiscales pour des emplois à domicile vous posent-elles problème ?

– Toutes les mesures d'exonération fiscale posent deux problèmes. D'abord, elles ne garantissent pas du tout la qualité du service rendu. Ensuite, elles ciblent les couples à revenu élevé et posent un problème de justice sociale. Est-ce le type de financement que doit privilégier la collectivité publique ? Je pense qu'il existe de meilleures pistes comme celle du titre emploi-service, qui est une sorte de chèque restaurant mais pour les services et que peuvent délivrer les comités d'entreprises ou les collectivités locales.

» Plus généralement, il faudrait *arriver* à trouver des formes intermédiaires de financement entre l'Etat et le marché. Ce n'est pas *parce que* des activités ne sont solvables qu'à 80 % qu'on ne doit pas les développer. On pourrait *« activer » les dépenses* passives du chômage et envisager la constitution de fonds territorialisés de développement des initiatives *locales, comme* cela se fait au Québec. Ces fonds, gérés par les élus, les partenaires sociaux et les associations, pourraient faire varier leur participation à un projet en fonction de son utilité sociale. »

Propos recueillis par Martine Laronche

Le droit au crédit pour lutter contre l'exclusion

Comment donner aux chômeurs et à ceux qui disposent de maigres ressources la capacité d'entreprendre, de créer leur propre activité ? Face à un système bancaire qui exclut les petits projets à risque, ils sont un certain nombre, en France, à avoir tenté de répondre à cette question. Au détour des années 80 ont fleuri les premières initiatives de microcrédit. Les Cigale, entendez Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne, *font figure de pionniers.* Depuis 1983, date de leur lancement, 200 clubs ont vu le jour qui ont *soutenu plus de 300 microentreprises,* investi plus de 11 millions de francs et permis la création de 1 600 emplois. D'une durée de vie de cinq ans renouvelable une fois, ces sociétés de capital-risque se composent d'un groupe de particuliers qui mettent en commun leur épargne et gèrent collectivement son utilisation.

Dominique Carliez, ingénieur chez EDF, a lancé à la fin de 1996 un de ces clubs. Après avoir réuni un petit pécule, le groupe vient de prendre sa première décision d'investissement. Il va entrer au capital d'un restaurant *Soleil en tête qui ouvrira dans le 11e arrondisse*ment de Paris et fera de l'animation de quartier. *« Ce projet va aboutir à la création de vingt-cinq emplois,* explique Dominique Carliez. *Nous allons les aider par notre mise de fonds, mais aussi par les compétences des membres du groupe en comptabilité, management, marketing... »* Cet accompagnement est un des points forts des Cigale : les entreprises aidées affichent un taux de survie de 75 % au bout de cinq ans, supérieur à la moyenne nationale de 50 %.

MOYENS LIMITÉS

Ces clubs d'investisseurs entrent au capital de SARL, de SA ou encore de coopératives, mais ne peuvent pas aider les entreprises individuelles. Dans ce cas, les entrepreneurs se tournent vers d'autres relais comme Solidarité emploi ou l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Jacques Archimbaud, fondateur du Réseau de l'économie alternative et solidaire (REAS), se souvient du lancement des cagnottes solidarité-emploi en 1985. *« A l'origine, on a décidé, à une quinzaine d'amis, de verser 1 % de notre salaire dans une caisse qui servirait à aider des chômeurs créateurs d'entreprise. »* Le soutien consiste cette fois-ci en prêts d'honneur sans intérêt. En une dizaine d'années d'existence, les cagnottes, au nombre de trente-deux, ont permis d'aider près de 350 entreprises, soit un millier d'emplois, en prêtant plus de 8 millions de francs.

Mais, compte tenu des besoins, les moyens restent très limités. Chaque année, l'ADIE, fondée par Maria Nowak, reçoit plus de 10 000 demandes de financement. Depuis 1990, elle a soutenu la création de 3 800 entreprises par des RMIstes ou des chômeurs, ce qui représente environ 5 000 emplois. Maria Nowak dénonçait récemment dans *Le Monde* la courte vue du gouvernement, qui n'a pas rétabli dans le budget 1998 la prime d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre) supprimée en 1996.

C'est sur le plan local ou régional que les soutiens se font plus tangibles. La région Nord-Pas-de-Calais vient ainsi d'entrer au capital de la Caisse solidaire de Roubaix à hauteur de 5 millions de francs. Il s'agit du premier établissement de crédit agréé par la Banque de France dont l'objet est de lutter contre l'exclusion et le chômage en aidant des projets ne pouvant bénéficier de financements classiques. *Les* emprunteurs peuvent bénéficier de prêts de 30 000 à 150 000 francs et l'objectif, si l'argent est au rendez-vous, est de traiter 200 dossiers par an, avec un prêt moyen de 100 000 francs.

FONDS DE GARANTIE

L'association France active, qui réunit notamment la Fondation de France, le Crédit coopératif et la Caisse des dépôts, s'est spécialisée pour sa part dans la garantie de prêts. Elle a mis en place, depuis 1990, des fonds de garantie territoriaux pour soutenir la création d'emplois pour et par des personnes en difficulté. On compte aujourd'hui vingt et un fonds alimentés par les subventions des collectivités locales, par des concours privés bancaires et par des fonds communs de placement de solidarité. Depuis 1988, l'association a permis l'emprunt de 90 millions de francs, correspondant à la création de *15 000 emplois.*

Convaincu que la microfinance peut rétablir du lien social, Jean-Michel Servet, économiste au centre Walras de l'université Lumière de Lyon-II, plaide pour une meilleure prise en compte par l'Etat de ce droit au crédit et défend une démarche microéconomique de lutte contre le chômage par rapport aux approches classiques macroéconomiques. *« Les Etats-Unis sont passés de moins d'une dizaine de programmes de microcrédit au milieu des années 1980 à plus de quatre cents aujourd'hui. En France, nous en sommes à une quinzaine,* explique Jean-Michel Servet. *Il y a un an, au sommet du microcrédit à Washington, Hillary Clinton a défendu avec vigueur cette formule. Il faut que, à l'instar du gouvernement américain, la France oblige les établissements financiers à consacrer un pourcentage de leurs prêts à des organismes qui font du microcrédit. »*

Il a organisé, les 29 et 30 janvier à Lyon, avec deux jeunes doctorants, Isabelle Guérin et David Vallat, un colloque sur l'épargne et le crédit solidaire dans la lutte contre l'exclusion. *« Le plus souvent quand on parle de lutte contre l'exclusion, on parle de droit au logement, à la santé, à l'éducation, mais pas de droit au crédit,* expliquent-ils. *Or accorder un crédit, c'est d'abord accorder sa confiance, le refuser exprime une stigmatisation. »*

M. L.

Créer des emplois autrement

Suite de la page I

Le personnel – 21 salariés – est embauché à temps plein par l'association. Habituellement, les organismes sont simplement mandataires et se bornent à mettre en relation employeurs individuels et employés, ceux-ci restant dans la précarité. Ce souci éthique pénalise toutefois l'association : ses usagers bénéficient, certes, des déductions fiscales au titre d'un emploi à domicile, mais pas des exonérations de charges prévues pour les gardes d'enfants de moins de trois ans et de personnes âgées de plus de soixante-dix ans. Les ressources de l'association sont diverses : rémunérations de prestations (75 francs *de l'heure), bénévolat,* et aides publiques (subventions et appui logistique). Actuellement, DSD essaie de développer le titre emploi-service, une sorte de Chèque-Restaurant délivré par les comités d'entreprise ou les collectivités locales qui ouvre droit à différentes sortes de services.

Ces initiatives locales apportent des solutions microéconomiques là où les grands principes macroéconomiques sont mis en échec. A tel point que la très sérieuse et libérale Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) découvre les vertus de l'économie solidaire. Sous le titre « Réconcilier l'économique et le social. Vers une économie plurielle », elle a consacré au sujet un rapport réalisé en 1996 à l'intiative de son département de développement territorial. Un document qui, soucieux d'éviter les phénomènes d'exclusion et de pauvreté, envisage *« une approche plus diversifiée de l'activité économique dans laquelle chacun pourrait trouver sa place, une économie plurielle qui comprendrait des activités à la fois rémunératrices et non rémunératrices ».*

Mais force est de constater que, depuis une quinzaine d'années, cette économie alternative a du mal à se frayer un chemin entre l'économie marchande et l'assistanat, et peine à se faire reconnaître par les pouvoirs publics. La colère et le dénuement des chômeurs resurgis à la faveur des occupations d'antennes Assedic, à travers la France, ont pourtant mis une fois de plus le doigt sur l'impuissance des gouvernements successifs à résoudre le problème du chômage. A ces personnes privées d'emplois, est proposé, dans le meilleur des cas, un « traitement social », c'est-à-dire des emplois provisoires, avec au bout du compte le plus souvent un retour à la case départ, le chômage.

Confrontés à ce désarroi, des individus cherchent à élaborer des solutions. Au plus près du terrain. Les expériences prolifèrent sur des valeurs humanistes de dignité, d'initiative et de partage. Leurs promoteurs sont les héritiers de l'économie sociale, ce vaste mouvement mutualiste et coopératif, qui, pour certains, aurait tendance à se banaliser, s'apparentant de plus en plus à l'économie de marché. Parfois pionnières, ces expériences défrichent des secteurs, au premier rang desquels les services de proximité, dont on dit qu'ils sont porteurs d'emplois, sans pour autant recevoir un soutien franc des pouvoirs publics. Pourtant, si l'on considère qu'un chômeur coûte environ 120 000 francs par an à la collectivité, pourquoi ne pas mobiliser une partie de ces ressources pour aider les personnes sans emploi à créer de l'activité ?

PROBLÈMES DE FINANCEMENT

« Nous sommes un certain nombre à essayer de théoriser ces initiatives pour en faire un nouveau service public, remarque Bernard Perret, rapporteur général du conseil scientifique de l'évaluation des politiques publiques. *Il faut capitaliser ces expériences et promouvoir l'économie solidaire, qui repose sur le diagnostic de l'épuisement de la dialectique Etat-marché. Elle peut apporter une réponse pertinente à la crise du lien social en créant de nouveaux services et en dynamisant les espaces publics de proximité. »* Mais le problème de ces initiatives, c'est qu'elles entrent mal dans les dispositifs institutionnels existants. Elles visent à créer des emplois permanents, ce qui ne coïncide pas avec les dispositifs d'insertion, qui sont par définition provisoires. L'économie solidaire refuse la logique d'assistanat et prône l'initiative, mais elle a besoin des pouvoirs publics pour compléter ses ressources financières.

Le Flamboyant, un restaurant exotique ouvert en octobre 1989 par six femmes sans emploi d'origine étrangère, témoin de ces difficultés. Installé à Creil (Oise), sur le plateau Rouher, il a permis d'insuffler un peu de vie dans ce quartier difficile avec un fort taux de chômage. La municipalité socialiste a joué le jeu et financé les travaux dans le local mis gracieusement à disposition par l'office d'HLM pendant quatre ans. Elle a même garanti à 65 % l'emprunt de 95 000 francs contracté par les restauratrices, membres de l'association Femmes sans frontières. Mais, petit à petit, les nuages se sont amoncelés. *« Au début, on avait une très bonne clientèle, mais les jeunes du quartier dévalisaient les voitures,* explique Huguette Bougaba. *Depuis deux ans, on a renoncé à ouvrir le soir. »*

Alors les fins de mois sont difficiles. Pour contourner les difficultés, les *trois femmes* – et *non* plus six – qui tiennent le restaurant ont pu décrocher, en 1995, un contrat aidé (CES puis CEC) pour trois ans, soit 2 700 francs par mois. Mais après...

Madeleine Hersent, qui dirige l'Agence pour le développement de l'économie locale (ADEL), a accompagné les femmes du Flamboyant et plusieurs autres projets similaires à Saint-Denis, à Rouen ou encore à Grigny. *« On s'est intéressé à des endroits où plus grand-chose ne se passait, l'objectif étant de réintroduire du lien social,* raconte-t-elle. *Il fallait former les promoteurs de projets et les accompagner dans leur démarche. Mais le problème de ce genre d'initiatives, c'est qu'elles n'entrent pas dans des dispositifs institutionnels préétablis et posent des problèmes de financement. »*

Dominique Carliez, ingénieur chez EDF, ne désespère pas pour sa part d'obtenir quelques emplois-jeunes, subventionnés à 80 % du SMIC, pour lancer Services D, une plate-forme multiservice à la Défense. L'objectif de cette entreprise est d'insérer durablement les jeunes sans emploi ni qualification de Puteaux et de Nanterre. Que feront-ils ? Ils tiendront des kiosques qui devraient être installés dans les tours et proposeront toutes sortes de services aux 120 000 salariés de la Défense (*entretien* de vêtements, de véhicules, courses diverses, démarches administratives, etc.). Cet *ingénieur est également* à l'origine d'une Cigale, un club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne.

OBSTACLES JURIDIQUES

L'économie solidaire, c'est une affaire de réseau. Tous ses promoteurs se connaissent, de près ou de loin, et travaillent ensemble. *« Toute la question est de savoir comment grandir, essaimer,* explique Jacques Archimbaud, président du REAS (Réseau de l'économie alternative et solidaire). *Au début des années 80, nous étions à la phase du prototype. A la fin des années 80, nous sommes passés au stade du mouvement. Il faut maintenant que nous devenions un véritable secteur économique. »* Les projets ne manquent pas. Le REAS, qui regroupe plus de 70 sociétaires (associations de développement local, de chômeurs, coopératives...), traite quelque 5 000 dossiers par an.

Mais une partie d'entre eux buttent sur des obstacles juridiques, pratiques ou financiers. On peut citer, par exemple, l'impossibilité de cumuler un revenu de transfert (comme le RMI ou l'Allocation spécifique de solidarité) et un revenu d'activité. A quoi bon *accepter* un emploi à mi-temps ou tenter de créer une entreprise si c'est pour *perdre le RMI ? On peut citer* encore l'absence de statut de l'entreprise à but non lucratif, ce qui *oblige à choisir* entre l'association ou l'entreprise classique, qui n'ont ni l'une ni l'autre une fiscalité et une comptabilité adaptées. Il n'existe pas non plus de statut pour le pluriactif ou pour le bénévole, qui n'a pas sa place dans l'économie de marché.

Les 350 000 « emplois-jeunes Aubry » destinés à être créés dans le secteur public (et auxquels devraient correspondre autant de jobs émanant du privé) apporteront-ils une bouffée d'oxygène aux tenants de l'économie solidaire ? Ils sont nombreux à la souhaiter ! Mais tout dépendra de la capacité des pouvoirs publics à s'appuyer sur des projets locaux pour ventiler ces emplois et ne pas les *« fonctionnariser »* ! Or, pour l'instant, le gros des troupes est affecté à l'éducation nationale et à la police. Qu'adviendra-t-il de ces emplois au bout des cinq années de contrat ? Les activités qui ne sont pas solvables seront-elles supprimées tandis que d'autres seraient intégrées à la fonction publique ? *« On n'a pas pris en compte, pour l'avenir, l'hybridation des ressources,* regrette Bernard Perret. *Ce sera donc le marché ou l'Etat qui prendra le relais. »* A moins que la nécessité d'une économie plurielle ne finisse par s'imposer aux pouvoirs publics.

M. L.

et le marché »

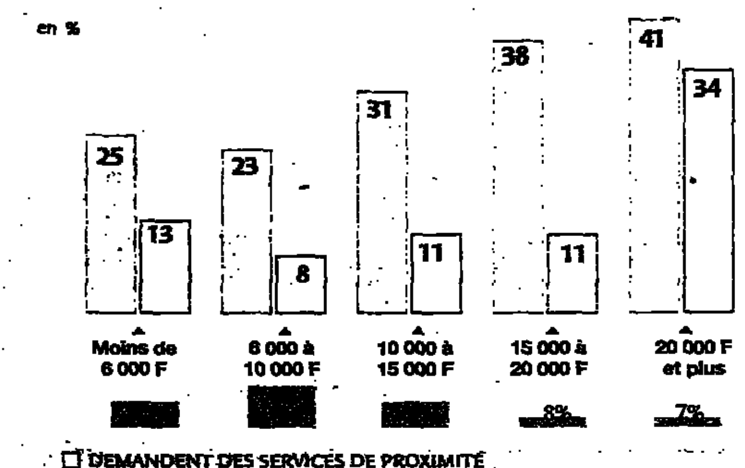
contre l'exclusion

Le gisement d'emplois des services de proximité

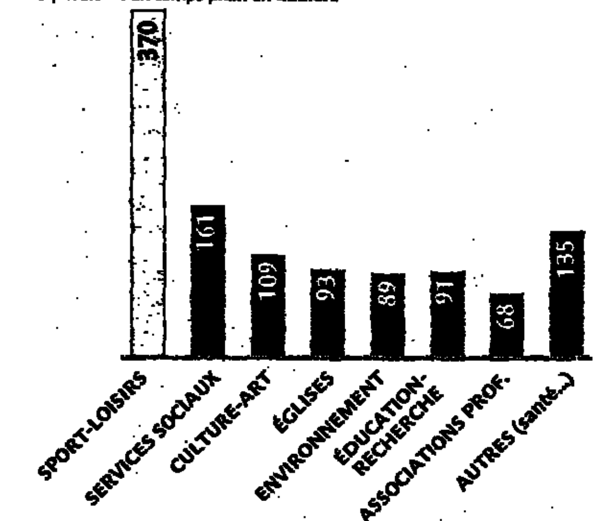
▼ L'économie sociale emploie près d'un million et demi de personnes
(avec un salaire mensuel d'au moins 1 500 francs)

	TOTAL	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL
COOPÉRATIVES	158 361	141 496	16 865
MUTUELLES	92 723	76 294	16 429
ASSOCIATIONS	1 009 287	578 106	431 181
AUTRES (caisses d'épargne, santé, syndicats fondations, etc.)	134 578	101 641	32 937

▼ Les ménages réclament davantage de services



▼ Des bénévoles dans tous les secteurs
équivalents en temps plein en milliers



▼ Les services de proximité réguliers et payants de la vie quotidienne

● RÉPARTITION DES DÉPENSES ANNUELLES DES MÉNAGES
en milliards de francs

8,5 — 19% ; 16,7 ; 20,6 — 45%

● RÉPARTITION DE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ
équivalents temps-plein en milliers

230 ; 220 — 31% ; 250 — 36%

PERSONNES ÂGÉES OU DÉPENDANTES
SERVICES DOMESTIQUES COURANTS
ENFANTS DE MOINS DE 11 ANS

Québec, paradis du développement communautaire

▼ Le gouvernement de la province canadienne encourage le secteur de l'économie sociale

MONTRÉAL
de notre correspondante

Qui eût cru, au début des années 80, que le Club des Talons Hauts, une petite troupe québécoise d'échassiers-amuseurs publics, deviendrait la plus grosse entreprise culturelle de la Belle Province ? De Las Vegas à Tokyo, les spectacles du Cirque du Soleil font aujourd'hui le tour du monde. Un projet de cirque, rentable économiquement ? Aucune banque « ordinaire » n'aurait parié sur lui à ses débuts. C'est un mouton noir du monde de la finance qui l'a fait : la Caisse d'économie de Québec, une banque coopérative dont les membres sont des organismes populaires ou des adhérents de syndicats.

Forte d'un actif de quelque 100 millions de dollars canadiens, cette banque est rattachée au Mouvement des caisses Desjardins, principale institution financière du Québec, créée au début du siècle pour *« regrouper des citoyens afin de combler un besoin social local »*. La Caisse d'économie de Québec n'œuvre que dans le champ de la « nouvelle » économie sociale, un secteur né dans le giron des quelque 3 000 groupes populaires ou « communautaires » québécois.

Depuis l'automne 1996, Nancy Neamtan préside un *« chantier sur l'économie sociale »*, créé dans la foulée du sommet sur l'économie et l'emploi qu'avait convoqué le premier ministre québécois, Lucien Bouchard. Pour elle, il ne fait aucun doute que ce secteur est appelé à prendre de l'essor *« parce qu'il s'appuie sur des organismes communautaires très dynamiques, et que le gouvernement du Québec encourage clairement son développement »*. Un exemple : en matière de logement social, *« la stratégie du gouvernement est de favoriser les coopératives d'habitation plutôt que les HLM. En 1997, il a créé un Fonds d'habitation communautaire pour subventionner de tels projets »*. Québec a aussi intégré en décembre dernier l'économie sociale dans sa politique de développement régional, imposant aux organismes qu'il subventionne de soutenir ce type d'initiatives.

« On s'attache à créer des outils structurants », souligne Nancy Neamtan. Le Fonds de développement de l'économie sociale, mis en place en novembre pour mieux capitaliser les entreprises à vocation sociale, en est un. *« On a réussi à convaincre le secteur privé de contribuer à ce fonds »*, précise-t-elle. De fait, quatre grandes banques et deux entreprises – Alcan et Jean Coutu – ont déjà répondu à l'appel. Récemment, Québec a aussi ouvert aux organismes sans but lucratif l'accès à des garanties de prêts réservées auparavant aux PME.

La viabilité financière associée à un rendement social sont les signes distinctifs de ces nouvelles entreprises. S'y ajoutent quelques maître mots comme le service aux membres ou à la collectivité, la participation, la gestion autonome et démocratique. *« L'enracinement dans le milieu est essentiel »*, souligne Louis Favreau, sociologue et chercheur en développement communautaire à l'université du Québec, à Hull, ajoutant qu'on est en présence d'un *« modèle qui conjugue économie sociale et développement local »*. Créées à l'initiative du mouvement communautaire, une douzaine de CDEC (corporations de développement économique communautaire) couvrent un territoire urbain d'environ 100 000 habitants et travaillent sur trois fronts : formation qualifiante de la population locale ; soutien aux entreprises en difficulté et au démarrage d'entreprises ; soutien aux organismes communautaires du quartier. En milieu rural, les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) jouent le même rôle. Dans ces structures, des représentants du secteur public local et d'entreprises privées sont impliqués aux côtés de membres d'associations. Les budgets de fonctionnement sont assurés par un financement public, mais les CDEC disposent aussi de « fonds de développement », dont le capital provient de caisses de retraite, collectivités locales, banques, entreprises ou fonds syndicaux.

CUISINES COLLECTIVES

C'est grâce à de tels organismes qu'ont fleuri toutes sortes de nouvelles entreprises. Ainsi, à Lotbinière, entre Montréal et Québec, des bénévoles ont eu l'initiative, il y a dix ans, de créer un fonds de développement, soutenu par la banque locale. Aujourd'hui, le Centre d'initiative pour l'emploi local (CIEL) dispose d'un fonds de 195 000 dollars qui a financé 87 très petites entreprises, comme un commerce de vente et de réparation d'ordinateurs destinés principalement aux agriculteurs de la région. A Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal, un groupe d'entraide de quelques familles qui avaient créé une « cuisine collective » pour préparer des repas à faible coût, s'est transformé en traiteur scolaire, avec l'aide de la CDEC du quartier. Résultat : 7 emplois permanents et 21 à temps partiel.

Dans l'est de Montréal, Au Chic Resto Pop, on sert 1 000 repas à prix modique par jour, et on fournit sept écoles, le tout avec des produits de récupération des grands magasins d'alimentation montréalais. L'idée de départ avait germé dans la tête d'un groupe de jeunes assistés sociaux. Avec l'aide de la CDEC et un financement public, ils ont monté ce restaurant qui emploie aujourd'hui 18 personnes, accueille en stage de réinsertion des assistés sociaux ou des chômeurs et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 million de dollars !

GARDE D'ENFANTS

Les garderies sont à mettre également au crédit du mouvement communautaire. Celui-ci a largement suppléé à l'absence de politique publique de garde d'enfants de moins de six ans en prenant en charge la gestion de 750 garderies sans but lucratif, employant quelque 15 000 personnes. Ce nombre devrait doubler avec le nouveau projet de « centres de la petite enfance », offrant une gamme élargie de services. Présenté par le milieu des garderies fin 1996 lors du sommet sur l'économie et l'emploi, le projet a finalement été repris moins d'un an plus tard comme « mesure » de la politique familiale du gouvernement, avec l'engagement pris par celui-ci de financer sur cinq ans 73 000 nouvelles places d'enfants.

En matière d'épargne solidaire, les syndicats québécois sont depuis longtemps engagés aux côtés du mouvement communautaire pour sauver des entreprises en difficulté ou aider au démarrage de nouvelles entreprises. Créé en 1983, le Fonds de solidarité de la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec) est le plus important fonds syndical canadien, avec un actif de 2,2 milliards de dollars et quelque 330 000 « actionnaires » qui cotisent, par ce biais, à leur propre fonds de retraite.

Au cours des dix dernières années, le Fonds de solidarité a investi dans 350 PME et aidé au maintien ou à la création de près de 55 000 emplois. L'accent a été mis il y a cinq ans sur le développement des PME en région, avec la création conjointe par la FTQ et le Mouvement des caisses Desjardins de 16 fonds régionaux. Depuis 1995, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a elle aussi son « fonds d'action » – mais de moindre importance – appelé à financer spécifiquement des entreprises d'économie sociale au Québec.

Si la reconnaissance « formelle » de l'économie sociale est désormais acquise, il reste à ce secteur un grand défi à relever, selon Nancy Neamtan, celui d'établir un *« nouveau partenariat avec les organismes publics et le secteur privé »*, tout en conservant sa capacité d'innovation sociale.

Anne Pélouas

Bibliographie

● **L'Economie solidaire, une perspective internationale**, sous la direction de Jean-Louis Laville (Desclée de Brouwer, « Sociologie économique », 1994, 334 p., 185 F).
● **Exclusion et liens financiers, rapport 1997**, sous la direction de Jean-Michel Servet et David Vallat (Montchrestien, 1998, 288 p., 200 F).
● **Réconcilier l'économique et le social, vers une économie plurielle** (Les Editions de l'OCDE, 236 p., 245 F).
● **Vers une économie plurielle, un travail, une activité, un revenu pour tous**, de Guy Aznar, Alain Caillé, Jean-Louis Laville, Jacques Robin, Roger Sue (La Découverte et Syros, 1997, 172 p., 85 F).
● **Les Placements alternatifs et solidaires** (*Alternatives économiques*, numéro hors-série, 2e trimestre 1997, 128 p., 45 F).
● **Sociologies économiques**, (PUF, *Cahiers internationaux de sociologie*, volume CIII, juillet-décembre 1997).

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Questions-réponses

1 Combien d'emplois l'économie solidaire a-t-elle créés ?

L'économie solidaire se déploie principalement dans la sphère des services de proximité, c'est-à-dire des aides à la personne (garde d'enfants, assistance aux jeunes en difficulté, aides aux personnes âgées...), mais aussi des actions liées à l'environnement et au développement local (aides à l'amélioration de l'habitat, activités culturelles, sécurité des transports collectifs, entretien de l'environnement...).

Ces initiatives sont difficilement quantifiables, car elles s'organisent à travers des statuts divers – le plus souvent associations et coopératives – qui relèvent tantôt du secteur marchand, tantôt du secteur non marchand. La séparation dans les comptabilités nationales entre ces deux secteurs rend ardu le chiffrage. Le REAS (Réseau d'économie alternatif et solidaire), qui regroupe plus de 70 sociétaires, évalue à plus de 100 000 les emplois créés dans le secteur, y compris grâce au crédit solidaire.

A un niveau plus général, des recherches récentes ont mis en évidence le poids économique des associations, estime Jean-Louis Laville, sociologue, chargé de recherche au CNRS. En Allemagne et en France, 13 % des emplois créés entre 1980 et 1990 l'ont été par des associations. En Italie où un nouveau statut de coopératives a été adopté suite au développement des coopératives de solidarité sociale, celles-ci sont environ 3 000 regroupant près de 100 000 associés dont 75 000 salariés.

2 Combien de ménages recourent aux services de proximité à la personne ?

En juin 1996, 3,5 millions de ménages payaient une aide extérieure régulière pour l'entretien domestique courant de leur logement, pour s'occuper des enfants de moins de onze ans, ou encore pour aider un membre du ménage en situation de dépendance, selon une étude de l'Insee (*Les Services de proximité de la vie quotidienne*, octobre 1996). Ils dépensent plus de 45 milliards dans l'année pour l'ensemble de ces services (particuliers ou collectifs), dont presque la moitié pour des services domestiques courants (ménage, repassage, jardinage...). Le recours des ménages au service de proximité de la vie quotidienne concerne au moins 700 000 équivalents temps-plein.

L'aide la plus sollicitée est celle des employés de maison (18 milliards de francs). Viennent ensuite les services aux enfants de moins de onze ans, qui représentent 36 % des dépenses, dont 59 % sont offertes par des particuliers et 38 % par des services collectifs. Enfin 19 % des dépenses concernent l'aide à la dépendance. En 1996, plus de deux millions de ménages ont au moins une personne dépendante chez eux, mais seulement la moitié déclarent se faire aider.

Cependant, souligne l'Insee, l'aide informelle est très largement répandue et tous les besoins ne sont pas encore satisfaits. Ainsi, 1,4 million de familles indiquent n'avoir recours à aucun service de proximité pour leurs enfants. Or, parmi celles-ci, il y a 500 000 couples dont la femme travaille, et plus de 100 000 familles monoparentales.

3 Quelle est l'ampleur des besoins en la matière ?

Toujours selon la même enquête, plus de 4 millions de ménages expriment le besoin d'une aide de proximité pour la vie quotidienne. Parmi ceux-ci, plus de la moitié souhaiteraient une aide pour les activités domestiques courantes, 19 % auraient besoin de services d'amélioration du cadre de vie (comme le jardinage), 9 % de service de garde ou d'accompagnement d'enfants.

La contrainte financière explique sans doute en partie le non-recours à ces services : 66 % des ménages affirment ne pas avoir de budget à y consacrer. Des effets culturels peuvent aussi freiner le recours à ces services : 18 % des ménages les considèrent comme un luxe, 18 % ont du mal à trouver quelqu'un qui leur convienne, 12 % sont gênés d'employer quelqu'un.

Une étude effectuée par Démoscopie pour le compte du SESP (Syndicat des entreprises de service à la personne) a également tenté d'évaluer ce marché potentiel, en mai 1996. L'enquête, qui a porté sur un échantillon national de 1 200 ménages, montre qu'une nouvelle offre de services à la personne intéresserait un ménage sur quatre, soit près de six millions de ménages. Cette cible a un profil assez caractéristique : ce sont des familles avec enfants dont le ou les parents sont actifs, qui vivent dans les grandes agglomérations urbaines et dont le revenu se situe souvent entre 10 000 et 20 000 francs par mois. Ces six millions de ménages pourraient contribuer au financement de ces services à hauteur de 35 milliards de francs. Mais généralement le prix qu'ils sont prêts à payer est, aujourd'hui, inférieur au prix réel du service.

4 Comment satisfaire la demande en matière de services ?

Deux conditions doivent être remplies, souligne l'étude de Démoscopie. D'une part, il faut qu'existe une offre structurée adéquate, c'est-à-dire conforme aux attentes (qualité, sécurité) et aux contraintes (de lieu et d'horaires) des clients. D'autre part, il faut qu'une *« solvabilisation » soit mise en place afin de* combler ou de réduire l'écart entre le prix qu'on est prêt à payer et le coût réel des services.

Trois pistes de solvabilisation ont été explorées en ce qui concerne les emplois familiaux. Premièrement, la défiscalisation. Elle ne concerne que les foyers payant un impôt sur le revenu suffisant pour que la déduction fiscale soit significative. En considérant les ménages qui payent au moins 8000 francs d'impôts, elle devrait intéresser un million de ménages pour un marché de l'ordre de 6 milliards de francs.

Deuxième piste, l'abondement par l'employeur ou le comité d'entreprise (CE). Un abondement à hauteur d'un tiers du prix des services intéresserait 1,2 million de ménages (marché de l'ordre de 8 milliards). En revanche deux millions de ménages se déclarent intéressés par un abondement à hauteur des deux tiers (marché de l'ordre de 30 milliards).

Troisième piste, la réduction de la TVA à hauteur de 5,5 %. Dans ce cas 1,6 million de personnes seraient intéressées, ce qui correspond à un marché d'environ 10 milliards de francs. Ces trois formules peuvent évidemment être combinées.

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	décembre	novembre	novembre	novembre	novembre	novembre	octobre
Dernier mois connu	0,5	–5,1	0,8	–2,2	0,6	–0,4	0,7
Sur 12 mois	6,5	–2,0	5,8	6,9	4,9	1,6	5,7
Taux de chômage (en %)	décembre	novembre	décembre	novembre	octobre	décembre	décembre
Dernier mois connu	4,7	3,5	11,9	12,4	12,4	5,0	8,6
Un an avant	5,3	3,3	10,9	12,5	12,2	6,7	9,8
Indice des prix (en %)	décembre	novembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre
Dernier mois connu	–0,1	–0,7	0,2	0,0	0,0	0,2	–0,1
Sur 12 mois	1,7	2,1	1,8	1,1	1,5	2,7	0,7
Solde commercial (en milliards)	novembre	décembre	novembre	novembre	octobre	novembre	novembre
Dernier mois connu (monnaies nationales)	–14,2	809,2	12,7	10,5	5 565,8	–1,5	1,0
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	–180,8	10 077,8	126,9	165,0	54 946,0	–11,7	23,2
Cumul sur 12 mois (en dollars)	–180,8	83,4	73,7	28,4	33,1	–19,2	16,9
Croissance du PIB (en %)	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97 T3
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	3,1	3,1	3,2	3,5	1,8	3,8	4,1
Sur 12 mois	3,9	1,0	2,3	2,5	2,1	4,0	4,0
Solde des paiements courants (en % du PIB) 1997 (estimations OCDE)	–2,1	2,2	–0,3	2,3	3,6	0,3	–1,0
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	0,1	–2,6	–2,6	–3,0	–3,0	–1,1	1,0
1997 (estimations OCDE)	0	–2,8	–3,0	–3,1	–3,0	–2,3	0,4
Dette publique en % du PIB 1997 (estimations OCDE)	61,5	86,7	60,7	57,0	122,3	53,8	96,7

LES SALAIRES AMÉRICAINS MONTENT

Le coût du travail est mesuré aux Etats-Unis par l'Employment Cost Index (ECI, base 100 en juin 1989), composé à 70 % par les salaires et à 30 % par les avantages sociaux (assurances-santé, retraite, épargne d'entreprise). Au quatrième trimestre de 1997, cet indice a augmenté de 1 %, un peu plus que prévu et, sur un an, de 3,3 %.

Si l'on prend en compte seulement les salaires, ceux-ci ont progressé de 3,8 %, le taux le plus élevé *depuis la mi-1990*.

Comme il était prévisible, le plein-emploi se traduit pas une raréfaction de l'offre sur le marché du travail, qui permet aux employés d'obtenir de meilleures conditions de rémunération. Des conséquences inflationnistes ne sont pas à redouter, étant donné la baisse des prix à l'importation, consécutive aux dévaluations des pays asiatiques. Mais la déflation n'est certes pas à l'ordre du jour.

Direction des études de la BNP

▼Le coût du travail aux Etats-Unis
évolution en %, en moyenne annuelle

ECI (Employment cost index): 1996 2,8 ; 1997 3
SALAIRES: 1996 3,2 ; 1997 3,4
AVANTAGES SOCIAUX: 1996 1,8 ; 1997 2
1995 — 1996 — 1997
Source : BNP



Les effets contradictoires de la crise asiatique sur les échanges

▼Commerce international
Pour les biens courants, le choc subi par la France ne sera pas plus rude que celui de 1992, après les dévaluations de la livre, de la lire et de la peseta

Depuis peu, des voix s'élèvent en Europe et *aux Etats-Unis pour* critiquer le soutien accordé aux pays asiatiques en crise : cette aide reviendrait sous la forme d'une déferlante des exportations des pays aidés. Sans aller jusque-là, beaucoup se demandent quel sera l'impact de la crise asiatique sur le commerce mondial et européen.

La question paraît légitime : globalement, *les devises des pays en* crise ont chuté d'environ 35 % par rapport au dollar et de 25 %-28 % par rapport au franc ; les pays touchés tiennent une place considérable dans le commerce mondial : 14 % aux taux de change 1996, 9 % à ceux d'aujourd'hui, un niveau à comparer aux 20 %-22 % de part du commerce mondial assuré par l'Union européenne.

Mais cette question passe-t-elle les tests de l'expérience et des arguments ?

L'expérience, d'abord. En 1992, les dévaluations britannique, italienne et espagnole ont soulevé la même question, certains menaçant *même de rétablir des bar*rières au sein de la Communauté. De même amplitude que la crise d'aujourd'hui (les trois devises européennes chutèrent globalement autant que les devises asiatiques de nos jours), le choc monétaire de 1992 concernait des marchés deux fois plus vastes (le PNB des trois pays était le double de celui des pays asiatiques touchés, aux *taux de change actuels*). Pourtant, nos producteurs et exportateurs ont absorbé le choc sans problèmes majeurs. Les arguments renforcent-ils la leçon de l'expérience ? Au niveau du commerce des biens courants, la réponse est oui. Pour les importations, le cas *asiatique pose même moins de* problèmes que la situation de 1992. En effet, les produits français sont moins similaires à ceux fabriqués en Asie qu'aux produits italiens et britanniques. Or, moins les biens sont similaires, plus l'impact d'une dévaluation risque d'être faible sur la production européenne.

Quant à nos exportations de *biens courants vers l'Asie*, l'impact de la crise sera la résultante de la baisse de la demande asiatique, du degré de similitude de nos produits et du degré de concurrence avec les Etats-Unis et le Japon sur ces marchés. Le premier facteur, celui de la demande, semble de même ampleur qu'en 1992 ; le deuxième, celui de la différenciation des produits, plus favorable *qu'alors ; et le dernier, celui qui* concerne la concurrence des autres « grands », moins favorable.

En somme, si la crise en reste au niveau actuel (un grand « si »...), le choc asiatique ne demandera pas de la part de l'économie française et européenne des efforts très différents de ceux déployés après 1992. Certes des conflits commerciaux éclateront, mais il y a peu de chances que les tentations protectionnistes aillent très loin. Il est même *vraisemblable* que la crise affecte les relations entre producteurs asiatiques (exportant des biens relativement similaires, mais différents des nôtres) d'une part, et entre producteurs de l'OCDE d'autre part, davantage que les relations entre ces deux groupes.

Les producteurs chinois devront affronter un renouveau de concurrence des producteurs des pays *d'Asie aux coûts réduits par les dé*valuations. De même, la crise peut renforcer les échanges directs, encore faibles, entre pays d'Asie dans la mesure où les parts de marché des producteurs de l'OCDE en Asie seront érodées par les concurrents régionaux. Quant à la concurrence entre pays de l'OCDE, elle risque fort de croître, chacun cherchant à compenser sur les *marchés des autres (les seuls* d'une taille suffisante) son manque à gagner en Asie – un mouvement déjà commencé par les Japonais.

INVESTISSEMENTS EXCESSIFS

Pour les exportations de services et de biens « sur mesure », la crise asiatique risque d'être plus rude. Cela vient de ce que cette crise est *microéconomique, non pas macroéconomique*. Il s'agit d'une *crise sectorielle*, celle des industries bancaires en Asie. Agissant sur des marchés fort peu transparents, artificiellement alimenté par des fortunes bâties sur des dettes, par des interventions publiques financées par l'épargne forcée et par un écheveau de « relations personnelles », le système a suscité des investissements excessifs et inadaptés. Du coup, les pays asia*tiques ont des structures écono*miques distordues, les surinvestissements se concentrant dans l'immobilier et les infrastructures.

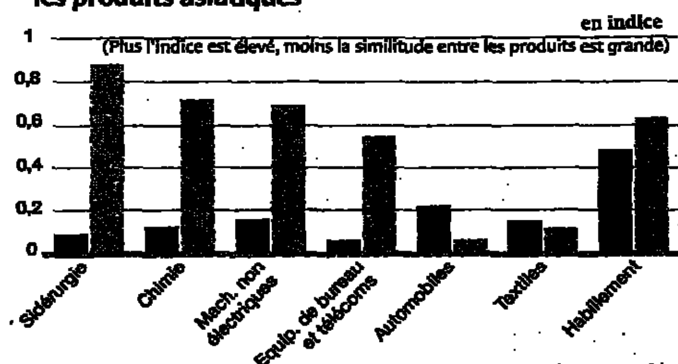
Nos exportations de services et de biens sur mesure reflètent ces distorsions : les premières firmes européennes à faire la grimace sont des entreprises de travaux publics, des avionneurs ou des compagnies de télécommunica*tions qui, comme* Deutsche Telekom, ont investi dans des programmes d'infrastructures démesurés ou mal conçus.

Mais les réformes des systèmes bancaires asiatiques déboucheront, nécessairement, sur des restructurations bancaires et industrielles. Ce sera l'occasion, pour des firmes européennes, d'acheter des banques et des firmes locales, de prendre vraiment racine dans ces pays. Ainsi, les analystes estiment que les chaebols (conglomérats) coréens devraient abandonner leurs activités financières (LG) ou pétrochimiques et électroniques (Huyndaï) pour se recentrer sur leurs points forts.

En somme, cette crise bancaire, si elle impose une restructuration de nos exportations de services et de biens sur mesure, nous offre, en échange, de grandes possibilités – *en ouvrant le volet de la globalisation* resté fermé en Asie, celui des investissements directs dans toutes les activités. Cela vaut pour le Japon : il ne tient qu'à la France de renoncer au préjugé de l'équilibre de la balance commer*ciale, et de voir* l'augmentation des importations en provenance de ce pays comme une contrepartie nécessaire pour notre entrée croissante dans son économie.

La crise durera car elle met en jeu des intérêts puissants – comme l'illustrent les nombreuses firmes indonésiennes liées au président Suharto – et exige des solutions dont la mise en œuvre doit s'inscrire dans la *durée. Cependant* l'impact de la crise actuelle sur le commerce mondial et européen apparaît gérable, à deux conditions. Il faut réfléchir aux réformes réglementaires à imposer aux banques, y compris en Europe – car les banques internationales ont amplifié la crise, en suivant jusqu'au premier semestre 1997 les errements financiers des pays de l'OCDE (sous forme d'assurances export à payer). Les grands pays industrialisés doivent être prêts à soutenir l'activité économique, quels que soient les états d'âme du Congrès américain ou les contraintes de l'euro. Ce n'est pas le moment d'avoir une confiance excessive en des effets mécaniques, comme celui de la baisse des taux longs, qui reposent sur un climat de confiance – un bien qui se fait rare, à vive allure, y compris aux Etats-Unis. Des marchés globaux exigent des règles et des décisions globales.

Patrick A. Messerlin
Professeur à l'IEP Paris



Le patchwork indien résiste aux turbulences monétaires

▼Asie du Sud
Des mesures radicales ont enrayé la dépréciation de la roupie indienne

L'économie indienne fonctionne comme une huître, filtrant tout ce qui passe dans son environnement proche, alternant des phases d'ouverture avec des phases de fermeture plus longues. *Pour l'instant, sa coquille lui a per*mis d'absorber sans trop de mal la tourmente financière qui balaie l'Asie, comme a pu le vérifier Jacques Chirac, qui y a effectué un voyage officiel du 24 au 26 janvier.

L'Inde est une fédération de vingt-cinq Etats disparates auxquels il faut ajouter sept territoires de l'Union, dont New Delhi et Pondichéry. Elle s'étend sur 3,29 millions de kilomètres carrés, soit six fois la France, l'équivalent de la distance Paris-Moscou d'ouest en est, et Paris-Tamanrasset du *nord* au sud. *Elle est peu*plée de près de 980 millions d'habitants. Vouloir aborder l'Inde comme une entité homogène n'a guère de pertinence. Sur le plan politique, on assiste à un phénomène de désagrégation de l'Etat central et des partis à vocation nationale au profit des formations régionales. Ce qui se traduit par un accroissement de l'instabilité politique – en mars 1998, sera constitué le quatrième gouvernement en moins de deux ans – aux consé*quences économiques certaines.*

DÉCENTRALISATION

Cette montée en puissance du régionalisme politique vient rappeler que, depuis la politique d'ouverture économique relancée et affirmée en 1991 par l'équipe Rao-Singh, les Etats de la fédération se sont émancipés. Il n'est plus besoin pour un exportateur ou un investisseur étranger de transiter par la capitale de la fédération pour effectuer ses transactions. Encouragée par le gouvernement central et par l'un de ses membres influents, le ministre des finances Chidambaram, cette décentralisation posera des problèmes.

Certes, la roupie indienne a pu rester à l'écart de la tourmente que connaissent les devises de la plupart de ses voisins : elle n'a perdu, au 25 janvier 1998, que 8,2 % face au dollar depuis le début de l'été 1997. Mais c'est grâce à une politique monétaire restrictive centralisée lancée à la mi-janvier, afin de contrecarrer un mouvement de dépréciation qui s'accélérait. Les mesures prises ont été suffisamment radicales pour enrayer cette dérive. Le taux d'escompte de la Reserve Bank of India (RBI) a été relevé de deux points à 11 % ; le taux des réserves obligatoires a été relevé à 10,5 % afin de geler un excès de liquidités.

A cette politique purement monétaire a été adjoint un volet concernant le commerce extérieur. Il a été décidé de diminuer la limite du refinancement bancaire autorisé pour les exportateurs indiens. *Dans le même temps*, les taux d'intérêt sur les financements d'importations ont été multipliés par deux. Ce qui risque de ralentir *une croissance qui s'essouffle de*puis deux ans.

En 1996-97, le PIB a crû officiellement de 6,8 %. Ce taux sera sans doute un peu inférieur à 6 % en 1997-98. Par ailleurs, on observe un accroissement des stocks, une hausse du déficit commercial (2,67 milliards de dollars sur les sept premiers mois de l'année fiscale 1997-98, soit + 17 % par rapport à 1996-97) et un ralentissement de la production industrielle (+ 4,7 % au cours du premier semestre 1997-98 contre 10,7 % l'an*née précédente). Tous ces indica*teurs prouvent la nécessité d'une relance rapide des réformes, qui ne pourra pas avoir lieu avant la nomination d'un nouveau gouvernement fin mars.

D'autant que les besoins d'investissements dans le seul domaine des infrastructures sont évalués par le gouvernement à 345 milliards de dollars d'ici à 2006, dont 15 % en provenance de l'étranger. Or l'insuffisance des infrastructures est un des obstacles *majeurs à l'accélération de la* croissance. En regard, les afflux d'investissements directs étrangers sont maigres : les approbations cumulées se montent à 40 milliards de dollars en sept ans, pour seulement 10 milliards réalisés ! *Dans ce domaine*, le gouvernement central n'a qu'une faible marge de manœuvre, car le déficit public reste supérieur aux objec*tifs fixés*. Pour l'exercice 1997-98, il devait être ramené à 4,5 % du PIB. Il s'établira dans le meilleur des cas à un peu moins de 5,5 %. Ce n'est *donc pas* de l'Etat central qu'il faut attendre une relance de l'investissement.

INFRASTRUCTURES INSUFFISANTES

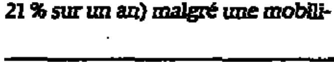
Pour autant, tout ne va pas si mal en Inde. L'inflation était au plus bas depuis onze ans à 3,5 % en glissement fin novembre 1997. Le déficit courant sera inférieur à 2 % du PIB en 1997-98. Les réserves de change sont restées à un niveau élevé (28,9 milliards de dollars en or et DTS compris fin novembre 1997, soit une hausse de *21 % sur un an) malgré une mobili*sation de plus de 2,5 milliards de dollars par la RBI pour lutter contre la dépréciation de la roupie.

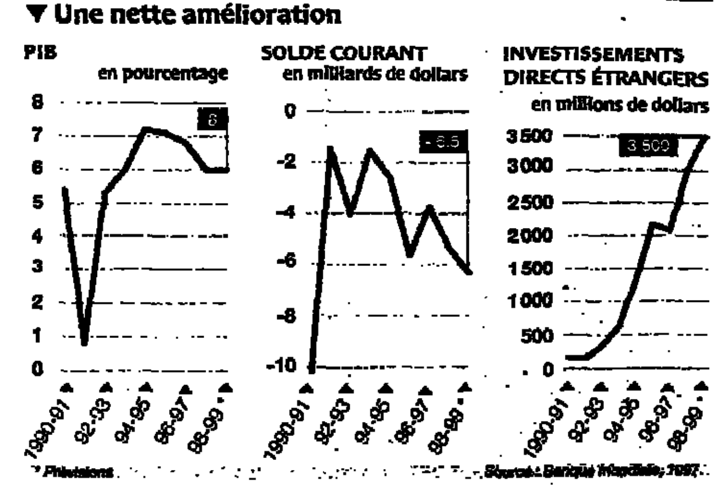
Autre bonne surprise, les rentrées provoquées par la loi d'amnistie sur les revenus cachés des *Indiens*. Celle-ci, qui prenait fin le 31 décembre 1997, a permis de récolter 100,5 milliards de roupies de recettes fiscales supplémentaires alors que dans ses prévisions les plus optimistes le gouvernement tablait sur un peu plus de 45 milliards. Preuve de l'existence réelle de réserves de croissance.

La solution aux problèmes structurels passe par une décentralisation plus poussée. Désormais, les *chief ministers* des différents Etats de l'Union se font concurrence pour attirer les inves*tisseurs locaux* et étrangers. Il en résulte un élargissement des inégalités de développement. Les Etats les plus riches sont le Guja*rat, le Maharashtra, le Penjab*, New Delhi et l'Hariana. Le Karnataka arrive juste derrière. A l'autre extrémité, on trouve le Bihar, le Tripura, l'Orissa, le Kerala.

Le Gujarat mène la danse. Sa capitale, Ahmadabad, était au bord de la faillite il y a trois ans. En 1997, elle a enregistré un excédent budgétaire de 800 millions de roupies (20 millions de dollars) et s'apprête à lancer *son premier em*prunt obligataire public d'1 milliard de roupies afin de moderniser les sys*tèmes* d'adduction et d'assainissement des eaux. L'US AID a compris que cette décentralisation avait un caractère irrémédiable, et elle a développé des liens étroits avec Ahmadabad. La structure américaine distille ses conseils pour la mise en place d'un système financier local et a apporté 25 millions de dollars de garanties à son projet d'adduction d'eau. Alors *que* Moody's a mis sous surveillance la dette extérieure de l'Inde (Baa3), le rating d'Ahmadabad est de A+ ! Il faut y voir le signe avant-coureur de changements structurels profonds qui s'annoncent. Les entreprises françaises, sous-repré*sentées dans cette* « nation-continent », pourraient profiter d'un changement des règles du jeu pour rattraper une partie de leur retard.

Etienne Picher
Chorème







LIVRES

La réalité chinoise, question d'interprétation

par Marie-Florence Bennes

LE SIÈCLE DES CHINOIS
d'Alain Boublil
Editions du Rocher, « Document », 498 p., 169 F.

Bonne nouvelle pour les Chinois : *« Les inégalités se creusent. (...) Soixante-dix millions de personnes vivent en dessous du seuil de la pauvreté* [mais] *à la misère pour tous a succédé le succès et la fortune pour une infime minorité... »* Autre raison d'être optimiste : l'empire du Milieu est en passe de devenir l'un des premiers marchés de la planète. *Le Siècle des Chinois*, d'Alain Boublil, ex-conseiller de François Mitterrand, expose longuement la spectaculaire avancée géopolitique et économique du continent. Un constat intéressant et bien documenté qui va de pair avec un pesant éloge de Deng Xiaoping, père de la réforme économique chinoise.

Alain Boublil rappelle que le Petit Timonier a subrogé le programme des « quatre modernisations » à l'idéologie maoïste, au prix de manœuvres politiques finement menées. Son ambition était de développer l'économie et d'ouvrir le marché sans réduire pour autant le contrôle du Parti communiste chinois. La contrepartie est souvent éludée dans l'ouvrage : les punitions massives (10 000 jeunes « délinquants » exécutés en 1983, le massacre de Tiananmen en 1989...) auxquelles le dirigeant communiste n'hésite pas à recourir pour se concilier l'aile la plus conservatrice du parti. La « cinquième modernisation », la démocratie, pour laquelle lutte le célèbre dissident Wei Jingsheng, aujourd'hui réfugié aux Etats-Unis après dix-huit années d'emprisonnement, n'intéresse pas Deng. Ni Alain Boublil d'ailleurs. Selon l'auteur du *Siècle des Chinois*, l'ouverture économique peut se passer de démocratie.

Au plan interne, la dichotomie citadins/ruraux, riches/pauvres explose. Là, l'auteur oublie de signaler que le dernier plan quinquennal, qui s'achèvera en l'an 2000, montre un intérêt tout juste poli vis-à-vis de la croissance agricole. Un quasi-abandon qui étonne quand on sait que plus de 60% de la population vit encore dans les campagnes. Le poids des prélèvements locaux et nationaux, l'augmentation du coût de la vie, la corruption, le manque d'aides de l'Etat et les sombres perspectives d'avenir, provoquent un exode massif des jeunes ruraux. Même si le niveau de vie a progressé pour une majorité de paysans, plusieurs millions d'entre eux ont quitté leurs régions natales et sont venus grossir le flot des travailleurs migrants, attirés par les zones côtières riches ou les grandes villes, laissant souvent les femmes et les vieillards s'occuper du lopin de terre qui nourrissait la famille.

Peut-on être d'accord avec Alain Boublil lorsqu'il honore le fait que *« Deng* [Xiaoping] *a joué l'agriculture et les campagnes contre l'industrie lourde et les villes »* ? Appuyant sa démonstration sur un graphique officiel du *China Statistical Yearbook* de 1996, il montre que les taux de croissance ont été nettement plus élevés pour les paysans que pour les citadins. Or ces relevés ne concernent que les régions méridionales, où sont justement implantées les « zones économiques spéciales ». Une vaste surface du continent chinois reste en dehors des statistiques mirobolantes.

Terrible constat aussi concernant l'évolution de la structure sociale. L'auteur note, à juste titre, que ces réformes ont eu pour effet de *« couper le lien de dépendance matérielle entre les générations »*, mais ne s'alarme pas du déséquilibre économique et social que cela risque d'entraîner à long terme. Malmenée lors de la Révolution culturelle et la collectivisation des terres sous Mao Zedong, la structure familiale paysanne a retrouvé ses fondements au début des années 80. Avec la réforme économique, la solidarité familiale que n'avait pas réussi à briser l'idéologie collectiviste maoïste est en passe d'éclater.

A suivre le raisonnement de l'auteur, ces problèmes demeurent secondaires dans un pays qui s'ouvre à la mondialisation par sa diaspora présente dans les quatre « dragons » (Hongkong, Singapour, Corée du Sud, Taïwan) et les cinq « tigres » (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines et Vietnam). Mais son analyse devient discutable lorsqu'il minimise l'ambition expansionniste chinoise que redoutent les pays voisins. Ayant écarté la menace indienne et pakistanaise à l'ouest en occupant le Tibet, mis un frein à l'agitation en Asie centrale en réprimant les Ouïgours et en déplaçant des colonies Han dans la province du Xinjiang au nord-ouest, il reste à l'empire du Milieu à consolider sa puissance sur le front méridional, en mer de Chine, sur des territoires que revendiquent aussi les pays du Sud-Est asiatique. Conscient des nécessités de la guerre moderne, Deng Xiaoping a substitué le professionnalisme et la technologie à la pléthore d'hommes en armes. Cette supériorité militaire de la Chine inquiète les Etats voisins.

Alain Boublil passe en revue (presque) tous les sujets, et son enthousiasme laisse souvent perplexe. La complexité chinoise exigerait plus de recul. L'observateur qui se laisse aveugler par le « miracle » économique et des statistiques largement surestimées se laisse détourner du jeu politique de la Chine et du risque de guerre qu'elle fait courir à tous ses voisins.

Réduction du temps de travail : les désillusions du Front populaire

par Bertrand Blancheton et Marc-Alexandre Sénégas

En 1936, la réduction de la durée hebdomadaire du travail (passage de 48 à 40 heures) fut un échec en matière de croissance et d'emploi. L'épisode du Front populaire et du premier cabinet Blum (mai 1936-juin 1937) doit-il s'imposer comme référence majeure pour apprécier les chances de réussite du gouvernement Jospin en matière de réduction du temps de travail ? Cette expérience mérite en tout cas d'être rappelée.

Le parallèle entre les deux tentatives est saisissant. Les dirigeants socialistes entendent, à soixante ans d'intervalle, entreprendre une politique de relance dont l'axe essentiel passe par la réduction de la durée hebdomadaire du travail sans diminution de salaire. Blum a fait voter, en juin 1936, une réduction du temps de travail de 48 à 40 heures avec, pour contrepartie, une hausse de 20 % du salaire horaire. Jospin propose, aujourd'hui, le passage de 39 à 35 heures sans perte de pouvoir d'achat. Dans les deux cas, il s'agit d'une loi sociale à finalité économique, l'objectif des syndicats et des partis de gouvernement étant de procurer du travail aux chômeurs.

Comment, dans ces conditions, ne pas rechercher dans l'expérience du Front populaire des éléments de réponse à cette question brûlante : les 35 heures seront-elles un succès ou un échec? Dans la mémoire collective, la loi des 40 heures est, certes, intimement liée à l'héritage social du Front populaire, au même titre que les congés payés. Mais il convient de dépasser cette vision. Au-delà du symbole, les historiens signalent que les décrets-lois de novembre 1938 ont introduit des assouplissements si conséquents qu'ils équivalent à une quasi-abrogation de la loi. Les économistes, quant à eux, ont dénoncé une erreur de politique économique.

Qu'attendait-on exactement du passage aux 40 heures et quelles en furent les conséquences? Il s'agissait d'abord d'une mesure de partage du temps de travail. Dans un second temps, les élus du Front populaire souhaitaient que la réforme ait une vocation redistributive et qu'elle contribue à une relance de la demande et donc, à terme, à une reprise de la consommation et de la production.

Que s'est-il passé dans les faits ? De l'été 1936 à l'été 1937, le chômage recule : le nombre de chômeurs secourus passe d'environ 400 000 à près de 300 000. Pour les forces de gauche, ce résultat est décevant car insuffisant. En outre, il ne peut même pas être mis totalement au crédit des 40 heures : début 1937, le chômage recule aussi à l'étranger, et la redistribution du travail n'a pas lieu non plus. A partir de septembre 1937, le nombre de chômeurs recommence à croître, la barre des 400 000 est de nouveau franchie en janvier 1938. Les 40 heures semblent, ainsi, n'avoir eu qu'un impact ponctuel sur l'emploi et l'effet d'entraînement attendu sur la demande fut peu significatif.

Sur le plan de la croissance, l'économie française entame, à partir de l'été 1936, un décollage sensible. Trois facteurs y contribuent : le coup de fouet surprise donné aux salaires à l'issue des accords de Matignon (le 8 juin 1936), une conjoncture mondiale favorable et, enfin, la dévaluation du franc de septembre qui met un terme à sa surévaluation.

> En 1936-1937, l'accumulation des concessions salariales a fini par enrayer la mécanique de la relance. D'autant que, sous la pression des syndicats, la mise en œuvre des 40 heures a été accélérée et son application rigidifiée. L'affaire avait été réglée en quelques mois !

L'impact des 40 heures fut quasi nul sur cette relance puisque la réduction du temps de travail n'entre véritablement en application qu'au cours du premier semestre de 1937, au moment même où l'élan de la croissance se brise de nouveau. Ce renversement de tendance semble être, en revanche, imputable, pour partie, à la loi instituant les 40 heures.

Entre juin 1936 et février 1937, le coût de l'heure de travail augmente, en effet, en moyenne d'environ 50 % (20 % sont imputables aux accords de Matignon et aux nouvelles conventions collectives, 20 % à la loi des 40 heures, le reste aux nouvelles lois sociales, telle celle relative aux congés payés). Cette progression représente pour les entreprises un formidable relèvement de leurs coûts de production.

Pour restaurer leurs profits, deux solutions étaient alors envisageables : l'augmentation des quantités produites (effet souhaité par le gouvernement) ou le report de cette hausse sur le prix de vente. L'accroissement des capacités de production s'avérant difficile à opérer, les entreprises choisirent l'issue inflationniste.

L'échec relatif des 40 heures présage-t-il une déconvenue analogue pour les 35 heures ?

En 1936-1937, le problème fondamental a été celui de l'impact démesuré de la hausse des coûts salariaux. L'accumulation des concessions salariales a fini par enrayer la mécanique de la relance. D'autant que, sous la pression des syndicats, la mise en œuvre des 40 heures a été accélérée et son application rigidifiée. L'affaire avait été réglée en quelques mois !

Lionel Jospin annonce, au contraire, une réduction graduelle et progressive du temps de travail. Les entreprises auront deux, voire quatre années pour s'adapter et faire ainsi face à une hausse de 10,7% du coût horaire du travail. Des aides financières seront accordées dans certaines circonstances et allégeront cette charge. De plus, il n'est pas exclu que le gouvernement reprenne d'une main ce qu'il a donné de l'autre et freine dorénavant la progression des salaires.

Dans un tel contexte, la hausse du coût du travail paraît pouvoir être plus facilement absorbée qu'en 1936. Le principal point d'achoppement semble donc avoir été contourné et un enseignement important de l'expérience Blum pris en compte.

Reste la dimension symbolique. En 1936, la déception a été à la mesure des espoirs suscités. Rien ne serait pire que de présenter aujourd'hui les 35 heures comme une panacée.

***Bertrand Blancheton** et **Marc-Alexandre Sénégas** sont chercheurs au Centre d'histoire économique de l'université Montesquieu-Bordeaux-IV.*

L'assurance-maladie privée n'est ni moins chère ni plus efficace

par Pierre Lamaignère

La privatisation de la Sécurité sociale est parfois présentée comme une réponse possible, sinon souhaitable, à l'échec de la maîtrise des dépenses de santé. L'assurance-maladie obligatoire serait à confier à plusieurs assureurs, publics ou privés, en concurrence dans un cadre organisé par l'Etat. Chaque citoyen aurait le libre choix de son assureur, tandis que les assureurs auraient la charge de sélectionner les médecins et les hôpitaux auxquels adresser leurs clients.

Ce schéma, proche du projet présenté au nom d'AXA par M. Bébéar, peut retenir l'attention de quelques libéraux. Mais qu'il séduise des experts s'autoproclamant de gauche et longtemps aux affaires laisse pantois. Obsédés par des déficits qu'ils attribuent à l'irresponsabilité des médecins et des patients, il souhaitent que l'Etat et les caisses de Sécurité sociale, à défaut les organismes payeurs quels qu'ils soient, disposent de moyens de coercition renforcés afin de contraindre les plus récalcitrants. C'est le fantasme des planificateurs, pour qui tout irait bien s'ils pouvaient dicter leur loi à la réalité !

Déconventionner un professionnel de la santé quand l'assureur est unique est le mettre dans l'impossibilité de survivre. La mesure ne peut être qu'exceptionnelle et très réglementée. Plusieurs assureurs, du fait de la pluralité de l'offre contractuelle, pourraient conventionner les professionnels et les structures de soins de façon discrétionnaire et soumettre leurs activités à l'obligation permanente de l'accord préalable. Les médecins seraient enfin réduits à quia !

La mise en concurrence des assureurs pose des problèmes insolubles de sélection des risques. Après la collecte auprès des assurés sociaux et de leurs employeurs des cotisations calculées sans prendre en compte les risques individuels, la répartition des fonds entre les assureurs ne peut se faire que selon le nombre des assurés et de critères aussi imparfaits que leur âge, leur sexe et des informations fragmentaires obtenues par quelques vagues questionnaires.

Les assureurs, de leur côté, sont conduits naturellement, par souci d'équilibre de gestion, à réduire le plus possible les risques couverts par la dotation reçue. Au-delà de cette couverture de base (en admettant que l'Etat soit disposé à l'imposer), la demande du consommateur étant d'accéder aux soins les plus élaborés, les assureurs sont amenés à proposer des couvertures complémentaires. Ceux qui peuvent payer se voient offrir l'accès aux plateaux techniques et aux spécialistes les plus coûteux, les autres doivent se satisfaire d'une médecine encadrée et modeste.

> En présence d'un organisme payeur unique, la mise en compétition loyale des divers acteurs peut être l'élément régulateur du système de distribution des soins. Une réforme qui demanderait notamment la suppression du cloisonnement actuel par secteurs institutionnels

Malgré le contrôle étroit des soins couverts par chaque contrat, les dépenses de santé n'en sont pas pour autant maîtrisées. Dans un système concurrentiel, en effet, pour attirer le client les assureurs sont amenés à proposer sans cesse des contrats prétendûment plus avantageux, supposés garantir des soins, certes plus coûteux, mais nouveaux et à la pointe des techniques, parmi lesquels le problématique et le spectaculaire sont souvent offerts sans que l'intérêt du malade y trouve nécessairement son compte. Un tel dispositif génère une médecine inégalitaire, « à vitesses multiples », strictement encadrée au niveau des producteurs de soins, mais globalement extrêmement coûteuse.

En présence d'un organisme payeur unique, la mise en compétition loyale des divers acteurs peut, en revanche, être l'élément régulateur du système de distribution des soins. Cette réforme demanderait la suppression du cloisonnement actuel par secteurs institutionnels, hôpital public, clinique privée, médecine de ville, secteur médico-social, et l'approche « transversale » des problèmes de santé telle que la prise en charge des personnes âgées dépendantes, des malades chroniques, ou de la douleur.

Les soins seraient à regrouper par ensembles fonctionnels d'activités, soins de premier recours, soins spécialisés, biologie... Le financement du système de soins par des allocations spécifiques à chaque ensemble permettrait une meilleure articulation entre la demande des malades, les besoins exprimés par les professionnels et les orientations définies par le Parlement. Dans chaque ensemble fonctionnel de soins, les professionnels et les établissements seraient payés au prorata de la quantité de soins fournis par chacun, selon, quel que soit leur statut, des tarifs identiques assurant la péréquation entre l'activité totale de l'ensemble fonctionnel et les sommes qui lui ont été allouées. Des références communes de bonne pratique médicale s'appliqueraient à tous, sous le contrôle des professionnels eux-mêmes, seuls à en avoir la compétence et la légitimité.

Ainsi, au sein de budgets maîtrisés, une compétition loyale entre les producteurs de soins, avec un contrôle des financements sous l'autorité des représentants des caisses de sécurité sociale et de l'Etat, serait susceptible de faire émerger des standards de prix et de qualité pour le plus grand bénéfice des malades.

***Pierre Lamaignère** est spécialiste des questions de protection sociale.*



Davos accueille les prophètes de bonheur

DAVOS
de notre envoyé spécial

▼Grand-messe du néolibéralisme et de la mondialisation, le Forum mondial de l'économie a entamé ses travaux. Au cœur des débats cette année : la crise monétaire asiatique

« *Davos ? Cette sorte de pensée unique érigée à la gloire de la flexibilité et de la mondialisation...* ». Prononcé par Jacques Chirac en avril 1996, au terme de la première réunion des pays du G7 exclusivement consacrée à l'emploi, le propos se voulait assassin. Pour les organisateurs du Forum économique mondial qui, chaque année, réunit à la fin janvier, dans la désormais célèbre station hivernale des Grisons en Suisse, *l'élite réelle ou supposée* de la planète, il était surtout démagogique. « *Plutôt que de s'épuiser dans la recherche futile de boucs émissaires, le défi pour les démocraties industrielles est de créer les attitudes et de concevoir les politiques propres à mettre à profit le processus de globalisation* », répliquaient, quelques jours plus tard, dans une libre opinion confiée au *Monde*, Klaus Schwab et Claude Smadja, respectivement fondateur et directeur-général de cette grand-messe.

GRAINS DE SABLE

Au-delà de cette passe d'armes entre un chef d'Etat européen, adepte de « la troisième voie » (entre l'ultra libéralisme et le dirigisme) et les hérauts du « village global », directement branché sur Internet et affichant à l'écran un libéralisme organisé en société de réseau, la polémique a un double contenu. D'une part, elle consacre la réputation du Forum de Davos – qualifié par ses détracteurs de « *véritable gouvernement du monde* » – qui rassemble chaque année un bon millier de chefs d'entreprise, 200 à 300 experts économiques, scientifiques ou culturels, autant de représentants des médias et une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement venus d'Orient et d'Occident. D'autre part, elle contribue, avec d'autres initiatives plus discrètes, à permettre au « social » de s'inviter à la table de Davos d'où il était traditionnellement absent. Cette année, à l'occasion de son assemblée annuelle qui se déroule du 29 janvier au 3 février, le Forum économique mondial a dû aussi embarquer un autre passager qui n'a rien de clandestin : l'Asie de l'Est, en proie à une gigantesque tourmente monétaire depuis six mois.

Depuis vingt-sept ans que se tient cette réunion au sommet des acteurs et penseurs chargés d'entrevoir le destin du monde, c'est sans doute la première fois que l'ordre du jour est à ce point perturbé par ce que certains considèrent de vrais grains de sable dans la machine à mondialiser.

A l'origine, en 1971, Klaus Schwab, ingénieur et économiste de formation, n'avait en tête que *de faire communiquer entre eux* les dirigeants – et surtout les chefs d'entreprise – européens sur des thèmes de management. Il voulait alors créer une Europe des entrepreneurs qui se serait organisée pour dialoguer – et négocier si besoin – avec une puissance américaine naturellement hégémonique. L'idée de cette passerelle a établir entre le Nouveau Monde et le Vieux Continent lui était clairement apparue à la suite de la *lecture du Défi américain*, l'ouvrage de Jean-Jacques Servan-Schreiber paru fin 1967.

Par la suite, cette rencontre s'est progressivement ouverte sur le reste du monde. Mais ce n'est qu'en 1989 que l'ancien Forum de management européen s'est transformé en Forum mondial de l'économie, sa dénomination actuelle. Sous l'impulsion du très directif Klaus Schwab, la manifestation s'est segmentée en trois activités complémentaires : le Forum de Davos proprement dit – la vitrine de l'organisation –, des forums régionaux à contenu politico-économique, enfin, des forums à caractère industriel, moins médiatisés mais très courus par les professionnels, notamment celui qui se tient chaque année à Boston, l'un des principaux bastions de la technologie américaine.

La chute du mur de Berlin a naturellement constitué un autre point fort dans la chronologie de Davos. A peine les derniers gravats de l'ouvrage honni avaient-ils été mis aux enchères, que les nouvelles équipes élues ou autopromues dans les pays de l'ex-bloc socialiste accouraient pour vendre et leur image et leur conversion à l'économie de marché. En réalité, le monde communiste avait compris l'intérêt du voyage bien avant l'écroulement du modèle marxiste. Dès la deuxième moitié des années 80, les responsables politiques et économiques de l'Est européen étaient plus ou moins discrètement présents à Davos. Et c'est en 1980 que la Chine de Deng Xiaoping avait accueilli, sur son sol, un premier symposium régional organisé par la Fondation.

Ces initiatives visaient à intégrer à la réflexion « *globale* » les pays d'Europe de l'Est, d'Asie ou d'Amérique latine qui étaient encore marginalisés – par rapport à l'Occident – pour des raisons essentiellement politiques. Elles correspondaient aussi au credo : abolir toutes les barrières, qu'elles soient politiques, économiques, commerciales, culturelles. C'est dans cet esprit que l'assemblée annuelle du Forum, au delà du cœur de cible – la communauté de *la vie politique et des affaires* – a élargi ses rangs pour faire place à des représentants du monde des arts et des lettres ou encore des sciences humaines qui, longtemps, n'avaient pas droit de cité.

Grand organisateur – et grand communicateur –, Klaus Schwab qui, depuis près de trente ans, veille à ne pas perdre une parcelle de son pouvoir, s'efforce de définir les thèmes qui rassemblent les pèlerins de Davos et confortent leur image de prophètes de bonheur. Leur plaisir d'être là est d'autant plus grand qu'ils vont pouvoir interpeller, d'égal à égal, le chancelier allemand Helmut Kohl, le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, Thabo Mbeki, le successeur de Nelson Mandela à la tête de la nouvelle Afrique du Sud ou encore... Viviane Forrester, bête noire de ces « horribles » économistes coupables de n'avoir pas dénoncé les méfaits de la mondialisation. Celle-ci sera-t-elle un nouveau gourou ? Ou un simple alibi destiné à conforter l'idéologie dominante ? La seconde hypothèse sera sans doute la bonne.

GÉRER LA VOLATILITÉ

Hors le modèle libéral, point de salut. Les seuls accommodements *que cette communauté en quête* de sens s'autorisait avec sa propre liturgie tenaient aux moyens. Le thème de l'assemblée annuelle de 1996 : « Comment soutenir la globalisation », illustrait clairement l'unicité du chemin à emprunter. L'année suivante, c'était au tour de la société numérique d'être à l'honneur. Avec, pour invités-vedettes, Bill Gates, le patron de Microsoft, et son homologue d'Intel, Andrew Grove, deux grands *industriels américains* hissés au rang de « penseurs globaux ». Cette année, les bourrasques monétaires d'Asie obligeront à plancher sur « Les moyens de gérer la volatilité» des capitaux dont on souhaitait, il n'y a pas si longtemps, que leur circulation soit à la fois universalisée et accélérée...

On peut être assuré que dans ce domaine aussi, l'autocritique sera limitée par la bienséance. Elle risquerait de trop perturber ces *centaines de « global leaders » qui* n'entendent pas verser quelque 100 000 francs par an – le prix à payer pour pouvoir arborer le badge blanc qui sert de sésame à Davos et de libre accès aux diverses réflexions et manifestations du Forum – pour s'entendre dire que leurs croyances sont passées de mode.

Serge Marti

Le club très sélect des supermanagers et son grand manitou

BERNE
de notre correspondant

▼En vingt-sept ans, sous la direction de son ombrageux président, le Forum est devenu une véritable multinationale

« *Le Forum mondial de l'économie fonctionne comme une entreprise avec, à sa tête, un grand patron.* » Tel est le constat des nombreuses personnes qui, à un moment ou un autre, ont été associées à l'aventure de Davos. D'ailleurs, l'organisation, présidée par Klaus Schwab, est inscrite au registre suisse du commerce.

Parmi les douze membres du conseil de la fondation, figure toute une brochette du monde des affaires et de la finance : Helmut Maucher, l'ancien PDG de Nestlé à la vice-présidence, le directeur d'Asea Brown Boveri, Percy Barnevik, Ferdinand Piech de Volkswagen, ou encore Peter Sutherland de Goldman-Sachs. On y trouve également l'ancien premier ministre Raymond Barre, qui a longtemps officié comme rapporteur à Davos, ainsi qu'un ancien membre du gouvernement genevois, Guy Fontanet, pour ne pas faire oublier que le siège social du Forum est situé sur les rives du lac Léman.

NOUVEAUX LOCAUX

Future vitrine de cette entreprise en plein essor, de nouveaux locaux plus vastes et plus luxueux sont en construction sur les hauts de Cologny, la banlieue huppée de Genève. Le temps est bien révolu où, au début des années 70, une poignée de pionniers de l'Institut international de management (IMI) de la ville avaient lancé l'idée d'organiser des rencontres informelles entre chefs d'entreprise européens à Davos. « *A l'époque*, se souvient l'un d'eux, *nous devions improviser et nous occuper nous-mêmes de l'intendance.* »

Aujourd'hui, le Forum mondial de l'économie (FME) est devenu une véritable multinationale avec ses gadgets, son jargon et ses multiples ramifications. Au centre opérationnel à Genève, une équipe composée d'une soixantaine de personnes employées à plein temps et d'une vingtaine à temps partiel, est à pied d'œuvre.

Les activités de l'organisation sont financées par les cotisations de ses adhérents, les droits de participation à ces rencontres, les contributions des sponsors et d'autres ressources non précisées. Pour l'année fiscale 1996-1997, le total de ses revenus s'est monté à 42 millions de francs suisses (170 millions de francs) tandis que ses dépenses se sont chiffrées à 41,4 millions de francs suisses.

Selon ses responsables, ce club très select a la prétention de rassembler « *les mille premières compagnies globales.* » Pour faire partie des heureux élus, il faut pouvoir se prévaloir d'un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard de francs suisses par an. *Chacun des mille membres doit* s'acquitter d'une cotisation annuelle de 19 000francs suisses (80 000 francs), qui lui donne droit de prendre part aux diverses activités organisées par le FME à travers le monde et de bénéficier des avantages « *d'un véritable club* ». La participation aux réunions du Forum n'est cependant pas gratuite, même pour les membres. Ainsi, pour assister, uniquement sur invitation, « *au sommet des sommets* » à Davos, un membre devait payer cette année un billet d'entrée de 9 200 francs suisses (37 000 francs), sans compter les frais annexes de transport, du gîte et du couvert.

Le FME a beau s'affirmer « *non lucratif et apolitique* », son *credo* s'inscrit dans le droit fil du néolibéralisme et de la mondialisation dont il revendique la paternité. Pyramidale et hiérarchique, sa structure fait la part belle à l'argent et entretient les privilèges. Certaines réunions privées sont exclusivement réservées aux membres qui n'hésitent pas à mettre sur la table plus de 100 000 francs suisses pour jouir du « *statut de partenaire* ». Même les journalistes sont « badgés » différemment, selon qu'ils appartiennent à la catégorie des « *leaders mondiaux de l'information* » ou des médias jugés moins prestigieux.

En un quart de siècle, le FME a connu un tel développement qu'un flou demeure sur ses origines et autour de la personnalité de son ombrageux président, Klaus Schwab. Un témoin de la première heure de cette aventure rapporte que le véritable père du Forum de Davos, du moins dans sa première version européenne, avait été un émigré ukrainien, Bohdan Hawrylyshyn, professeur à l'IMI et dont Klaus Schwab était l'assistant à Genève. Ancien membre du Club de Rome, le professeur Hawrylyshyn est aujourd'hui conseiller du présidium du Parlement ukrainien, représentant de la Fondation Soros, et a recréé un institut international de management à Kiev.

« LA GROSSE TÊTE »

Au lendemain du premier Forum de Davos, en 1971, Bohdan Hawrylyshyn devait rapidement s'effacer au profit de Klaus Schwab qui n'a eu de cesse de s'imposer comme seul maître à bord et de façonner la Fondation à sa convenance. Beaucoup de ses cadres dirigeants sont partis, comme son vice-président le professeur d'économie Henri Schwamm qui s'en est allé sans regret, tout en constatant aujourd'hui le rôle dévolu aux sponsors dans le financement des activités du Forum.

Klaus Schwab ne tolère guère quiconque lui porterait ombrage. Brossant le portrait de ce battant d'origine allemande, mais ayant étudié en Suisse, *La Tribune de Genève* n'avait pas hésité à titrer « *La grosse tête* ». Réputé autoritaire, au premier abord sec et crispé, le président du Forum a également été marqué par les méthodes de management et d'efficacité apprises aux Etats-Unis. Il fait partie du conseil d'administration de la Banque Vontobel de Zurich et avait été appelé par Nicolas Hayek à la vice-présidence de la SMH, le premier groupe mondial de l'horlogerie. Mais il devait démissionner en août 1997, quelques mois seulement après avoir accepté ce poste, tant était forte la rivalité entre les deux hommes.

Surnommé « le professeur », Klaus Schwab se montre sensible aux honneurs et aime collectionner les titres. A Genève, le doyen de la faculté des sciences économiques et sociales précise que ses tâches d'enseignant se limitent à deux heures de cours de stratégie d'entreprise par semaine, durant le second semestre, en tant que « professeur asssocié ». Son nom avait été prononcé pour le poste de directeur général de la nouvelle organisation du commerce, mais il avait ensuite démenti être sur les rangs. Entre-temps, son Forum a obtenu le statut d'organisation non gouvernementale auprès des Nations unies et d'aucuns lui prêtent l'intention de viser le prix Nobel de la paix. Quant au principal intéressé, il croit en sa mission : être « *une sorte de conscience sociale globale* ».

Jean-Claude Buhrer

VERS LA MONNAIE UNIQUE

Le basculement à l'euro : quelle date ?

par Hervé Juvin

Nous commençons la publication d'une rubrique mensuelle consacrée à la préparation de l'euro, confiée à Hervé Juvin, consultant, auteur du livre Stratégies pour l'euro *(Les Djinns, à paraître en février 1998).*

L'ampleur des travaux à réaliser pour faire entrer la monnaie unique dans la vie quotidienne de 250 ou 300 millions d'Européens (selon le nombre de pays participants : neuf ou onze) a conduit la Commission européenne à proposer une période de transition. L'euro sera la monnaie de la France dès le 1er janvier 1999 ; mais les Français pourront continuer à payer en francs jusqu'en juin 2002, dernier délai. A chacun, selon son goût, ses intérêts et sa commodité, de décider quand il demandera à sa banque l'ouverture d'un compte en euro, un chéquier ou une carte de crédit en euro, quand il souhaitera être payé en euro et payer en euro.

De 1999 à 2002, tout est donc possible. Tout, c'est-à-dire ce que les acteur privés de l'économie, vous, moi, chacun de nous, décideront. Voilà du moins ce que suggère la lecture des textes déterminant les conditions du passage à l'euro. Mais nous sommes en France, et les jardiniers de l'ordre centralisé – hauts fonctionnaires et banquiers – *se sont émus de cette* liberté. Considérant toujours leurs clients comme des usagers, ils estiment avoir vocation à les diriger fermement à travers les allées bien tracées de leur intérêt. Ils ont convenu de nommer « porosité » le risque de voir un particulier – un architecte, le patron d'une PME locale – agir à sa guise et demander, dès 1999, l'ouverture d'un compte bancaire en euro. Du Crédit agricole au CCF, un discours bien rodé oppose à la curiosité, à l'intérêt ou à l'impatience des clients le dogme du jardinier à la française : suivez l'allée ! A partir du 4 janvier 1999, au sortir du long week-end du Nouvel An, à la réouverture des banques et des marchés, l'euro sera réservé à la cour – entendez les banques entre elles, les entreprises exportatrices, les détenteurs de patrimoine et la Bourse ; pour les autres, particuliers et consommateurs de base, il n'y a rien à voir avant 2001. Cette démarche au cordeau n'est pas sans raisons économiques : étaler dans le temps le passage à l'euro permet de maîtriser l'investissement et la préparation technique (informatique, comptabilité, facturation).

NI INTERDICTION NI OBLIGATION

Pour appuyer l'interdiction de gambader sur leurs pelouses, les adeptes du jardin à la française ont trouvé un argument de choix : le principe juridique du « ni-ni ». Aux termes mêmes du règlement concernant la monnaie unique, ce principe veut qu'il n'y ait, à partir de janvier 1999, ni interdiction ni obligation d'utiliser l'euro. Autrement dit, dans la période qui s'étend de janvier 1999 à décembre 2001, personne ne peut obliger personne, mais personne ne peut non plus interdire à personne d'utiliser l'euro pour payer, régler, facturer, comptabiliser.

Toutefois, la liberté des acteurs signifie que le passage à l'euro sera, notamment pour les entreprises, ce qu'en feront les relations commerciales – en fonction des rapports de force, de pouvoir ou d'intérêt. Le marché, c'est-à-dire le client, est le seul maître du basculement à l'euro.

Comme le rappelait récemment le patron français d'une PME sous-traitante de Daimler Benz, la société Courbis, le moment du passage à l'euro pour tout prestataire sera le moment choisi par son donneur d'ordres. Daimler Benz, comme Siemens, comme d'autres grands acteurs de l'industrie allemande, a choisi de basculer en euro dès le début de 1999. Comptabilité, relations commerciales, facturation et règlement, seront effectués en euros, et non plus en marks ou dans l'une des autres monnaies de l'Union. Il est permis d'imaginer qu'un sous-traitant français, conseillé par la banque la plus proche de chez lui, demande à voir réglées en francs les factures qu'il continuera à libeller en francs. Il est aussi permis de penser que Daimler-Benz saura lui rappeler qu'ils sont nombreux, les sous-traitants qui font la queue à la porte, et qu'il peut garder ses factures, ses francs, et demander à sa banque de lui trouver d'autres donneurs d'ordres.

PRÉPARATIFS ACCÉLÉRÉS CHEZ NOS VOISINS

Que vaut le dogme du jardinier quand il se trompe de saison ? Le temps de l'euro et de l'Union monétaire n'est pas aux démarches centralisées, planifiées et administrées. La volonté politique exprimée à Amsterdam, comme auparavant à Madrid ou à Luxembourg, de voir les acteurs privés s'approprier l'euro est une réalité. L'action des groupes industriels, des établissements financiers, organisant des campagnes de communication, dispensant des milliers de jours de formation, joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'euro aux Pays-Bas, en Allemagne, voire en Italie.

Les effets de cette action sont tels qu'un scénario de basculement quasi général en euro dès 1999 s'étend à un nombre croissant de secteurs économiques en Europe, et à un nombre également croissant de pays candidats à l'Union. La Bourse de Paris, ardente promotrice d'un basculement des marchés financiers en euro au 4 janvier 1999, a joué un rôle de pionnier ; désormais, l'industrie automobile, l'électronique, parmi d'autres secteurs, sont engagées dans un processus de basculement complet en euro dès 1999, ce que d'aucuns nomment le « big bang » ; et désormais, les Pays-Bas, la Belgique ou le Luxembourg, certains Länder allemands, voire l'Italie, ont adopté et publié un plan de basculement de leurs administrations qui entérine ce scénario de big bang – et incite les acteurs privés à choisir leur voie pour entrer le plus vite possible dans l'univers de l'euro. Cela présenterait l'avantage d'éviter les investissements « jetables », c'est-à-dire conçus uniquement pour les trois ans de transition et inutiles ensuite, et limiterait les risques d'erreurs ou de fraudes.

Il vaut la peine de jeter un coup d'œil au-delà de la clôture de son jardin, pour constater cette sensible accélération des préparatifs chez nos voisins, et en tirer quelques leçons. Rien ne serait plus dangereux pour les Français que de s'abriter derrière les fausses assurances du « ni-ni » pour reporter des choix qui doivent être arrêtés dès aujourd'hui et, de fait, laisser les autres choisir pour eux. Chaque société doit s'interroger sur le rythme de son passage à l'euro, chaque Français doit choisir le moment de passer à l'euro, non en fonction des discours des jardiniers, mais de ce que son environnement professionnel, son intérêt personnel ou ses goûts lui dicteront de faire. A retarder l'échéance, à attendre que la dernière branche ait été taillée, le dernier mètre ratissé, les jardiniers trop sages du système bancaire et de l'administration font courir un risque à leurs clients. Les gagnants de l'euro et du marché intégré seront ceux qui les premiers vivront en euro, penseront en euro, et changeront par l'euro.

IMMOBILIER

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

LES VENTES AUX ENCHERES DU CHATELET

Très bonne reprise de l'activité en ce début d'année 1998 pour les ventes aux enchères de la Chambre des Notaires de Paris, avec 60 lots proposés et 53 adjugés pour un total de 44 MF lors des séances des 20 et 27 janvier.

Nous notons l'excellente tenue des valeurs avec plusieurs lots adjugés à des montants supérieurs aux expertises, mais également de bonnes opportunités pour les acquéreurs. Ainsi, un quatre pièces de 96 m² plus pièce de service au 15 rue Tronchet dans le 8e arrondissement, mis à prix 940 000 F a été adjugé 1 160 000 F.

Pour l'anecdote, un garage de 25 m² sur cour, proposé dans le 6e arrondissement au 28 rue Jacob, sur une mise à prix de 160 000 F a trouvé preneur à 1 000 000 F. Ce résultat est à comparer avec l'adjudication d'une maison de 101 m² avec une cour de 45 m² au 52 rue Petit, près des Buttes Chaumont, mise à prix 501 000 F et adjugée 530 000 F.

L'engouement du public pour ces ventes aux enchères se confirme, sans doute en raison du nombre et de la diversité des lots proposés dont l'origine se répartit équitablement entre les ventes par les particuliers, les collectivités, les mandataires et administrateurs judiciaires et les professionnels de l'immobilier.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er
Téléphone : 01.44.82.24.00

PARIS NOTAIRES services

VENTE AUX ENCHÈRES
en la chambre des notaires de Paris
le 3 mars 1998 à 17 h
Paris 2e
22, rue de Turbigo
IMMEUBLE MIXTE
En partie loué.
Revenu : 251 748 F/an
Mise à prix : 5 000 000 F
Visite 4 et 18-2 : 13 h-15 h, 13 et 26-2 : 10 h-12 h
Renseignements : 01-45-61-55-70
D. MARIE, notaire
164, r. du Fg.-St-Honoré, 75008 Paris

VENTES

BUREAUX

GOBELINS 2 400 M²
Rapport : 2 400 000 F
Vente : 24 000 000 F
J.P. Maurin, Gobelins Immo
01-43-37-50-25

FONDS DE COMMERCE

MARSEILLE 11e, vends fonds de comm. fleurs, 50 m² Interflora. Magasin d'angle climatisé, bon CA, à développer. 450 000 F
Tél. : 06-81-46-63-36

APPARTEMENTS

[illegible]
R. RICHEPANSE, bon état
Séj. dble + 3 ch., dble exp.
2 270 000 F - 01-42-74-26-44

PARIS 3e
BASTILLE
Somptueux 5 p. 174 m² dans imm. pierre de t., volume
AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 4e
5, RUE D'ARCOLE
Bel appt familial 2e ét., balc., soleil, parquet, cheminées, séjour, 4 chbres, bon plan, *à rafraîchir.* 3 550 000 F.
S-KAYSER : 01-43-26-43-43

MARAIS : GD STUDIO
Bel imm. XVIIIe, 2e asc.
Calme, volume 1 230 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

ARSENAL : VUE SUR TOITS
STUDIO. Bon état. 385 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

RARE 2 P. ASC.
Hôtel particulier XVIIe
AIM : 01-53-01-99-01

4 P. VUE SEINE
Balc., 5e asc., 1 590 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

MARAIS DUPLEX 4 P.
Poutres, chem., 1 850 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

TYPIQUE MARAIS 3 P.
115 m², volume 2 590 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

ST-MICHEL 2-3 P.
Asc., haut. plafond 3,2 m
Site histor. 01-43-36-17-36

PARIS 6e
ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Imm. XVIIe s., duplex 110 m²
Terrasse soleil, ét. élevé
3 250 000 F. 01-45-67-84-24

ST-GERMAIN-DES-P. p.-de-t.
Prof. lib. autor., 4 p. 150 m²
Id. méd. Urg. 01-43-35-18-36

JEAN FERRANDI 5 P.
Pierre de t., 3e ét. asc.
Dble expos., chbre de serv.
Charme, exc. état. Px : 4 MF
Tél. : 01-45-44-92-44. Part.

PARIS 7e
STUDIO + TERRASSE
6e ét. sans asc. 485 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

AV. DE BRETEUIL 2-3 P.
Pierre de t., 80 m², clair
2 500 000 F. 01-45-77-46-10

PARIS 9e
RUE BELLEFOND
Gd 3 pces p.-de-t., balc. sud
930 000 F. 01-40-25-07-05

PARIS 10e
125, QUAI VALMY
2 p. 51 m² + balc. 7e ét.
Cave, parking
Prix : 879 000 F
Immeuble 1980
SINVIM : 01-41-92-55-55

PARIS 11e
BASTILLE : GD 4 P.
Balcon, service, 2 250 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 12e
Mo REUILLY-DIDEROT (*Estérel*), *studio 28 m², 3e ét.* s/jard., vraie cuis., s. d'eau av. wc, cave et park. en *sous-sol. Px : 500 000 F*
GERER : 01-42-65-03-03
M. Michaut : 06-07-74-89-62

VUE SUR SQUARE
STUDIO 2e asc., 590 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

BASTILLE - ARSENAL
3 p. à rén., asc. 790 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

OPÉRA - BASTILLE
2 p. 6e ét. asc., 495 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 13e
VILLA TOLBIAC
Immeuble 1981
2 p. 43 m² + JARDIN
Très calme, refait
Cave et box
Prix : 815 000 F
SINVIM : 01-41-92-55-55

GD VOLUME à terminer
200 m² + terrasse + parking
3 600 000 F. 01-45-46-26-25

PARIS 14e
RUE DU MOULIN-VERT
2 PCES tt conf., cuis. équipée, s. de bs, 2e ét.
650 000 F. 01-45-43-88-60

PARIS 15e
LE SAINT-SAËNS
Studio 8e ét. + cave et parking. 600 000 F
GERER : 01-42-65-03-03
M. Michaut 06-07-74-89-62

MONTPARNASSE récent
3 p. 74 m² à rafr., cave, park., px except. 01-43-35-18-36

VAUGIRARD : STUDIO
3e ét., vue dégag. 345 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 16e
R. LA FONTAINE
Réhabilitation gd stand.
Charme de l'ancien et normes actuelles, studios, 2 p., jard. intérieur.
Livraison octobre 98.
A partir de 27 400 F/m².
UFG : 01-44-56-10-60

TROCADÉRO
3, av. PAUL-DOUMER
Stand., dble récept., 2 chbres
120 m², 6e, asc. 2 690 000 F.
SAFAR : 01-47-64-95-11

PARIS 17e
RUE DES TERNES
Séjour dble, cuis., bains, balcon, 6e ét. asc. 785 000 F
AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 19e
19, AV. DES EIDERS
145, R. DE FLANDRE
3-4 p. 88 m² + balc. 10 m²
Cave, parking
Immeuble 1979
Prix : 995 000 F

Mo CRIMÉE
Charmant 2 p. 39 m² + jardin.
1er étage
Cuis. équipée, parking
Prix : 730 000 F
SINVIM : 01-41-92-55-55

PARIS 20e
PÈRE-LACHAISE
2 p. 42 m², 3e ét. sud
Prix : 594 000 F
Immeuble 1968
SINVIM : 01-41-92-55-55

MAISON style californien noyée dans la verdure
Jardin 140 m², calme, soleil
3 500 000 F. 01-47-00-77-27

78 YVELINES
CHATOU CENTRE
GRANDS 2 PIÈCES
A PARTIR DE
640 000 F
Tél. : 01-34-80-65-53

MAISONS-LAFFITTE
5' RER, bel imm. récent
Studio 27 m² bien agencé
2e ét. asc., refait à neuf.
390 000 F. 01-45-87-70-50

92 HAUTS-DE-SEINE
BOULOGNE
RUE DES PEUPLIERS
2 p. 46 m². Cave
450 000 F
SINVIM : 01-41-92-55-55

PUTEAUX
RER GRANDE-ARCHE-DE-LA-DÉFENSE
Beau 3 p. 79 m²
Très ensoleillé
Cave, parking
890 000 F
SINVIM : 01-41-92-55-55

VENDS 2 PIÈCES
+ box fermé à Saint-Maur (*bd Mûriers, proche Marne*)
40 m², r.-de-jard., cuis. améric., pas de trav. à prév.
Prix : 390 000 F
Michel LAFON
Tél. dom. : (soir) :
01-48-71-31-51
Port. journée : 06-80-41-11-58

94 VAL-DE-MARNE
FONTENAY-AUX-ROSES
B. F3 60 m², RER B, bus sur place, Pte-Orléans, res. T., cal., cave, park., esp. vert.
660 MF. T. : 01-46-44-55-59

APPARTEMENTS MAISONS

Paris Région parisienne
A VENDRE : ILE 10 ha sur la Seine, demeure 400 m² + dépendances, tennis
2 800 000 F. 01-43-59-12-96

Province
A vendre fermette de caractère en « L », toit de *chaume, 110 m² habitables,* sur terr. 1 000 m²
2 s. à mang., 2 cuis., 1 salon av. cheminée, *2 chbres,* 1 s. de bs, 1 s. d'eau, dans bourg près Chartres.
Prix : 850 000 F
Tél. : 02-37-22-90-96

Etranger
ANTILLES - GUADELOUPE (moule, 150 m de la plage), vends villa dans quartier résidentiel *240 m² habitable,* 800 m2 de terrain, grand séjour, s. à mang., 4 chbres, *3 s. de bs, garage,* dépendance (niveau bas).
Px : 1 900 000 F.
T. : 05-90-83-94-49.
Fax : 05-90-83-94-43 - 05-90-83-94-23

HÔTELS PARTICULIERS

NEUILLY, BOIS, DEMEURE
400 m² + parc 1 700 m²
Garage. T. : 01-43-59-12-96

VIAGERS

TUILERIES. Prestigieux
Occupé 7 ans. 150 m² env.
3 600 000 F comptant sans rente. 01-42-65-07-57

XVIIe PTE DE CLICHY
3 p. libre, couple 60 ans
250 000 F + 2 800 F/mois
Tél. : 01-42-65-07-57

Pour passer vos annonces
Tél. : 01-42-17-39-80

PROPRIÉTÉS

Province
PROCHE VENDÔME (41)
1 h 15 Paris (TGV), maison campagne restaurée 230 m² *hab., terr. arboré 5 000 m².*
Px : 1 MF
Tél. : 02-54-80-39-26

LANDES, 20' OCÉAN, 45' Bordeaux, 1 km A10. Mais. de maître 1900, ch. cent.
Sans travaux, 350 m² hab.
Dépend. 66 m² hab. ds parc arboré 1 ha. Px : 1,5 MF
Tél. : 05-58-90-97-61 h.b.

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

Rech. pour INVESTISSEMENT STUDIOS et 2-PIÈCES
Paris rive gauche
Paiement compt.
01-45-43-56-76

IMMEUBLES

INVESTISSEUR CANADIEN
rech. imm. bourgeois occupé ds quartier résid.
Rent min. : 8 %. 12 à 15 MF
Tél. : 01-47-75-89-17

LOCATIONS

DEMANDES VIDES

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris
Rech. appts vide ou meublé
Toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS
Tél. : 01-42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS
appts haut de gamme, hôtel particulier et villas ouest Paris, vides et meublés
Gestion possible
01-47-20-30-05

Collaboratrice du journal cherche pour musiciens 2 p. loyer modéré
Tél. : 01-46-28-05-90

OFFRES VIDES

Paris Rég. parisienne
– 1er LOUVRE, beau 2 p. caractère, 6 000 F h. ch.
– 15e, beau 3 p. 68 m², balc., park., 6 800 F h. ch.
– BOURSE, superbe 3-4 p. 87 m², 3e ét. asc., 7 000 F h. ch.
– 9e CADET, gd 3 p. 105 m², 2e asc., 9 500 F h. ch.
– 16e MUETTE, beau 4-5 p. refait, 13 000 F h. ch.
VALMONT : 01-42-66-36-53

RARE, XVe, ALLERAY
2-3 p. 62 m², 1er ét. et N.
Calme absolu s. jard. Imm. stand 1992. 6 800 F cc av. park.
T. : 01-44-19-77-51 (rép.)

EUROPE 8e
6 p. parf. ét., pierre de t.
Expo sud, ch. gaz indiv.
175 m², 18 553 F cc
5 p. 150 m², 13 990 F
Tél. : 01-40-26-11-84

Mo COLONEL-FABIEN
Allée G.-RÉCIPON
Chauffage collectif
– 2 p. 46 m², 1 park., cave, 4 107 F ch. comp., comm. : 2 315 F, disponible mars
– 2 p. 55 m², loggia 8 m², park., cave, 4 993 F ch. comp., comm. : 2 843 F
AGIFRANCE :
01-49-03-43-05

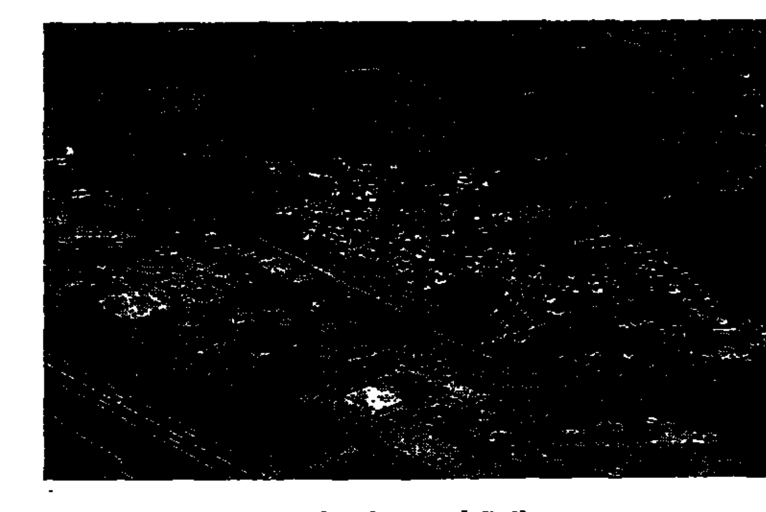
ETUDE LAFFITTE
01-40-45-76-11
LES JARDINS LECOURBE
179, R. LECOURBE
EN LOCATION
Sans commission d'agence
Disponible immédiatement
RÉSIDENCE NEUVE du 2 au 6 pièces
SUR PLACE
6 jrs/7 - 10 h à 19 h



La République Fédérale Allemande

vends dans une zone bien déservie, située à proximité de l'autoroute A 6 / A 63, des parcelles de terrains constituant l'ancien Terrain d'Aviation de l'OTAN pour l'installation de la future

ZONE INDUSTRIELLE SEMBACH
Krs. Kaiserslautern



Possibilités d'exploitation

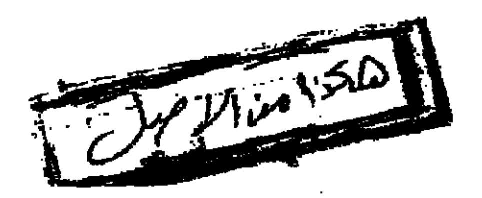
Surface: environ 226 ha

- Commerce-/Industrie
- Services/Prestations
- Tourisme et Loisirs
- Exploitation spécifiques

Sur demande vous pouvez obtenir un Exposé avec la description du *site, ainsi que les conditions de participation à l'appel d'offres.*

Bundesvermögensamt Landau
– Ortsverwaltung Kaiserslautern –

Morlauterer Straße 21
D-67657 Kaiserslautern
Tel.Nr.: 0049/631/3722-268
FaxNr.: 0049/631/3722-277





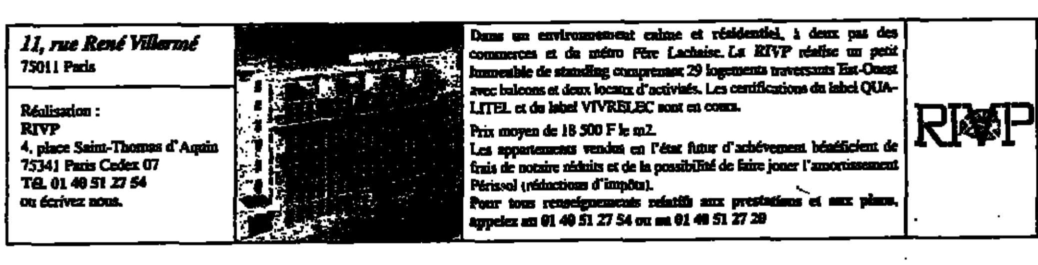
IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS



7e arrondissement



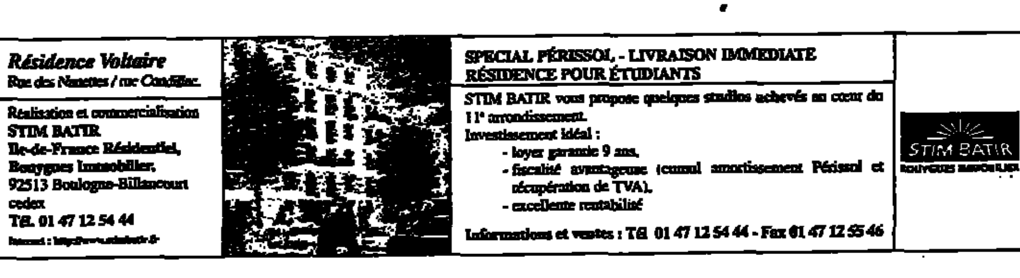
Le 72, rue Saint-Dominique et le 15, rue Jean Nicot
75007 Paris

Commercialisation :
SODEMI
Pour tout renseignement :
Tél. 01 41 92 22 21

Mise en vente de quelques appartements prestigieux au cœur du 7ème

Entre Invalides et Champ de Mars, dans le 7ème le plus convivial, le "72, rue Saint-Dominique" et le "15, rue Jean Nicot" vous offrent le choix entre un nouvel immeuble doté de tous les avantages du neuf : qualité de la construction et des prestations, dernières normes techniques, balcons, terrasses, parkings en sous-sol… et une superbe rénovation avec tout le charme et le cachet de l'ancien, qui bénéficie également des frais de notaire réduits.
Aujourd'hui, il ne reste que quelques appartements livrables immédiatement à partir de 34 000 F le m². Du studio au 6 pièces duplex (dont quelques surfaces spéciales investisseurs).
Visite uniquement sur rendez-vous.

11e arrondissement



11, rue René Villermé
75011 Paris

Réalisation :
RIVP
4, place Saint-Thomas d'Aquin
75341 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 51 27 54
ou écrivez nous.

Dans un environnement calme et résidentiel, à deux pas des commerces et du métro Père Lachaise. La RIVP réalise un petit immeuble de standing comprenant 29 logements traversants Est-Ouest avec balcons et deux locaux d'activités. Les certifications du label QUALITEL et du label VIVRELEC sont en cours.
Prix moyen de 18 500 F le m2.
Les appartements vendus en l'état futur d'achèvement bénéficient de frais de notaire réduits et de la possibilité de faire jouer l'amortissement Périssol (réductions d'impôts).
Pour tous renseignements relatifs aux prestations et aux plans, appelez au 01 40 51 27 54 ou au 01 40 51 27 29

RIVP

Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. 01 47 12 54 44
Internet : http://www.stimbatir.fr

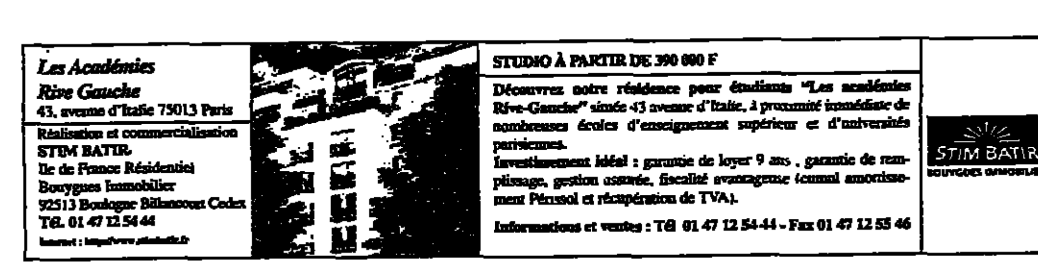
SPECIAL PÉRISSOL - LIVRAISON IMMEDIATE RÉSIDENCE POUR ÉTUDIANTS

STIM BATIR vous propose quelques studios achevés au cœur du 11e arrondissement.
Investissement idéal :
- loyer garantie 9 ans,
- fiscalité avantageuse (cumul amortissement Périssol et récupération de TVA).
- excellente rentabilité

Informations et ventes : Tél. 01 47 12 54 44 - Fax 01 47 12 55 46

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

13e arrondissement



Les Académies Rive Gauche
43, avenue d'Italie 75013 Paris

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile de France Résidentiel
Bouygues Immobilier
92513 Boulogne Billancourt Cedex
Tél. 01 47 12 54 44
Internet : http://www.stimbatir.fr

STUDIO À PARTIR DE 390 000 F

Découvrez notre résidence pour étudiants "Les académies Rive-Gauche" située 43 avenue d'Italie, à proximité immédiate de nombreuses écoles d'enseignement supérieur et d'universités parisiennes.
Investissement idéal : garantie de loyer 9 ans, garantie de remplissage, gestion assurée, fiscalité avantageuse (cumul amortissement Périssol et récupération de TVA).

Informations et ventes : Tél. 01 47 12 54 44 - Fax 01 47 12 55 46

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

Les Jardins de Verlaine
3, place Paul Verlaine
75013 Paris
NOUVELLE RÉALISATION

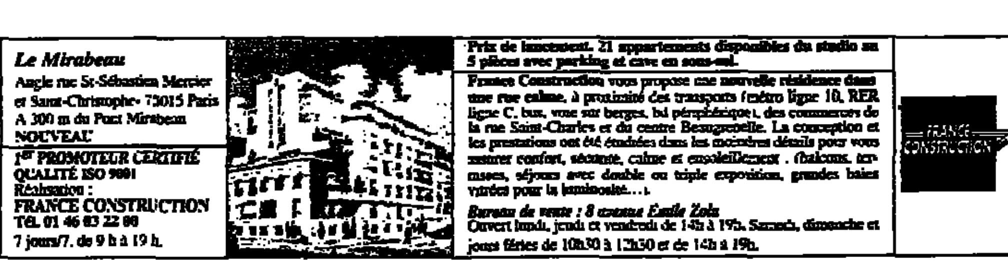
Réalisation
PARIS OUEST Immobilier,
78, bd Saint-Marcel
75005 PARIS
Tél. 01 45 87 70 28

DU STUDIO AU 6 PIÈCES.

Deux petits immeubles neufs, R+3, à l'architecture soignée, dans le "village de la Butte aux Cailles". Appartements de grande qualité avec terrasses et balcons donnant sur des jardins. Côté tradition, "La Butte aux Cailles", ses maisons, ses rues piétonnes, son charme préservé. Côté modernité, le centre commercial "Galaxy" et ses 50 boutiques, le complexe cinématographique "Grand Ecran"… Métro à 300 m.
Bureau de ventes : 1, place Paul Verlaine, du mar. au ven. de 14h à 19h, sam. de 11h à 13h et de 14h à 19h. Tél. 01 45 88 26 26

PARIS OUEST

15e arrondissement



Le Mirabeau
Angle rue St-Sébastien Mercier et Saint-Christophe - 75015 Paris
A 300 m du Pont Mirabeau
NOUVEAU

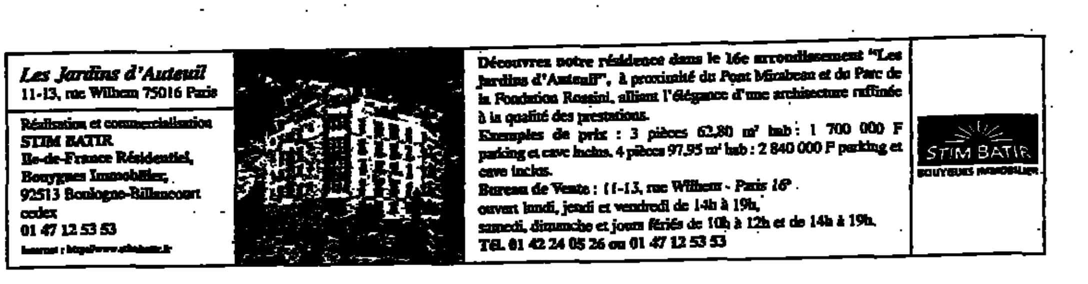
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Prix de lancement. 21 appartements disponibles du studio au 5 pièces avec parking et cave en sous-sol.

France Construction vous propose une nouvelle résidence dans une rue calme, à proximité des transports (métro ligne 10, RER ligne C, bus, voie sur berges, bd périphérique), des commerces de la rue Saint-Charles et du centre Beaugrenelle. La conception et les prestations ont été étudiées dans les moindres détails pour vous assurer confort, sécurité, calme et ensoleillement (balcons, terrasses, séjours avec double ou triple exposition, grandes baies vitrées pour la luminosité…).
Bureau de vente : 8 avenue Emile Zola
Ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h. Samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION

16e arrondissement



Les Jardins d'Auteuil
11-13, rue Wilhem 75016 Paris

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53
Internet : http://www.stimbatir.fr

Découvrez notre résidence dans le 16e arrondissement "Les Jardins d'Auteuil", à proximité du Pont Mirabeau et du Parc de la Fondation Rossini, alliant l'élégance d'une architecture raffinée à la qualité des prestations.
Exemples de prix : 3 pièces 62,80 m² hab : 1 700 000 F parking et cave inclus. 4 pièces 97,95 m² hab : 2 840 000 F parking et cave inclus.
Bureau de Vente : 11-13, rue Wilhem - Paris 16e
ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h,
samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 19h.
Tél. 01 42 24 05 26 ou 01 47 12 53 53

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

19e arrondissement

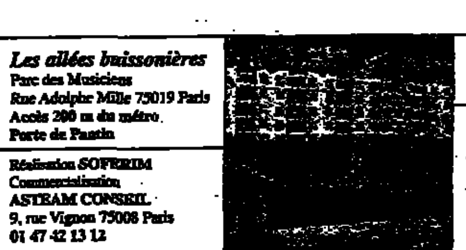
Les hauts des buttes Chaumont
30, rue des Alouettes - 75019 Paris

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 47 12 53 53
Internet : http://www.stimbatir.fr

C'est sur les hauteurs des Buttes-Chaumont que STIM BATIR commercialise la 1re tranche de son programme. Immeuble de standing, il se situe à l'angle de la rue des Alouettes et d'un mail arboré. Cette résidence de 53 appartements du studio au 5 pièces avec terrasses et balcons bénéficie de l'environnement exceptionnel du parc des Buttes-Chaumont et s'intègre dans un nouveau quartier parisien.

Bureau de vente : 30, rue des Alouettes - ouvert tous les jours de 14h à 19h, samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 19h.
Tél. 01 42 02 53 02 ou 01 42 02 53 04

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER



Les allées buissonières
Parc des Musiciens
Rue Adolphe Mille 75019 Paris
Accès 200 m du métro.
Porte de Pantin

Réalisation SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL
9, rue Vignon 75008 Paris
01 47 42 13 12

DU STUDIO AU 6 PIÈCES.
A PARTIR DE 17 500 F LE M² - hors parking.
AMORTISSEMENT PÉRISSOL.

Face à 55 hectares de parc au bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons.

Bureau de vente sur place ouvert : lundi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h et de14h à 19h.
Rue Adolphe Mille - 75019 Paris - Tél. 01 42 45 17 59

Les Allées Buissonières

RÉGION PARISIENNE

78 Carrières-sur-Seine

Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine

Réalisation :
FRANIM
Tél. 01 47 20 48 09

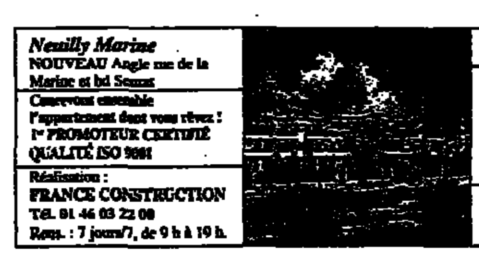
Livraison immédiate. Derniers appartements du 2 P au 4 P ainsi que duplex indépendant de 5 P 113 m² avec jardin 110 m².
Exemple de prix : 3 P à partir de 960 000 F.

Dans un écrin de verdure et un cadre de vie protégé, résidence à l'architecture et aux prestations de qualité : labels Promotelec et Qualitel. Nombreux balcons et grandes terrasses.

Bureau de vente et appartement modèle sur place, visite sur rendez-vous : ouvert tous les jours de 11 h à 19 h.
Tél : 01 39 57 26 10

FRANIM

92 Neuilly-sur-Seine



Neuilly Marine
NOUVEAU Angle rue de la Marine et bd Seurat

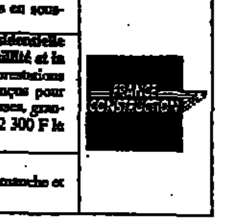
Concevons ensemble l'appartement dont vous rêvez !
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001

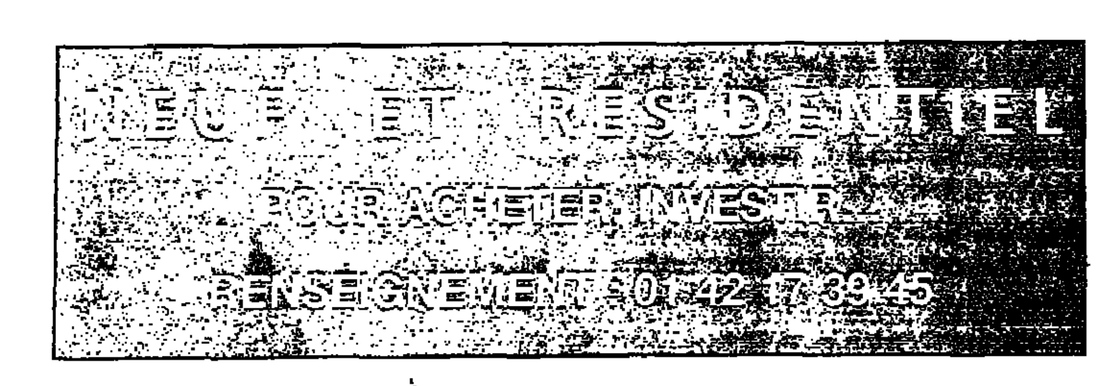
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
Rens. : 7 jours/7, de 9 h à 19 h.

38 appartements du studio au 5 pièces (caves, parkings en sous-sol) et une maison individuelle.

Superbe résidence de 3 étages située dans la partie résidentielle de l'Ile de la Grande Jatte, caractérisée par sa tranquillité et la multiplicité des espaces verts. Architecture raffinée et prestations de très grande qualité. Les appartements ont été conçus pour vous assurer confort et qualité de vie (très belles terrasses, grande hauteur sous plafond, parquet,…). Prix à partir de 22 300 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible

Bureau de Vente sur place Bd Seurat;
ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.







Le mensuel qui vous aide à acheter dans le neuf. Chez votre marchand de journaux.